

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Evolution monétaire et financière de l'économie belge depuis juin 1954 — Le budget de 1956 — Bibliographie sur la situation monétaire et financière de la Belgique — Législation économique — Graphiques de la situation économique de la Belgique — Statistiques.

EVOLUTION MONETAIRE ET FINANCIERE DE L'ECONOMIE BELGE DEPUIS JUIN 1954

La description de la situation financière de la Belgique depuis juin 1954 (1) sera précédée d'un chapitre dans lequel sera présenté un nouvel instrument statistique d'analyse. Ce matériel d'investigation est organisé en intégrant les bilans des organismes émetteurs de monnaie. Ses données couvrent la période juin 1950 — juin 1955. Dorénavant, ces chiffres, tenus à jour, seront publiés régulièrement, par trimestre, dans ce Bulletin.

♦♦

ANALYSE DE LA FORMATION DU STOCK MONETAIRE

1. Rappel de quelques définitions.

Actuellement, dans la plupart des pays développés, la monnaie consiste essentiellement en créances qui peuvent être cédées immédiatement et sont acceptées en règlement des dettes.

Tels sont les billets de la banque centrale ou de la Trésorerie de l'Etat, les comptes à vue, transmisibles par chèque ou virement, auprès des banques

ou auprès d'organismes spécialisés comme les systèmes de chèques postaux, et même les jetons monétaires puisque leur valeur faciale est le plus souvent supérieure à leur valeur matière.

Les détenteurs de ces billets et de ces comptes possèdent, en fait, des créances sur des organismes bien caractéristiques en raison de cette faculté qu'ils ont de se créer des engagements dont une partie importante exerce les fonctions de monnaie. Ce sont les organismes émetteurs.

Ces créances, outre leur propriété d'être acceptées en règlement d'obligations — propriété qui est consacrée par le législateur pour certaines d'entre elles — présentent aussi cette caractéristique de pouvoir être cédées à tout moment sans que leur détenteur perde rien de leur valeur nominale. Dès lors, la monnaie ne sera pas considérée seulement comme un instrument de paiement, mais aussi comme une réserve de pouvoir d'achat. La monnaie est détenue en considération de ces deux propriétés différentes; si la seconde prend plus d'importance dans les motifs des détenteurs, les encaisses créées tendront à être moins actives.

Cette masse de créances, épargne détenue sous forme d'actifs particulièrement liquides, constitue les encaisses des entreprises, des particuliers, des pouvoirs publics. C'est le stock monétaire.

La fonction économique des organismes émetteurs est d'assurer l'offre de monnaie en se consti-

(1) Cet exposé met à jour la dernière chronique parue sur ce sujet dans ce Bulletin. Cfr. *Bulletin d'Information* d'octobre 1954, p. 274.

tuant des créances moins liquides que leurs engagements monétaires et pour la plupart rémunératrices.

Tous les organes émetteurs n'exercent pas leur fonction dans les mêmes conditions. La faculté de se créer des engagements monétaires dépend, pour chaque organisme, de la probabilité de ses obligations de remboursement. Pour la banque centrale, son pouvoir d'émission dépendra du degré de convertibilité des billets émis, des règles légales ou traditionnelles qui lui imposent de maintenir certaines proportions entre certaines catégories d'actifs et ses engagements, et des impératifs de sa politique monétaire. La création de monnaie scripturale hors de la banque centrale s'opère dans des conditions différentes; la multiplicité des entreprises permet au public de transférer ses créances d'un organisme à un autre; il peut aussi substituer à ses encaisses en monnaie scripturale des avoirs en billets, dont l'émission n'est pas au pouvoir des banques de dépôts. Ces éventualités obligent ces organismes émetteurs à veiller tout particulièrement à la liquidité de leur situation; leur faculté d'émission en est influencée.

*
**

2. Objets de la présente étude.

On étudie souvent les bilans des diverses catégories d'organismes émetteurs séparément, soit en les envisageant du point de vue de leur liquidité, soit pour déterminer l'ampleur de la création de monnaie qui s'est produite dans chaque catégorie et les moyens de cette création.

Cette analyse révèle l'action des divers compartiments du système monétaire, compte tenu des répercussions que les décisions de chacun d'eux ont sur la situation des autres.

Cette approche est incontestablement nécessaire pour expliquer, d'un point de vue dynamique, le comportement de l'offre de monnaie.

L'objet de la présente étude est différent. Elle cherche à saisir deux aspects des phénomènes monétaires :

1°) en même temps qu'on mesure le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires, on inventorie les actifs détenus en contrepartie par les organismes émetteurs.

La nature de ces actifs est très importante pour la conduite des politiques monétaire et de la dette. Leur inventaire révèle l'importance des avoirs extérieurs par rapport à la masse monétaire intérieure, qui peut à tout moment alimenter un flux de dépenses vers l'étranger. Il montre aussi jusqu'à quel point il est possible d'influencer l'offre de monnaie par des mesures visant le crédit commercial. Il apporte des précisions sur le volume de la dette publique à court et à long terme, qui est financée par les organismes émetteurs; quelques

données ci-après souligneront la prépondérance de ces derniers actifs dans la création de monnaie (2).

Les enseignements qu'on retirera de cet inventaire seront, bien entendu, d'autant plus précis qu'il sera détaillé. Dans le cadre de ce premier exposé, nous devons nous limiter à des données assez globales;

2°) les actifs acquis par les organismes émetteurs constituent les moyens de la création de monnaie. On peut regrouper ces actifs en des catégories homogènes dont les mouvements respectifs donnent des indications sur *l'origine* de cette création d'encaisses additionnelles. Jusqu'à un certain point, les mouvements de ces actifs permettent aussi de retrouver les facteurs qui ont influencé la demande de monnaie. Cependant, il n'est pas toujours possible d'identifier avec une certitude absolue le secteur qui a bénéficié de la création de monnaie. Nous aurons l'occasion de montrer quelques exemples de ces cas incertains, dans la suite de cet exposé.

Les données comptables brutes doivent d'ailleurs être aménagées pour fournir, sur ces sujets, des indications suffisamment précises.

Nous reviendrons sur ce point un peu plus loin avec quelque détail.

Dès l'abord, soulignons que les enseignements de l'analyse de ces phénomènes monétaires n'acquiescent toute leur précision que s'ils sont interprétés à la lumière des observations que l'on peut dégager, par ailleurs, d'autres données de la situation économique.

*
**

3. Construction du matériel statistique nécessaire au premier objet : détermination des actifs détenus en contrepartie des engagements monétaires des organismes émetteurs.

On fait abstraction du cloisonnement des divers éléments du système émetteur de monnaie. Celui-ci est traité comme s'il ne comprenait qu'un seul organisme. Ceci revient à considérer comme donnés les effets de l'action de certains organismes sur l'offre de monnaie émanant des autres.

La vue que l'on prend est donc celle d'une situation d'équilibre en fin de période.

On additionne les actifs de tous les organismes émetteurs d'une part, leurs passifs d'autre part. L'équilibre comptable des bilans permet d'établir une égalité entre, d'une part, les passifs qui constituent les engagements monétaires totaux de ces

(2) Nous emploierons l'expression « création de monnaie » pour désigner les effets qu'aurait sur le stock monétaire un facteur d'expansion si toutes autres choses restaient égales, et notamment le montant des liquidités quasi monétaires. Il est bien entendu que l'expansion peut se porter sur ces dernières ou être contrariée par le jeu d'un facteur inverse. C'est avec cette réserve présente à l'esprit, qu'il faut interpréter dans le cours de cet exposé l'expression « création de monnaie ».

organismes et, d'autre part, l'ensemble formé par les autres passifs, non monétaires, et par les actifs.

La formule :

$$\text{engagements monétaires} = (\text{total des actifs}) - (\text{total des engagements non monétaires})$$

n'est évidemment qu'une tautologie comptable, insuffisante à l'analyse. Elle n'isole qu'une seule donnée intéressante : le stock monétaire.

Les indications que l'on peut retirer de ces bilans intégrés seront déjà plus précises si on reclasse les actifs et les passifs suivant une formule du genre suivant :

$$\text{engagements monétaires} = (\text{encaisses nettes} + \text{actifs rémunérateurs}) - (\text{engagements non monétaires} + \text{fonds propres}) \quad (3)$$

Le stock monétaire correspond au total des engagements, ayant la propriété de servir de monnaie, vis-à-vis de tiers étrangers au système monétaire; de ce total ont donc été éliminés les engagements que les divers organismes peuvent avoir les uns vis-à-vis des autres. Par conséquent, les encaisses recensées dans le second membre de la formule sont également « nettes », c'est-à-dire totalisées après élimination des avoirs que les divers organes du système monétaire ont les uns chez les autres. Le plus souvent, cette encaisse nette du système monétaire ne comprendra que les avoirs à vue sur l'étranger — l'or (4) et les avoirs non rémunérateurs disponibles en comptes.

Mais on peut amplifier encore les détails de la formule et l'aménager de façon à rendre plus homogène le contenu de chacun de ses termes.

Des encaisses extérieures brutes, on peut déduire les engagements à vue envers l'étranger qui diminuent la masse utile de ces avoirs extérieurs.

Parmi les actifs rémunérateurs, on peut opérer des subdivisions suivant les débiteurs sur lesquels les organismes émetteurs se sont constitué ces créances. Ces subdivisions peuvent être plus ou moins nombreuses. On peut néanmoins indiquer, dès à présent, les quelques grandes catégories généralement admises.

Parmi les obligations détenues, les valeurs de la dette de l'Etat constituent un actif extrêmement important pour les organismes émetteurs de monnaie; elles formeront un groupe distinct.

On isolera également les créances résultant de l'octroi de crédits d'escompte et d'avance à des entreprises et particuliers.

Parmi ces crédits, on peut mettre à part les actifs résultant de la mobilisation de créances sur des entreprises à l'étranger; elles trouvent leur origine dans les relations extérieures de l'économie nationale. D'autres actifs rémunérateurs ont la même origine : notamment les avoirs des organismes monétaires consistant en obligations ou bons de caisse émis par des gouvernements ou des entreprises étrangères, et les avances à des organismes internationaux. Tous ces actifs sur l'étranger pourront être rangés, à côté des encaisses extérieures nettes dont il a été question ci-avant, parmi les avoirs extérieurs.

Parmi les engagements non monétaires, également, il est intéressant d'opérer certains rangements pour mesurer l'importance d'éléments caractéristiques. Par exemple, on isolera les dépôts à terme et les dépôts en devises que l'on s'accorde à considérer comme une partie des liquidités quasi monétaires détenues dans l'économie en plus de ses encaisses en monnaie.

Parmi les postes subsistants, il reste encore au moins un élément dont la signification est bien nette. Ce sont les fonds propres des organismes émetteurs, c'est-à-dire le passif non exigible sous déduction des pertes éventuelles. Tout accroissement de ces fonds propres signifie que le système monétaire substitue à une partie de ses engagements vis-à-vis des tiers, des titres de propriété appartenant à ses actionnaires. Dans la mesure où ces fonds propres sont utilisés à des dépenses immobilières ou à des prises de participation — actifs qui correspondent aussi à des titres de propriété — le système monétaire restitue aux autres secteurs des créances sur lui-même. Pour cette raison, on portera les immobilisations et les participations des organismes monétaires en déduction de leurs fonds propres.

De cette façon, la plus grande partie des actifs et des passifs des bilans intégrés se trouveront classifiés dans un tableau construit suivant la formule :

Stock monétaire =

Avoirs extérieurs nets (encaisses extérieures nettes + autres créances nettes sur l'étranger)
+ Créances sur les entreprises et particuliers résidant en Belgique
+ Créances sur le Trésor
+ Créances obligataires sur d'autres emprunteurs
+ Autres créances diverses

moins :

Liquidités quasi monétaires (dépôts à terme et dépôts en devises)
+ Autres engagements non monétaires
+ Fonds propres moins les immobilisations et participations
+ Autres engagements divers.

*
**

(3) C'est une des formes que l'on peut donner à l'équation de la création de monnaie. Nous l'empruntons à l'économiste américain Edward S. Shaw. Cfr. « Money Income and Monetary Policy », 1950, chapitre II.

(4) L'encaisse-or est traitée comme un avoir extérieur. En effet, elle peut être assimilée à une créance sur l'étranger, disponible à tout moment pour prélever une partie du produit social du reste du monde.

L'intégration, suivant cette formule, des bilans des organismes monétaires belges, au 30 juin 1950 et au 30 juin 1955, aboutit aux grandeurs suivantes :

Tableau I.

Formation du volume monétaire

(en milliards de francs)

Dates	Stock monétaire	=	Avoirs extérieurs	+ Créances sur les entreprises et particuliers résidant en Belgique	+ Créances sur le Trésor	+ Créances obligataires sur d'autres emprunteurs et avances au Fonds des Rentes	+ Soldes divers	Total	—	Liquidités quasi monétaires	Autres engagements non monétaires	Fonds propres moins immobilisés et participations
	(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)		(8)	(9)	(10)
30 juin 1950 ...	153,6		+35,0	+27,3	+107,9	+ 3,4	+ 0,1	173,7		-15,4	- 0,2	- 4,5
[en % de (7)] .	88,4		20,1	15,7	62,1	2,0	0,1	100		8,9	0,1	2,6
30 juin 1955 ...	187,6	=	+50,8	+43,0	+121,1	+ 2,8	+ 3,6	221,3	—	-24,2	- 3,4	- 6,1
[en % de (7)] .	84,7		23,0	19,4	54,7	1,3	1,6	100		11,0	1,5	2,8

Ces montants sont donnés ici à titre d'exemple. Dans la suite de cette étude, les rangements seront encore détaillés et leur contenu sera explicité (5).

taires dont il a été question au § 2 ci-avant, lorsqu'on a défini les objets de cette étude.

Dès à présent, on peut dégager la signification de ces données. Elles montrent à un moment donné :

a) quelle était l'ampleur de la demande de monnaie aux taux en vigueur et dans les conditions de réglementation du marché monétaire existantes; un aménagement de la statistique permet d'évaluer les encaisses des entreprises et particuliers, en les distinguant de celles des pouvoirs publics, dont le montant peut être influencé par des motifs de « fiscal policy »;

b) dans quelle mesure les entreprises et les particuliers ont choisi de détenir des liquidités quasi monétaires;

c) quels actifs les organismes monétaires détiennent sous forme de créances respectivement sur le Trésor, sur les entreprises et les particuliers nationaux et sur l'étranger.

Cette série statistique permet donc d'analyser le premier des deux aspects des phénomènes moné-

4. Construction du matériel statistique nécessaire au second objet : l'origine de la création de monnaie.

Ces données vont constituer la matière première d'une analyse qui vise à déterminer, de façon assez approchée, l'origine de la création de monnaie, et par le fait même, de mieux identifier les bénéficiaires de cette création.

C'est le second objet qui avait été assigné à cette étude.

A cette fin, on observe les mouvements, au cours d'une période, des diverses catégories d'actifs et de passifs des organismes émetteurs. Ces mouvements sont plus intéressants encore que les montants absolus, car ils peuvent apporter quelques indications sur les flux qui se sont produits entre divers secteurs.

Ceux-ci, par analogie avec les méthodes de comptabilité nationale, seront l'Etat et les pouvoirs publics subordonnés, les entreprises, les particuliers et l'étranger. Cependant, pour cette étude-ci, les orga-

(5) On rappellera ici, à titre de référence documentaire, les travaux analogues effectués à l'étranger dont les résultats sont publiés à l'heure actuelle. La Nederlandsche Bank a, la première sans doute, publié une statistique construite en intégrant les actifs et les passifs des organismes monétaires; elle donne, dans son Rapport annuel, depuis 1948, une statistique des « Causes des variations du stock monétaire intérieur » (De oorzaken van de veranderingen in de binnenlandse geldhoeveelheid); ces données sont en outre publiées tous les trimestres dans une revue du Centraal Bureau voor de Statistiek, le « Maandstatistiek van het financieewezen ». En France, une publication du Ministère des Finances, la revue « Statistiques et Etudes Financières » contient une statistique, actuellement mensuelle, intitulée « Disponibilités monétaires et contreparties »; cette série, modifiée à diverses reprises, paraît depuis 1948; elle est reprise dans les Rapports annuels du Conseil National du Crédit. Pour la République Fédérale de l'Allemagne Occidentale, le « Monatsberichte der Bank Deutscher Länder » (une édition en français paraît sous le titre « Rapports mensuels de la Bank Deutscher Länder ») contient un tableau mensuel construit suivant une technique analogue; toutefois, le classement des actifs et passifs paraît moins systématique; ce tableau est actuellement intitulé « Zur Geld- und Kreditentwicklung »;

le schéma en a été modifié à plusieurs reprises, mais il est possible de suivre la série depuis 1949. Le Federal Reserve Bulletin publie une série intitulée « Consolidated Condition Statement for Banks and the Monetary System »; les données sont établies mensuellement; elle paraissent régulièrement depuis janvier 1950; des données annuelles ont été calculées a posteriori pour la période antérieure, depuis 1929. On signalera enfin que, dans son Rapport annuel, la Banque des Règlements Internationaux procède à des estimations de la formation du volume monétaire dans certains pays : par exemple, l'Italie et l'Autriche.

Toutes ces séries ne sont pas construites suivant un modèle identique. Il ne pourrait en être autrement; la structure monétaire et bancaire de chaque pays a un caractère *sui generis* et l'analyse statistique doit s'y adapter; de plus la documentation comptable de base n'a pas atteint le même degré de perfectionnement dans tous les pays.

Les banques centrales des Etats-Unis et des Pays-Bas ont publié une explication du canevas de leur analyse. Les références sont respectivement le « Federal Reserve Bulletin », janvier 1948 et le « Statistisch Bulletin van het Centraal Bureau voor de Statistiek », n° 78 de l'année 1951 (complété dans le n° 37 de l'année 1954 et le n° 70 de l'année 1954).

nismes émetteurs constituent un secteur à part, distinct des entreprises et de l'Etat. Il ne sera pas possible de distinguer les entreprises, des particuliers.

Pour cette seconde analyse, les données brutes réunies au tableau I ne peuvent servir telles quelles. On peut comparer la structure des bilans intégrés à des moments différents : par exemple, dans ce tableau I, on a indiqué l'importance relative des divers actifs et passifs aux deux dates choisies.

Mais si on cherche à mesurer l'ampleur du déficit de monnaie qu'un secteur a subi au cours d'une période et a comblé en cédant des actifs au système monétaire, on ne peut y arriver en calculant simplement les écarts, d'une date à l'autre, entre les montants de certaines des catégories d'actifs et de passifs recensés. On aboutirait à des conclusions erronées. Cette observation est importante et nous nous arrêterons à la justifier.

Un premier risque d'erreur provient du caractère comptable des données de base, établies en francs. Il se peut que la parité du franc ou de devises étrangères soit modifiée. En ce cas, certains actifs ou passifs — l'encaisse-or et tout ou partie des avoirs et engagements en devises — vont être réévalués sur base des nouvelles cotations. C'est précisément le cas au cours de la période juin 1950 - juin 1955, pendant laquelle le produit de la réévaluation de l'encaisse-or de la Banque Nationale résultant de la modification de la parité du franc en septembre 1949 a été versé au crédit du Trésor. A s'en tenir à des données comptables, on interpréterait cette réévaluation — toutes autres choses étant égales — comme un accroissement des avoirs extérieurs; dans la réalité, c'est au bénéfice du Trésor que la création de monnaie s'est produite.

Dans certaines circonstances, les actifs et passifs des organismes émetteurs peuvent accuser des mouvements auxquels ne correspondent aucun flux réel. Ce fut le cas, par exemple, lors de la création de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. Les règlements intervenus entre l'ancien et le nouvel institut d'émission ont abouti à ce qu'une masse de certificats de Trésorerie — estimée à 7,2 milliards — a été cédée par la Banque du Congo Belge, organisme monétaire belge, à d'autres détenteurs; en contrepartie, les engagements extérieurs de la Banque du Congo Belge ont diminué (6). Apparemment, les chiffres absolus des bilans intégrés traduisent une diminution des crédits au Trésor et une augmentation des avoirs sur l'étranger (6). Or, dans la réalité, aucun mouvement ne s'est produit dans la création de monnaie au bénéfice de ces secteurs.

L'élimination de ces deux sources d'erreur ne pose pas de problème particulier.

Mais, en supposant ces rectifications opérées, il reste néanmoins que les mouvements des montants

rectifiés des actifs et des passifs des organismes émetteurs ne reflètent pas avec exactitude l'origine de la création de monnaie.

C'est de réserves de principe qu'il faut à présent tenir compte.

On les exposera en évoquant les deux cas les plus significatifs.

Le premier se situe dans la sphère des relations des organismes monétaires avec le Trésor. Lorsque celui-ci se trouve en déficit vis-à-vis des entreprises et particuliers nationaux et contracte à l'étranger des emprunts dont le produit en devises est cédé au système monétaire, il obtient la création, à son profit, d'une monnaie additionnelle; cette monnaie lui permet de combler son déficit envers les autres secteurs de l'économie. Une interprétation correcte du mouvement des avoirs extérieurs nets doit tenir compte de ces opérations de l'Etat avec l'étranger et attribuer au financement de la Trésorerie l'émission de monnaie correspondante.

Le second cas met en relief l'opportunité d'une distinction le plus souvent ignorée. Il s'agit des mouvements des valeurs de la dette publique détenues par les organismes monétaires. Une interprétation hâtive de ces mouvements conclurait à un processus de financement du Trésor. Juridiquement, le Trésor est incontestablement le débiteur des organismes émetteurs pour cette partie de leurs actifs. Il est tout aussi exact que, lors de l'émission de ces obligations et bons, le Trésor a bénéficié d'un flux de recettes.

Mais, lorsqu'on étudie les mouvements au cours d'une période récente, on ne peut attribuer au Trésor le bénéfice intégral de la création de monnaie qui s'est opérée si les organismes monétaires ont acquis des titres de la dette. L'émission monétaire profite aux cédants de ces titres. Ou bien, ce sera le Trésor dans la mesure où il émet, au cours de la période envisagée, de nouveaux emprunts qui se logent dans les organismes monétaires pendant la même période ou que le public souscrit en cédant au système monétaire des titres d'anciens emprunts. Ou bien, c'est le public qui détenait, au début de la période, des créances sur le Trésor et décide de modifier partiellement la structure de ses actifs en substituant à ces placements des avoirs monétaires ou quasi monétaires; dans ce cas, la dette publique globale émise n'a pas varié au cours de la période envisagée; son classement s'est modifié; la dette s'est monétisée à concurrence des ventes du public aux organismes émetteurs de monnaie.

Mais le Trésor demeure étranger à la transaction et ne bénéficie d'aucune recette de ce chef. Les conséquences de la monétisation diffèrent d'ailleurs suivant les mobiles qui provoquent les ventes du public. Celui-ci peut renforcer ses encaisses actives pour porter le flux de ses dépenses sur biens et services au-dessus de son revenu courant; c'est une monnaie-instrument de paiement qu'il demande. Il se peut aussi que le public modifie partiellement

(6) Cfr. *Bulletin d'Information* — Evolution monétaire et financière de l'économie belge (juin 1952 — juin 1953), Octobre 1953, notamment p. 237.

la nature des valeurs mobilières qu'il détient, préférant des actions de sociétés, et que la monnaie créée alimente les circuits financiers. Le public peut encore anticiper le mouvement des taux d'intérêt de telle façon qu'il cherche à réaliser un gain en capital en cédant actuellement des valeurs de la dette contre des créances dont la valeur nominale ne peut pas se modifier; c'est une monnaie-réserve de pouvoir d'achat qu'il demande et il se constitue des encaisses inactives. Le processus de monétisation a une portée toute différente suivant les cas; mais l'analyse monétaire seule ne permet pas de déceler les intentions du public, sauf dans la mesure où ce sont des comptes à terme qu'il se constitue.

La documentation statistique dont on dispose dans ce pays sur le système monétaire permet d'analyser les mouvements de créances de ce dernier sur l'Etat avec une précision suffisante. Il est possible, en effet, sans trop d'estimation, de distinguer les opérations qui contribuent certainement au financement de la Trésorerie de celles qui correspondent à une monétisation de la dette; en ce qui concerne la création de monnaie qui s'opère par cette monétisation, il est plus difficile de préciser quel a été le secteur bénéficiaire.

*
**

Lorsqu'on se sert des bilans intégrés des organismes émetteurs de monnaie pour effectuer des analyses tant soit peu précises, il est donc nécessaire de classer les actifs et les passifs selon un schéma différent, approprié à chacun des deux objectifs suivants.

Ou bien on cherche à prendre une vue instantanée de la masse monétaire, des liquidités quasi monétaires et de la structure des actifs détenus par les organismes émetteurs en contrepartie de ces engagements. Ou bien on cherche à mesurer l'ampleur du déficit en monnaie de chaque secteur pendant une période déterminée.

Pour cette dernière analyse monétaire, on observe par quels moyens la monnaie s'est créée; à cette fin, les moyens sont agencés en des catégories telles que leurs mouvements indiquent, le plus exactement possible, l'origine de la création de monnaie. Bien entendu, ces instruments d'investigation seuls ne peuvent retracer parfaitement les origines et encore moins les causes de la création de monnaie. Pour discerner celles-ci, si tant est possible, il faut replacer les données monétaires dans leur contexte économique avant de les interpréter.

*
**

5. Détail des éléments analysés.

Ci-après, nous donnerons quelques explications plus détaillées sur la façon dont ont été construites les deux séries statistiques. L'une, intitulée : « Bilans intégrés des organismes monétaires », donne

des montants absolus; il n'est pas légitime de comparer ces derniers d'une date de recensement à l'autre, mais uniquement les proportions qui s'établissent à ces dates entre les diverses catégories d'actifs et de passifs. La seconde série, intitulée « Origines des variations du stock monétaire », indique l'ampleur des mouvements des divers éléments. La périodicité choisie pour l'une et l'autre est le trimestre.

Telles qu'elles sont actuellement construites, ces deux séries statistiques contiennent encore bien des imperfections.

Certaines insuffisances du matériel statistique empêchent parfois de ventiler les actifs et passifs dans les catégories *ad hoc*. C'est ainsi que les avoirs des résidents coloniaux auprès des organismes monétaires belges sont confondus avec les encaisses des entreprises et particuliers situées à l'intérieur de l'économie. Ils devraient, dans la logique du schéma et pour la rigueur des déductions, être transférés dans l'autre terme de l'équation et figurer parmi les engagements envers le reste du monde; les avoirs extérieurs nets seraient réduits d'autant.

Il en est de même des avoirs en comptes des résidents luxembourgeois; également des billets belges détenus par ceux-ci. Cette analyse statistique se limite à l'économie belge et non à l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise; le Grand-Duché devrait, en principe, être considéré comme étranger (7).

Dans d'autres cas, certains postes ont encore un contenu hybride.

On aurait pu pallier ces diverses insuffisances de la documentation de base en recourant à des estimations. Mais on a préféré y renoncer, sauf lorsque les indications disponibles ne laissent qu'une marge d'évaluation très étroite.

Parfois aussi, des difficultés se sont présentées parce que la classification la plus rigoureuse aurait abouti à isoler certaines données considérées comme confidentielles par les organismes qui les communiquent; dans ces cas, il a bien fallu se résoudre à des regroupements dans des catégories dont les contours sont évidemment plus flous.

Enfin, toute classification implique une part d'arbitraire lors du traitement des cas limites.

*
**

A. Les organismes observés et le stock monétaire.

Dans un article antérieur de ce Bulletin (8), on a exposé les principes qui avaient été adoptés pour le calcul du stock monétaire. Ces principes n'ont

(7) Alternativement, on pourrait étendre la statistique à l'Union économique en intégrant les actifs et passifs des organismes monétaires belges et luxembourgeois; mais, sur ces derniers, nous ne disposons pas d'une documentation détaillée.

(8) La détermination du stock monétaire dans l'économie belge, *Bulletin d'Information* de décembre 1949.

pas été changés. On se dispensera donc de reprendre ici la description détaillée des divers éléments recensés. Il suffira de rappeler que les organismes dont les engagements à vue sont pris en considération pour évaluer le stock de monnaie sont :

- la Banque Nationale de Belgique;
- le Fonds Monétaire belge, qui gère l'émission des billets et pièces de Trésorerie;
- l'Office des Chèques postaux;
- les banques de dépôts régies par les stipulations de l'arrêté du 9 juillet 1935;
- le Crédit Communal, auprès de qui les pouvoirs publics subordonnés détiennent la plus grande partie de leurs encaisses de monnaie scripturale;
- la Caisse Nationale de Crédit professionnel et ses associations affiliées.

Il est vraisemblable que d'autres organismes encore gèrent certains avoirs à vue, utilisés au règlement de transactions. C'est sans doute le cas de l'organisation coopérative articulée autour de la Caisse Centrale de Crédit rural du Boerenbond. Son rapport de 1954 fait mention de fonds en compte courant de coopératives agricoles, des sociétés

commerciales du Boerenbond belge et d'autres institutions amies dont le solde créditeur s'élevait à 400 millions de francs, à fin 1954; le même rapport fait également mention de virements opérés au moyen de comptes d'épargne à la Caisse Rurale servant aux opérations financières des agriculteurs, notamment les recettes et paiements d'exploitation. A défaut de documentation comptable détaillée sur la situation active et passive mensuelle de cet organisme, force a été de le maintenir en dehors du recensement.

Si les principes à la base de la statistique du stock monétaire n'ont pas varié, le perfectionnement du matériel statistique a permis d'apporter certaines rectifications mineures aux calculs. Une seule présente une certaine importance et peut modifier quelque peu le total : elle intéresse le recensement des avoirs détenus par les comptables extraordinaires du Trésor auprès de l'Office des Chèques Postaux. Ces avoirs étaient auparavant estimés (9); on en connaît actuellement le chiffre précis; ils comprennent d'ailleurs encore les avoirs de certains organismes paraétatiques sociaux.

(9) Cfr. article cité à la note précédente, p. 339.

Tableau II

Stock monétaire intérieur

(en milliards de francs)

Dates	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale détenue par					Stock de monnaie scripturale (9)=(4) + (8)	Total du stock monétaire (10)=(8) + (9)	Pourcentage de monnaie fiduciaire (11)= $\frac{(8)}{(10)}$	Mouvements du stock monétaire total par trimestre (12)
	Billets et monnaies du Trésor (1)	Billets de la Banque Nationale de Belgique (2)	Stock de monnaie fiduciaire (*) (3)	le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés (4)	les entreprises et particuliers **							
					Comptes courants à la Banque Nationale de Belgique (*) (5)	Avoirs en comptes chèques postaux (*) (6)	Dépôts à vue et à un mois au plus dans les banques et établissements paraétatiques (*) (7)	Total (8)				
1950 30-6	4,5	87,3	90,7	5,8	0,7	17,0	39,4	57,1	62,9	153,6	59,0	
30-9	4,7	86,4	89,9	6,9	0,6	16,9	39,2	56,7	63,6	153,5	58,6	- 0,1
31-12	4,8	88,6	92,3	6,5	1,0	17,6	38,7	57,3	63,8	156,1	59,1	+ 2,6
1951 31-3	4,9	86,0	89,6	6,9	0,5	17,0	40,3	57,8	64,7	154,3	58,1	- 1,8
30-6	5,2	88,2	92,2	6,6	0,5	17,4	40,4	58,3	64,9	157,1	58,7	+ 2,8
30-9	5,5	91,6	96,0	6,9	0,6	17,4	41,7	59,7	66,6	162,6	59,0	+ 5,5
31-12	5,4	95,0	99,1	7,4	0,7	18,2	43,1	62,0	69,4	168,5	58,8	+ 5,9
1952 31-3	5,5	94,8	99,0	7,3	0,5	18,3	44,8	63,6	70,9	169,9	58,3	+ 1,4
30-6	5,6	96,3	100,6	6,8	0,5	18,8	44,9	64,2	71,0	171,6	58,6	+ 1,7
30-9	5,6	96,0	100,3	7,0	0,5	19,1	45,4	65,0	72,0	172,3	58,2	+ 0,7
31-12	5,5	97,8	102,0	7,4	0,7	18,0	46,4	65,1	72,5	174,5	58,5	+ 2,2
1953 31-3	5,5	97,3	101,4	6,9	0,5	18,7	45,8	65,0	71,9	173,3	58,5	- 1,2
30-6	5,5	98,4	102,6	6,9	0,6	19,6	46,1	66,3	73,2	175,8	58,4	+ 2,5
30-9	5,6	100,1	104,4	7,3	0,5	19,7	46,3	66,5	73,8	178,2	58,6	+ 2,4
31-12	5,6	101,6	105,9	7,1	0,6	19,9	46,8	67,3	74,4	180,3	58,7	+ 2,1
1954 31-3	5,6	98,8	102,9	7,5	0,5	19,6	46,4	66,5	74,0	176,9	58,2	- 3,4
30-6	5,6	100,2	104,3	8,1	0,7	20,2	49,0	69,9	78,0	182,3	57,2	+ 5,4
30-9	5,5	101,2	105,2	7,9	0,5	19,1	47,5	67,1	75,0	180,2	58,4	- 2,1
31-12	5,4	102,7	106,7	7,4	0,5	20,6	48,4	69,5	76,9	183,6	58,1	+ 3,4
1955 31-3	5,2	104,0	107,5	7,1	0,4	19,0	50,7	70,1	77,2	184,7	58,2	+ 1,1
30-6	5,0	105,3	108,6	7,3	0,6	20,4	50,7	71,7	79,0	187,6	57,9	+ 2,9

* Déduction faite des encaisses des organismes émetteurs de monnaie.

** Y compris des organismes paraétatiques administratifs.

Au surplus, il a paru opportun d'introduire une distinction, généralisée à l'étranger, entre, d'une part les encaisses des entreprises et des particuliers, et d'autre part les encaisses des pouvoirs publics. Cette distinction ne peut évidemment être faite que pour la monnaie scripturale. Les avoirs monétaires détenus par les pouvoirs publics comprennent les comptes chèques postaux des comptables extraordinaires du Trésor et les comptes des pouvoirs subordonnés au Crédit Communal. Les encaisses des entreprises et particuliers sont déterminées par différence entre le stock monétaire total et les précédents (10).

La raison de cette distinction est que les motifs des pouvoirs publics d'accumuler des encaisses peuvent être différents de ceux des autres secteurs. C'est le cas lorsque cet accroissement correspond à une mesure délibérée de politique financière cherchant à réduire les disponibilités détenues par ailleurs.

On aurait pu traiter différemment ces avoirs du Trésor et les porter en déduction de ses engagements envers les organismes émetteurs; c'est la solution adoptée dans le schéma d'analyse néerlandais; mais en Belgique, jusqu'à présent, les avoirs monétaires du Trésor recensés ici sont détenus en permanence par des comptables extraordinaires pour des motifs de paiement, en raison d'une sorte de décentralisation de gestion.

Le tableau II donne, à partir du 30 juin 1950, le détail des éléments intervenant dans le stock monétaire, présentés suivant ce nouveau schéma.

*
**

B. Les engagements quasi monétaires.

La notion de quasi-monnaie échappe jusqu'à présent à une définition absolue. On entend désigner par là une masse de créances détenues dans l'économie qui ne peuvent pas servir comme telles de moyens de paiement, mais qui peuvent être transformées en monnaie dans des délais assez brefs. Ce sont en quelque sorte des liquidités de seconde ligne qui servent de substitut aux encaisses monétaires.

Ce caractère de liquidité secondaire est assez évident dans le cas de dépôts d'épargne auprès des banques ou d'organismes spécialisés; ils peuvent être transformés en monnaie dans une proportion plus ou moins grande et à plus ou moins bref délai, suivant les conditions conventionnelles.

Les dépôts à terme présentent assez manifestement ce même caractère. Tout d'abord, parce que le terme fixé marque la limite maximum du temps pour lequel le détenteur a renoncé à l'utilisation de

son épargne à des paiements. Ensuite, parce que les usages bancaires peuvent accorder au détenteur la faculté soit de transférer immédiatement à un tiers son dépôt à terme, soit de constituer son avoir en sûreté d'une ouverture de crédit.

Il est plus difficile de considérer en bloc comme quasi-monnaie les placements en obligations et bons de caisse émis par les pouvoirs publics, par certaines institutions publiques et par les banques. La liquidité de ces placements est beaucoup plus relative. Elle varie inversement avec le risque de subir une perte en cédant ces créances contre de la monnaie; ce risque est nul si l'emprunteur s'est engagé à racheter la créance obligataire sur demande du porteur. Le caractère quasi monétaire de ces obligations dépend donc, en premier lieu, des conditions offertes à l'émission de chaque emprunt. Il dépend également de la politique de la dette adoptée par les autorités. Si celle-ci rend possible la monétisation sans perte de fractions importantes de titres de la dette, ceux-ci acquerront un caractère très net de quasi-monnaie. Sinon la liquidité de ces créances n'existe plus à l'échelle globale, si elle subsiste pour le détenteur isolé.

*
**

La sélection que nous devons opérer ici ne porte pas sur un ensemble de créances aussi vaste. Il ne s'agit que de sérier les engagements des organismes émetteurs de monnaie et d'isoler ceux qui seront considérés comme les liquidités quasi monétaires.

Ont été retenus comme telles, d'abord les dépôts et comptes courants à plus d'un mois, les carnets de dépôts et autres dépôts reçus en carnets ou livrets (11). On y a assimilé, à l'époque, les comptes spéciaux bloqués pour six mois, constitués au moyen des retenues opérées sur les exportations vers les pays de l'U.E.P., en vertu des arrêtés du 15 septembre 1951, des 18 janvier, 22 mars, 9 mai, 26 juillet 1952 et des 30 janvier et 8 avril 1954.

On a retenu ensuite les dépôts en devises à vue et à terme (12).

Mais on a exclu les obligations et bons de caisse placés par les banques de dépôts dans le public; ces bons de caisse sont émis à des termes généralement de 3 à 5 ans. Ils n'ont pas été retenus comme quasi-monnaie à défaut d'indications précises sur les possibilités de remboursement anticipé.

Les liquidités quasi monétaires dont il vient d'être question sont sans aucun doute détenues par les entreprises et les particuliers.

De son côté, le Trésor a disposé également, à certaines périodes, d'avoirs en comptes qui n'étaient pas disponibles immédiatement et ne correspondaient

(10) Ces encaisses comprennent aussi, faute de précision des documents de base, les avoirs de paraétatiques sociaux, qui ne sont pas des entreprises, dont les comptes chèques postaux sont classés parmi les avoirs des « particuliers ».

(11) Dans les banques de dépôts. Tous engagements en francs belges sur la Belgique.

(12) Engagements sur la Belgique.

donc pas à la définition de monnaie. Il s'agit essentiellement de fonds de contrepartie de dons accordés dans le cadre de l'European Recovery Program

et des Military Aid Program; ces fonds ne pouvaient être utilisés que conditionnellement. On en trouvera les montants au tableau III.

Tableau III. **Engagements quasi monétaires des organismes émetteurs de monnaie envers l'économie nationale**
(en milliards de francs)

Dates	Chiffres absolus					Mouvements par trimestre *		
	Détenus par les entreprises et les particuliers				Détenus par le Trésor	Dépôts à terme et comptes spéciaux des exportateurs vers l'U.E.P.	Dépôts en devises	Avoirs du Trésor
	Dépôts à terme et carnets de dépôts	Comptes spéciaux des exportateurs vers l'U.E.P.	Total	Dépôts en devises				
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	
1950 30-6	13,9	—	13,9	1,5	—	—	—	—
30-9	13,6	—	13,6	1,7	—	- 0,3	+ 0,2	—
31-12	13,7	—	13,7	1,9	—	+ 0,1	+ 0,2	—
1951 31-3	13,5	—	13,5	1,9	—	- 0,2	—	—
30-6	12,9	—	12,9	1,5	0,3	- 0,6	- 0,4	+ 0,3
30-9	13,6	0,1	13,7	1,7	1,0	+ 0,8	+ 0,2	+ 0,7
31-12	13,6	1,0	14,6	2,4	1,1	+ 0,9	+ 0,7	+ 0,1
1952 31-3	14,4	2,3	16,7	1,6	1,3	+ 2,1	- 0,8	+ 0,2
30-6	14,5	3,8	18,3	1,5	1,3	+ 1,6	- 0,1	—
30-9	15,0	3,9	18,9	1,5	1,4	+ 0,6	—	+ 0,1
31-12	15,5	3,1	18,6	1,6	1,4	- 0,3	+ 0,1	—
1953 31-3	17,1	2,8	19,9	1,7	0,3	+ 1,3	+ 0,1	- 1,1
30-6	16,7	2,6	19,3	1,6	0,5	- 0,6	- 0,1	+ 0,2
30-9	17,4	2,5	19,9	2,3	1,3	+ 0,6	+ 0,7	+ 0,8
31-12	18,2	2,4	20,6	1,5	0,2	+ 0,7	- 0,8	- 1,1
1954 31-3	19,1	2,0	21,1	1,4	0,1	+ 0,5	- 0,1	- 0,1
30-6	18,7	0,9	19,6	1,6	0,1	- 1,5	+ 0,2	—
30-9	20,2	—	20,2	1,4	0,1	+ 0,6	- 0,2	—
31-12	21,3	—	21,3	2,0	0,1	+ 1,1	+ 0,6	—
1955 31-3	22,2	—	22,2	1,7	0,1	+ 0,9	- 0,3	—
30-6	22,4	—	22,4	1,7	0,1	+ 0,2	—	—

* Signe — : facteur de création de monnaie.
Signe + : facteur de destruction de monnaie.

*
**

C. Les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires.

L'évolution de ces avoirs fait apparaître la répercussion des paiements internationaux de l'économie sur l'offre de monnaie intérieure.

Dans cette analyse, on considère donc que l'élément résiduaire des transactions avec l'étranger est le mouvement des avoirs et engagements des organismes monétaires sur et envers l'étranger.

Les recettes en devises de l'économie proviennent de ses exportations, de ses prestations de services, des autres transactions courantes, des apports de l'épargne étrangère ou des rapatriements d'épargne nationale antérieurement placée à l'étranger. Les sorties de devises ont lieu à l'occasion des opérations de sens inverse. Le système monétaire est l'intermédiaire, sur le marché des changes, entre l'offre et la demande de devises. La première traduit le désir des bénéficiaires de recettes en devises d'accroître leurs encaisses en monnaie nationale; la seconde fait refluer vers les organismes émetteurs, des avoirs

monétaires qui se résorbent en servant à l'achat des devises. Par solde, cette intervention des organismes émetteurs de monnaie se traduit donc par une contraction ou une expansion du stock monétaire intérieur.

L'ampleur de ces fluctuations dépend de l'état de la balance des paiements courants, des mouvements de capitaux privés et des opérations en capital du Trésor.

En ce qui concerne les mouvements de capitaux privés, surtout à court terme, il faut souligner cette particularité que leur dimension est influencée par la réglementation des changes. Les restrictions éventuelles peuvent limiter le choix des entreprises et particuliers entre la détention de devises et leur échange contre de la monnaie intérieure; lorsque les recettes en devises sont obligatoirement cédées aux banques, il se produit de ce côté une création de monnaie en partie contrainte.

La notion courante de « marché des changes » se limite à l'offre et à la demande de devises étrangères. Ainsi, on considère comme une offre sur le marché

des changes les devises que les banques reçoivent de correspondants étrangers contre des crédits en comptes libellés en monnaie nationale.

Or, semblable opération, en elle-même, ne modifie pas la situation active et passive globale du pays vis-à-vis de l'étranger.

En vue de règlements extérieurs, la monnaie nationale détenue par des étrangers remplit les mêmes fonctions que les devises. Une importation peut être réglée aussi bien en cédant des devises achetées dans les banques belges ou en virant un avoir en francs au compte du fournisseur chez un banquier belge. Dans l'un et l'autre cas, les encaisses détenues par les entreprises et particuliers nationaux se contractent d'un même montant; toutefois, les effets dérivés des deux opérations sont différents: dans le premier cas, le coefficient de trésorerie bancaire sera réduit; dans le second, il restera inchangé; il n'y aura donc pas de resserrement induit de l'offre de monnaie.

Cette réserve étant faite, lorsqu'on mesure la relation directe entre les règlements internationaux et le stock monétaire, on doit tenir compte des mouvements des avoirs et engagements extérieurs

en monnaie nationale, aussi bien que des mouvements des réserves nettes de devises (13).

Les créances et engagements que le système bancaire acquiert et contracte sur et envers l'étranger, peuvent être à vue ou échoir à des termes plus ou moins éloignés; dans ce cas, ils sont momentanément

(13) Cette définition des avoirs extérieurs nets est cohérente avec celle qui a été adoptée pour le stock monétaire intérieur: les avoirs des étrangers en comptes francs belges ne font pas partie du stock monétaire; ils sont portés en déduction des avoirs extérieurs. (Cfr. *Bulletin d'Information*, décembre 1949, article cité p. 335-336).

Rappelons que, faute de documentation, tous les avoirs en francs belges détenus hors de Belgique n'ont pas pu être traités de cette façon. C'est le cas des comptes des organismes et particuliers coloniaux. Les mouvements — mais non les montants absolus — de ces comptes sont évalués par an jusqu'en 1955 et par semestre depuis lors; ils sont incorporés dans la statistique de la Balance des paiements; il y a donc une incontestable incohérence, dans la documentation statistique, entre les données de la « Balance des paiements » et les données des bilans intégrés des organismes monétaires. Un perfectionnement assez simple de la documentation comptable de base remédierait à cette incohérence. Un perfectionnement analogue permettrait d'isoler les comptes luxembourgeois. Mais les engagements de la Banque Nationale envers les porteurs de billets luxembourgeois échapperaient à tout recensement. Il reste d'ailleurs que la Balance des paiements est calculée pour l'Union économique dans son ensemble, tandis que l'analyse des bilans des organismes monétaires devrait, en principe, porter sur les données de la Belgique seule.

Tableau IV.

Avoirs extérieurs nets des organismes monétaires

(en milliards de francs)

Dates	Montants absolus *				Mouvements **			
	Avoirs et engagements à vue (montants nets)		Autres avoirs et engagements extérieurs (montants nets)	Total	Mouvement rectifié du total ***	Solde des opérations en capital de l'Etat et des donations officielles ****	Solde des opérations en capital des pouvoirs publics subordonnés ****	Mouvement résultant des autres opérations avec l'étranger
	B.N.B. (1)	Banques privées (2)						
1950 30 juin	+ 38,6	- 5,0	+ 1,4	+ 35,0	- 6,5	+ 0,9	-	- 7,4
30 septembre ...	+ 37,8	- 5,3	+ 1,6	+ 34,1	- 3,2	+ 1,7	-	- 4,9
31 décembre ...	+ 35,3	- 6,5	+ 1,9	+ 30,7	-	-	-	-
1951 31 mars	+ 36,7	- 8,1	+ 1,5	+ 30,1	- 0,7	-	-	- 0,7
30 juin	+ 39,7	- 10,8	+ 1,2	+ 30,1	+ 0,2	- 1,8	-	+ 2,0
30 septembre ...	+ 46,6	- 12,0	+ 1,3	+ 35,9	+ 5,9	- 0,5	-	+ 6,4
31 décembre ...	+ 50,2	- 13,4	+ 1,7	+ 38,5	+ 2,9	+ 0,1	-	+ 2,8
1952 31 mars	+ 55,1	- 13,3	+ 2,3	+ 44,1	+ 5,3	+ 0,9	-	+ 4,4
30 juin	+ 56,2	- 11,4	+ 2,7	+ 47,5	+ 3,2	+ 0,6	-	+ 2,6
30 septembre ...	+ 51,9	- 4,3	+ 2,9	+ 50,5	- 4,5	- 3,9	-	- 0,6
31 décembre ...	+ 51,0	- 4,3	+ 3,7	+ 50,4	- 0,1	- 0,1	-	-
1953 31 mars	+ 49,1	- 4,6	+ 3,2	+ 47,7	- 2,3	- 2,0	-	- 0,3
30 juin	+ 48,8	- 4,0	+ 2,7	+ 47,5	+ 0,2	+ 1,0	-	- 0,8
30 septembre ...	+ 49,7	- 3,4	+ 2,6	+ 48,9	+ 1,3	+ 2,5	-	+ 1,2
31 décembre ...	+ 52,4	- 4,8	+ 2,7	+ 50,3	+ 1,8	+ 0,5	-	+ 1,3
1954 31 mars	+ 52,3	- 6,7	+ 4,2	+ 49,8	- 0,5	+ 0,5	-	- 1,0
30 juin	+ 49,7	- 4,8	+ 2,9	+ 47,8	- 2,3	+ 0,5	-	- 2,8
30 septembre ...	+ 49,7	- 4,4	+ 2,7	+ 48,0	+ 0,2	+ 1,7	-	- 1,5
31 décembre ...	+ 50,5	- 3,7	+ 1,5	+ 48,3	+ 0,5	- 0,1	-	+ 0,6
1955 31 mars	+ 53,7	- 4,7	+ 2,4	+ 51,4	+ 3,3	+ 1,8	-	+ 1,5
30 juin	+ 52,9	- 4,8	+ 2,7	+ 50,8	- 0,6	- 1,1	+ 0,1	+ 0,4

(*) Signe + : avoirs nets. Signe - : engagements nets.

(**) Signe + : facteur de création de monnaie. Signe - : facteur de destruction de monnaie.

(***) Après élimination des écarts purement comptables.

(****) Signe - : diminution de l'endettement net (diminution des engagements ou augmentation des créances).
Signe + : augmentation de l'endettement net (augmentation des engagements ou diminution des créances).

ment indisponibles pour des règlements. Parmi ces comptes autres qu'à vue, on peut citer : au passif, les dépôts à terme appartenant à des étrangers, à l'actif, les effets commerciaux sur l'étranger cédés par des exportateurs belges à leurs banquiers (14) ou achetés par les banques comme placement temporaire de leurs avoirs à vue en devises.

Dans la série statistique qui donne les montants absolus des avoirs extérieurs, il a paru utile de distinguer les comptes disponibles à vue des créances et engagements à terme fixé. Parmi les premiers, on a fait figurer séparément, en raison de leur signification, les avoirs nets de l'institut d'émission.

Ces données figurent à la partie gauche du tableau IV ci-dessus.

Mais, du point de vue de la création de monnaie, il est indifférent que les avoirs extérieurs que se constituent les organismes émetteurs, soient à vue ou à terme fixé.

Aussi, en déterminant les mouvements des avoirs extérieurs nets, on calculera qu'un seul chiffre global.

La partie droite du tableau IV est consacrée aux mouvements des avoirs extérieurs nets totaux. Ils sont calculés à partir des montants absolus. Mais, comme on l'a expliqué ci-dessus (15), des rectifications ont été apportées : elles ont pour but d'éliminer les fluctuations de ces avoirs qui ne correspondent pas à un financement effectif des règlements avec l'étranger (16).

Cette analyse des mouvements a pour objet de montrer quels secteurs sont à l'origine de la création de monnaie.

En principe, il faudrait donc isoler le solde des opérations avec l'étranger de l'Etat et des pouvoirs publics subordonnés d'une part, et de l'autre, le solde des transactions internationales des entreprises et des particuliers. Malheureusement, le matériel statistique disponible n'est pas assez précis pour faire cette distinction pour toutes les transactions courantes.

Comme la part du secteur public dans ces dernières est assez secondaire et pour éviter des estimations aléatoires, nous nous sommes bornés à isoler

(14) On a assimilé aux effets sur l'étranger les acceptations bancaires représentatives d'exportations logées dans les organismes émetteurs de monnaie, qui ont pu être recensées. On justifiera cette assimilation à la section E. ci-après.

L'encours des effets sur l'étranger et des acceptations représentatives d'exportations qui est logé en dehors des organismes monétaires, est exclu du présent recensement. Cet encours est traité, dans la statistique de la balance des paiements, comme une sortie de capitaux finançant un montant égal d'exportations non encore réglées par les acheteurs étrangers.

(15) Cfr. page 321.

(16) Une autre rectification comptable, mineure, est apportée tous les mois pour ajuster les données provenant de deux documents de base différents.

les opérations en capital des pouvoirs publics (17) et les donations qu'ils ont reçues ou accordées.

La presque totalité de ces opérations incombent au Trésor; les mouvements des créances et engagements extérieurs des pouvoirs subordonnés sont insignifiants au cours de la période envisagée.

La distinction qui a été ainsi introduite dans les données du tableau IV apporte des précisions intéressantes. Elle montre notamment dans quelle mesure un accroissement des avoirs extérieurs et la création de monnaie qui en résulte proviennent d'emprunts nets du Trésor à l'étranger.

On vient de faire la remarque que les transactions des pouvoirs publics ne tiennent qu'une place secondaire dans la balance des paiements courants. Dès lors, on peut admettre que les mouvements qui figurent à la dernière colonne du tableau IV reflètent essentiellement les incidences sur la quantité de monnaie des opérations avec l'étranger des entreprises et des particuliers, soit sur marchandises, soit sur services, soit en capitaux.

*
**

D. Actifs des organismes monétaires constitués par des créances sur le Trésor et des obligations émises par d'autres institutions publiques.

Cette catégorie d'actifs est la plus importante par son montant. Le tableau V en donne les chiffres absolus.

Le premier sous-groupe comprend les créances sur le Trésor, qui constituent l'essentiel de cette catégorie d'actifs (18).

Ce sous-groupe est lui-même subdivisé entre, d'une part, les valeurs émises sur le marché, d'autre part, les certificats de Trésorerie à court et moyen terme, logés directement dans les organismes monétaires et non négociables, la créance consolidée de la Banque Nationale et les avoirs des particuliers aux chèques postaux (19).

Un second sous-groupe comprend les obligations cotées (20) émises par d'autres emprunteurs. Ceux-ci sont les pouvoirs subordonnés, les coopératives de sinistrés et la Caisse autonome des dommages de guerre et divers organismes paraétatiques. La documentation disponible ne permet pas de ventiler plus en détail cet ensemble de fonds publics.

Dans un troisième sous-groupe, on a fait figurer les avances consenties par les organismes monétaires

(17) On a éliminé les emprunts à l'étranger des entreprises publiques dans la mesure où elles étaient connues. Les relations financières internes du Trésor et de ces entreprises peuvent être retracées à l'aide d'autres données.

(18) Les valeurs de la dette détenues en contrepartie des fonds propres ont été rangées dans ce groupe.

(19) La contre-valeur des avoirs des comptables extraordinaires du Trésor est rejetée plus loin aux Comptes pour balance.

(20) Les obligations non cotées émises par des paraétatiques financiers sont rangées parmi les Divers figurant au tableau X ci-après.

au Fonds des Rentes. Il est légitime d'assimiler ces avances aux actifs compris dans ce groupe : dans la mesure où le portefeuille de fonds publics du Fonds est financé par des avances de la Banque Nationale

ou par des prêts au jour le jour des banques de dépôts, le processus est tout à fait analogue à celui qui résulterait d'achats directs de fonds publics par le système monétaire.

Tableau V.

**Actifs des organismes monétaires : créances sur le Trésor;
obligations cotées émises par d'autres pouvoirs et organismes publics**

(en milliards de francs)

Dates	Dettes de l'Etat			Dettes obligataires cotées d'autres emprunteurs publics (4)	Avances au Fonds des Rentes (5)	Total général (6)
	Négociables sur le marché (1)	Non négociables sur le marché (2)	Total (3)			
1950 30 juin	9,8	98,1	107,9	0,8	2,6	111,3
30 septembre	9,9	95,5	105,4	0,8	3,7	109,9
31 décembre	10,1	95,5	105,6	0,8	4,1	110,5
1951 31 mars	10,2	94,4	104,6	0,8	2,0	107,4
30 juin	10,3	97,4	107,7	0,9	1,8	110,4
30 septembre	10,6	101,9	112,5	1,0	1,0	114,5
31 décembre	10,8	102,3	113,1	1,0	1,6	115,7
1952 31 mars	11,1	102,9	114,0	1,0	0,9	115,9
30 juin	11,4	104,3	115,7	1,0	0,8	117,5
30 septembre	11,8	104,1	115,9	0,9	0,4	117,2
31 décembre	12,8	102,4	115,2	1,0	0,3	116,6
1953 31 mars	12,9	106,0	118,9	1,0	—	119,9
30 juin	13,4	105,1	118,5	1,0	0,7	120,2
30 septembre	13,8	107,8	121,6	1,1	0,3	123,0
31 décembre	14,2	106,2	120,4	1,1	—	121,5
1954 31 mars	15,1	102,6	117,7	1,2	—	118,9
30 juin	15,4	106,5	121,9	1,2	0,2	123,3
30 septembre	15,6	105,2	120,8	1,3	—	122,1
31 décembre	18,0	101,9	119,9	1,4	1,2	122,5
1955 31 mars	18,1	102,3	120,4	1,9	0,1	122,4
30 juin	18,8	102,3	121,1	1,9	0,9	123,9

On a vu plus haut que les mouvements accusés par ces chiffres absolus ne peuvent pas être interprétés tels quels, s'il s'agit de déterminer quel secteur est à l'origine de la création de monnaie qui s'est opérée lorsque les organismes monétaires ont acheté ces titres de créances. L'Etat a-t-il financé une partie de ses dépenses en provoquant une expansion monétaire ? Ou bien le public a-t-il monétisé des obligations dans lesquelles il avait placé antérieurement ses épargnes ?

Les données figurant au tableau VI (colonnes 1 et 5) indiquent l'ampleur de ces deux processus, tout à fait différents. La colonne 1 reflète la création de monnaie, destinée au financement de la Trésorerie. La colonne 5 reflète les arbitrages du public entre des créances non monétaires et de la monnaie ; suivant les circonstances, ces encaisses ont servi immédiatement à des dépenses, à des souscriptions d'émissions ou sont restées inactives. En ce qui concerne cette monétisation, il est donc impossible d'éliminer la partie qui correspond au financement du Trésor qui se produit lorsque le public arbitre des valeurs anciennement émises contre des titres d'emprunts en cours, en cédant les premiers à des organismes monétaires, et notamment au Fonds des Rentes.

Ces grandeurs ont été évaluées de la façon suivante. Les mouvements des titres non négociables de la dette publique (au tableau V, ils figurent à la colonne 2) ont été considérés d'office comme représentant un financement monétaire du Trésor. On y a ajouté une intervention des organismes monétaires au profit du Trésor qui ne s'est pas traduite par un accroissement de leurs créances sur celui-ci : à savoir, l'utilisation par le Trésor du produit de la réévaluation de l'encaisse-or et devises de la Banque Nationale.

Les mouvements des obligations d'autres pouvoirs et institutions publics et les avances au Fonds des Rentes (au tableau V, ils figurent aux colonnes 4 et 5) ont été considérés d'office comme représentant une monétisation d'actifs. On peut objecter que les banques de dépôts, notamment, ont parfois souscrit à l'émission des emprunts, cotés, d'institutions autres que l'Etat. L'absence de documentation rend impossible toute évaluation. On commet donc parfois une erreur par excès en mesurant l'ampleur de la monétisation.

Les mouvements des titres négociables de la dette de l'Etat (au tableau V, ils figurent à la colonne 1) ont été ventilés suivant que ces valeurs ont été souscrites à l'émission ou achetées sur le marché. Cette

Tableau VI.

Financement monétaire des pouvoirs publics
Monétisation de la dette publique et d'autres fonds publics
(en milliards de francs)

Dates	Financement monétaire du Trésor *			Financement monétaire de pouvoirs publics subordonnés par cession de devises **	Monétisation de la dette et autres fonds publics **
	par cession de titres de la dette (1)	par cession nette de devises * (2)	Total (3)		
1950 30 septembre	+ 2,7	+ 0,9	+ 3,6	—	+ 1,3
31 décembre	+ 0,2	+ 1,7	+ 1,9	—	+ 0,5
1951 31 mars	— 1,2	—	— 1,2	—	— 2,1
30 juin	+ 3,1	— 1,8	+ 1,3	—	—
30 septembre	+ 4,5	— 0,5	+ 4,0	—	— 0,4
31 décembre	+ 0,4	+ 0,1	+ 0,5	—	+ 0,8
1952 31 mars	+ 0,6	+ 0,9	+ 1,5	—	— 0,5
30 juin	+ 1,6	+ 0,6	+ 2,2	—	+ 0,2
30 septembre	+ 6,9	— 3,9	+ 3,0	—	—
31 décembre	— 1,4	— 0,1	— 1,5	—	+ 0,7
1953 31 mars	+ 3,6	— 2,0	+ 1,6	—	— 0,3
30 juin	— 0,9	+ 1,0	+ 0,1	—	+ 1,2
30 septembre	+ 2,7	+ 2,5	+ 5,2	—	—
31 décembre	— 1,5	+ 0,5	— 1,0	—	—
1954 31 mars	— 3,7	+ 0,5	— 3,2	—	+ 0,9
30 juin	+ 4,2	+ 0,5	+ 4,7	—	+ 0,3
30 septembre	— 1,5	+ 1,7	+ 0,2	—	+ 0,3
31 décembre	— 1,3	— 0,1	— 1,4	—	+ 1,7
1955 31 mars	+ 0,2	+ 1,8	+ 2,0	—	— 0,4
30 juin	— 0,5	— 1,1	— 1,6	+ 0,1	+ 2,1

(*) Signe + : facteur de création de monnaie. Signe — : facteur de destruction de monnaie.
Montants repris de la colonne (6) du tableau IV. On a considéré que les rentrées (signe +) ou sorties (signe —) nettes de devises étaient cédées aux organismes monétaires ou acquises auprès d'eux.

(**) Signe + : facteur de création de monnaie au profit des entreprises et particuliers, parfois au profit du Trésor (arbitrages). Signe — : facteur de destruction de monnaie.

répartition est basée sur une documentation non publiée qui limite au minimum les estimations nécessaires.

On remarquera qu'au tableau VI figurent deux autres séries statistiques. Elles rappellent qu'une création de monnaie peut s'opérer au profit de l'Etat et des pouvoirs publics subordonnés par suite de leurs opérations avec l'étranger. Ces données sont reprises du tableau IV (colonnes 6 et 7). De la sorte, le tableau VI donne un aperçu complet de l'incidence des opérations du Trésor sur la quantité de monnaie (21).

*
**

E. Les crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers résidant en Belgique.

Les crédits aux entreprises et particuliers belges (22) qui sont financés par les organismes monétaires et exercent donc une incidence sur l'offre de monnaie ne représentent qu'une partie de l'encours

total des crédits commerciaux accordés par le système monétaire. Le solde est mobilisé auprès d'organismes financiers divers.

Les mouvements que nous recenserons ne concerneront que la partie logée dans les organismes monétaires. Mais, pour préciser la portée de ces mouvements, il nous paraît indispensable de les réintégrer dans l'ensemble plus vaste que constitue l'encours global des crédits d'escompte, d'avance et d'acceptation accordés aux entreprises et particuliers à l'origine par les organismes monétaires.

La série statistique en question fait l'objet du tableau VII.

Ce recensement a un triple objectif : dresser un tableau synthétique des crédits dont il vient d'être question; isoler ceux de ces crédits qui sont accordés à des entreprises établies à l'étranger; déterminer l'encours des crédits consentis qui demeure à charge des organismes monétaires.

C'est en partant d'une présomption que l'on admet que ces crédits servent essentiellement au

(21) Le Trésor n'est pas nécessairement le bénéficiaire final de la création de monnaie. Il se peut, par exemple, qu'il ait à faire face à des remboursements de certificats de Trésorerie présentés par des institutions d'épargne, elles-mêmes l'objet de retraits de la part du public.

(22) L'expression « aux entreprises et particuliers », empruntée à la terminologie de la Comptabilité Nationale, a été substituée aux expressions « au secteur privé » ou « à l'économie privée »; celles-ci étaient utilisées jusqu'à présent dans diver-

ses publications pour distinguer les catégories de crédit dont il est question ici des avances aux pouvoirs publics. Mais la portée de ces expressions est plutôt juridique. Le nouvel intitulé recouvre mieux le contenu de la statistique; en effet, ce n'est pas le régime juridique de propriété des entreprises qui importe; ce qui est recensé, ce sont les engagements de toutes les entreprises privées ou publiques qui, pour poursuivre leur activité, ont fait appel aux formes particulières de financement envisagées ici.

financement des entreprises et des particuliers. Cette présomption est basée sur la forme des crédits. En effet, est recensé ici le montant total des crédits distribués sous des formes déterminées par les organismes monétaires : crédits d'escompte, crédits d'avances gagées par des titres, par toutes autres sûretés ou accordées sur notoriété, et crédits d'acceptation.

Ce montant total figure à la colonne 11 du tableau VII.

Les banques de dépôts sont à l'origine de la grande majorité des crédits recensés (23) et prennent, par conséquent, la majorité de ces risques de crédit. Sans doute, les concours consentis par les banquiers ne leur occasionnent pas toujours une sortie de fonds. L'octroi de crédits d'acceptation ne donne lieu qu'au prêt de la signature du banquier; comme la plupart de ces acceptations bancaires sont immédiatement négociées en dehors des banques de dépôts, celles-ci ne supportent, à aucun moment, la

charge de leur financement. Mais la responsabilité des banquiers reste engagée pour la durée des traites. Il en est de même pour les opérations financées tout d'abord par un banquier, puis mobilisées sous son endos, soit à l'Institut de Réescompte, soit à la Banque Nationale, soit dans le marché financier.

Certaines créances des banques sur des entreprises ne sont pas comprises dans ce total général, bien qu'elles aient la forme d'effets de commerce. Ce sont les créances que les banques se constituent en achetant, à l'étranger, des effets de commerce en devises représentant des transactions auxquelles l'économie belge n'a pas été partie. Par ces opérations, les banques modifient la forme sous laquelle elles détiennent leurs réserves en devises, pour en obtenir un rendement. La nature de ces placements ne permet pas de les ranger parmi les concours accordés par les banquiers en tant que donneurs de crédit; ils font plutôt partie des avoirs bancaires extérieurs (24).

Le total général a été subdivisé en deux sommes partielles, suivant que les débiteurs appartiennent à l'économie belge ou sont établis en dehors de celle-ci.

(23) Cfr. colonne 12. Le solde a été accordé par les Comptoirs d'Escompte de la Banque Nationale, la Caisse Nationale de Crédit professionnel, ou la Banque Nationale en réescomptant des effets commerciaux remis par diverses institutions publiques de crédit.

(24) Ils ont été considérés ici comme tels et figurent au tableau IV.

Tableau VII.

**Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation
accordés aux entreprises et particuliers par les organismes monétaires**
(en milliards de francs)

Dates	Crédits aux entreprises et particuliers résidant en Belgique						Crédits aux entreprises et particuliers résidant à l'étranger			Total général (11) = (6) + (10)	dont : crédits accordés à l'ori- gine par les banques de dépôts ** (12)	
	Logés dans les organismes monétaires				Logés en dehors des orga- nismes moné- taires (5)	Total (6) = (4) + (5)	dont : crédits pour le finance- ment des ventes à tem- péra- ment * (7)	logés dans les orga- nismes moné- taires (8)	en dehors des orga- nismes moné- taires (9)			Total (10) = (8) + (9)
	dans les banques de dépôts (1)	à la Banque Natio- nale de Belgique (2)	dans les autres orga- nismes (3)	Total (4) = (1) + (2) + (3)								
1950 30 juin	21,2	4,5	1,6	27,3	3,1	30,4		1,1	0,2	1,3	31,7	30,1
30 septembre ...	21,3	6,3	1,7	29,3	2,9	32,2		1,2	0,2	1,4	33,6	31,2
31 décembre ...	20,8	10,6	1,8	33,2	3,4	36,6		1,7	0,2	1,9	38,5	36,1
1951 31 mars	21,8	11,7	2,0	35,5	4,4	39,9		1,1	0,3	1,4	41,3	38,6
30 juin	22,4	10,2	2,0	34,6	4,9	39,5		0,9	0,4	1,3	40,8	38,3
30 septembre ...	23,7	6,1	2,7	32,5	4,2	36,7		0,8	0,5	1,3	38,0	36,4
31 décembre ...	24,6	8,7	2,9	36,2	5,9	42,1		1,3	0,6	1,9	44,0	42,0
1952 31 mars	24,7	8,2	2,4	35,3	6,2	41,5		1,8	0,7	2,5	44,0	42,0
30 juin	24,3	6,5	2,9	33,7	6,6	40,3		1,9	1,1	3,0	43,3	41,4
30 septembre ...	25,4	4,6	2,6	32,6	7,5	40,1		2,0	1,6	3,6	43,7	42,0
31 décembre ...	25,3	8,7	2,5	36,5	6,8	43,3		2,5	1,3	3,8	47,1	44,8
1953 31 mars	26,7	7,0	2,2	35,9	7,6	43,5		2,2	1,3	3,5	47,0	44,4
30 juin	26,5	7,4	2,2	36,1	7,6	43,7		1,9	1,1	3,0	46,7	44,5
30 septembre ...	27,4	6,8	2,1	36,3	7,3	43,6		1,8	1,2	3,0	46,6	44,8
31 décembre ...	28,0	8,4	2,3	38,7	6,7	45,4		2,1	1,1	3,2	48,6	46,2
1954 31 mars	28,3	7,3	1,8	37,4	7,7	45,1		2,1	1,1	3,2	48,3	46,2
30 juin	28,8	7,7	1,7	38,2	8,0	46,2	3,0	1,9	1,5	3,4	49,6	47,7
30 septembre ...	29,5	7,2	2,1	38,8	8,2	47,0		2,1	1,3	3,4	50,4	48,6
31 décembre ...	30,5	9,2	2,0	41,7	8,1	49,8	3,2	1,7	1,6	3,3	53,1	51,0
1955 31 mars	33,3	6,5	1,5	41,3	8,3	49,6		2,4	1,2	3,6	53,2	51,0
30 juin	33,4	8,0	1,6	43,0	7,1	50,1	3,5	2,5	1,3	3,8	53,9	52,1

* Source : Institut National de Statistique. Ces données mesurent le financement par intervention de banques au contrat.

** Après élimination des doubles emplois et d'opérations visant au placement provisoire d'une partie des encaisses en devises.

La première de ces sommes figure à la colonne 6 du tableau. Elle donne une idée assez représentative du recours des entreprises et particuliers nationaux au crédit à court terme; elle ne mesure pas exhaustivement ce recours puisque d'autres organismes, non monétaires, accordent aussi des crédits à court terme.

La seconde somme partielle figure à la colonne 10 du tableau. Elle est constituée par les créances sur des entreprises et particuliers résidant à l'étranger, acquises lors de la mobilisation de traites tracées par les exportateurs sur leurs acheteurs.

Le type de ces opérations est l'escompte d'un effet de commerce sur l'étranger, libellé en francs belges ou en devises. Mais on y a assimilé la mobilisation d'une acceptation bancaire en francs belges, visée, représentative d'exportations. Ce procédé de financement ne diffère du précédent que dans la forme; juridiquement, le banquier est débiteur de l'acceptation; mais la traite documentaire lui est remise en sûreté et l'encaissement de cette traite servira, à l'échéance, à régler le montant de l'acceptation. La signification économique de l'opération est identique à celle de l'escompte d'un effet sur l'étranger (25). Mais le procédé de l'acceptation facilite la négociation des traites dans le marché et évite au banquier de faire les fonds.

En mobilisant ces créances sur l'étranger, les banques apportent un soutien au commerce d'exportation. Cependant ces facilités répondent à des besoins de crédit de la clientèle étrangère et non des entreprises nationales. Ces dernières, qui désirent obtenir la contrevaletur en monnaie nationale, de leurs ventes à l'étranger, cèdent aux banques, soit des devises disponibles, soit des créances sur leurs clients, suivant que leurs exportations se règlent au comptant ou à des termes plus éloignés. La forme des avoirs extérieurs acquis par les banques est évidemment différente: dans le premier cas, ils consistent en avoirs chez des correspondants; dans le second cas, ils se composent d'engagements de firmes étrangères, à diverses échéances.

*
**

Les banques de dépôts qui distribuent, à l'origine, la plus grande partie de cette masse de crédits aux entreprises et particuliers nationaux ou étrangers ne les financent que dans les limites de leurs moyens d'action; le surplus est mobilisé auprès d'autres organismes.

La série statistique montre comment l'encours total est classé au moment de chaque recensement.

Les incidences monétaires apparaissent plus clairement si on distingue, d'une part les organismes

(25) Faute de documentation, il est impossible de déterminer quelle partie de l'encours d'acceptations bancaires non visées a servi à financer des exportations. Cet encours est donc entièrement rangé parmi les crédits aux entreprises et particuliers belges.

émetteurs de monnaie, et d'autre part tous les autres organismes: institutions publiques et organismes privés financiers qui n'exercent pas de fonction monétaire en Belgique (Société Nationale de Crédit à l'Industrie et autres paraétatiques, compagnies d'assurances, holdings, banques luxembourgeoises).

Il n'est pas inutile de donner quelques précisions sur la composition des encours que ce « marché » non monétaire finance. Les crédits à des entreprises et particuliers nationaux (colonne 5 du tableau VII) comprennent des acceptations libellées en devises. Tirées au bénéfice de fournisseurs étrangers en vertu de crédits d'acceptation ouverts aux importateurs par des banquiers étrangers, ces traites assortissent généralement des achats de laine ou de coton. Le banquier belge, partie à l'opération, est engagé par sa signature, mais ces effets sont négociés sur d'autres places, généralement Londres et New-York. Ce financement n'exerce donc aucune incidence directe sur le marché monétaire belge. Ces crédits sur la Belgique comprennent aussi des effets commerciaux, des acceptations en francs belges, visées, représentatives d'importations, et des acceptations bancaires non visées.

Les crédits sur les entreprises et particuliers étrangers (colonne 9 du tableau VII) sont surtout composés d'acceptations bancaires et commerciales en francs belges, visées, représentatives d'exportations.

Au sujet des encours financés par les organismes monétaires, il convient de signaler que les crédits aux entreprises étrangères (colonne 8 du tableau VII) ont été rangés ci-dessus parmi les avoirs exté-

Tableau VIII.

**Mouvements des crédits d'escompte,
d'avances et d'acceptation
aux entreprises et particuliers nationaux,
logés dans les organismes monétaires**

Ecart trimestriel	Milliards de francs
1950 3 ^e trimestre	+ 2,0
4 ^e trimestre	+ 3,9
1951 1 ^{er} trimestre	+ 2,3
2 ^e trimestre	- 0,9
3 ^e trimestre	- 2,1
4 ^e trimestre	+ 3,7
1952 1 ^{er} trimestre	- 0,9
2 ^e trimestre	- 1,6
3 ^e trimestre	- 1,0
4 ^e trimestre	+ 3,8
1953 1 ^{er} trimestre	- 0,5
2 ^e trimestre	+ 0,1
3 ^e trimestre	+ 0,2
4 ^e trimestre	+ 2,4
1954 1 ^{er} trimestre	- 1,3
2 ^e trimestre	+ 0,8
3 ^e trimestre	+ 0,6
4 ^e trimestre	+ 2,9
1955 1 ^{er} trimestre	- 0,4
2 ^e trimestre	+ 1,7

Signe + : facteur de création de monnaie.
Signe - : facteur de destruction de monnaie.

rieurs nets de ces organismes; ils sont incorporés dans les montants figurant à la colonne 3 du tableau IV.

Ce sont les mouvements de l'encours des crédits sur la Belgique qui retiendront plus spécialement notre attention ici. Ces mouvements sont repris au tableau VIII dont les données sont calculées sur base des chiffres figurant à la colonne 4 du tableau VII.

L'interprétation de ces mouvements ne peut négliger un élément important : la création de monnaie qui s'opère par ce facteur n'est pas uniquement fonction des besoins de crédit des entreprises et particuliers. Ces besoins exercent une influence majeure à longue échéance. Mais quand on envisage une période plus courte, l'ampleur de la création de monnaie dépend aussi des possibilités de financement offertes par les organismes non monétaires. Les interventions de ceux-ci tendent à se développer dans les dernières années : les achats d'acceptations bancaires ou commerciales visées fournissent un emploi rentable, sans risque d'immobilisation, aux liquidités dont dispose « ce marché ». Mais les facultés de mobilisation de ce marché varient largement suivant les échéances et les périodes.

Lorsqu'elles se contractent, le papier « reflue » vers les organismes émetteurs. Ce reflux affecte tout particulièrement la Banque Nationale qui est le réescompteur en dernier ressort; les encours qu'elle détient enregistrent les fluctuations les plus nettes.

**

F. Les fonds propres et les immobilisations des organismes monétaires. Leurs emprunts obligataires.

Du point de vue qui nous occupe, ces actifs immobilisés et les passifs non exigibles des organismes monétaires constituent une catégorie assez caractéristique : leur évolution dépend en effet des décisions prises par les organismes monétaires en tant qu'entreprises.

On a rappelé au paragraphe 3 que, lorsque les organismes monétaires émettent des actions sur le marché des capitaux, ils résorbent à due concurrence les avoirs monétaires de leurs nouveaux actionnaires. De même, lorsqu'ils accumulent des soldes bénéficiaires réservés ou temporairement non distribués, ils diminuent la création de monnaie.

Celle-ci est, au contraire, accrue lorsque ces organismes augmentent leurs actifs immobilisés, soit en

Tableau IX.

Fonds propres, immobilisations et emprunts obligataires des organismes monétaires (en milliards de francs)

Dates	Fonds propres et immobilisations (Banque Nationale, Banques de dépôts et Institut de Réescompte et de Garantie)				Mouvements de cet écart (par trimestre) (5)	Emprunts obligataires (Banques de dépôts) **		Solde des opérations autres qu'à court terme du Fonds monétaire, du Crédit Communal et de la C.N.C.P. ***	
	Montants absolus					Montants absolus * (6)	Mouvements par trimestre (7)	Montants absolus (8)	Mouvements par trimestre (9)
	Fonds propres (1)	Immobi- lisations (2)	Partici- pations (3)	Ecart * (4) = (1) - [(2) + (3)]					
1950 30 juin	— 7,0	1,6	0,9	— 4,5	—	— 0,2	—	— 0,6	—
30 septembre	— 7,3	1,6	0,9	— 4,8	— 0,3	— 0,2	—	—	+ 0,6
31 décembre	— 7,3	1,6	1,0	— 4,7	+ 0,1	— 0,3	— 0,1	+ 1,2	+ 1,2
1951 31 mars	— 7,4	1,8	1,0	— 4,6	+ 0,1	— 0,3	—	+ 1,4	+ 0,2
30 juin	— 7,8	1,8	1,0	— 5,0	— 0,4	— 0,4	—	+ 1,2	— 0,2
30 septembre	— 8,0	1,8	1,0	— 5,2	— 0,2	— 0,4	— 0,1	+ 1,3	+ 0,1
31 décembre	— 8,5	2,0	1,1	— 5,4	— 0,2	— 0,6	— 0,2	+ 1,4	+ 0,1
1952 31 mars	— 8,2	2,0	1,0	— 5,2	+ 0,2	— 0,9	— 0,3	+ 0,3	— 1,1
30 juin	— 8,6	2,1	1,2	— 5,3	— 0,1	— 0,8	+ 0,1	+ 0,1	— 0,2
30 septembre	— 8,7	2,1	1,2	— 5,4	— 0,1	— 0,8	—	+ 0,5	+ 0,4
31 décembre	— 8,8	2,3	1,3	— 5,2	+ 0,2	— 1,0	— 0,2	+ 0,4	— 0,1
1953 31 mars	— 8,8	2,3	1,3	— 5,2	—	— 1,1	— 0,1	—	— 0,4
30 juin	— 8,9	2,4	1,3	— 5,2	—	— 1,2	— 0,1	— 0,9	— 0,9
30 septembre	— 9,1	2,3	1,4	— 5,4	— 0,2	— 1,5	— 0,3	— 0,1	+ 0,8
31 décembre	— 9,1	2,4	1,4	— 5,3	+ 0,1	— 1,9	— 0,4	+ 0,1	+ 0,2
1954 31 mars	— 9,3	2,5	1,4	— 5,4	— 0,1	— 2,2	— 0,3	— 0,3	— 0,4
30 juin	— 9,5	2,5	1,5	— 5,5	— 0,1	— 2,5	— 0,3	+ 0,6	+ 0,9
30 septembre	— 9,8	2,5	1,6	— 5,7	— 0,2	— 2,7	— 0,2	+ 1,3	+ 0,7
31 décembre	— 9,9	2,6	1,3	— 6,0	— 0,3	— 2,9	— 0,2	+ 2,0	+ 0,7
1955 31 mars	— 9,9	2,6	1,6	— 5,7	+ 0,3	— 3,2	— 0,3	+ 1,5	— 0,5
30 juin	— 10,3	2,7	1,5	— 6,1	— 0,4	— 3,4	— 0,2	+ 2,1	+ 0,6

* Signe + : facteur de création de monnaie. Signe — : facteur de destruction de monnaie.
** Obligations et bons de caisse.
*** Donc y compris les fonds propres et immobilisations.

acquérant des immeubles et du matériel, soit en prenant des participations dans d'autres entreprises, dans les limites des dispositions légales.

Pour les besoins de cette analyse, il est donc logique de retracer les mouvements de la différence entre fonds propres et immobilisations, en ce compris les participations. Ces mouvements sont retracés au tableau IX à la colonne 5. Ils concernent la Banque Nationale, l'Institut de Réesc compte et les banques de dépôts.

Les émissions d'obligations ou de bons de caisse des organismes monétaires sont un facteur de contraction des encaisses des autres secteurs. Il s'agit exclusivement d'émissions des banques de dépôts. Ces engagements obligataires pourraient à la rigueur être rangés parmi les liquidités quasi monétaires des entreprises et particuliers; on s'en est abstenu et on a motivé, au B ci-avant, cette décision.

Leurs chiffres absolus et leurs mouvements apparaissent au tableau IX.

Les bilans du Crédit Communal et de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel présentent cette particularité, par rapport aux autres organismes émetteurs de monnaie, de comprendre en majorité des actifs et des passifs à long terme. Le solde de leurs opérations qui n'ont pas été ventilées dans les autres rubriques de la présente classification, est donc constitué en majorité par des engagements obli-

gataires et par des crédits consentis à long terme. Nous avons considéré que ce solde, déterminé ici par différence, et qui comprend donc les fonds propres et immobilisations de ces institutions, pouvait être rangé dans ce groupe de facteurs de création de monnaie. Ces soldes des opérations des deux institutions en cause, auxquelles on a ajouté le Fonds Monétaire, figurent donc également au tableau IX.

*
**

G. Créances et engagements divers des organismes monétaires. Comptes pour balance.

Les créances et engagements des organismes monétaires qui n'ont pas été répartis dans les catégories examinées jusqu'à présent ont été distribués en deux derniers groupes. Nous désignerons le premier comme les « Divers » et le second comme les « Comptes pour balance ».

Dans les « Divers », on peut distinguer :

a) *Certaines opérations spécifiques avec les organismes financiers non monétaires.*

Elles comprennent des prêts d'argent au jour le jour consentis à des organismes financiers ou reçus de ces derniers.

Dans le cas où les organismes monétaires sont prêteurs, les disponibilités proviennent des banques

Tableau X. Créances et engagements « divers » des organismes monétaires
(en milliards de francs)

Dates	Montants absolus *				Solde des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux *	Mouvements par trimestre ***		
	Opérations spécifiques avec des organismes financiers non monétaires			Total		du total de la colonne (4)	de la colonne (5)	Total
	Prêts ou emprunts de call-money *	Divers prêts et avances à des Institutions publiques	Provisions constituées par la S.N.C.I. à la B.N.B. **					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	
1950 30 juin	+ 0,2	1,3	—	+ 1,5	— 2,1	—	—	—
30 septembre ...	+ 0,2	1,2	—	+ 1,4	— 3,3	— 0,1	— 1,2	— 1,3
31 décembre ...	—	0,9	—	+ 0,9	— 2,2	— 0,5	+ 1,1	+ 0,6
1951 31 mars	+ 0,1	0,6	—	+ 0,7	— 2,0	— 0,2	+ 0,2	—
30 juin	+ 0,2	0,9	—	+ 1,1	— 1,8	+ 0,4	+ 0,2	+ 0,6
30 septembre ...	+ 0,1	0,8	—	+ 0,9	— 1,9	— 0,2	— 0,1	— 0,3
31 décembre ...	—	0,8	— 0,1	+ 0,7	— 2,0	— 0,2	— 0,1	— 0,3
1952 31 mars	—	0,8	— 0,3	+ 0,5	— 2,1	— 0,2	— 0,1	— 0,3
30 juin	—	0,8	— 0,7	+ 0,1	— 1,2	— 0,4	+ 0,9	+ 0,5
30 septembre ...	— 0,1	0,9	— 0,9	— 0,1	— 1,5	— 0,2	— 0,3	— 0,5
31 décembre ...	— 0,1	0,8	— 0,8	— 0,1	— 1,6	—	— 0,1	— 0,1
1953 31 mars	+ 0,1	0,7	— 0,6	+ 0,2	— 3,0	+ 0,3	— 1,4	— 1,1
30 juin	+ 0,1	1,1	— 0,5	+ 0,6	— 1,4	+ 0,4	+ 1,6	+ 2,0
30 septembre ...	+ 0,2	0,8	— 0,4	+ 0,6	— 2,1	—	— 0,7	— 0,7
31 décembre ...	— 0,3	0,8	— 0,4	+ 0,1	— 1,9	— 0,5	+ 0,2	— 0,3
1954 31 mars	— 0,3	0,8	— 0,3	+ 0,2	— 1,5	+ 0,1	+ 0,4	+ 0,5
30 juin	+ 0,2	0,9	— 0,1	+ 1,0	— 1,9	+ 0,8	— 0,4	+ 0,4
30 septembre ...	— 0,2	1,0	—	+ 0,8	— 2,5	— 0,2	— 0,6	— 0,8
31 décembre ...	— 0,1	1,1	—	+ 1,0	— 1,2	+ 0,2	+ 1,3	+ 1,5
1955 31 mars	—	1,1	—	+ 1,1	— 1,4	+ 0,1	— 0,2	— 0,1
30 juin	+ 0,1	1,3	— 0,1	+ 1,3	— 2,0	+ 0,2	— 0,6	— 0,4

* Signe + : prêts; signe — : emprunts des organismes monétaires.

** Pour le financement des accords de paiement avec l'étranger (convention du 14 septembre 1954), du 31 décembre 1951 au 30 juin 1954 : comptes spéciaux des banquiers luxembourgeois, constitués par le mécanisme des retenues à l'exportation vers les pays U.E.P.

*** Signe + : facteur de création de monnaie. Signe — : facteur de destruction de monnaie.

de dépôts; elles représentent la partie du call money collecté sur le marché par l'Institut de Réescampte, qui est inutilisée par celui-ci; il la rétrocède aux organismes qui empruntent sur le marché hors compensation (26). Lorsque, au contraire, les disponibilités sont prêtées par les paraétatiques et autres organismes financiers, c'est l'Institut de Réescampte qui les emprunte sur le marché du call money hors compensation.

Ces opérations spécifiques comprennent aussi des prêts divers consentis par les organismes monétaires à certaines institutions publiques. Notamment : des obligations non cotées, souscrites à l'émission par les banques de dépôts; l'escompte, par la Banque Nationale, de bons de caisse de diverses institutions publiques de crédit (26) et des avances du Fonds monétaire à l'Office central de la Petite Epargne.

Enfin, les opérations avec les organismes financiers comprennent les provisions constituées par la Société Nationale de Crédit à l'Industrie auprès de la Banque Nationale en vertu de la Convention de septembre 1954. L'objectif de celle-ci est d'organiser le financement au moyen d'épargnes collectées par la Société Nationale, d'une partie des découverts en accords de paiement avec l'étranger (27).

b) *Les soldes des créances et engagements, non rangés par ailleurs, sur ou envers des résidents.*

Il s'agit d'un ensemble d'actifs et de passifs, pour la plupart à court terme; ils n'ont pu être classifiés avec certitude, soit que leur nature ne soit pas précisée dans la documentation de base, soit qu'elle ne soit pas cohérente avec le contenu des groupes antérieurement formés.

Les principaux éléments qui interviennent dans ces « Divers » sont : à la Banque Nationale, la différence entre les postes d'actif et de passif relatifs aux opérations à terme avec les résidents, des « valeurs à payer » indéterminées; dans les banques de dépôts, les « autres valeurs à recevoir à court terme », les « titres et fonds publics à émettre ou à réaliser », les « autres valeurs à payer à court terme » et les « Divers ».

*
**

Le dernier groupe, les « Comptes pour balance », comprend la contrepartie des avoirs des comptables

(26) Ceux de ces prêts qui vont au Fonds des Rentes ne sont pas compris ici puisque ses emprunts aux organismes monétaires ont été rangés dans la rubrique « Monétisation de la dette ». (Cfr. tableaux V et VI.)

(27) Par analogie, on a traité de la même façon les comptes constitués auprès de la Banque Nationale, de fin 1951 à juin 1954, par les banques luxembourgeoises en contrepartie des avoirs de leurs clients bloqués pour six mois et alimentés par les retenues effectuées sur les exportations à destination des pays U.E.P. En principe, il eût été souhaitable de porter ces comptes des banques luxembourgeoises parmi les engagements envers l'étranger des organismes monétaires belges; on s'en est abstenu en considérant que tous les autres avoirs en comptes de banquiers ou de particuliers luxembourgeois ne pouvaient pas être classés avec cette précision.

extraordinaires du Trésor auprès de l'Office des chèques postaux. Ces avoirs, encaisses couramment utilisées, ont été rangés dans le Stock monétaire; leur contrepartie est inscrite ici pour balance.

Tableau XI.

Comptes pour balance

(en milliards de francs)

Dates	Montants absolus *	Mouvements par trimestre **
1950 30 juin	+ 1,3	—
30 septembre	+ 2,4	+ 1,1
31 décembre	+ 2,4	— 0,1
1951 31 mars	+ 1,7	— 0,5
30 juin	+ 1,6	— 0,3
30 septembre	+ 1,3	— 0,4
31 décembre	+ 2,1	+ 0,5
1952 31 mars	+ 1,5	— 0,3
30 juin	+ 1,0	— 0,3
30 septembre	+ 1,2	+ 0,3
31 décembre	+ 0,2	— 0,9
1953 31 mars	+ 0,7	+ 0,1
30 juin	+ 1,5	+ 0,5
30 septembre	+ 1,9	+ 0,6
31 décembre	+ 1,0	— 1,3
1954 31 mars	+ ¹ 2,7	+ 1,8
30 juin	+ ² 2,6	+ 0,2
30 septembre	+ ³ 2,0	— 0,7
31 décembre	+ ⁴ 1,6	— 0,5
1955 31 mars	+ ⁵ 1,3	— 0,5
30 juin	+ ⁶ 2,2	+ 0,9

* Signe + : soldes actifs supérieurs à soldes passifs.

** Signe + : facteur de création de monnaie.

Signe — : facteur de destruction de monnaie.

Enfin, on a tenu compte ici de quelques écarts inexplicables, relevés entre les montants des comptes qui sont à la fois un actif pour certains organismes monétaires et un passif pour d'autres; leur montant est différent suivant qu'on le relève dans les livres de tel ou tel organisme. Une partie de ces écarts provient du décalage des dates de comptabilisation. La plus grosse partie de ces différences s'expliquerait peut-être par l'inscription des comptes de banquiers luxembourgeois parmi les banquiers créditeurs dans la situation des banques belges; à défaut d'indications précises à ce sujet, on a préféré inscrire ces montants « pour balance ».

*
**

Dans les deux tableaux ci-après, on a réuni en une vue synoptique les principales données que l'on vient d'analyser en détail.

Le tableau XII « Bilans intégrés des organismes monétaires » contient les montants absolus des grandeurs recensées, aux échéances du 30 juin et du 31 décembre de chaque année, depuis 1950.

Le tableau XIII « Origines des variations du Stock monétaire », juxtapose les mouvements de ces grandeurs par semestre, suivant le schéma ad hoc qui a été décrit.

Tableau XII.

Bilans intégrés des organismes monétaires

(en milliards de francs)

Période	Stock monétaire				Avoirs extérieurs nets				Créances sur le Trésor et créances obligataires sur d'autres emprunteurs publics				Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers résident en Belgique		Divers			Comptes pour balance	Total	Sous déduction de					Différence (20) — à (25)	
	Monnaie fiduciaire	Monnaie scripturale			Total	Avoirs et engagements à vue (montants nets)			Total	Dettes de l'Etat	Dette obligatoire d'autres emprunteurs publics	Avances au Fonds des Rentes	Total	Logés dans les organismes monétaires	Pour mémoire Logés dans et hors des organismes monétaires	Solde des opérations du Crédit communal de Belgique, de la Caisse Nationale de Crédit professionnel et du Fonds Monétaire autres qu'à court terme	Opérations spécifiques de prêts et emprunts avec des organismes financiers non monétaires			Solde des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux	Engagements quasi monétaires des organismes émetteurs de monnaie envers l'économie nationale			Emprunts obligataires de Banques de dépôts)		
		détenue par les entreprises et particuliers	détenue par les pouvoirs publics	Total		B.N.E.	Banques privées	Total													Détenus par les entreprises et particuliers	Dépôts en devises détenus par les entreprises et particuliers	Détenus par le Trésor			
		(2)	(3)	(4)		(6)	(7)	(8)													(9)	(10)	(11)			(12)
1950 30 juin	90,7	57,1	5,8	62,9	153,6	+38,6	-5,0	+1,4	35,0	107,9	0,8	2,6	111,3	27,3	30,4	-0,6	+1,5	-2,1	+1,3	173,7	-13,9	-1,5	—	-4,5	-0,2	153,6
En p.c. de (20)	52,2	32,9	3,3	36,2	88,4	22,2	2,9	0,8	20,1	62,1	0,5	1,5	64,1	15,7	—	0,3	0,9	1,2	0,7	100,0	8,0	0,9	—	2,6	0,1	88,4
31 décembre .	92,3	57,3	6,5	63,8	156,1	+35,3	-6,5	+1,9	30,7	105,6	0,8	4,1	110,5	33,2	36,6	+1,2	+0,9	-2,2	+2,4	176,7	-13,7	-1,9	—	-4,7	-0,3	156,1
En p.c. de (20)	52,2	32,4	3,7	36,1	88,3	20,0	3,7	1,1	17,4	59,7	0,5	2,3	62,5	18,8	—	0,7	0,5	1,2	1,3	100,0	7,8	1,1	—	2,6	0,2	88,3
1951 30 juin	92,2	58,3	6,6	64,9	157,1	+39,7	-10,8	+1,2	30,1	107,7	0,9	1,8	110,4	34,6	39,5	+1,2	+1,1	-1,8	+1,6	177,2	-12,9	-1,5	-0,3	-5,0	-0,4	157,1
En p.c. de (20)	52,0	32,9	3,7	36,6	88,6	22,4	6,1	0,7	17,0	60,8	0,5	1,0	62,3	19,5	—	0,7	0,6	1,0	0,9	100,0	7,3	0,9	0,2	2,8	0,2	88,6
31 décembre .	99,1	62,0	7,4	69,4	168,5	+50,2	-13,4	+1,7	38,5	113,1	1,0	1,6	115,7	36,2	42,1	+1,4	+0,7	-2,0	+2,1	192,6	-14,6	-2,4	-1,1	-5,4	-0,6	168,5
En p.c. de (20)	51,5	32,2	3,8	36,0	87,5	26,1	7,0	0,9	20,0	58,7	0,5	0,8	60,0	18,8	—	0,7	0,4	1,0	1,1	100,0	7,6	1,2	0,6	2,8	0,3	87,5
1952 30 juin	100,6	64,2	6,8	71,0	171,6	+56,2	-11,4	+2,7	47,5	115,7	1,0	0,8	117,5	33,7	40,3	+0,1	+0,1	-1,2	+1,0	198,8	-18,3	-1,5	-1,3	-5,3	-0,8	171,6
En p.c. de (20)	50,6	32,3	3,4	35,7	86,3	28,3	5,7	1,3	23,9	58,2	0,5	0,4	59,1	16,9	—	0,1	0,1	0,6	0,5	100,0	9,2	0,7	0,7	2,7	0,4	86,3
31 décembre .	102,0	65,1	7,4	72,5	174,5	+51,0	-4,3	+3,7	50,4	115,2	1,0	0,3	116,5	36,5	43,3	+0,4	-0,1	-1,6	+0,2	202,3	-18,6	-1,6	-1,4	-5,2	-1,0	174,5
En p.c. de (20)	50,4	32,2	3,7	35,9	86,3	25,2	2,1	1,8	24,9	56,9	0,5	0,2	57,6	18,0	—	0,2	—	0,8	0,1	100,0	9,2	0,8	0,7	2,5	0,5	86,3
1953 30 juin	102,6	66,3	6,9	73,2	175,8	+48,8	-4,0	+2,7	47,5	118,5	1,0	0,7	120,2	36,1	43,7	-0,9	+0,6	-1,4	+1,5	203,6	-19,3	-1,6	-0,5	-5,2	-1,2	175,8
En p.c. de (20)	50,4	32,5	3,4	35,9	86,3	24,0	2,0	1,3	23,3	58,2	0,5	0,3	59,0	17,7	—	0,4	0,3	0,7	0,8	100,0	9,5	0,8	0,2	2,6	0,6	86,3
31 décembre .	105,9	67,3	7,1	74,4	180,3	+52,4	-4,8	+2,7	50,3	120,4	1,1	—	121,5	38,7	45,4	+0,1	+0,1	-1,9	+1,0	209,8	-20,6	-1,5	-0,2	-5,3	-1,9	180,3
En p.c. de (20)	50,5	32,0	3,4	35,4	85,9	25,0	2,3	1,3	24,0	57,4	0,5	—	57,9	18,5	—	—	0,9	0,5	100,0	9,8	0,7	0,1	2,6	0,9	85,9	
1954 30 juin	104,3	69,9	8,1	78,0	182,3	+49,7	-4,8	+2,9	47,8	121,9	1,2	0,2	123,3	38,2	46,2	+0,6	+1,0	-1,9	+2,6	211,6	-19,6	-1,6	-0,1	-5,5	-2,5	182,3
En p.c. de (20)	49,3	33,1	3,8	36,9	86,2	23,5	2,3	1,4	22,6	57,6	0,6	0,1	58,3	18,0	—	0,3	0,5	0,9	1,2	100,0	9,3	0,7	—	2,6	1,2	86,2
31 décembre .	106,7	69,5	7,4	76,9	183,6	+50,5	-3,7	+1,5	48,3	119,9	1,4	1,2	122,5	41,7	49,8	+2,0	+1,0	-1,2	+1,6	215,9	-21,3	-2,0	-0,1	-6,0	-2,9	183,6
En p.c. de (20)	49,4	32,2	3,4	35,6	85,0	23,4	1,7	0,7	22,4	55,5	0,6	0,6	56,7	19,3	—	0,9	0,5	0,5	0,7	100,0	9,9	0,9	—	2,8	1,4	85,0
1955 30 juin	108,6	71,7	7,3	79,0	187,6	+52,9	-4,8	+2,7	50,8	121,1	1,9	0,9	123,9	43,0	50,1	+2,1	+1,3	-2,0	+2,2	221,3	-22,4	-1,7	-0,1	-6,1	-3,4	187,6
En p.c. de (20)	49,0	32,4	3,3	35,7	84,7	23,9	2,1	1,2	23,0	54,7	0,9	0,4	56,0	19,4	—	0,9	0,6	0,9	1,0	100,0	10,2	0,8	—	2,8	1,5	84,7

* Y compris les comptes d'organismes parasétatifs administratifs.

Tableau XIII.

Origines des variations du stock monétaire
(mouvements en milliards de francs)

Semestres	Variations du stock monétaire	Variations des liquidités quasi monétaires				Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires (6) = (1) + (5)	Solde des opérations avec l'étranger (à l'exclusion des opérations en capital des pouvoirs publics et des donations officielles) (7)	Financement monétaire des pouvoirs publics (*) (8)	Monétisation de la dette de l'Etat et autres fonds publics (9)	Mouvements des crédits d'es-compte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers nationaux, logés dans les organismes monétaires (10)	Variations de l'écart entre fonds propres et immobilisations + participations des organismes monétaires (11)	Emprunts obligataires des banques de dépôts (12)	Soldes des opérations autres qu'à court terme du Fonds Monétaire, du Crédit Communal et de la C.N.C.P. (13)	Divers		Comptes pour balance (16)	Total (17) = de (7) à (16)
		Dépôts à terme et comptes spéciaux des exportateurs vers l'U.E.P. (2)	Dépôts en devises de nationaux (3)	Avoirs du Trésor (4)	Total (5)									Opérations spécifiques de prêts et d'emprunts avec des organismes financiers non monétaires (14)	Soldes des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux (15)		
1950 2 ^e semestre	+ 2,5	-0,2	+0,4	—	+0,2	+ 2,7	-12,3	+ 5,5	+1,8	+ 5,9	-0,2	-0,1	+1,8	-0,6	-0,1	+1,0	+ 2,7
1951 1 ^{er} semestre	+ 1,0	-0,8	-0,4	+0,3	-0,9	+ 0,1	+ 1,3	+ 0,1	-2,1	+ 1,4	-0,3	-0,1	—	+0,2	+0,4	-0,8	+ 0,1
2 ^e semestre	+11,4	+1,7	+0,9	+0,8	+3,4	+14,8	+ 9,2	+ 4,5	+0,4	+ 1,6	-0,4	-0,2	+0,2	-0,4	-0,2	+0,1	+14,8
Total ...	+12,4	+0,9	+0,5	+1,1	+2,5	+14,9	+10,5	+ 4,6	-1,7	+ 3,0	-0,7	-0,3	+0,2	-0,2	+0,2	-0,7	+14,9
1952 1 ^{er} semestre	+ 3,1	+3,7	-0,9	+0,2	+3,0	+ 6,1	+ 7,0	+ 3,7	-0,3	- 2,5	+0,1	-0,2	-1,3	-0,6	+0,8	-0,6	+ 6,1
2 ^e semestre	+ 2,9	+0,3	+0,1	+0,1	+0,5	+ 3,4	- 0,6	+ 1,5	+0,7	+ 2,8	+0,1	-0,2	+0,3	-0,2	-0,4	-0,6	+ 3,4
Total ...	+ 6,0	+4,0	-0,8	+0,3	+3,5	+ 9,5	+ 6,4	+ 5,2	+0,4	+ 0,3	+0,2	-0,4	-1,0	-0,8	+0,4	-1,2	+ 9,5
1953 1 ^{er} semestre	+ 1,3	+0,7	—	-0,9	-0,2	+ 1,1	- 1,1	+ 1,7	+0,9	- 0,4	—	-0,2	-1,3	+0,7	+0,2	+0,6	+ 1,1
2 ^e semestre	+ 4,5	+1,3	-0,1	-0,3	+0,9	+ 5,4	+ 0,1	+ 4,2	—	+ 2,6	-0,1	-0,7	+1,0	-0,5	-0,5	-0,7	+ 5,4
Total ...	+ 5,8	+2,0	-0,1	-1,2	+0,7	+ 6,5	- 1,0	+ 5,9	+0,9	+ 2,2	-0,1	-0,9	-0,3	+0,2	-0,3	-0,1	+ 6,5
1954 1 ^{er} semestre	+ 2,0	-1,0	+0,1	-0,1	-1,0	+ 1,0	- 3,8	+ 1,5	+1,2	- 0,5	-0,2	-0,6	+0,5	+0,9	—	+2,0	+ 1,0
2 ^e semestre	+ 1,3	+1,7	+0,4	—	+2,1	+ 3,4	- 0,9	- 1,2	+2,0	+ 3,5	-0,5	-0,4	+1,4	—	+0,7	-1,2	+ 3,4
Total ...	+ 3,3	+0,7	+0,5	-0,1	+1,1	+ 4,4	- 4,7	+ 0,3	+3,2	+ 3,0	-0,7	-1,0	+1,9	+0,9	+0,7	+0,8	+ 4,4
1955 1 ^{er} semestre	+ 4,0	+1,1	-0,3	—	+0,8	+ 4,8	+ 1,9	+ 0,5	+1,7	+ 1,3	-0,1	-0,5	+0,1	+0,3	-0,8	+0,4	+ 4,8
Total des cinq années ...	+34,0	+8,5	+0,2	+0,1	+8,8	+42,8	+ 0,8	+22,0	+6,3	+15,7	-1,6	-3,2	+2,7	+0,2	+0,1	+0,2	+42,8

* Mouvement des crédits directs au Trésor + solde des opérations en capital avec l'étranger des pouvoirs publics.

**APERÇU DE L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE
ET FINANCIÈRE
DEPUIS JUIN 1954**

On décrira tout d'abord les relations avec l'étranger, la situation de Trésorerie, le recours des entreprises et particuliers au crédit bancaire et le marché de la dette publique. Puis on analysera brièvement les mouvements du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires.

Enfin, on examinera l'évolution particulière à quelques-uns des organes du marché monétaire et la situation du marché boursier.

1. Les paiements extérieurs.

La balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, qui s'était soldée par un déficit durant le premier semestre de 1954, a laissé des bonis au cours de la période sous revue : 0,5 milliard pour le deuxième semestre de 1954 et 2,2 milliards pour le premier semestre de 1955.

Tableau XIV.

Balance générale des paiements de l'U.E.B.L.
(Estimations)
(en milliards de francs)

	1er sem. 1954	2e sem. 1954	1er sem. 1955
Opérations sur marchandises ¹ :			
Exportations f.o.b. ...	+ 53,9	+ 57,9	+ 64,0
Importations f.o.b. ...	- 55,7	- 58,2	- 60,7
Solde ...	- 1,8	- 0,3	+ 3,3
Autres transactions courantes :			
Recettes	+ 13,4	+ 15,8	+ 16,9
Dépenses	- 15,1	- 15,6	- 16,2
Solde ...	- 1,7	+ 0,2	+ 0,7
Solde des transactions courantes	- 3,5	- 0,1	+ 4,0
Solde des mouvements de capitaux privés	- 2,9	- 0,9	- 2,9
Solde des opérations des pouvoirs publics en compte capital :			
long terme	+ 0,2	+ 1,4	+ 2,4
court terme	+ 0,8	+ 0,2	- 1,6
Erreurs et omissions	+ 0,1	- 0,1	+ 0,3
Total correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets du système bancaire	- 5,3	+ 0,5	+ 2,2

¹ Y compris les opérations de transit et de travail à façon et l'or non monétaire.

Les opérations sur marchandises, les autres transactions courantes et, au deuxième semestre de 1954, les mouvements de capitaux privés et publics, ont tous contribué à cette amélioration progressive de la balance générale.

Depuis le milieu de 1954, la valeur des exportations a progressé plus rapidement que celle des importations. Cette évolution est essentiellement attribuable à une augmentation plus rapide des volumes exportés que des volumes importés, les prix n'ayant subi que des variations insignifiantes.

Rappelons que pendant le premier semestre de 1954, les importations avaient atteint un niveau élevé relativement aux exportations, en raison de la reprise de la conjoncture mondiale. A cette époque, en effet, l'industrie belge procédait à l'achat des matières premières dont elle avait besoin pour exécuter les commandes accrues qu'elle recevait de l'étranger. Au cours des mois qui suivirent, la livraison de ces commandes a provoqué un renversement du solde des opérations sur marchandises.

Les autres transactions courantes, qui comprennent les transactions invisibles et les donations, ont donné lieu à un surplus de 0,9 milliard entre le 30 juin 1954 et le 30 juin 1955, alors qu'elles avaient été déficitaires, à concurrence de 1,7 milliard, pendant les six premiers mois de 1954. On note, en particulier, une expansion des recettes au titre de revenus d'investissements dans la Colonie (28) et une contraction des dépenses pour déplacements à l'étranger, celles-ci ayant sans doute été financées dans une plus large mesure sans intervention du système bancaire et notamment par des achats de billets sur le marché libre.

Les exportations nettes de capitaux privés avaient fléchi, d'un semestre à l'autre, en 1954, passant de 2,9 à 0,9 milliards, mais elles sont remontées à 2,9 milliards au cours de la première moitié de 1955. On sait que diverses modifications apportées depuis un an à la réglementation des changes ont eu pour effet de faciliter grandement les mouvements de capitaux. En juillet 1954, les transactions entre l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et les Pays-Bas portant sur les titres belges, luxembourgeois, coloniaux et néerlandais furent complètement libérées; de plus, il fut instauré une nouvelle catégorie de comptes étrangers, dénommés comptes « L », pouvant être ouverts au nom de personnes physiques ou morales établies dans un des pays de l'Union Européenne de Paiements et destinés à enregistrer des opérations financières. Le 1^{er} avril 1955, ces comptes « L » furent remplacés par des « comptes financiers », pouvant être ouverts à tous étrangers. Enfin, il a été créé, le 1^{er} mai 1955, un marché libre des devises.

Les opérations des pouvoirs publics en compte capital sont régies, en ordre principal, par la situation de la Trésorerie. Au cours du 1^{er} semestre de 1954, elles avaient procuré, par solde, une rentrée d'un milliard, résultant surtout d'une augmentation

(28) Cette expansion reflète, en partie, une augmentation des dividendes distribués par les sociétés coloniales, mais résulte aussi du fait que le chiffre du premier semestre de 1954, pour les revenus d'investissements dans la Colonie, était sous-évalué.

des engagements nets à court terme du Trésor. Pendant les deux semestres sous revue, elles ont continué à être excédentaires, mais par suite, cette fois, d'opérations à long terme : l'Etat belge a placé deux emprunts de fl. 100 millions chacun aux Pays-Bas, ainsi qu'un emprunt de \$ 30 millions aux

Etats-Unis. Des détails au sujet de ces émissions sont donnés ci-dessous dans la section traitant de la Situation de Trésorerie. Quant aux opérations à court terme, elles ont laissé un surplus de 0,2 milliard au second semestre de 1954, lorsque l'apurement des créances bilatérales sur la France et le Royaume-Uni, soit 0,9 milliard, a été partiellement compensé par d'autres transactions, et un déficit de 1,6 milliard au premier semestre de 1955, lorsque des certificats de Trésorerie ont été remboursés à la Banque des Règlements Internationaux pour un milliard et à la Banque Centrale du Congo belge pour 0,9 milliard.

Tableau XV.

Mouvement des avoirs extérieurs nets du système bancaire ¹

+ : augmentation des avoirs ou diminution des engagements.
- : augmentation des engagements ou diminution des avoirs.
(en milliards de francs)

Période	Total	Or	\$ U.S.A. et canadiens et francs suisses livres	U.E.P. et devises U.E.P.	Autres
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Du 31-12-1953 au 30-6-1954 ...	-5,3	-0,5	-0,7	-1,8	-2,3
Du 30-6-1954 au 31-12-1954 ...	+0,5	+0,6	+3,3	-3,0 ²	-0,4
Du 31-12-1954 au 30-6-1955 ...	+2,2	+3,0	-1,9 ³	+0,4 ³	+0,7

¹ En chiffres absolus, les avoirs extérieurs nets ont atteint les montants suivants (en milliards de francs).

Date	Banque Nationale		Autres (engagements nets)	Total
	Total	dont or		
30 juin 1954	49,7	38,3	- 1,5	48,2
30 juin 1955	52,9	41,9	- 1,2	51,7

Ces données ne tiennent, cependant, pas compte des engagements en francs belges envers le Congo, dont on ne connaît que les fluctuations. Celles-ci sont comprises dans la colonne 5 du tableau.

² Y compris les comptes « L ».

³ Y compris les comptes « L » et les comptes financiers.

Le solde de la balance générale des paiements correspond au mouvement des avoirs extérieurs nets du système bancaire. Le tableau XV montre comment ce mouvement global se répartit entre les principales devises. Il n'est cependant pas possible d'expliquer l'augmentation ou la diminution des avoirs dans une devise déterminée, comme nous avons expliqué ci-dessus l'augmentation des avoirs totaux. La raison en est qu'on ne dispose plus, à l'heure actuelle, de balances complètes par devises. Les sommes qui sont créditées et débitées en comptes financiers peuvent, en effet, se rapporter à des opérations avec n'importe quel pays étranger.

Les comptes financiers n'ont pas pour objet, cependant, de servir au règlement des opérations sur marchandises. Dans le cas de ces dernières, il est donc encore possible d'établir des balances particulières. C'est ce qui a été fait au tableau XVI pour l'or, les dollars et les francs suisses livres, d'une part, pour les devises U.E.P., d'autre part.

Tableau XVI.

Opérations sur marchandises de l'U.E.B.L.

	Or, \$ U.S.A. et canadiens et francs suisses livres			Devises U.E.P.		
	1er semestre de 1954	2e semestre de 1954	1er semestre de 1955	1er semestre de 1954	2e semestre de 1954	1er semestre de 1955
	Exportations f.o.b.	7,9	9,1	10,4	37,7	40,2
Importations f.o.b.	9,6	10,4	11,4	40,1	40,7	48,5
Solde ...	- 1,7	- 1,3	- 1,0	- 2,4	- 0,5	+ 1,4

Ce tableau permet de constater que les opérations sur marchandises dans les devises en question ont évolué de la même façon que la rubrique correspondante de la balance générale. Elles ont progressé depuis le milieu de 1954, mais à un rythme qui a été plus rapide à l'exportation qu'à l'importation.

Les soldes des opérations sur marchandises du tableau XVI sont loin de correspondre aux mouvements des avoirs extérieurs tels qu'ils apparaissent au tableau XV. Ils sont moins favorables que ces mouvements pour l'or, les dollars et les francs suisses livres, mais plus favorables pour les devises U.E.P. Pour les raisons données plus haut, il est impossible

de réconcilier entièrement les deux séries de chiffres. On peut dire, cependant, que la cause principale de divergence doit être recherchée dans les règlements en or et en dollars dans le cadre de l'U.E.P. Ceux-ci se sont élevés à 4,2 milliards au deuxième semestre de 1954 et à 3 milliards au premier semestre de 1955. Rappelons à ce propos qu'à l'occasion du renouvellement de l'Union Européenne de Paiements pour l'exercice 1954-1955, la créance belgo-luxembourgeoise a fait l'objet d'un remboursement partiel en dollars, par l'Union elle-même, à concurrence de 0,8 milliard de francs, et par les pays débiteurs, à concurrence de 2,6 milliards.

2. La situation de Trésorerie.

D'après les « Aperçus de l'exécution des budgets », publiés au *Moniteur belge*, les dépenses ordinaires et extraordinaires, sans distinction d'exercice, ont fléchi de 49,3 à 47,2 milliards entre le premier et le second semestre de 1954, pour remonter à 49,4 milliards pendant le premier semestre de 1955. Les dépenses publiques n'ont donc marqué aucune tendance très nette, ni à la hausse, ni à la baisse, depuis le début de 1954.

Les recettes budgétaires ont suivi une évolution parallèle à celle des dépenses : diminution d'un semestre à l'autre en 1954, puis augmentation au premier semestre de 1955.

Tableau XVII.

Recettes budgétaires (en milliards de francs)

Période	Recettes fiscales	Recettes ordinaires extra-fiscales	Recettes extraordinaires	Total
1954 1 ^{er} semestre	35,9	3,6	1,6	41,1
2 ^e semestre	34,8	3,8	0,8	39,4
1955 1 ^{er} semestre	37,1	3,4	0,2	40,7

Les recettes ordinaires extrafiscales ont été stables.

Les recettes extraordinaires se sont, par contre, graduellement contractées. Au premier semestre de 1954, elles avaient été gonflées par le remboursement anticipé du solde du prêt de 1,9 milliard consenti aux Pays-Bas dans le cadre du deuxième accord intraeuropéen de paiements et de compensation. Par ailleurs, le produit de la majoration, depuis le 16 avril 1952, de la taxe sur l'essence a été transféré au budget ordinaire à partir du 1^{er} janvier 1955.

La contraction des recettes extraordinaires a été à peu près compensée par le développement des recettes fiscales.

Tableau XVIII.

Recettes fiscales ordinaires ¹ sans distinction d'exercice — non compris les additionnels provinciaux et communaux (en millions de francs)

Source : *Moniteur Belge*.

Période	Contributions directes	Douanes et accises	Enregistrement	Total
1953 3 ^e trimestre	8.187	3.305	5.902	17.394
4 ^e trimestre	5.868	3.402	6.449	15.719
1954 1 ^{er} trimestre	8.362	3.219	5.832	17.413
2 ^e trimestre	9.112	3.328	6.044	18.484
3 ^e trimestre	9.448	3.386	6.271	19.105
4 ^e trimestre	5.609	3.536	6.535	15.680
1955 1 ^{er} trimestre	8.877	3.519	6.425	18.821
2 ^e trimestre	7.686	4.013	6.599	18.298

¹ Recettes nettes, c'est-à-dire à l'exclusion des ordonnances de remboursements et de dégrèvements d'impôts.

Le rendement des contributions directes a été irrégulier. Par rapport à la période correspondante de l'année précédente, il a enregistré une hausse au troisième trimestre de 1954 et au premier trimestre de 1955 et une baisse au quatrième trimestre de 1954 et au deuxième trimestre de 1955. Ces fluctuations n'ont, semble-t-il, aucune signification particulière : les rentrées d'impôts directs peuvent, en effet, s'effectuer plus ou moins rapidement suivant le rythme auquel l'administration procède aux enrôlements.

Les recettes de douanes et d'accises ont progressé. L'accroissement est surtout important pour le premier semestre de 1955, mais il reflète en partie le transfert du produit de la majoration de la taxe sur l'essence, dont il a été question plus haut.

On constate également une augmentation au titre de l'enregistrement et plus particulièrement du timbre et des taxes assimilées au timbre dont le produit a été favorablement influencé par la haute conjoncture.

Au cours de l'année se terminant le 30 juin 1955, la dette consolidée intérieure a augmenté de 18,1 milliards. Trois emprunts à long terme ont été émis sur le marché belge :

1) Un emprunt 4 1/4 p.c. à 20 ans en juin-juillet 1954, dont le produit brut a été de 6,7 milliards (5,5 milliards en juillet) ;

2) Un emprunt 4 1/4 p.c. à 20 ans en octobre-novembre 1954, dont le produit brut a été de 8,9 milliards ;

3) Un emprunt 4 p.c. à 20 ans en avril-mai 1955, dont le produit brut a été de 6,6 milliards (4,3 milliards en mai).

La dette consolidée extérieure a, de son côté, progressé de 3 milliards, divers emprunts à long terme ayant été placés à l'étranger, notamment :

1) Un emprunt 3 3/4 p.c. de fl. 100 millions à 30 ans, au cours du second semestre de 1954 ; il était divisé en deux tranches égales, dont l'une fut placée en bourse d'Amsterdam et l'autre auprès des sociétés d'assurances néerlandaises ;

2) La tranche 4 p.c. de \$ 15 millions à 10 ans d'un emprunt américain de \$ 30 millions, en janvier 1955 ; les trois autres tranches étaient de \$ 5 millions chacune et respectivement à 3, 4 et 5 ans ; elles sont comprises dans la dette flottante extérieure ;

3) Un emprunt 4 5/8 p.c. de \$ 20 millions, consenti par la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement et qui est mis à la disposition de la Belgique au fur et à mesure que celle-ci justifie des dépenses faites, à partir du 15 décembre 1954, pour l'exécution des travaux au financement desquels l'emprunt peut servir. Les montants reçus au 30 juin 1955 s'élevaient à 159 millions de francs ;

4) Un emprunt 3 3/4 p.c. de fl. 100 millions à 30 ans, en avril 1955.

La dette flottante intérieure s'est contractée de 6,7 milliards entre le 30 juin 1954 et le 30 juin 1955. Les deux facteurs qui ont le plus contribué à cette diminution sont :

1) L'échéance, le 15 août 1954, de 4 milliards de certificats de Trésorerie 1944, 2^e série. 875 millions furent convertis en certificats de Trésorerie

3 3/4 p.c. à 5 ans spécialement émis à cet effet, mais le solde fut, soit converti en obligations de l'emprunt émis en juin-juillet 1954, soit remboursé en espèces;

2) La souscription par les banques, en novembre 1954, de 1,8 milliard d'obligations de l'emprunt à 20 ans au moyen de certificats à un an ou moins.

Tableau XIX.

Dette publique directe

(en millions de francs)

Source : Ministère des Finances.

Fin de période	Dette consolidée		Dette flottante		Total
	intérieure 1	extérieure 2	intérieure	extérieure	
1953 Décembre	130.564	13.667	118.031	7.110	269.372
1954 Mars	140.614	13.757	114.397	7.144	275.912
Juin	141.026	13.590	117.341	6.203	278.160
Septembre	147.504	14.574	111.992	6.520	280.590
Décembre	155.163	14.765	109.867	6.638	286.433
1955 Mars	153.429	16.144	112.965	7.028	289.566
Juin	159.107	16.616	110.659	6.006	292.388

1 Y compris l'Emprunt de l'Assainissement Monétaire.

2 Non compris les dettes envers les gouvernements étrangers de 1914-1918.

La dette flottante extérieure se retrouve, au 30 juin 1955, sensiblement au même niveau qu'un an plus tôt.

Au total, la progression de la dette publique directe a été de 14,2 milliards pour l'ensemble de la période qui nous intéresse.

D'autre part, l'intervention des organismes monétaires dans le financement du Trésor public a enregistré les mouvements suivants depuis le début de 1954 :

1954 1 ^{er} trimestre	— 3,7 milliards
2 ^e trimestre	+ 4,2 milliards
3 ^e trimestre	— 1,5 milliard
4 ^e trimestre	— 1,3 milliard
1955 1 ^{er} trimestre	+ 0,2 milliard
2 ^e trimestre	— 0,5 milliard

On constate que le Trésor a sensiblement réduit son recours au crédit des organismes monétaires au second semestre de 1954. Il faut se rappeler cependant que d'importants emprunts publics ont été

placés à l'étranger depuis un an et que ceux-ci exercent sur les disponibilités monétaires une influence similaire à celle d'un appel direct de l'Etat au crédit bancaire.

3. Crédits accordés par des organismes monétaires aux entreprises et particuliers résidant en Belgique.

Le tableau XX ci-après reprend, pour la facilité du lecteur, certains éléments du tableau VII publié en page 330. Il permet de se faire une idée synthétique des crédits distribués à l'origine aux entreprises et particuliers résidant en Belgique, par les banques de dépôts et les autres organismes monétaires, et de distinguer dans quelle mesure leur évolution a influencé le stock monétaire global. Les crédits finançant des firmes ou des particuliers résidant à l'étranger sont compris par ailleurs dans les paiements extérieurs.

Tableau XX.

Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés par les organismes monétaires aux entreprises et particuliers résidant en Belgique

(en milliards de francs)

Date	Total général	Crédits logés dans les organismes monétaires			Crédits logés en dehors des organismes monétaires
		total	dans les banques de dépôts	à la Banque Nationale de Belgique	
1953 30 juin	43,6	36,1	26,5	7,4	7,5
31 décembre	45,4	38,7	28,0	8,4	6,7
1954 31 mars	45,1	37,4	28,3	7,3	7,7
30 juin	46,2	38,2	28,8	7,7	8,0
30 septembre	47,0	38,8	29,5	7,2	8,2
31 décembre	49,8	41,7	30,5	9,2	8,1
1955 31 mars	49,6	41,3	33,3	6,5	8,3
30 juin	50,1	42,9	33,3	8,0	7,2

On a souvent employé, pour désigner l'ensemble de ces concours, le terme de « risques bancaires ». Si le qualificatif de bancaire est trop étroit, il se justifie par contre pleinement de parler de risques. Cette appellation marque en effet qu'à côté des crédits ayant donné lieu à décaissement, certains concours se sont traduits par le prêt d'une signature engageant la responsabilité de l'organisme émetteur pour la durée de la traite. Ces risques subsistent, aussi bien pour les opérations initialement financées par les banquiers et donnant lieu éventuellement à une opération de réescompte à l'Institut de Réescompte et de Garantie ou à la Banque Nationale de Belgique que pour les différents crédits d'acceptation qui seraient ultérieurement négociés en dehors des banques sur le marché financier. Mais l'influence de ces crédits sur le stock monétaire diffère fondamentalement selon qu'ils sont finalement nourris par des organismes créateurs de monnaie ou par les autres.

En appréciant l'évolution des crédits repris au tableau XX, il ne faut pas perdre de vue qu'à côté d'eux existent pour les entreprises et les particuliers de nombreuses autres possibilités de se ménager des moyens de financement : de la sorte, les chiffres donnés ne reflètent qu'imparfaitement la demande globale de crédit.

Sous cette réserve, on constate la tendance à l'accroissement de l'ensemble des crédits accordés à l'origine par les organismes monétaires; leurs encours, recensés de mois en mois, sont chaque fois plus élevés qu'aux dates correspondantes des années précédentes. Le mouvement d'accroissement n'est pas continu, car il faut tenir compte de certaines variations saisonnières résultant du recours plus intensif de diverses entreprises dont l'activité dépend de la production agricole, de novembre à mars, et des gonflements importants des crédits aux périodes d'échéances trimestrielles et spécialement en fin d'année.

Au cours du second semestre de 1954 et du premier semestre de 1955, le total des risques accuse une progression de 3,9 milliards, contre 2,6 milliards seulement pour les douze mois précédents. C'est l'accroissement le plus fort qui ait été enregistré depuis plusieurs années : il se localise uniquement dans les crédits supportés par les organismes monétaires, tandis que les crédits portés par le marché diminuent. Ils refluent principalement à la Banque Nationale, lors de l'échéance de fin juin 1955.

Les banques de dépôts, qui sont à l'origine de la distribution de la part la plus importante des crédits aux entreprises et aux particuliers, continuent à en supporter la majeure partie avec leurs propres moyens d'action. Au cours du troisième trimestre de 1954, les trésoreries des entreprises et les dépôts bancaires subirent la triple pression des versements anticipés d'impôts, des règlements des dépenses de vacances et de l'Emprunt de la Trésorerie, ce qui entraîna une progression des crédits des banques en

même temps qu'un recours accentué de ces dernières au réescompte à l'Institut de Réescompte et de Garantie et à la Banque Nationale de Belgique. Ultérieurement, et spécialement lors de l'échéance de fin d'année, les crédits aux entreprises belges progressèrent à nouveau; la reconstitution des dépôts dans les banques permit à celles-ci de financer elles-mêmes, jusqu'à la fin du mois de mars 1955, un montant accru de crédits, ce qui se traduit par une diminution importante des concours des organismes de réescompte. Pendant le second trimestre de 1955, cette situation se modifia : les banques privées ne purent faire face à la progression des crédits privés qu'en augmentant sensiblement leurs recours au réescompte.

En un an, les crédits logés dans le système monétaire se sont accrus de 4,7 milliards tandis que les crédits du marché ont diminué d'environ 800 millions. Il semble que l'explication de cette dernière évolution se situe d'une part dans l'augmentation des taux d'intérêt sur les marchés étrangers, spécialement le marché de Londres, ce qui détermine un déplacement de certaines opérations de financement vers notre place, et d'autre part, dans les déficits en francs belges de la balance des paiements de la Colonie, ce qui occasionne une contraction des placements de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.

Dans l'ensemble, les mouvements enregistrés dans l'encours des crédits bancaires au cours de la période étudiée n'ont apporté aucune modification fondamentale de la situation monétaire. L'augmentation des risques bancaires dans la période de haute conjoncture, semble être maintenue dans les limites assez normales; elle a en tous cas été moins prononcée que dans beaucoup de pays étrangers.

4. Le marché de la dette publique et des autres emprunts des pouvoirs publics.

Déjà l'an dernier, au milieu du premier semestre, étaient apparues sur le marché des capitaux des tensions momentanées, généralement attribuées à une accumulation des émissions publiques. Ces mouvements n'avaient pas, pour autant, renversé la tendance fondamentale à la baisse des taux de rendement des fonds publics.

De pareils phénomènes se sont précisés depuis lors; d'une part, la période de haute conjoncture que nous traversons se traduit normalement par une augmentation de la demande de crédits et un resserrement du marché des obligations au bénéfice du marché des actions; d'autre part, les émissions des pouvoirs publics ont revêtu une ampleur qui dépasse encore celle des années antérieures. C'est ainsi que, tenant compte des certificats de Trésorerie à cinq ans, le montant total des emprunts émis par l'Etat, les pouvoirs publics, la Colonie et les institutions paraétatiques sur le marché belge en 1954

est de 38,2 milliards de francs contre 20,9 milliards en 1953 (29). Il faudrait encore, pour être complet, ajouter à ces chiffres les placements au robinet de différents organismes paraétatiques.

Tableau XXI.

Evolution du portefeuille du Fonds des Rentes
(en milliards de francs)

Sources : Rapports des exercices 1953-1954. (Moniteurs des 30 mai 1954 et 14 mai 1955).

Fin de mois	Solde général comptable	Solde des opérations à réméré	Solde réel
1951 Juin	5,2	—	5,2
1952 Juin	4,4	—	4,4
1953 Juin	2,9	1,0	3,9
Septembre	2,9	1,0	3,9
Décembre	2,5	1,0	3,5
1954 Mars	3,0	1,0	4,0
Juin	2,7	1,0	3,7
Septembre	2,8	1,0	3,8
Décembre	4,0	1,0	5,0

Il n'est dès lors pas étonnant de constater que le marché a donné, à partir de septembre 1954, des signes de fatigue accusés, mettant ainsi à contribu-

(29) Il est vrai que les remboursements ont de leur côté dépassé en 1954 ceux de 1953 (soit 12,7 milliards contre 3,8 milliards). L'appel au marché des capitaux, non compris les mouvements du portefeuille du Fonds des Rentes, s'établit finalement à 25,5 milliards en 1954 contre 17,1 milliards en 1953.

tion le Fonds des Rentes, dont le volume des interventions et le portefeuille global s'accroissent sensiblement. Ce dernier avait marqué depuis le début de l'année une relative stabilité. Au 31 août 1954 il s'élevait à 3,5 milliards de francs. Par contre, pour les quatre derniers mois de l'année — période qui comprend 12 milliards d'émissions nouvelles, contre 19 milliards pour les huit premiers mois de 1954 —, le portefeuille du Fonds augmente de 1,5 milliard, pour s'établir à fin décembre au chiffre de 5 milliards, montant qui, sauf pour des circonstances exceptionnelles en novembre 1952, n'avait plus été atteint depuis le milieu de l'année 1951.

La poussée la plus forte se localise en octobre 1954, mois au cours duquel furent simultanément opérées l'introduction à la cote officielle de la première série de l'emprunt d'Etat 1954-1974 à 4 1/4 p.c. et l'émission de la seconde série de cet emprunt.

Sauf quelques émissions de moindre importance pour compte de divers organismes, les pouvoirs publics ont pu s'abstenir pendant les mois suivants de solliciter le marché intérieur. Le courant acheteur étant redevenu prédominant, le Fonds des Rentes put céder une partie de ses avoirs en fonds publics au cours du premier trimestre de 1955, jusqu'au moment où, à l'occasion d'un nouvel emprunt du Trésor en avril — emprunt 4 p.c. à 20 ans qui fut souscrit à concurrence de 6,6 milliards — des arbitrages importants nécessitèrent à nouveau son intervention.

Tableau XXII.

Rendement des titres à revenu fixe 4 %

Début de mois	Dette unifiée et emprunts remboursables globalement à date fixe						Emprunts amortissables par annuités et emprunts à lots					
	Dette unifiée	Echéances					Echéances					Emprunts à lots (4 empr.)
		de 1 à 5 ans			de 5 à 10 ans		de 5 à 10 ans	de 10 à 20 ans		de plus de 20 ans		
		Etat (4 empr.)	Para-étatiques (4 empr.)	Villes (2 empr.)	Etat (2 empr.)	Para-étatiques (1 empr.)	Villes (4 empr.)	Para-étatiques (2 empr.)	Villes (1 empr.)	Para-étatiques (2 empr.)	Villes (2 empr.)	
1954 Janvier ...	4,33	3,74	3,29	4,03	4,49	4,46	4,97	4,90	4,90	4,72	4,88	4,58
Avril	4,32	3,42	3,62	3,94	4,43	4,36	4,94	4,90	4,90	4,70	4,86	4,55
Juillet ...	4,25	3,56	3,25	3,96	4,33	4,24	4,81	4,84	4,90	4,64	4,86	4,48
Octobre ..	4,22	3,47	3,92	3,77	4,17	4,22	4,80	4,63	4,79	4,49	4,78	4,38
1955 Janvier ...	4,20	3,64	4,07	3,91	4,36	4,42	4,82	—	4,69	—	4,50	4,43
Avril	4,13	3,41	3,89	3,60	4,02	3,94	4,29	—	4,58	—	4,36	4,38
Juillet ...	4,14	3,32	3,98	3,64	4,02	4,09	4,29	—	4,58	—	4,32	4,41
Août	4,15	3,31	4,02	3,59	4,08	—	4,30	—	4,58	—	4,31	4,44
Septembre .	4,15	3,46	4,16	3,72	4,10	—	4,37	—	4,56	—	4,33	4,46

La période envisagée se caractérisa, dans l'ensemble, par une évolution des taux de rendement plus irrégulière qu'au cours de la période 1953-54. Si la tendance à la hausse des taux de rendement qui se dessine assez clairement dans d'autres pays n'est pas encore franchement visible en Belgique en juin 1955, surtout pour les emprunts d'Etat sur lesquels s'exerce précisément l'action du Fonds, les fluctuations de mois en mois ont été plus accentuées,

et les taux ont certainement cessé leur mouvement fondamental de baisse inauguré depuis plusieurs années. Les cours des emprunts des organismes paraétatiques, des villes et des entreprises privées sont même plutôt déprimés.

En ce qui concerne l'origine des capitaux empruntés par le Fonds des Rentes pour le financement de ses opérations, on notera que, malgré l'accroissement des disponibilités offertes par le marché de l'argent

au jour le jour hors compensation, le Fonds n'a pu se passer d'emprunter auprès des organismes émetteurs de monnaie : son recours à la Banque passe de 194 millions à fin juin 1954 à 932 millions un an plus tard, pour atteindre ultérieurement 1.402 millions à fin septembre 1955 : ces interven-

Tableau XXIII.

Emprunts du Fonds des Rentes
(en millions de francs)

Fin de mois	Emprunts d'argent au jour le jour provenant des organismes non monétaires et Bons de caisse escomptés auprès de ces organismes	Avances des organismes monétaires
1951 Juin	3.055	1.806
1952 Juin	3.038	799
1953 Juin	1.683	762
Décembre ...	2.119	—
1954 Mars	2.579	—
Juin	1.982	194
Septembre ...	2.306	—
Décembre ...	2.428	1.147
1955 Mars	2.780	90
Juin	2.860	932
Septembre ...	2.587	1.402

tions en faveur du Fonds des Rentes, qui se maintiennent à un niveau encore limité mais tranchant par leur continuité avec les mouvements intermittents enregistrés au début de 1954, correspondent à une monétisation accrue des fonds publics. Par ailleurs, les achats nets par les organismes monétaires de titres de la dette publique ou d'autres fonds publics nationaux se sont élevés à 1,2 milliard au cours du second semestre de 1954 et à 1,5 milliard au premier semestre de 1955. Pour l'ensemble de la période, les liquidités additionnelles créées par la monétisation de la dette se sont donc élevées à plus de 3,4 milliards de francs.

5. Aspects généraux de la situation monétaire.

L'examen du tableau XIII ci-avant permettra de dégager une vue synthétique de l'origine des mouvements qui se sont produits au cours de la période étudiée.

De juin 1954 à juin 1955, le total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires a crû d'environ 8,2 milliards de francs, contre respectivement 6,4 et 4,5 milliards au cours de chacune des deux années précédentes. Le rythme de création des disponibilités a donc presque doublé en deux années; il reste néanmoins bien inférieur à celui qui a été enregistré lors du boom coréen.

Au cours de la période étudiée, le stock monétaire proprement dit s'est accru cependant moins rapidement que l'année précédente. Les besoins d'instruments de paiement se sont en effet traduits dans

une plus grande mesure qu'antérieurement par une accélération de la vitesse de rotation des encaisses. Il semble bien que les disponibilités existantes suffisent à alimenter les flux monétaires de l'économie : on en voit un indice notamment dans la rapide augmentation des dépôts à terme, et dans la stabilité générale — ce qui n'exclut pas les quelques tensions récentes — du marché des rentes. Cette progression des dépôts à terme, comptes courants et carnets de dépôts dans les banques, a constitué le plus clair de l'accroissement des liquidités quasi monétaires; les avoirs des entreprises et particuliers en devises étrangères ont peu varié.

Parmi les différents facteurs d'expansion des avoirs monétaires, l'élément le plus actif fut sans conteste le recours direct des entreprises et des particuliers au crédit (colonne 10); il s'accroît de 4,8 milliards de francs. Il faut mettre en regard de ce chiffre la diminution de 800 millions des crédits logés en dehors des organismes monétaires, accordés aux entreprises et particuliers résidant en Belgique. Ainsi par solde, le recours des entreprises et particuliers au crédit ne concourt à l'expansion du stock monétaire qu'à concurrence d'environ 4 milliards.

On peut y ajouter divers recours indirects des entreprises et particuliers aux disponibilités monétaires. C'est ainsi que des organismes parastataux de crédit ont emprunté auprès du secteur bancaire des fonds à concurrence de 300 millions. Ces sommes, qui ont finalement alimenté la demande de crédit des entreprises et particuliers, sont reprises à la colonne 14 du tableau, parmi les « opérations spécifiques d'emprunts des organismes financiers non monétaires ».

Le montant des créances nées du financement des opérations des pouvoirs publics par les organismes monétaires a diminué d'environ 700 millions pour la période étudiée. On ne peut cependant perdre de vue que les banques et le Fonds des Rentes ont acquis un montant important d'obligations sur le marché.

Enfin, les opérations avec l'étranger ne se traduisent que par une augmentation relativement faible des disponibilités monétaires : il s'agit presque uniquement d'opérations de paiement bénéficiant à des entreprises et à des particuliers. L'accroissement du stock monétaire qui en résulte s'est au surplus localisé au cours du premier semestre de 1955, période pendant laquelle la balance commerciale a été très largement excédentaire.

D'autres facteurs d'expansion monétaire sont encore intervenus qui méritent un rapide commentaire. Tout d'abord, la partie de la dette publique en circulation qui a reflué vers des organismes monétaires et a donné lieu à la création de monnaie, s'est fortement accrue; au cours de la période de douze mois se terminant en juin 1955, la monétisation de la dette publique a augmenté d'environ 3,7 milliards contre 1,2 milliard pour l'année précédente : elle a provoqué les tensions signalées par

ailleurs sur le marché des rentes et s'est traduite par un renversement de la tendance baissière du loyer de l'argent. Ce phénomène de monétisation résulte principalement en 1954 de l'augmentation du portefeuille du Fonds des Rentes. En 1955, le portefeuille du Fonds augmente encore au cours du deuxième trimestre, mais les banques acquièrent pour environ 1 milliard de francs d'obligations.

Un nouveau facteur apparaît également : la colonne des « soldes des opérations autres qu'à court terme du Fonds Monétaire, du Crédit Communal et de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel » indique une augmentation de 1,5 milliard de francs ; elle signifie que ces organismes ont investi dans des opérations à long terme des fonds qu'ils se sont procurés sur le marché monétaire. L'accroissement de ces soldes est surtout localisé au cours du second semestre de 1954, mais s'atténue au début de 1955.

*
**

L'examen du tableau XXIV confirme l'idée par ailleurs développée que les transactions plus nombreuses résultant d'une conjoncture en hausse ont été réalisées par une certaine augmentation de l'utilisation des avoirs. Le volume moyen des transactions s'est développé tout au long de l'année 1954, atteignant un sommet lors de l'échéance annuelle. Au trimestre suivant, la masse des règlements recensés est moins importante, mais au cours du deuxième trimestre de 1955 elle progresse à nouveau et dépasse la moyenne de la fin de 1954. La vitesse de rotation des dépôts bancaires à vue et, dans une moindre mesure, celle des Comptes Chèques Postaux accusent des progrès parallèles : les données sont assez suggestives ; néanmoins, étant donné qu'elles ne tiennent notamment pas compte des billets qui repré-

Tableau XXIV.

**Vitesse de rotation des dépôts bancaires à vue
et des avoirs aux comptes chèques postaux**
**Montants globaux des paiements
effectués au moyen de ces avoirs ¹**

Période (moyennes mensuelles)	Coefficient de rotation des		Montants globaux des paiements effectués au moyen de	
	dépôts bancaires à vue (1)	avoirs en comptes chèques postaux ² (2)	dépôts bancaires à vue	avoirs en comptes chèques postaux ²
			(en milliards de francs)	
			(3)	(4)
1950 2 ^e semestre ...	1,58		48,0	
1951 1 ^{er} semestre ...	1,85	3,21 ³	58,3	
2 ^e semestre ...	1,82	3,05	60,2	61,3
1952 1 ^{er} semestre ...	1,81	3,09	62,4	63,4
2 ^e semestre ...	1,69	2,99	61,2	63,6
1953 1 ^{er} semestre ...	1,68	3,02	60,4	62,4
2 ^e semestre ...	1,71	3,00	62,8	64,9
1954 1 ^{er} semestre ...	1,77	3,08	66,1	63,6
3 ^e trimestre ...	1,81	3,03	67,5	65,9
4 ^e trimestre ...	1,95	3,20	73,3	68,6
1955 1 ^{er} trimestre ...	1,86	3,12	70,5	66,9
2 ^e trimestre ...	1,95	3,09	76,9	65,5

¹ Approximations données par le total des débits en comptes (y compris les comptes appartenant à des étrangers ainsi que les débits correspondant à des paiements à l'étranger).

² Les données brutes ont été rectifiées pour éliminer les virements de compte à compte, constituant double emploi, qui résultent de l'organisation comptable de l'Etat et qu'il n'a été possible de recenser.

³ Période mars-juin seulement.

sentent 58 p.c. du stock monétaire total, elles demeurent approximatives et l'on ne peut les interpréter qu'avec beaucoup de prudence.

*
**

Tableau XXV. **Mouvements des encaisses monétaires et des liquidités quasi monétaires ¹**
des entreprises et particuliers
(Chiffres absolus en milliards de francs)

	1950	1951		1952		1953		1954		1955
	2 ^e sem.	1 ^{er} sem.								
Stock monétaire détenu par les entreprises et particuliers										
Chiffres absolus	+ 1,8	+ 0,9	+10,6	+ 3,7	+ 2,3	+ 1,8	+ 4,3	+ 1,0	+ 2,0	+ 4,1
en p.c. ²	+ 1,2	+ 0,5	+ 7,2	+ 2,3	+ 1,3	+ 1,1	+ 2,5	+ 0,6	+ 1,1	+ 2,4
Dépôts à terme en devises et comptes spéciaux des exportateurs belges										
Chiffres absolus	+ 0,2	- 1,1	+ 2,6	+ 2,7	+ 0,4	+ 0,8	+ 1,1	- 0,8	+ 2,0	+ 0,9
en p.c. ²	+ 1,3	- 7,1	+16,8	+17,3	+ 2,1	+ 3,9	+ 4,7	- 3,7	+ 9,5	+ 4,1
Avoirs des particuliers à la Caisse d'Epargne .										
Chiffres absolus	+ 0,8	+ 0,2	+ 1,9	+ 2,3	+ 3,6	+ 1,9	+ 2,9	+ 1,3	+ 2,7	+ 0,4
en p.c. ²	+ 2,5	+ 0,6	+ 5,8	+ 6,8	+ 9,9	+ 4,9	+ 6,9	+ 3,0	+ 5,7	+ 0,8
	- 0,0 ³		+ 3,0 ³		+ 7,2 ³		+ 4,0 ³		+ 2,8 ³	

¹ Dépôts à terme des résidents et avoirs en comptes spéciaux des exportateurs U.E.P.; avoirs sur livrets des particuliers auprès de la C.G.E.R.

² Variation de chaque période exprimée en pour-cent du montant moyen de la période précédente.

³ Après élimination de l'accroissement dû à la capitalisation des intérêts.

Du 30 juin 1954 au 30 juin 1955, les liquidités quasi monétaires des entreprises et particuliers, c'est-à-dire les dépôts à terme et les avoirs à la Caisse d'Épargne, sont passées de 68,1 à 74,1 milliards de francs; pendant cette période le stock monétaire aux mains des mêmes détenteurs a progressé de 174,2 à 180,3 milliards de francs.

Les liquidités quasi monétaires se sont donc proportionnellement accrues beaucoup plus rapidement que les avoirs monétaires : leur part dans la masse totale des avoirs recensés ici s'établit à 29,1 p.c. contre 28,1 p.c. à fin juin 1954 et 24,2 p.c. à fin juin 1950.

Cette évolution ne se répartit pas régulièrement à travers le temps; la poussée la plus forte se localise au cours du second semestre de 1954 pour les liquidités quasi monétaires, tandis que les avoirs monétaires s'accroissent spécialement au cours du premier semestre 1955.

L'évolution diffère également d'après les organismes recensés : les avoirs à la Caisse d'Épargne

n'augmentent que de moins d'un pour-cent au cours du premier semestre de 1955, tandis que les dépôts à terme et en devises dans les banques enregistrent une poussée assez forte. Il semble s'être opéré une certaine substitution des modalités d'épargne, qui tient plus à des motifs politiques passagers qu'à une modification technique des placements.

6. Quelques aspects particuliers des marchés monétaire et financier.

Les banques de dépôts.

Au cours de la période étudiée, les banques de dépôts ont encore bénéficié d'une augmentation de leurs moyens d'action. La progression des moyens propres, d'environ 500 millions, résulte principalement de l'affectation aux réserves de bénéfices non distribués. D'autre part, les fonds provenant des tiers sont passés en un an de 96,7 à 105,1 milliards.

Le volume total des dépôts, de 69,9 milliards à fin juin 1954, s'établit à 75,6 milliards à fin juin

Tableau XXVI.

Éléments de la situation des banques de dépôts

(en milliards de francs)

Dates	Passifs					Actifs							Effets récomptés chez la B.N.B., l'I.R.G. et les autres paraétatiques
	Emprunts au jour le jour, banquiers, maisons mères, succursales et filiales	Dépôts à vue et à terme	Obligations et Bons de Caisse	Autres engagements	Non exigible	Caisse B.N.B. Chèques postaux	Prêts au jour le jour, banquiers, maisons mères, succursales et filiales	Portefeuille effets publics	Portefeuille fonds publics belges	Portefeuille commercial	Débiteurs divers, reports et avances sur titres	Autres actifs	
31 mars 1954	10,1	67,8	2,2	16,2	6,2	3,9	5,2	31,9	13,3	13,3	17,3	17,6	7,0
30 juin 1954	8,5	69,9	2,5	15,9	6,5	2,5	6,4	31,7	15,7	11,9	17,8	17,3	7,7
30 septembre 1954 .	7,9	69,8	2,7	15,4	6,6	2,6	5,8	30,7	17,2	11,7	18,0	16,4	7,8
31 décembre 1954 .	8,2	72,3	2,9	15,0	6,7	5,0	6,1	27,3	19,0	11,7	18,5	17,5	9,2
31 mars 1955	10,1	75,3	3,2	15,7	6,7	3,9	6,5	30,4	19,1	14,5	18,5	18,1	6,0
30 juin 1955	9,4	75,6	3,4	16,6	7,0	3,0	6,9	30,8	19,5	13,1	20,4	18,3	7,4
31 juillet 1955	9,3	73,6	3,4	16,2	7,0	2,7	7,2	30,3	19,3	11,2	20,6	18,2	9,3
31 août 1955	9,0	74,0	3,5	15,7	7,0	2,7	6,4	30,2	19,3	12,3	20,6	17,7	7,3

1955; cet accroissement de 5,7 milliards est donc supérieur à celui de 4,5 milliards enregistré un an plus tôt. Il est intéressant de constater que les banques ont surtout bénéficié d'une hausse de leurs dépôts à terme qui passent de 8,3 à 11 milliards. L'augmentation des dépôts à vue et à un mois au plus est donc de l'ordre de 32 p.c. Encore le poste « dépôts à vue ou à un mois au plus » comprend-il les carnets de dépôts à quinze jours, qui ont crû assez rapidement : ce sont en fait des dépôts à terme. L'accent semble donc mis sur le développement des ressources les plus stables, situation que l'on retrouve encore dans les émissions d'obligations et de bons de caisse; l'encours de ceux-ci, de 3,4 milliards au 30 juin 1955, marque un nouveau progrès annuel de 36 p.c. L'avantage évident que présente une plus

grande stabilité de leurs moyens d'action ne semble cependant acquis qu'au prix d'un relèvement des coûts de revient.

L'expansion des dépôts à vue est attribuable à divers facteurs : fondamentalement, ils augmentent en étroit parallélisme avec le stock monétaire — sauf quelques déplacements saisonniers en faveur de la monnaie fiduciaire au moment de la période des vacances, notamment.

La montée des dépôts a également été stimulée par la suppression, en avril 1954, des retenues à l'exportation vers les pays membres de l'Union Européenne de Paiements et le remboursement aux exportateurs des montants bloqués échus, décisions qui mettaient en circulation des fonds s'ajoutant partiellement aux dépôts.

Par ailleurs, le mouvement d'expansion général a été interrompu à plusieurs reprises par divers éléments accidentels; il faut se reporter aux situations mensuelles des banques plutôt qu'au tableau trimestriel donné ici, pour déceler exactement l'origine de ces à-coups.

Le mouvement normal de contraction du mois de juillet, qui correspond au règlement des dépenses de vacances et aux versements anticipés de la taxe professionnelle, s'est reproduit comme chaque année. Il a été légèrement plus accentué en 1954, en raison d'une émission simultanée au cours du mois d'un emprunt du Trésor de 6,7 milliards. Les dépôts augmentent ensuite régulièrement avec, en novembre 1954 et en avril 1955, deux interruptions correspondant au placement de nouveaux emprunts d'Etat.

En regard du progrès enregistré dans les moyens d'action des banques, leurs actifs ont subi quelques modifications dont les plus importantes sont rappelées ci-après.

En avril 1954, lorsqu'il fut mis fin aux retenues sur le produit des exportations U.E.P., les banques acceptèrent de souscrire, au fur et à mesure que les montants bloqués venaient à échéance, des certificats de Trésorerie, dits « certificats U.E.P. », à échéances respectives de 6, 12, 18 et 24 mois; ils furent compris dans les avoirs bancaires parmi les fonds publics.

Les deux premiers types de ces certificats purent être initialement affectés, à concurrence de 60 p.c., à la couverture obligatoire, tandis que les certificats à 18 et 24 mois et les 40 p.c. restants des certificats à 6 et à 12 mois s'ajoutaient simplement aux certificats de Trésorerie en portefeuille. A partir du 15 septembre 1954, tous les certificats U.E.P. purent être inclus dans la couverture spéciale des dépôts à plus d'un mois et même, depuis le 1^{er} novembre 1955, dans les coefficients de couverture globaux. Au fur et à mesure de leur échéance, ces certificats U.E.P. sont remplacés, selon leur affectation initiale, par des certificats bancaires de type ordinaire ou des effets publics acquis sur le marché.

Une seconde mesure, se rapportant à la couverture du passif à plus de 30 jours, fut prise en deux étapes. Les banques de grande circulation, qui ne pouvaient comprendre dans la couverture de leur passif à plus

de 30 jours les obligations à long terme qu'à concurrence de 32,5 p.c., furent autorisées à inclure pareils avoirs à concurrence de 42,5 p.c. de ce passif le 15 septembre, puis de 55 p.c. le 25 octobre 1954.

Cette double opération est une des causes du gonflement progressif du portefeuille des banques en fonds publics belges qui, de 15,7 milliards à fin juin 1954, s'établit à 19,5 milliards un an plus tard. Par contre, le montant des certificats du Trésor réescomptables ou mobilisables diminua pendant la même période d'environ 900 millions, ramenant au total à 2,9 milliards l'augmentation de la participation des banques au financement du secteur public.

La signification de ces diverses mesures est appréciable. Elles permettent d'augmenter la rentabilité des banques et répondent ainsi en partie à des objections maintes fois formulées à l'endroit des modalités des obligations de couverture. Elles amènent les banques à assurer leur couverture par un recours accru au marché des rentes, qui pourrait apporter progressivement à la demande un élément nouveau important pour l'évolution ultérieure de ce marché.

Les crédits aux entreprises et aux particuliers ont connu le mouvement saisonnier d'expansion de fin d'année. Les besoins des entreprises se sont ultérieurement accrus sensiblement en raison de la forte activité conjoncturelle de 1955. Le rythme d'expansion annuel à fin juin 1955 est de 10 p.c. pour les effets commerciaux, de 15 p.c. pour les crédits de caisse (débiteurs divers, reports et avances sur titres). On peut rapprocher cette expansion de l'augmentation de la production industrielle et du commerce extérieur. L'accroissement du volume des effets non réescomptables créés en représentation d'opérations de financement à tempérament et la hausse du volume des transactions et des cours boursiers, constituent d'autres facteurs d'expansion des crédits aux entreprises et particuliers, qui, au total, ont augmenté en un an de 4,3 milliards.

L'encours des acceptations bancaires a également atteint, au cours de la période étudiée, des niveaux plus élevés que ceux enregistrés un an auparavant : ils s'expliquent tant par le développement de notre commerce extérieur que par la faveur croissante dont jouit l'acceptation comme mode de financement des exportations.

Tableau XXVII.

Encours d'acceptations

(en milliards de francs)

Fin de mois	Acceptations bancaires						Acceptations commerciales visées par la B.N.B.
	Total général	en devises	en francs belges dont :	visées par la B.N.B. représentatives		non visées	
				d'importations	d'exportations		
1954 Mars	8,3	0,8	7,5	5,1	1,5	0,9	1,1
Juin	8,4	0,8	7,6	5,1	1,6	0,9	1,2
Septembre	8,4	0,6	7,8	5,1	1,6	1,1	1,2
Décembre	8,9	1,0	7,9	5,0	1,8	1,1	0,9
1955 Mars	9,1	0,9	8,2	5,3	1,9	1,0	1,0
Juin	9,1	0,6	8,5	5,3	1,9	1,3	1,0
Septembre	8,7	0,4	8,3	4,9	2,2	1,2	1,0

Le volume des acceptations bancaires en devises et francs belges a augmenté en un an de plus de 700 millions : ce mouvement global cache cependant une diminution des acceptations en devises, en raison semble-t-il, des hausses de taux d'intérêt sur les places étrangères.

Les acceptations visées représentatives d'importations s'élèvent à environ 5 milliards de francs. En regard de ce montant assez stable, on enregistre une augmentation continue des acceptations visées représentatives d'exportations. Comme les acceptations commerciales visées financent également, pour la majeure partie, des exportations, le total des acceptations bancaires et commerciales visées représentatives d'exportations s'établit finalement à 2,9 milliards à fin juin 1955, soit 35 p.c. de l'encours global des acceptations.

L'Institut de Réescampte et de Garantie.

Les banques ayant enregistré dans le courant du mois de juillet 1954 d'importants retraits de dépôts, accompagnés d'une utilisation assez accentuée des crédits consentis, l'Institut de Réescampte et de Garantie fut amené, pendant le troisième trimestre de 1954, à mobiliser un volume accru d'acceptations. Parallèlement, la contraction des ressources empruntées sur le marché de l'argent au jour le jour l'obligea à réescampter une partie importante de son portefeuille à la Banque Nationale, qui en dernier ressort subit de façon marquée les contre-coups des oscillations de l'offre et de la demande sur le marché de l'argent. A l'échéance de juillet, le réescampte de l'I.R.G. à la Banque Nationale se situait à 3,9 milliards; ses disponibilités en call se limitaient à 1,8 milliard, contre une moyenne de 3,5 milliards au cours du premier trimestre de 1954.

La situation se détendit au cours du dernier trimestre de 1954, malgré l'emprunt d'Etat et une émission de la S.N.C.B. Ultérieurement ce n'est plus qu'aux échéances trimestrielles que l'Institut dut se couvrir, d'une façon prononcée, à la Banque Nationale. La grande liquidité qui prévalut au cours du premier trimestre de 1955 permit aux banques et à l'Institut de nourrir par leurs moyens propres un pourcentage élevé de leurs crédits d'escompte.

A partir du deuxième trimestre de 1955, l'accroissement des besoins provoqua un nouveau recours de l'Institut de Réescampte et de Garantie à la Banque Nationale. Finalement, l'encours de l'I.R.G. à la Banque Nationale à fin juin 1955, s'établit un peu plus haut qu'un an auparavant, soit à 3,4 milliards contre 2,2 milliards.

Au cours de la période étudiée, l'Institut de Réescampte et de Garantie a procédé à une simplification de ses barèmes. Depuis le 14 septembre 1954, ses taux ne varient plus qu'en fonction de la durée du papier; sauf pour les effets représentatifs d'exportations vers la zone dollar, qui continuent à

jouir d'un régime de faveur, ils sont identiques à l'importation et à l'exportation.

Le 4 août 1955, parallèlement au relèvement du taux d'escompte de la Banque Nationale, les différents taux appliqués par l'Institut ont été relevés de 1/4 p.c.

La Banque Nationale.

Les fluctuations parallèles du portefeuille commercial et des avances sur fonds publics de la Banque Nationale sont la résultante de divers facteurs : les échéances trimestrielles d'une part, qui coïncident avec la clôture de l'exercice de nombreux établissements industriels, commerciaux et bancaires, et déterminent à la fois un accroissement temporaire des besoins de liquidités et une raréfaction des offres de call money. Elles gonflent d'une manière régulière l'encours d'effets escomptés à la Banque Nationale, soit directement, soit par les banques privées et par l'I.R.G.; d'autre part, les variations accidentelles de l'encours de traites cédées par l'I.R.G., qui reflètent l'état de tension ou de liquidité du marché monétaire. C'est à sa position de prêteur en dernier ressort que la Banque doit de subir les à-coups et les oscillations qui se répercutent jusqu'à elle.

Tableau XXVIII.

Banque Nationale Crédit commercial (en milliards de francs)

Fin de période	Portefeuille commercial	Avances sur fonds publics	Mobilisation de comptes spéciaux U.E.P. des banques
1954 Mai	7,1	0,8	0,1
Juin	7,6	0,8	0,2
Juillet	10,3	1,2	0,1
Août	8,6	1,0	—
Septembre	7,6	0,9	—
Octobre	6,2	0,6	—
Novembre	7,3	0,8	—
Décembre	9,5	0,3	—
1955 Janvier	6,7	0,7	—
Février	6,4	0,5	—
Mars	7,1	0,8	—
Avril	6,0	0,2	—
Mai	7,3	0,6	—
Juin	8,3	1,0	—

L'échéance de juin 1954 avait été marquée par un accroissement normal du portefeuille, dont l'encours s'établissait à 7,6 milliards. A fin juillet, la tension généralisée et les recours de l'I.R.G. avaient porté cet encours à 10,3 milliards, montant qui n'avait plus été atteint depuis le mois de juillet 1951. Il revint de ce maximum à 6,2 milliards en octobre, et tomba même, malgré des mouvements ascendants aux échéances de décembre et de mars, à 6 milliards en avril 1955, en dépit de la forte demande de crédits de la part du secteur privé.

La grande liquidité du marché monétaire permit aux banques de supporter elles-mêmes un pourcentage de crédits d'escompte dans une mesure beaucoup plus large. Un recours au réescompte aussi minime en comparaison de leurs crédits globaux n'avait plus été connu depuis novembre 1952.

Par contre, au cours du second trimestre de 1955, le crédit à l'économie effectivement supporté par les banques cessa d'augmenter, et les besoins accrus provoquèrent un retour au réescompte : à fin juin 1955, la Banque Nationale avait reconstitué un portefeuille de 8,3 milliards, soit 600 millions de plus qu'un an plus tôt.

Les taux d'escompte appliqués par la Banque Nationale ont été modifiés le 4 août 1955. Les taux pour les traites acceptées domiciliées en banque, les warrants et les acceptations visées ont été portés à 3 p.c. contre 2,75 p.c. précédemment; pour les promesses, l'augmentation est également de 0,25 p.c., ce qui porte leurs taux à 4,75 p.c. Une distinction nouvelle a été établie dans les traites non acceptées

entre les effets domiciliés en banque qui paient 4,50 et ceux qui ne le sont pas, et paient 4,75 p.c. Les taux des prêts et avances sur effets publics et certificats de Trésorerie ont été unifiés à 2 3/16 p.c., à l'exception des certificats à plus de 12 mois, des certificats à 2 et 3 ans et des autres effets publics, qui paient 4 3/4 p.c.

Les marchés de l'argent au jour le jour.

Les prêts d'argent au jour le jour ne reflètent qu'imparfaitement la liquidité ou la tension de l'économie : en effet les interventions plus ou moins prononcées de certains organismes, comme le Crédit Communal ou l'Office National de la Sécurité Sociale, ne sont dictées que par les modifications de leurs moyens de trésorerie particuliers. Si les mouvements fondamentaux sont ainsi partiellement confondus avec des pointes plus ou moins erratiques, il n'est pas sans intérêt d'essayer de dégager et d'interpréter les causes de certains retournements.

Tableau XXIX.

Prêts et emprunts de call-money

Moyennes journalières

(en millions de francs)

Période	Prêts				Emprunts		
	En compensation			Hors compensation	En compensation	Hors compensation	
	Banques privées	Autres	Total			Fonds des Rentes	Autres
1950 2 ^e semestre	2.261	188	2.449	1.576	2.408	1.596	21
1951	2.479	327	2.806	2.578	2.788	2.561	35
1952	2.652	500	3.152	2.645	3.115	2.534	148
1953	2.378	694	3.072	2.319	2.996	2.153	242
1954 1 ^{er} trimestre	2.528	754	3.282	2.522	3.276	2.061	467
2 ^e trimestre	2.335	470	2.805	2.351	2.792	2.175	189
3 ^e trimestre	2.088	240	2.328	2.309	2.328	1.879	430
4 ^e trimestre	2.370	228	2.598	3.155	2.535	3.072	146
1955 1 ^{er} trimestre	2.279	361	2.640	2.920	2.640	2.576	344
2 ^e trimestre	2.291	321	2.612	2.989	2.612	2.938	51
3 ^e trimestre	2.277	383	2.660	3.206	2.660	3.114	92

L'intervention des banques de dépôts comme prêteurs en compensation est restée prédominante tout au long de la période étudiée. En regard de leurs offres en moyenne assez stables, la participation plus irrégulière des autres organismes n'influence pas énormément le volume total des fonds prêtés. La tension, dont il a été fait mention par ailleurs, du marché de l'argent au cours du troisième trimestre de 1954, se reflète dans le marché du call. La moyenne hebdomadaire des prêts des banques de dépôts descend à 1,9 milliard de francs par jour; l'Institut de Réescompte et de Garantie, principal preneur sur le marché en compensation, est obligé d'accroître fortement à cette époque son réescompte à la Banque Nationale. Les chiffres donnés des prêts et des emprunts en compensation s'équilibrent

exactement — ce qui n'est pas le cas en période de plus grande liquidité; cet équilibre indique que l'Institut de Réescompte et de Garantie s'est porté preneur pour ses propres besoins de toutes les disponibilités offertes — sans en recéder aucune partie à des organismes non compensateurs.

Le marché hors compensation se caractérisa également, au cours du troisième trimestre de 1954, par une certaine tension qui affecte l'action du principal preneur, le Fonds des Rentes, dont les emprunts tombent en dessous de deux milliards.

Au cours du quatrième trimestre de 1954, et ultérieurement en 1955, les marchés du call ont été assez abondants et ont donné lieu à des opérations accrues.

Cette situation reflète la liquidité générale du marché monétaire, qui ne connut de resserrement

notable qu'au moment de l'émission de l'emprunt du Trésor, en avril 1955.

Le niveau plus élevé des prêts hors compensation tient à certaines modifications structurelles : des prêteurs nouveaux sont apparus, notamment la Caisse Nationale de Pensions et de Survie, en août 1954, la Caisse Nationale des Vacances annuelles, en mai 1955. Tout récemment, on a même enregistré des offres hors compensation du Crédit Communal, de l'I.B.L.C. et d'autres organismes.

Il semble que l'augmentation des disponibilités qui résulte de ces interventions nouvelles soit localisée sur le marché hors compensation et d'ailleurs compensée par une diminution parallèle des liquidités détenues sous d'autres formes.

Le taux de 1,25 p.c. fixé pour les prêts au jour le jour a été modifié sur les deux marchés le 4 août 1955 : il a été relevé à 1,50 p.c. C'est la première modification intervenue sur le marché en compensation depuis le 28 octobre 1949.

Le marché des actions et obligations de sociétés.

L'évolution économique générale indiquant une nette reprise conjoncturelle tant aux Etats-Unis qu'en Europe, les places étrangères se débarrassèrent du caractère de lourdeur qui avait prévalu en 1952 et 1953 et adoptèrent un rythme d'expansion soutenu. Il fut spécialement marqué au cours du troisième trimestre de 1954 lorsque l'amélioration s'étendit aux industries de base.

A Bruxelles, le marché des actions fut entraîné par le raffermissement des autres places : le public a recommencé à s'intéresser aux placements en actions. Une réaction se produisit à fin septembre dans les compartiments des trusts d'électricité et des entreprises de gaz et d'électricité. Mais le mouvement ascendant reprit ensuite, avec un léger repli en mai 1955, probablement sous l'influence du recul brutal enregistré à la Bourse de Paris. De nom-

breuses entreprises profitèrent de l'élargissement du marché en procédant à de nouvelles émissions.

Le volume moyen des capitaux traités par séance aux marchés des actions est passé de 66 millions en 1953 à 109 millions en 1954. Pour le premier semestre de 1955, il s'est établi à 149 millions. Quant à l'indice bimensuel des cours des actions au comptant, il a progressé de 276 en juin 1954 à 356 un an plus tard (base 1936-1938 = 100); cette avance continue n'a été interrompue que par deux replis, en octobre 1954 et en mai 1955.

Tous les secteurs d'activité n'ont évidemment pas connu des hausses égales : les valeurs cuprifères et les coloniales semblent avoir retenu l'attention des acheteurs. Les papeteries et verreries ont été favorablement influencées par l'amélioration de ces secteurs d'activité, et comme il s'agit de marchés boursiers assez étroits, la réaction en hausse a été relativement forte.

Un facteur nouveau est apparu, tranchant avec l'évolution des années précédentes : les charbonnages ont participé à la hausse générale. Par contre, l'évolution des valeurs textiles a été exceptionnellement défavorable : le recul est d'autant plus marquant qu'il s'ajoute à celui des années antérieures : les conditions économiques qui affectent ce secteur sont à l'origine de cette désaffectation. Les résultats enregistrés font état, malgré la dépression des cours, d'un rendement moyen très bas.

L'évolution du volume des opérations et de l'indice des cours sur les marchés à terme a été semblable à celle que l'on a constatée sur les marchés au comptant. De juin 1954 à juin 1955, la hausse de l'indice général du terme est de 29,4 p.c. contre 28,9 p.c. au comptant.

Le marché des obligations de sociétés commerciales et industrielles s'est encore rétréci; le volume moyen des capitaux traités par séance est descendu, de juin 1954 à juin 1955, à 505.000 francs,

Tableau XXX.

Indices des actions aux bourses de Bruxelles et d'Anvers

Marché au comptant

(Base 1936-1938 = 100)

Source : Institut National de Statistique.

	8 juillet 1950	2 juillet 1951	1 juillet 1952	1 juillet 1953	1 juillet 1954	1 octobre 1954	4 janvier 1955	1 avril 1955	1 juillet 1955
Assurances, banques, sociétés à portefeuille	152	170	207	252	298	325	356	366	391
Entreprises immobilières, hypothécaires et hôtelières	112	98	115	118	145	155	153	154	155
Trusts d'entreprises de tramways et d'électricité	81	81	92	107	145	160	158	178	186
Entreprises de gaz et d'électricité	149	163	188	194	243	247	245	258	257
Industrie métallurgique	160	184	201	192	208	217	241	247	244
Zincs, plombs et mines	146	206	280	247	317	378	437	503	505
Produits chimiques	143	155	175	163	204	214	228	231	231
Charbonnages et fours à coke	161	210	228	224	208	216	244	244	257
Verreries	138	120	67	86	133	146	173	176	174
Industries de la construction	196	183	186	205	254	279	285	303	302
Industrie textile et soieries	204	209	174	152	149	155	172	161	141
Entreprises coloniales	299	394	466	469	582	629	709	763	840

contre 523.000 francs un an auparavant. Ainsi qu'il a été rappelé dans un des derniers rapports de la Commission bancaire, l'étroitesse de ce marché résulte du fait que les emprunts obligataires des sociétés ne font pratiquement plus l'objet d'émissions publiques.

Selon les chiffres actuellement disponibles, les émissions nettes globales des sociétés belges et con-

golaises ont atteint 3.140 millions au cours du second semestre de 1954, et 2.184 millions (30) au premier semestre de 1955. Pendant les mêmes périodes, le montant net des emprunts des pouvoirs publics et des organismes publics, abstraction faite des émissions continues, a été respectivement de 16 et de 8 milliards.

(30) Chiffre provisoire.

LE BUDGET DE 1956

L'Exposé Général du Budget des Recettes et des Dépenses pour l'exercice 1956 a été récemment publié. La présente information résume les lignes essentielles de cet important document, tant en ce qui concerne les prévisions des recettes et des dépenses pour l'exercice prochain que la situation budgétaire de 1955 sur base des résultats et modifications officiellement acquis.

LE BUDGET DE 1955

Avant d'aborder l'exposé détaillé du budget général pour l'exercice 1956, il convient de résumer l'évolution du budget pour l'exercice 1955 compte tenu, en ce qui concerne les recettes, des faits déjà réalisés au 31 juillet 1955 et, pour les dépenses, des amendements aux projets de budgets initiaux, des lois spéciales et du feuillet unique d'ajustement pour cet exercice.

Budget ordinaire.

Le budget initial des Voies et Moyens pour l'exercice 1954 évaluait les recettes ordinaires à 80.618 millions de francs. Les nouvelles évaluations établies sur la base des recettes réelles au 31 juillet 1955 font prévoir une plus-value de 1.617 millions. A la suite d'amendements et d'ajustements, les dépenses ordinaires pour l'exercice 1955 et le règlement de créances des exercices antérieurs ont également augmenté, de 3.977 millions. Finalement, le budget ordinaire de 1955 révisé s'établirait à 84.557 millions en dépenses (1) et 82.235 millions en recettes, laissant un déficit de 2.322 millions de francs. Il faut évidemment tenir compte dans ces prévisions des crédits budgétaires qui tombent normalement en annulation à la fin de l'exercice : en 1954, par exemple, l'annulation avait porté sur 1,8 milliard de francs. De même, en vertu de la loi du 15 mai 1946 sur la comptabilité de l'Etat, la partie des engagements contractés à charge du budget d'un exercice et non dépensés à la clôture de celui-ci est reportée aux exercices suivants.

Budget extraordinaire.

Initialement arrêté au montant de 18.399 millions de francs, le budget extraordinaire pour 1955 a subi,

lui aussi, diverses modifications par amendements, crédits nouveaux et ajustements; il est ramené finalement au montant de 17.798,8 millions de francs.

Budget général.

Le schéma ci-dessous résume, compte tenu de ce qui précède, l'évolution du budget général pour l'exercice 1955.

	Budgets	
	ordinaire	extraordinaire
	(en millions de francs)	
<i>Dépenses :</i>		
Crédits initiaux	80.590	18.399
Amendements	189	70
Lois spéciales	906	36
	81.685	18.505
Crédits supplémentaires exercice courant :		
Augmentations	3.302 ¹	1.004
Réductions	1.976 ¹	1.749
	+ 1.326	— 745
Total des crédits de l'exercice	83.011	17.760
Crédits pour exercices antérieurs ...		
Lois spéciales ...	802	—
Feuilleton	744	39
	+ 1.546	+ 39
Total général ...	84.557	17.799
<i>Recettes :</i>		
Evaluations budgétaires	80.618	1.112
Rectifications sur base des recettes au 31-7-1955	+ 1.616	—
Total recettes ...	82.235	1.112
<i>Budget général :</i>		
déficit final	2.322	16.687
	19.009	

(1) Y compris les 1.545 millions de crédits pour exercices antérieurs.

¹ Ces mouvements se compensent partiellement, des crédits globaux ayant ultérieurement été remplacés par des crédits spécifiques. C'est le cas des crédits pour le service de capitaux empruntés en 1954 et 1955 (440 millions) et des provisions en vue de la réforme des pensions (450 millions). Cette modification des inscriptions ne représente donc à concurrence de 900 millions aucune augmentation ou diminution réelle.

LE BUDGET DES DEPENSES ORDINAIRES POUR 1956

Le budget ordinaire pour 1956 s'établit en équilibre au niveau de 84 milliards de francs.

Les prévisions s'élèvent en recettes à 84.034 millions de francs et en dépenses à 83.983 millions de francs.

L'excédent des prévisions de recettes sur celles des dépenses est ainsi de 50 millions de francs.

Au total, le budget des dépenses ordinaires pour 1956 est en majoration de 972 millions de francs par rapport au budget rectifié de 1955.

Le tableau I donne la comparaison entre les dépenses ordinaires de l'exercice 1956 et celles de l'exercice 1955.

Différents éléments doivent cependant être pris en considération si l'on veut comparer les chiffres de ces deux exercices, et notamment que :

1° D'importantes charges qui figuraient au budget extraordinaire de 1955, pour un montant total de 1,5 milliard de francs (1,1 milliard de francs relatif à la remise au travail des chômeurs et 0,6 milliard de francs concernant des travaux extraordinaires d'entretien), sont réincorporées, à partir de 1956, dans les crédits du budget ordinaire.

2° La part revenant au Trésor Colonial dans le produit de certains impôts cédulaires sur les revenus perçus en Belgique par l'Administration des Contributions directes, soit 640 millions en 1955, était comprise dans le budget des Voies et Moyens et faisait l'objet d'une inscription au budget des Non-valeurs et Remboursements. En 1956, elle ne figure plus ni en recette ni en dépense.

3° Les chiffres budgétaires ne comprennent pas en 1956 les interventions du nouveau Fonds Agricole en faveur de l'agriculture, ni les ressources qui alimentent ce Fonds, à savoir, la part belge dans les

Tableau I.

Dépenses ordinaires

(en millions de francs)

Titre	1956	1955		Comparaison
		Initial	Rectifié 1	
1. Dette publique	14.579,3	13.504,5	13.764,1	+ 815,2
2. Pensions	11.944,9	10.981,7	11.932,2	+ 12,7
3. Dotations	281,9	269,5	283,9	— 2,0
Total de 1 à 3 ...	26.806,1	24.755,7	25.980,2	+ 825,9
Dépenses d'administration générale (Chap. I).				
4. Dépenses de personnel	17.675,1	17.490,2	17.329,2	+ 345,9
5. Dépenses de matériel	7.318,4	7.730,8	7.599,7	— 281,3
6. Subventions (Chap. II)	26.813,8	25.207,7	26.782,9	+ 30,9
7. Travaux (Chap. III)	1.115,9	790,4	669,8	+ 446,1
8. Autres dépenses (Chap. IV)	3.747,4	3.475,5	3.530,8	+ 216,6
Total de 4 à 8 ...	56.670,6	54.694,6	55.912,4	+ 758,2
Total de 1 à 8 ...	83.476,7	79.450,3	81.892,6	+ 1.584,1
9. Non-valeurs et remboursements	506,6	1.139,8	1.119,3	— 612,7
Total général ...	83.983,3	80.590,1	83.011,9	+ 971,4

1 Crédits initiaux, amendements et feuillet de crédits supplémentaires (exercice courant seulement).

heffingen (104 millions en 1954) et le quart de la taxe d'abattement (150 millions sur 600 après la récente majoration).

Finalement, l'augmentation nette de 972 millions par rapport au budget rectifié de 1955 résulte de multiples augmentations et diminutions dont les plus importantes sont mentionnées ci-après :

	(en millions de francs)
	Aug- Dimi- menta- nu- tions
Emprunt 4 % 1955-1975	440
Intérêts, amortissements et frais des capitaux empruntés ou à emprunter en 1955 et 1956	778
Interventions en faveur des pouvoirs subordonnés	278
Subventions à la S.N.C.F.B.	267
Travaux publics courants	440
Défense nationale et gendarmerie	331
Travail et prévoyance sociale	144
Fonds de péréquation de la C.E.C.A.	175

Dette publique.

Le budget de la Dette Publique pour 1955 s'élèvera, après ajustement (non compris les créances afférentes aux exercices antérieurs) à 13.764,1 millions de francs. Les prévisions pour 1956 atteignent 14.579,3 millions de francs, en majoration de 815,2 millions de francs par rapport à l'exercice précédent.

Les charges budgétaires relatives au service de la Dette Publique sont passées de 8.450 millions de francs en 1950 à 14.579 millions de francs en 1956.

Parmi les charges nouvelles, il y a lieu de relever la reprise, à partir de 1956, du remboursement par le Trésor de la créance consolidée de la Banque Nationale sur l'Etat. Cette créance s'élevait, ensuite de l'assainissement du bilan de la Banque Nationale, en

septembre 1948, au montant de 35 milliards de francs. De ce montant, 5 milliards de francs doivent être remboursés au moyen de la part annuelle de l'Etat dans les bénéfices de la Banque Nationale. Au 31 décembre 1954, la créance consolidée de la Banque figurait au bilan de cet établissement pour un montant de 34.660.494.790 francs.

Suivant accord intervenu le 2 décembre 1953 entre le Trésor et la Banque, celle-ci, eu égard aux lourdes charges que faisait peser sur le Trésor l'exécution du programme de défense, a consenti à ce que la part de l'Etat dans les bénéfices des exercices sociaux 1953 et 1954 soit effectivement créditée au compte du Trésor au lieu d'être affectée à l'amortissement. Ce régime fut prorogé pour une année, à savoir l'exercice social 1955, sous réserve que le montant total des amortissements différés de 1953 à 1955 soit apuré en six années, à raison d'un sixième au moins par an.

Il est résulté de ces divers accords que le budget de la Dette Publique pour les exercices 1953 à 1955 a été allégé provisoirement d'une dépense totale d'environ 378 millions de francs. Mais, à partir de 1956, non seulement le Trésor fera face à la charge d'amortissement propre à l'année 1956, montant estimé à 132 millions de francs, mais remboursera en outre un sixième des amortissements différés, soit 63 millions de francs. D'où, au total, une charge nouvelle pour l'exercice 1956, de 195 millions de francs.

Pensions.

Depuis le dépôt de l'Exposé général pour l'exercice budgétaire 1955, une série de lois ont été votées en matière de pensions :

a) Pensions des agents de l'Etat : loi du 2 août 1955 portant péréquation des pensions de retraite et de survie;

b) Pensions de guerre : loi du 16 juin 1955 complétant les attributions du Fonds de dotation qui assure le financement des pensions de guerre;

c) Pensions des ouvriers : loi du 21 mai 1955 relative à la pension de retraite et de survie des ouvriers;

d) Pensions des travailleurs indépendants : le problème du déficit budgétaire probable (1.700 millions de francs au total pour les années 1954 et 1955) résultant du régime de pensions des professions indépendantes, instauré par la loi du 11 mars 1954, a été résolu par la loi du 20 juillet 1955.

De plus, un projet de loi a été déposé le 12 mai 1955, relatif à la pension de vieillesse des travailleurs indépendants.

La plupart des incidences budgétaires de ces diverses lois avaient déjà été escomptées dans le budget des pensions pour l'exercice 1955, lequel s'élevait au moment de son dépôt au montant de 10.981,7 millions de francs. Force a été toutefois d'ajouter à ce

montant un crédit supplémentaire de 900 millions de francs (plus un second supplément de 800 millions de francs pour les dépenses afférentes à l'exercice 1954) pour faire face au déséquilibre financier du régime de pensions pour travailleurs indépendants, instauré par la loi du 11 mars 1954.

Divers ajustements porteront finalement le budget des pensions pour 1955 (crédits propres à l'exercice) au total de 11.932,2 millions de francs.

Les prévisions pour 1956 sont du même ordre : 11.944,9 millions de francs.

Elles se répartissent comme suit :

Tableau II.

Pensions

(en millions de francs)

Chapitres	1956	1955 rectifié	Différences
Chap. I. — Pensions civiles et militaires ...	4.116,7	3.964,7	+ 152
Chap. II. — Pensions de guerre	2.990	3.053,5	— 63,5
Chap. III. — Pensions de vieillesse	4.661,6	4.736,6	— 75
Chap. IV. — Pensions provisoires et divers .	176,6	177,4	— 0,8
Total ...	11.944,9	11.932,2	+ 12,7

L'accroissement des crédits dans le secteur des pensions civiles et militaires provient principalement du fait que la péréquation des pensions réalisée par la loi du 2 août 1955 sera intégrale à partir du 1^{er} janvier 1956; pour l'année 1955, l'ajustement des dites pensions a été limité, à titre provisoire, à 80 % de la péréquation intégrale.

En matière de pensions de guerre, la diminution de crédits est due à la résorption des arriérés exceptionnels à payer aux victimes civiles de la guerre en application de la loi du 15 mars 1954.

Enfin, la diminution constatée au chapitre des pensions de vieillesse provient de l'instauration d'un nouveau régime de pensions pour les travailleurs indépendants. L'économie de 150 millions de francs qui en résulte est compensée, en partie, notamment par l'augmentation de l'intervention de l'Etat dans le régime général de pensions pour ouvriers (majoration de 40 millions de francs de la dotation annuelle) et dans le régime de retraite des ouvriers mineurs (accroissement du nombre de pensionnés).

Dépenses d'administration générale.

Dépenses de personnel.

Dans l'Exposé général du budget de l'exercice 1955, il était noté que la majoration continue des crédits de personnel était la résultante de trois causes bien déterminées :

1° Augmentation du nombre des personnes émarquant au budget de l'Etat;

2° Revisions générales des barèmes et fluctuations dues au jeu de l'index des prix;

3° Augmentations périodiques prévues par les échelles de traitement.

L'augmentation de 346 millions de francs des dépenses de personnel par rapport à 1955 est, en ordre principal, attribuable aux revisions barémiques (barèmes spéciaux) et aux augmentations périodiques accordées en vertu de la réglementation relative aux traitements des agents de l'Etat.

La statistique du personnel de l'Etat, arrêtée au 31 juillet 1954, fait état d'une diminution de 696 unités du personnel des Ministères. Les principales modifications sont les suivantes :

Affaires Etrangères et Commerce Extérieur (personnel temporaire en fonction à l'étranger)	+ 76
Communications	+ 485
Défense Nationale	— 351
Travaux publics et Reconstruction	— 631
Instruction Publique	— 135

Par contre, les effectifs des corps spéciaux ont augmenté d'une année à l'autre de 2.772 unités, qui se répartissent comme suit :

Armée et Gendarmerie	+ 1.984
Enseignement	+ 823
Ordre judiciaire et Conseil d'Etat	— 35

C'est en ordre principal, la nécessité de l'étoffe-ment de la garde territoriale antiaérienne et des unités de la force terrestre qui a déterminé l'accroissement des effectifs militaires.

Les effectifs du corps enseignant et scientifique marquent un accroissement de 823 unités, entre le 30 juin 1954 et le 30 juin 1955. Tout comme les années précédentes, cette augmentation doit être attribuée au parachèvement des sections existantes, à la création de sections nouvelles d'enseignement prétechnique et à la reprise ou à la transformation d'établissements d'enseignement.

Dépenses de matériel.

En ce qui concerne les dépenses de matériel, il apparaît que non seulement les prévisions initiales de 1955 ont été réduites de 131,1 millions de francs par la voie du feuilleton d'ajustement, mais en outre que pour l'exercice 1956, un nouvel effort de compression de 281,3 millions de francs a été réalisé sur ce dernier chiffre; la réduction des dépenses de matériel par rapport au chiffre initial de l'exercice précédent atteint ainsi 412,4 millions de francs.

Tous les départements ont contribué à cette réduction, à la seule exception du Ministère de l'Instruction Publique.

Pour la Défense Nationale, la réduction des crédits de matériel s'élève à 322,4 millions de francs.

Subventions.

Subventions à caractère économique.

On trouvera ci-après l'essentiel des crédits destinés à subventionner telle ou telle branche de l'activité

économique; le total s'élève à 1.662,5 millions de francs.

Ne sont pas comprises dans ce montant les interventions en faveur de l'agriculture prises en charge, à partir de 1956, par le Fonds agricole.

	1955 rectifié	1956
A l'I.R.S.I.A.	140	150
A la S.N.C.I. et à la C.N.C.P. pour prêts à taux réduits	84	106
A l'industrie charbonnière	68	66
Au fonds de péréquation de la C.E.C.A.	675	500
Au fonds de réadaptation de la C.E.C.A.	73	62

Ces diverses allocations budgétaires ne représentent qu'une partie de l'aide gouvernementale en matière économique. En effet, en dehors des budgets de dépenses, d'importantes interventions se chiffrant par plusieurs milliards de francs, sont consenties sous forme de prêts accordés aux divers secteurs de l'économie nationale, à des taux d'intérêt particulièrement avantageux, par les organismes parastataux de crédit (S.N.C.I., I.N.C.A., C.N.C.P., etc.), ou sous forme de crédits divers de l'Etat en faveur de la S.N.C.F.B.

Interventions en faveur de la Société Nationale des Chemins de fer belges.

La politique suivie à l'égard de la Société Nationale se traduit par diverses subventions qui sont reprises au tableau ci-après :

Tableau III.

Crédits ordinaires en faveur de la S.N.C.F.B. (en millions de francs)

Interventions de l'Etat	Crédits 1955	Crédits sollicités pour 1956
— dans le déficit d'exploitation ...	150	221
— dans les charges de pensions du personnel excédentaire	350	350
— dans la péréquation des pensions	180	300
— en compensation de majorations des pensions aux anciens combattants et assimilés	200	200
— dans le déficit découlant des abonnements ouvriers	635	635
— dans le déficit provenant d'autres réductions tarifaires pour voyageurs	154	156
— dans le déficit provenant des réductions tarifaires à la métallurgie luxembourgeoise	3	—
— en compensation de l'obligation d'appliquer un tarif dégressif aux transports transitant par le Grand-Duché	31	24
— en compensation des pertes subies à la suite des modifications tarifaires consenties dans le cadre de la C.E.C.A.	100	217
— en compensation de bonifications d'ancienneté aux invalides de guerre et assimilés	8	8
— dans les charges d'emprunts contractés pour l'électrification du réseau	185	150
	1.997	2.261

Depuis 1954, l'intervention de l'Etat dans le déficit d'exploitation est restée limitée à 150 millions de francs qui représentent une participation dans les charges sociales imposées par la voie légale, notamment le pécule de vacances.

La dite subvention est portée en 1956 à 221 millions de francs pour tenir compte du doublement du pécule.

Les autres interventions figurant au budget ordinaire du Ministère des Communications ont trait soit au paiement de prestations effectuées par la S.N.C.F.B. pour compte de l'Etat, soit à l'indemnisation de charges imposées d'autorité, soit à une intervention dans les charges d'intérêt des emprunts d'électrification, soit enfin à la couverture des charges de pensions.

Sous la rubrique « Charges imposées d'autorité », il faut noter l'indemnité prévue du chef des pertes subies ensuite de l'application de tarifs directs internationaux pour les transports du charbon et de l'acier dans le cadre des résolutions de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, indemnité compensant la suppression ou la diminution de celles accordées jusqu'ici pour les réductions de tarifs de transport à la métallurgie luxembourgeoise et pour l'application d'un tarif dégressif à la distance aux transports transitant par le Grand-Duché de Luxembourg. L'effectif moyen du personnel de la Société est ramené à fin 1954 à 77.638 contre 119.000 unités au 1^{er} septembre 1926, au moment de la constitution de la Société. L'indemnité allouée à la Société pour intervention dans les charges des pensions a été portée à une somme de 650 millions de francs contre 530 millions de francs en 1955.

Aux montants du tableau ci-dessus, il y a lieu d'ajouter les charges d'emprunts à émettre par la S.N.C.F.B. et qui apparaissent au budget de la Dette Publique pour des montants respectifs de 183.669.000 fr. et de 337.469.000 fr. en 1955 et 1956. Il faut noter aussi que depuis 1953, la S.N.C.F.B. a été autorisée à surseoir au paiement de la taxe sur les transports : 218 millions de francs pour 1955 et 220 millions de francs pour 1956 au cas où ce sursis serait prolongé jusqu'à la fin de ce dernier exercice.

Enfin, l'Etat est intervenu pour renflouer le fonds de renouvellement; celui-ci disposait, au 31 décembre 1945, d'environ 3.360 millions de francs; il avait été réduit à 397 millions de francs à la fin 1952 et ce en raison du fait, d'une part que la Société avait supporté la moitié du montant des dépenses afférentes au renouvellement du matériel roulant et de l'outillage sinistré pendant la guerre et, d'autre part, que les difficultés inhérentes à la guerre avaient limité la dotation annuelle au Fonds.

Pour remédier à cette situation on a, d'une part, aménagé les bases de répartition entre l'Etat et la Société, des charges afférentes au remplacement du matériel roulant détruit ou perdu par faits de guerre qui se traduit par une majoration de la part d'inter-

vention de l'Etat (90 % du coût de remplacement au lieu de 50 %); d'autre part, on a inscrit au programme conçu en vue de la résorption du chômage une intervention de l'Etat dans les dépenses (budget extraordinaire) :

a) d'amélioration de la sécurité du trafic (avance de 50 millions de francs);

b) de reconstruction de certaines gares (Liège-Guillemins et Malines) et de suppression de certains passages à niveau importants sur des lignes non électrifiées (196 millions de francs).

De son côté, la Société a poursuivi la modernisation du réseau; ses efforts ont porté notamment sur la conversion des modes de traction.

Tout en améliorant de façon très sensible les services ainsi offerts au public, ces mesures ont permis pour cette année une économie de 11 millions de francs sur les combustibles et l'énergie consommés.

La conversion des modes de traction entraînera, en outre, des économies substantielles en dépenses de conduite, d'entretien et de réparation du matériel.

Finances provinciales et communales.

La majoration de l'intervention gouvernementale dans le Fonds d'assistance publique, le Fonds des communes et le Fonds des provinces a été portée de 5 % en 1955 à 10 % en 1956.

Le problème des quatre grandes villes dont les obligations particulièrement lourdes aggravent fortement la situation, ne pourra pas encore, eu égard aux impératifs de la situation budgétaire actuelle, être résolu définitivement cette année.

Interventions en matière sociale.

L'intervention de l'Etat en faveur des différents régimes de *pensions de vieillesse* passe de 4.737 millions en 1955 à 4.662 millions en 1956. Cette différence de 75 millions de francs résulte d'une diminution de 150 millions des subventions de l'Etat au Fonds de solidarité et de garantie des pensions pour travailleurs indépendants, compensée par différentes augmentations des interventions en faveur des pensions d'ouvriers et des mineurs.

Pour l'*Assurance-chômage*, les prévisions budgétaires de 1956 sont établies sur une moyenne journalière de 155.000 chômeurs à indemniser.

Les recettes propres de l'Office national du placement et du chômage proviennent, en principe, de la sécurité sociale pour un chômage dans lequel n'intervient aucun élément de crise économique proprement dite. Elles sont évaluées, pour l'année 1956, à 2.176.353.000 francs. Les dépenses sont estimées à 4.991.782.000 francs.

La différence entre ces dépenses et ces recettes représente l'intervention globale de l'Etat, soit 2.815.429.000 francs et apparaît au budget du Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale.

Pour 1955, le déficit de l'Office national du placement et du chômage était estimé à 3.975,5 millions. Il était couvert par une double inscription : au budget du Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale d'une part, au budget extraordinaire d'autre part (1.077 millions de crédits pour la mise au travail des chômeurs par les provinces et les communes). Pour 1956, ces crédits ont été très normalement transférés au budget ordinaire.

La subvention de l'Etat aux organismes assureurs de l'Assurance maladie-invalidité est évaluée à 1.104 millions de francs, qui se décomposent comme suit :

1) 16 p.c. du produit des cotisations des travailleurs et employeurs versé au Fonds National d'assurance maladie-invalidité par l'Office National de Sécurité Sociale et l'Office Régional d'Assurance maladie-invalidité de la province de Liège, soit 840,5 millions;

2) 66 p.c. du produit des cotisations des travailleurs et employeurs versé au même Fonds par le Fonds National de Retraite des ouvriers mineurs, soit 263,5 millions.

La subvention de l'Etat destinée à parer au défaut de cotisations des assujettis chômeurs involontaires, a été fixée en fonction d'une moyenne de 160.750 chômeurs et d'une moyenne de la subvention-journée de 6,10 fr., soit 305,9 millions de francs.

Il est prévu également diverses subventions destinées à contribuer à l'abaissement du prix de la journée d'entretien dans les sanatoriums et les préventoriums, aux services d'assurance mutualiste libre, en faveur des primes aux caisses mutualistes d'invalidité et pour la sécurité sociale des marins du commerce.

De même il a été inscrit au budget du Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale pour l'exercice 1956 une subvention de 600 millions de francs, destinée à contribuer au paiement des *allocations familiales* pour salariés et une de 105 millions de francs, en vue de la réalisation de l'équilibre financier du régime étendant les allocations familiales aux employeurs et aux travailleurs non salariés.

Enfin, le montant des *allocations d'estropiés*, qui n'avait subi qu'une faible majoration en 1955, s'établit pour l'exercice 1956 à 650 millions de francs.

En ce qui concerne la *politique du logement*, le Gouvernement a déposé sur le bureau des Chambres un projet de loi en vue de modifier et de compléter la législation relative au logement.

Ce projet prévoit une extension de l'activité et une réorganisation des sociétés paraétatiques de construction, la prorogation des lois du 29 mai 1948 et du 15 avril 1949, dites respectivement loi De Taeye et loi Brunfaut.

L'intervention de l'Etat en matière de logement entraîne des charges budgétaires qui augmentent considérablement d'année en année. Rien que pour

le paiement par l'Etat, en exécution de la loi du 15 avril 1949 instituant un Fonds national du Logement, des différences d'intérêt des capitaux investis dans la construction ou l'acquisition de maisons, les charges ont évolué de la façon suivante :

	francs
1950	26.494.507,28
1951	75.492.116,51
1952	153.318.468,98
1953	228.239.647,69
1954	307.480.945,54

Il est prévu que cette charge sera de 392 millions de francs en 1955 et de 498,6 millions de francs en 1956.

Tableau IV.

Interventions de l'Etat dans le domaine social
(en millions de francs)

	1956	1955
A. Sécurité sociale :		
1° Pensions de vieillesse	4.662	4.737
2° Assurance chômage ¹	2.815	2.894
3° Assurance maladie-invalidité :		
Assujettis (y compris les subventions destinées à parer au défaut de cotisation des chômeurs)	1.410	1.378
Libres	364	357
4° Allocations familiales :		
a) Travailleurs salariés	600	600
b) Employeurs et travailleurs indépendants	105	105
5° Allocations aux estropiés	650	576
B. Politique du logement ² :		
Charges financières (pertes sur intérêts, annuités à rembourser, etc.)	538	440
	11.144	11.087

¹ Le crédit de 1950 comprend une prévision de 573.144.000 francs pour la mise au travail des chômeurs par les pouvoirs subordonnés. En 1955, cette prévision était inscrite au budget extraordinaire pour un montant de 1.077 millions de francs, porté par le feuillet d'ajustement à 1.146 millions de francs. Le crédit de 1955 (2.894 millions de francs) doit donc être majoré de la somme de 1.146 millions de francs, (soit 4.040 millions de francs) pour la comparaison avec le crédit de 2.815 millions de francs prévu pour 1956.

² Ces crédits concernent uniquement les inscriptions portées au budget ordinaire.

Dépenses militaires.

Le budget ordinaire du Département pour 1956 s'établit à 11.510 millions de francs contre 11.830 millions de francs pour 1955.

Cette réduction de 320 millions de francs provient du fait que la Force Aérienne n'a pas atteint en 1955 le degré d'expansion initialement prévu et que l'aide américaine dans le cadre du Military Defense Aid Program sera poursuivie au cours de l'exercice 1956 pour l'entretien du matériel volant.

Tout laisse prévoir que pour les années à venir, le budget d'entretien et de fonctionnement devra se situer à un niveau quelque peu supérieur à celui de 1956. Notons cependant que les dépenses de constitution des forces allant en décroissant, le montant

total des dépenses imputables au Ministère de la Défense Nationale restera fixé à un niveau inférieur au montant atteint au cours des années antérieures.

Travaux.

Les prévisions pour 1956 marquent, par rapport aux crédits rectifiés pour 1955, une augmentation de 446,1 millions de francs.

La quasi-totalité de cette augmentation se localise au budget ordinaire du Ministère des Travaux Publics et de la Reconstruction. Elle provient du transfert au budget ordinaire du programme de travaux inscrit l'an dernier au budget extraordinaire.

Autres dépenses.

Le total des crédits inscrits dans les budgets des départements ministériels sous le chapitre « Autres dépenses » s'élève à 3.747,4 millions de francs pour l'exercice 1956, alors que cette rubrique ne totalisait que 3.530,8 millions de francs au budget de 1955. Cette augmentation nette de 216,6 millions de francs résulte en ordre principal des accroissements et réductions suivants :

	Augmentations	Diminutions
Communications (télévision + 32 millions)	28 millions	
Travail et Prévoyance Sociale (estropiés)	63 millions	
Santé Publique et Famille	64 millions	
Fonds du Logement	98 millions	
Défense Nationale (suppression du corps expéditionnaire en Corée — 43,5 millions)		28 millions

Non-valeurs et remboursements.

La diminution de 612,7 millions par rapport aux crédits rectifiés de 1955 provient essentiellement de la disparition du crédit de 640 millions de francs prévu en 1955, pour le versement au Trésor de la Colonie, de la part qui lui revient dans le produit de certains impôts cédulaires sur les revenus perçus en Belgique par l'Administration des Contributions directes.

A l'avenir, conformément au système de comptabilisation des recettes nettes en matière d'impôts, la part susvisée du Trésor de la Colonie sera décomptée des recettes brutes et comptabilisée au budget pour Ordre; de ce fait, elle n'apparaîtra plus dans le budget des Non-Valeurs et Remboursements.

Parallèlement, le budget des Voies et Moyens pour 1956 ne contient plus aucune prévision du chef de cette recette.

LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Le tableau V compare les évaluations de recettes des budgets des Voies et Moyens des exercices 1955 et 1956, de même que les recettes probables de

l'exercice 1955, calculées sur la base des rentrées réelles au 31 juillet dernier.

La plus-value des recettes pour 1955 calculée sur les bases ci-dessus et compte tenu de certaines dispositions légales nouvelles, s'établit à 1.616,3 millions de francs.

La plus-value accusée pour les impôts perçus par l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines et, dans une mesure moindre, pour les droits de douane et d'accise, est absorbée, pour la plus grosse part, par le déchet accusé dans le produit des impôts sur les revenus.

Les excédents constatés en ce qui concerne les impôts perçus par l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines, les droits de douane et les droits d'accise s'expliquent tant par l'amélioration de la conjoncture économique que par les mesures prises par le Gouvernement en juin et juillet 1955, en matière de taxes assimilées au timbre.

En ce qui concerne les impôts sur les revenus, ce sont les recettes en matière de taxe professionnelle, d'impôt complémentaire personnel et de produits sur exercices clos qui, en ordre principal, sont inférieures aux prévisions.

Enfin, dans le secteur des « Autres recettes », divers excédents et régularisations d'arriérés permettront de dépasser les prévisions initiales de quelque 695 millions de francs.

Dans la fixation des évaluations afférentes à l'exercice 1956, on a escompté une conjoncture économique favorable : par contre, on a tenu compte de la réduction des recettes devant résulter de l'application de la loi du 1^{er} juillet 1954 tendant à encourager les investissements productifs dans l'industrie et de la loi en projet supprimant le cumul des revenus des époux pour la perception de la taxe professionnelle.

C'est ainsi que les prévisions pour les recettes de douanes et d'accises et, dans une plus large mesure, pour les impôts recouverts par l'Administration de l'Enregistrement, sont établies à des montants supérieurs aux recettes présumées pour 1955; quant aux prévisions pour les impôts directs, elles sont inférieures aux évaluations qui avaient été portées au budget initial de 1955.

Les autres postes, relatifs aux prévisions de recettes non fiscales, n'appellent que peu d'observations.

Les recettes à provenir des « Taxes, péages et redevances » sont en majoration de plus de 200 millions de francs en 1956; cette augmentation provient principalement de modifications projetées en matière de tarifs postaux.

Au contraire, les recettes résultant de la guerre sont en diminution de près de 600 millions de francs; il est vrai que les montants correspondants de l'exercice 1955 ont été influencés par des recettes ayant un caractère exceptionnel.

Au total, l'ensemble des prévisions de recettes non fiscales accuse en 1956 une diminution d'environ 500 millions de francs.

Tableau V.

Budget des Voies et Moyens

Exercices 1955 et 1956

(en millions de francs)

	Exercice 1955 Prévisions	Exercice 1955 Recettes probables	Exercice 1956 Prévisions
1. Impôts :			
a) <i>Contributions directes :</i>			
Contribution foncière	450	400	450
Taxe mobilière	3.800	3.900	3.360
Taxe professionnelle	19.650	18.400	18.770
Impôt complémentaire personnel	2.700	2.400	2.715
Contribution nationale de crise	1.775	1.800	1.875
Rappels de droits des exercices antérieurs	20	13	—
Taxes diverses ¹	2.167	2.170	2.270
Recettes sur exercices clos	3.000	2.400	2.375
Autres produits	300	370	360
<i>Total des contributions directes ...</i>	33.862	31.893	32.175
b) <i>Douanes et accises :</i>			
Droits de douane	4.595	4.900	4.900
Droits d'accises et taxe de consommation	10.193	10.400	10.421
Autres produits ²	245	245	279
<i>Total des douanes et accises ...</i>	15.033	15.545	15.600
c) <i>Enregistrement :</i>			
Droits d'enregistrement	2.600	2.600	2.600
Droits de succession	1.150	1.250	1.250
Droits de timbre et taxes assimilées au timbre	21.265	23.613	25.490
Autres produits	359	290	366
<i>Total de l'enregistrement ...</i>	25.374	27.753	29.706
Total des impôts ...	74.269	75.191	77.481
2. Taxes, péages, redevances	2.404	2.463	2.666
3. Revenus patrimoniaux financiers et d'exploitation	992	992	1.013
4. Remboursements	1.103	928	866
5. Produits divers	1.404	1.510	1.452
6. Recettes résultant de la guerre	446	1.151	556
TOTAL DES VOIES ET MOYENS ...	80.618	82.235	84.034

¹ Taxe spéciale sur le droit de chasse, de pêche ou de tanderie. Taxe sur les véhicules automobiles. Taxe sur les jeux et paris.

² Y compris la taxe d'ouverture sur les débits de boissons.

LE BUDGET EXTRAORDINAIRE**Recettes extraordinaires.**

Les recettes extraordinaires sont évaluées au total à 1.342,4 millions de francs contre 1.111,7 millions de francs en 1955.

Le paiement, par les pays membres de l'O.T.A.N., de leur quote-part dans les dépenses d'infrastructure militaire, avancées par la Belgique pour le compte de l'Organisation, constitue le poste, de loin, le plus important de ces recettes : 925 millions de francs en 1955 et 739 millions de francs en 1956.

Un autre poste également important parmi les recettes inscrites au budget extraordinaire de 1956 consiste en la tranche de 450 millions de francs à prélever en 1956 sur l'emprunt 4 5/8 % de \$ 20.000.000 consenti à l'Etat belge par la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement.

Dépenses extraordinaires.

Déjà dans les exposés généraux des années antérieures, il importait de distinguer et de passer en revue séparément : les crédits d'engagement, les crédits de paiement et les décaissements.

Avec la nouvelle présentation des crédits du budget extraordinaire et les modifications apportées à son aspect formel, ces distinctions s'imposent davantage encore.

Le crédit d'engagement constitue essentiellement un acte d'autorisation du Parlement de contracter des engagements juridiques et financiers (contrats de travaux, de fournitures, de transports ou promesses de subsides pour dépenses analogues) dont la réalisation peut s'échelonner sur plusieurs années.

Le crédit de paiement est l'acte d'autorisation du Parlement de payer les dépenses liquides et exigibles au cours d'une année civile, résultant d'engagements contractés, soit au cours de cette année, soit antérieurement.

On peut estimer à quelque 17 milliards de francs la masse globale des autorisations d'engagement constituant le programme maximum du budget extraordinaire pour 1956. Si l'on se reporte à l'Exposé général de l'année précédente, on verra que le programme d'engagement prévu pour 1955 atteignait près de 22 milliards de francs. La différence entre les deux chiffres, 5 milliards de francs, représente l'effort de compression des dépenses publiques en même temps que la conséquence de la réincorporation au budget ordinaire de certaines dépenses.

Le total des crédits de paiement s'élève à 11 milliards de francs contre, en 1955, 17,7 milliards de francs de crédits propres, ajustements compris.

La réduction, qui atteint 6,7 milliards de francs si l'on se borne à rapprocher les deux chiffres précités, est, dans la réalité, un peu moins importante qu'il n'apparaît à première vue : en effet, les crédits pour les routes interviennent dans le chiffre de 1955 à concurrence de 1,3 milliard de francs ; à partir de 1956, ces dépenses sont assumées par le Fonds des Routes sans intervention directe du budget extraordinaire. De plus, à partir de 1956, les crédits de paiement, compte tenu de la nouvelle technique budgétaire réalisée dans la présentation du budget extraordinaire, couvrent en principe les paiements

ordonnés pendant les douze mois de l'année civile 1956 et non plus les paiements effectués au cours de la période complémentaire de cet exercice (1). Enfin, le chiffre de 1955 comprenait 1,1 milliard pour la mise au travail des chômeurs et 0,6 milliard pour travaux extraordinaires d'entretien ; les crédits de ce genre figurent en 1956 au budget ordinaire.

Les perspectives de décaissement global en 1955 du chef de l'exécution du budget extraordinaire atteignaient, au moment de la rédaction de l'Exposé général de l'an dernier, le niveau de 18,4 milliards de francs.

Au rythme actuel des décaissements, qui atteignaient 7,5 milliards de francs pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 1955, on pense que pour l'année entière, les décaissements ne dépasseront pas 14 à 15 milliards de francs. Compte tenu des recettes extraordinaires prévues en 1956, on escompte que le découvert à résulter de l'exécution du budget extraordinaire de l'Etat ne dépassera pas 12 milliards de francs.

(1) A titre d'indication, les paiements effectués à charge du budget extraordinaire de 1954, entre le 1^{er} janvier 1955 et le 31 mai 1955, date de clôture de l'exercice, se sont élevés à 3,9 milliards.

BIBLIOGRAPHIE SUR LA SITUATION MONETAIRE ET FINANCIERE DE LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* d'octobre 1955. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions, ni les sources statistiques.

1. MONNAIE — BANQUE

Le crédit au logement populaire à la Caisse d'Épargne. (*L'Habitation, Bruxelles, VIII, n° 5, juin-juillet 1955, pp. 453-459.*)

2. BOURSE — ÉPARGNE

CRABBE M., L'introduction de valeurs étrangères dans les bourses belges. (*Revue de la Banque, Bruxelles, nos 7-8, 1955, pp. 497-510.*)

3. PRIX — SALAIRES

DE FALLEUR R., Les rémunérations des salariés 1948-1953. (*Institut de Sociologie Solvay, Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, 1955, 111 p.*)

Main-d'œuvre, salaires et productivité au Congo belge. (*Bulletin de la Banque centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, Bruxelles, IV, n° 9, septembre 1955, pp. 337-351.*)

PLOUVIER W., De hervorming van de index der kleinhandelsprijzen. (*V.E.V.-Berichten, Anvers, n° 19, 30 octobre 1955, pp. 2229-2247.*)

4. BUDGET — FINANCES PUBLIQUES

De vrijstellingen en teruggaven van de onverdrachts-taxe in België en van de omzetbelasting in Nederland, ten gunste van de uitvoeren en de doorvoerhandel. (*Belgisch-Luxemburgs centrum voor handelsbetrekkingen in Nederland, La Haye, 1955, 11 p.*)

Impôts directs. Aménagement du régime de la contribution foncière. (*Bulletin de la Fédération des Industries Belges, Bruxelles, n° 25, 10 octobre 1955, pp. 1536-1548.*)

Les obligations fiscales du commerçant. (*Institut d'études économiques et sociales des classes moyennes, Bruxelles, 1955, 25 p.*)

SCHREUDER E., La législation fiscale belge en 1953 et 1954. (*Bulletin for international fiscal documentation, Amsterdam, n° 4, juillet-août 1955, pp. 230-241.*)

VANAUDENHOVE O., A quoi servira l'emprunt du « Fonds des Routes » 1955-1969 ? (*Bulletin de la Chambre d'industrie d'Anvers, octobre 1955, pp. 21-26.*)

5. ORGANISMES FINANCIERS REGIS PAR DES DISPOSITIONS LEGALES PARTICULIERES OU PLACÉS SOUS LA GARANTIE OU LE CONTROLE DE L'ÉTAT

Le crédit au logement populaire à la Caisse d'Épargne. (*L'Habitation, Bruxelles, VIII, n° 5, juin-juillet 1955, pp. 453-459.*)

7. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

BLACK E., A report on the world bank. (*Commercial and financial chronicle, New York, n° 5470, sect. 2, 6 octobre 1955, pp. 15, 25-26.*)

DECHESNE M., La Banque des Règlements Internationaux et les problèmes monétaires internationaux. (*Revue des sciences économiques, Liège, n° 103, septembre 1955, pp. 151-178.*)

DECHESNE M., La collaboration des banques centrales et la Banque des Règlements Internationaux. (*Revue de la Banque, Bruxelles, XIX, nos 5-6, 7-8, 1955, pp. 387-401, 538-559.*)

FORNS J.-J., El problema de la convertibilidad. (*Moneda y credito, Madrid, n° 54, septembre 1955, pp. 99-116.*)

L'Union Européenne de Paiements et l'Accord Monétaire Européen. (*Banque de Bruxelles, Informations commerciales, Bruxelles, n° 354, 13 octobre 1955, suppl. 1-2.*)

WENTHOLT W., Can the International Monetary Fund promote co-existence between East and West? (*Buijten & Schipperheym, Amsterdam, 1955, 72 p.*)

World banks leads the way. (*The Banker, Londres, n° 357, octobre 1955, pp. 230-234.*)

WIJNHOLDS H., International trade and payments. An introduction to the theory of international trade, commercial policy and other international economic relations. (*The Academic Press; Pretoria, 181 p.*)

8. ASPECTS FINANCIERS DE BENELUX

Benelux : Experiment in European integration. (*National City Bank, monthly letter, New York, octobre 1955, pp. 117-119.*)

9. PLAN SCHUMAN

La situation des charbonnages en Belgique. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, X, n° 41, 16 octobre 1955, pp. 325-326, 331-332.*)

MERIGOT J., Aspects fiscaux de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. (*Revue de Science et de législation financières, Paris, n° 4, octobre-décembre 1955, pp. 738-765.*)

10. GENERALITES

Florissante Belgique. (*Petroleum press service, Paris, XXII, n° 10, octobre 1955, pp. 364-367.*)

LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au *Moniteur belge*, au cours du mois précédant celui de la parution du *Bulletin*.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. — Législation économique générale
- II. — Législation relative aux finances publiques (y compris les lois budgétaires), législation monétaire, bancaire et financière
- III. — Législation agricole
- IV. — Législation industrielle
- V. — Législation du travail
- VI. — Législation relative au commerce intérieur
- VII. — Législation relative au commerce extérieur
- VIII. — Législation des transports
- IX. — Législation relative aux prix et aux salaires
- X. — Législation sociale (pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers)
- XI. — Législation en matière de dommages de guerre

I — LEGISLATION ECONOMIQUE GENERALE

Loi du 20 juillet 1955

modifiant temporairement l'article 117 du Code des droits d'enregistrement en vue de favoriser l'absorption ou la fusion de sociétés (*Moniteur du 15 octobre 1955*, p. 6.653).

Loi du 9 août 1955

portant approbation de l'Accord entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, d'une part, et la République populaire hongroise, d'autre part, concernant l'indemnisation des intérêts belges et luxembourgeois nationalisés en Hongrie, de l'Annexe et du Memorandum, signés à Budapest le 1^{er} février 1955 (*Moniteur du 7 octobre 1955*, p. 6.372).

Arrêté royal du 5 septembre 1955

coordonnant les lois portant des dispositions exceptionnelles en matière de baux à loyer (*Moniteur du 12 octobre 1955* p. 6.561).

Arrêté royal du 8 octobre 1955

portant exécution de l'article 302 bis du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe (*Moniteur du 15 octobre 1955*, p. 6.653).

Arrêté royal du 14 septembre 1955

modifiant, en exécution de la loi du 16 mars 1954, relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public, la loi du 16 juillet 1948, créant un établissement public dénommé *Office belge du Commerce extérieur* (*Moniteur du 6 octobre 1955*, p. 6.352).

Arrêté royal du 5 octobre 1955

organique des marchés de travaux, de fournitures et de transports au nom de l'Etat (*Moniteur du 12 octobre 1955*, p. 6.516).

Arrêté royal du 5 octobre 1955

instituant la commission permanente du cahier général des charges de l'Etat (*Moniteur du 12 octobre 1955*, p. 6.555).

**II — LEGISLATION RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES
(Y COMPRIS LES LOIS BUDGETAIRES),
LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE**

Arrêté royal du 5 septembre 1955

fixant les charges d'intérêt et d'amortissement à supporter par la Société nationale des habitations et logements à bon marché sur les tranches de ses emprunts levées et à lever en 1955 (Moniteur du 5 octobre 1955, p. 6.325).

Arrêté royal du 3 octobre 1955

modifiant, en exécution de la loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public, l'arrêté royal n° 226 du 7 janvier 1936 instituant un Office central de crédit hypothécaire (Moniteur des 17-18 octobre 1955, p. 6.742).

Article 1^{er}. — L'article 10 de l'arrêté royal n° 226 du 7 janvier 1936 est remplacé par la disposition suivante :

« **Art. 10.** — Sans préjudice des pouvoirs accordés au Ministre des Finances par l'article 12, alinéa 2, de la loi du 16 mars 1954, la partie des avoirs de l'Office temporairement non utilisée aux opérations visées à l'article 4 est divisée en deux catégories distinctes :

» a) les disponibilités proprement dites qui doivent rester dans les caisses de la Banque Nationale de Belgique ou dans celles de la Caisse générale d'Épargne et de Retraite;

» b) les placements provisoires qui ne pourront consister qu'en valeurs émises ou garanties par l'État ou en fonds publics dont la liste est établie par le Roi. »

Art. 2. — L'article 11, alinéa 2, de l'arrêté royal précité est remplacé par la disposition suivante :

« Le Ministre des Finances désigne auprès de l'Office central de crédit hypothécaire trois réviseurs; ils sont choisis, dans la mesure du possible, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises. »

Art. 3. — Un article 11bis, rédigé comme suit, est inséré dans l'arrêté royal précité :

« **Art. 11bis.** — § 1^{er}. Les réviseurs sont chargés de contrôler les écritures et d'en certifier l'exactitude et la sincérité.

» Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres et documents comptables, de la correspondance, des procès-verbaux, des situations périodiques et généralement de toutes les écritures. Ils vérifient la consistance des biens et des valeurs qui appartiennent à l'Office ou dont celui-ci a l'usage ou la gestion.

» Ils ne peuvent s'immiscer dans la gestion de l'Office.

» § 2. Les réviseurs adressent au Ministre des Finances et aux organes directeurs de l'Office, un rapport sur la situation active et passive ainsi que sur les résultats de l'exploitation, au moins une fois l'an, à l'occasion de la confection du bilan et du compte de profits et pertes. Ils leur signalent, sans délai, toute négligence, toute irrégularité et en général toute situation susceptible de compromettre la solvabilité et la liquidité de l'Office. »

Art. 4. — L'article 19bis de l'arrêté royal précité est remplacé par la disposition suivante :

« **Art. 19bis.** L'Office est soumis au pouvoir de contrôle du Ministre des Finances.

» Ce contrôle est exercé à l'intervention d'un commissaire du Gouvernement nommé par le Roi, sur présentation du Ministre des Finances. Ce commissaire du Gouvernement surveille les opérations de l'Office.

» Il a les pouvoirs les plus étendus pour l'accomplissement de sa mission et peut, notamment, prendre, en tout temps,

connaissance de l'état des affaires et vérifier les écritures et les caisses. Il assiste, avec voix consultative, aux séances du conseil d'administration et du collège des réviseurs.

» Il dénonce au Ministre toute décision qui serait contraire, soit aux lois, soit aux statuts, soit aux intérêts de l'État et en suspend l'exécution.

» Si le Ministre des Finances n'a pas statué dans la huitaine, la décision pourra être exécutée.

» Le traitement du commissaire et les honoraires des experts, éventuellement désignés pour l'assister, sont fixés et liquidés par les soins du Ministre des Finances et supportés par l'Office. »

Art. 5. — L'article 20 de l'arrêté royal précité est remplacé par la disposition suivante :

« **Art. 20.** — Le conseil d'administration dresse chaque année, pour le 31 mars au plus tard, les comptes de l'Office et établit annuellement dans le même délai un bilan et un compte de résultats. Ces comptes, accompagnés des rapports du conseil d'administration et des réviseurs, sont transmis au Ministre des Finances et soumis, avec les pièces justificatives, au contrôle de la Cour des Comptes. Le bilan et le compte de résultats sont publiés au *Moniteur belge*.

» Le conseil d'administration présente au Ministre des Finances un rapport annuel sur son activité et lui adresse, en outre, tous les mois, un état résumé de la situation de l'établissement. »

Art. 6. — Les mots « des réviseurs » sont supprimés dans l'article 16, 1^{er} alinéa, du même arrêté royal.

Art. 7. — Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté royal du 3 octobre 1955

modifiant l'arrêté royal du 5 mai 1936 portant règlement d'organisation de l'Office central de crédit hypothécaire (Moniteur des 17-18 octobre 1955, p. 6.743).

Article 1^{er}. — A l'alinéa 2 de l'article 14 de l'arrêté royal du 5 mai 1936, les mots : « sous l'approbation » sont remplacés par les mots : « avec l'autorisation ».

Art. 2. — L'article 17 du même arrêté est remplacé par la disposition suivante :

« **Art. 17.** — Il est remis chaque trimestre aux réviseurs un état résumant la situation de l'Office. Le bilan et le compte de profits et pertes leur sont communiqués par le conseil d'administration en même temps qu'un rapport sur les opérations de l'Office.

» Les réviseurs font collectivement rapport sur les résultats de leur mission. »

Art. 3. — L'article 5, alinéa 5, et l'article 16, alinéa 1^{er}, du même arrêté sont abrogés.

Art. 4. — Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté royal du 3 octobre 1955

relatif au groupement en titres de 1.000 fr. des obligations de 100 fr. de l'emprunt à 2 p.c. de 1905 de la ville de Bruxelles (Moniteur du 22 octobre 1955, p. 6.910).

Arrêté royal du 5 octobre 1955

relatif à l'application de la loi du 12 juillet 1955, favorisant le financement des investissements dans l'industrie charbonnière (Moniteur des 24-25 octobre 1955, p. 6.994).

Arrêté royal du 7 octobre 1955

relatif à l'émission de l'emprunt 4,25 p.c. 1955-1965 du Fonds des routes 1955-1969 (Moniteur des 10-11 octobre 1955, p. 6.487).

Le Fonds des routes 1955-1969 émettra un emprunt au capital nominal de 2.500 millions de francs, dénommé

« Emprunt 4,25 p.c. 1955-1965 », à l'époque et aux conditions déterminées ci-après.

L'emprunt sera représenté par des obligations au porteur de 1.000 francs, 5.000 francs, 10.000 francs et 100.000 francs.

Ces obligations porteront intérêt au taux de 4,25 p.c. l'an à partir du 25 octobre 1955 et seront munies de 10 coupons d'intérêt annuels payables le 25 octobre de chacune des années 1956 à 1965.

L'emprunt est amortissable en dix ans.

Arrêté royal du 17 octobre 1955

organisant la comptabilité du Fonds agricole (Moniteur des 24-25 octobre 1955, p. 6.989).

III — LEGISLATION AGRICOLE

Arrêté royal du 12 septembre 1955

modifiant, en exécution de la loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public, la loi du 27 décembre 1938 relative à la création d'un Office national des débouchés agricoles et horticoles (Moniteur des 17-18 octobre 1955, p. 6.744).

Article 1^{er}. — L'article 6 de la loi du 27 décembre 1938 est remplacé par la disposition suivante :

« *Art. 6.* — L'Office est soumis au pouvoir de contrôle du Ministre de l'Agriculture. »

Art. 2. — Notre Ministre de l'Agriculture et Notre Ministre des Finances sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté royal du 3 octobre 1955

modifiant l'arrêté royal du 27 décembre 1938, portant règlement de l'Office national des débouchés agricoles et horticoles (Moniteur des 17-18 octobre 1955, p. 6.744).

Article 1^{er}. — L'article 10, alinéa 2, de l'arrêté royal du 27 décembre 1938, est remplacé par la disposition suivante :
« Il nomme le personnel. »

Art. 2. — L'article 18 du même arrêté royal est remplacé par la disposition suivante :

« *Art. 18.* — Le pouvoir de contrôle du Ministre de l'Agriculture, prévu à l'article 6 de la loi du 27 décembre 1938, est exercé à l'intervention d'un commissaire du gouvernement et, en cas d'empêchement de celui-ci, d'un suppléant, nommés par le Roi, sur présentation de ce Ministre. »

Art. 3. — L'article 20 du même arrêté royal est remplacé par la disposition suivante :

« *Art. 20.* — Le Ministre de l'Agriculture et le Ministre des Finances désignent de commun accord, auprès de l'Office national des débouchés agricoles et horticoles, un reviseur. »

Art. 4. — L'article 24 du même arrêté royal est remplacé par la disposition suivante :

« *Art. 24.* — Avant le 15 mai de l'année qui précède l'année budgétaire, le projet de budget de l'Office national des débouchés agricoles et horticoles est établi par le conseil d'administration et approuvé par le Ministre de l'Agriculture. »

Art. 5. — L'article 25, alinéas 1^{er}, 2 et 3, du même arrêté royal est remplacé par la disposition suivante :

« *Art. 25.* — Au plus tard le 31 mars, le conseil d'administration établit les comptes arrêtés au 31 décembre de l'exercice écoulé.

» Les comptes sont accompagnés d'un rapport général sur l'activité de l'Office pendant l'exercice écoulé. »

Art. 6. — L'article 26, alinéa 1^{er}, du même arrêté royal est remplacé par la disposition suivante :

« L'Office tient une comptabilité en partie double. »

Art. 7. — Dans l'arrêté royal du 27 décembre 1938, portant règlement de l'Office national des débouchés agricoles et horticoles, les mots « Ministre des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture » sont remplacés par « Ministre de l'Agriculture ».

Art. 8. — L'article 17, à l'exception de l'alinéa 2, de l'arrêté royal du 27 décembre 1938, est abrogé.

Art. 9. — Notre Ministre de l'Agriculture et Notre Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté royal du 3 octobre 1955

modifiant, en exécution de la loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public, la loi du 15 janvier 1938 relative à la création d'un Office national du lait et de ses dérivés (Moniteur des 17-18 octobre 1955, p. 6.745).

Article 1^{er}. — L'article 5 de la loi du 15 janvier 1938 est remplacé par la disposition suivante :

« *Art. 5.* — Le règlement de l'Office est arrêté par le Roi.
» L'Office est géré par un conseil d'administration dont le Roi fixe la composition et nomme les membres. Il est soumis au pouvoir de contrôle du Ministre de l'Agriculture. »

Art. 2. — Notre Ministre de l'Agriculture et Notre Ministre des Finances sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté royal du 3 octobre 1955

modifiant l'arrêté royal du 15 janvier 1938 instituant un Office national du lait et de ses dérivés (Moniteur des 17-18 octobre 1955, p. 6.744).

Article 1^{er}. — L'article 12, alinéa 2, de l'arrêté royal du 15 janvier 1938 est remplacé par la disposition suivante :

« Il nomme le personnel. »

Art. 2. — L'article 20 du même arrêté royal est remplacé par la disposition suivante :

« **Art. 20.** — Le pouvoir de contrôle du Ministre de l'Agriculture prévu à l'article 5 de la loi du 15 janvier 1938 est exercé à l'intervention d'un commissaire du gouvernement et, en cas d'empêchement de celui-ci, d'un suppléant, nommés par le Roi, sur présentation du Ministre de l'Agriculture. »

Art. 3. — L'article 22 du même arrêté royal est remplacé par la disposition suivante :

« **Art. 22.** — Le Ministre de l'Agriculture et le Ministre des Finances désignent de commun accord, auprès de l'Office national du lait et de ses dérivés un reviseur. »

Art. 4. — L'article 26 du même arrêté royal est remplacé par la disposition suivante :

« **Art. 26.** — Avant le 15 mai de l'année qui précède l'année budgétaire, le projet de budget de l'Office national du lait et de ses dérivés est établi par le conseil d'administration et approuvé par le Ministre de l'Agriculture. »

Art. 5. — L'article 27, alinéas 1^{er}, 2 et 3, du même arrêté royal est remplacé par la disposition suivante :

« **Art. 27.** — Au plus tard le 31 mars, le conseil d'administration établit les comptes arrêtés au 31 décembre de l'exercice écoulé.

» Les comptes sont accompagnés d'un rapport général sur l'activité de l'Office pendant l'exercice écoulé. »

Art. 6. — L'article 28, alinéa 1^{er}, du même arrêté royal est remplacé par la disposition suivante :

« L'Office tient une comptabilité en partie double. »

Art. 7. — Les articles 19 et 23, alinéa 1^{er}, du même arrêté royal sont abrogés.

Art. 8. — Notre Ministre de l'Agriculture et Notre Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté royal du 17 octobre 1955

organisant la comptabilité du Fonds agricole (Moniteur des 24-25 octobre 1955, p. 6.989).

Arrêté royal du 18 octobre 1955

portant des mesures spéciales pour la protection du cheptel contre la fièvre aphteuse (Moniteur du 20 octobre 1955, p. 6.829).

IV — LEGISLATION INDUSTRIELLE

Arrêté royal du 5 octobre 1955

relatif à l'application de la loi du 12 juillet 1955, favorisant le financement des investissements dans l'industrie charbonnière (Moniteur des 24-25 octobre 1955, p. 6.994).

V — LEGISLATION DU TRAVAIL

Arrêté royal du 20 juillet 1955

portant coordination des lois relatives au contrat d'emploi (Moniteur des 3-4 octobre 1955, p. 6.212).

Arrêté royal du 30 septembre 1955

modifiant le titre II, chapitre I, section II, du Règlement général pour la protection du travail (Moniteur du 27 octobre 1955, p. 7.054).

Arrêté royal du 8 octobre 1955

modifiant le titre III, chapitre II, section VI, du Règlement général pour la protection du travail (Moniteur du 21 octobre 1955, p. 6.865).

VII — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR

Arrêté royal du 25 juillet 1955

accueillant une requête relative à l'exportation des tissus épinglés et déposée en application de l'arrêté royal n° 62 du 13 janvier 1935 permettant

l'institution d'une réglementation économique de la production et de la distribution (Moniteur du 5 octobre 1955, p. 6.314).

Cet arrêté interdit d'exporter, jusqu'au 31 décembre 1937, des tissus épinglés coton ou laine dont la qualité est inférieure à des spécifications techniques déterminées par l'arrêté.

VIII — LEGISLATION DES TRANSPORTS

Arrêté royal du 21 juin 1955

portant approbation du cahier des charges de l'Office d'Exploitation des Transports coloniaux, « Otraco » (Moniteur du 1^{er} octobre 1955, p. 6.145).

IX — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

Arrêté royal du 5 juin 1955

rendant obligatoire la décision du 24 mars 1955 de la Commission paritaire nationale de l'industrie alimentaire, prorogeant la validité des décisions du 13 avril 1951, rendues obligatoires par l'arrêté royal du 21 septembre 1951 et relatives à la fixation des salaires minimums dans la meunerie, ainsi qu'au rattachement de ces salaires à l'index-number des prix de détail du Royaume (Moniteur du 7 octobre 1955, p. 6.380).

Arrêté royal du 5 juin 1955

rendant obligatoire la décision du 24 mars 1955 de la Commission paritaire nationale de l'industrie alimentaire, prorogeant la validité de la décision du 13 avril 1951, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 7 novembre 1951, concernant le rattachement des salaires dans l'industrie alimentaire à l'index-number des prix de détail du Royaume (Moniteur du 7 octobre 1955, p. 6.381).

Arrêté royal du 5 juin 1955

rendant obligatoires les décisions du 16 février 1955 de la Commission paritaire nationale de l'industrie des cuirs et peaux concernant la fixation des salaires minimums dans l'industrie de la maroquinerie, articles de voyage, selleries et équipements similaires, ainsi que le rattachement de ces salaires à l'index-number des prix de détail du Royaume (Moniteur des 10-11 octobre 1955, p. 6.476).

Arrêté royal du 17 juin 1955

rendant obligatoire la décision du 24 mars 1955 de la Commission paritaire nationale de l'industrie alimentaire prorogeant la validité des articles 5 à 16 des décisions du 18 mai 1951, rendues obligatoires par arrêté royal du 7 novembre 1951 et relatives à la fixation des salaires minimums dans la

boulangerie industrielle, et au rattachement de ces salaires à l'index-number des prix de détail du Royaume (Moniteur du 9 octobre 1955, p. 6.444).

Arrêté royal du 25 juin 1955

rendant obligatoire la décision en date du 3 novembre 1954 de la Commission paritaire nationale pour les entreprises horticoles et cultures spéciales relative à la fixation des salaires minimums des travailleurs occupés dans les pépinières, le rattachement de ces salaires à l'index-number des prix de détail du Royaume et la classification des travailleurs (Moniteur du 22 octobre 1955, p. 6.892).

Arrêté royal du 4 juillet 1955

rendant obligatoire la décision du 27 avril 1955 de la Commission paritaire nationale du commerce alimentaire prorogeant la validité des articles 1 à 12 des décisions du 22 juin 1951 rendues obligatoires par l'arrêté royal du 22 octobre 1951 et relatives à la fixation des salaires minimums dans la boulangerie artisanale et au rattachement de ces salaires à l'index-number des prix de détail du Royaume (Moniteur des 31 octobre-1^{er} novembre 1955, p. 7.204).

Arrêté royal du 20 juillet 1955

rendant obligatoire la décision du 12 mai 1955 de la Commission paritaire nationale de l'industrie de la construction réglant les conditions de travail dans cette industrie (Moniteur du 16 octobre 1955, p. 6.702).

Arrêté royal du 26 juillet 1955

rendant obligatoire la décision du 18 février 1955 de la Commission paritaire régionale des briqueteries de la vallée de l'Escaut et de la Dendre, concernant la fixation de salaires minimums (Moniteur du 28 octobre 1955, p. 7.087).

Arrêté royal du 2 août 1955

rendant obligatoires les décisions du 24 mars 1955 de la Commission paritaire nationale de l'industrie des cuirs et peaux, modifiant et prorogeant la validité des décisions du 6 mai 1953 rendues obligatoires par l'arrêté royal du 22 juillet 1953 (Moniteur du 27 juillet 1955, p. 7.050).

Arrêté royal du 2 août 1955

rendant obligatoire la décision, en date du 29 avril 1955, de la Commission paritaire régionale pour le commerce de charbon des provinces de Namur et de Luxembourg relative à la fixation des salaires horaires de certaines catégories d'ouvriers occupés dans les entreprises dépendant de la même commission (Moniteur du 28 octobre 1955, p. 7.089).

Arrêté royal du 25 août 1955

rendant obligatoire la décision du 5 mai 1955 de la Commission paritaire nationale de l'industrie des pâtes, papiers et cartons, modifiant la décision du 5 août 1954, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 12 mars 1955 (Moniteur des 24-25 octobre 1955, p. 6.982).

Arrêté royal du 5 septembre 1955

rendant obligatoire la décision du 24 mars 1955 de la Commission paritaire nationale de l'industrie des cuirs et peaux, modifiant les décisions du 20 mai 1952, rendues obligatoires par l'arrêté royal du 29 septembre 1952 (Moniteur du 15 octobre 1955, p. 6.655).

Arrêté royal du 7 septembre 1955

rendant obligatoire la décision du 12 avril 1955 de la Commission paritaire régionale pour le commerce de charbon de la province de Flandre occidentale, relative à la fixation du salaire horaire minimum des ouvriers occupés dans les entreprises relevant de la même commission (Moniteur du 15 octobre 1955, p. 6.657).

Arrêté royal du 20 septembre 1955

rendant obligatoire la décision du 24 mai 1955 de la Commission paritaire nationale pour les entreprises de battage, relative à la fixation des salaires minimums des travailleurs batteurs (Moniteur du 22 octobre 1955, p. 6.895).

**X — LEGISLATION SOCIALE
(PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS)**

Arrêté royal du 24 avril 1955

rendant obligatoire la décision du 23 juillet 1954 de la Commission paritaire régionale des briqueteries du Pays de Waas, concernant l'octroi d'indemnité de sécurité d'existence aux travailleurs de l'industrie briquetière du Pays de Waas (Moniteur du 5 octobre 1955, p. 6.319).

Arrêté royal du 16 juin 1955

rendant obligatoire la décision du 24 mars 1955 de la Commission paritaire nationale de l'industrie alimentaire concernant l'octroi de salaires, aux ouvriers et ouvrières occupés dans les laiteries, beurreries, fromageries et usines de produits lactés, pour certaines journées chômées en raison d'événements familiaux (Moniteur du 7 octobre 1955, p. 6.382).

Arrêté royal du 25 juin 1955

réglant l'octroi de subventions aux centres d'assistance par le travail en faveur des infirmes, invalides, estropiés, mutilés, aveugles, sourds et muets,

ainsi qu'aux œuvres et institutions procurant à ces personnes du travail à domicile (Moniteur du 20 octobre 1955, p. 6.820).

Arrêté royal du 22 septembre 1955

organique de l'assurance maladie-invalidité. - Errata (Moniteur du 30 octobre 1955, p. 7.180).

Arrêté royal du 7 octobre 1955

modifiant l'article 77 septies de l'arrêté du Régent du 26 mai 1945, organique de l'Office national du placement et du chômage (Moniteur du 21 octobre 1955, p. 6.862).

Arrêté royal du 8 octobre 1955

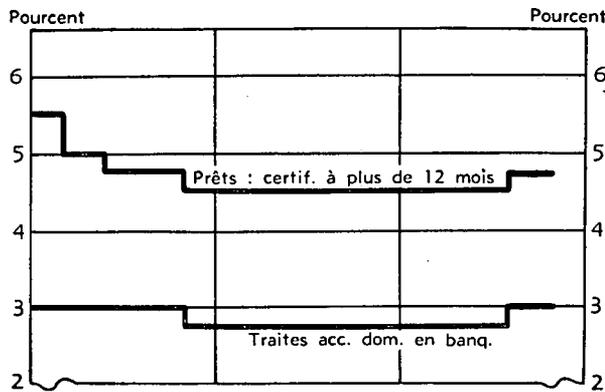
pris en exécution de l'article 57bis, alinéa final, des lois coordonnées relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés (Moniteur du 12 octobre 1955, p. 6.570).

Arrêté royal du 15 octobre 1955

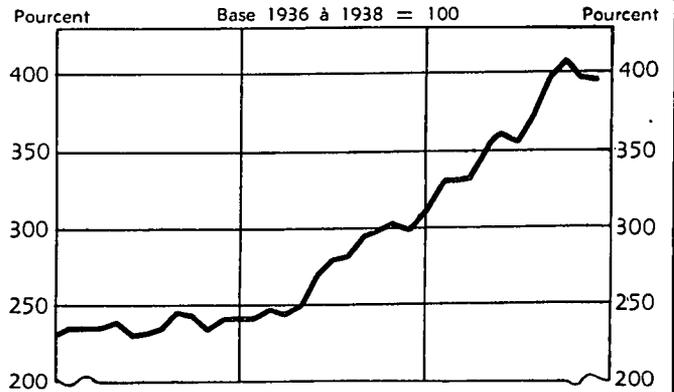
rendant obligatoire la décision en date du 6 mai 1955 de la Commission paritaire régionale du port d'Anvers, dénommée « Nationaal Comité der haven van Antwerpen », concernant la fixation du montant de la cotisation de sécurité d'existence (Moniteur du 28 octobre 1955, p. 7.090).

GRAPHIQUES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA BELGIQUE

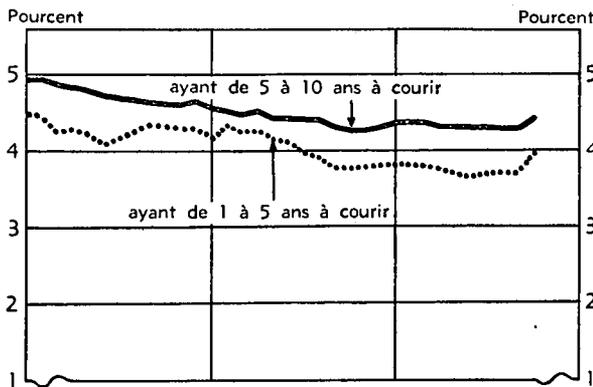
B.N.B. - TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS



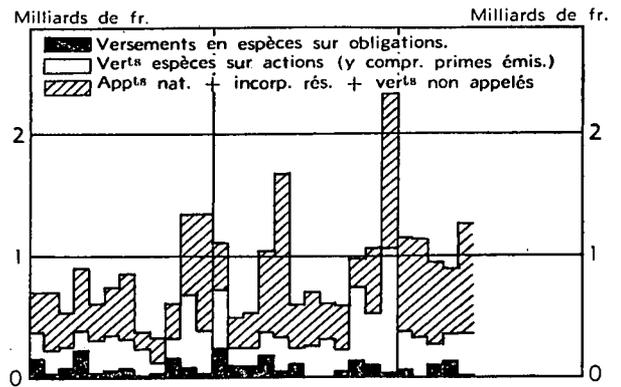
INDICE GENERAL DES ACTIONS



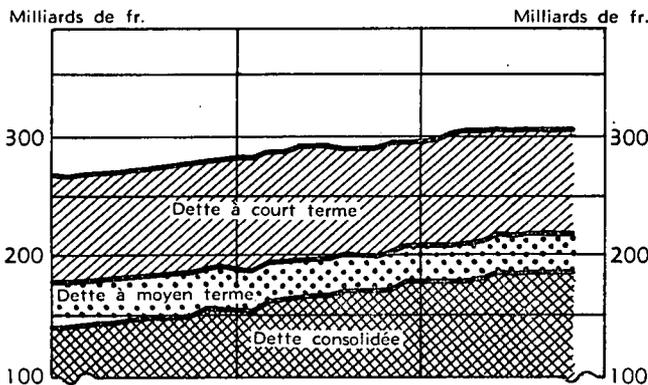
RENDEMENTS D'OBLIGATIONS (1)



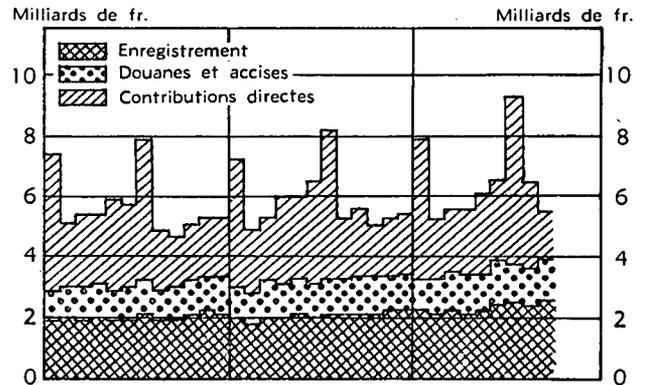
EMISSIONS DE CAPITAUX (2)



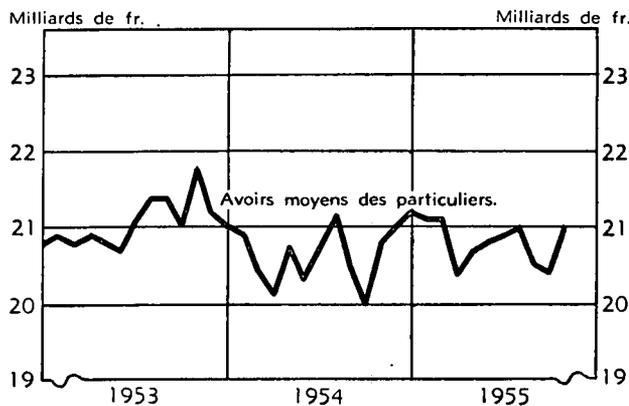
DETTE PUBLIQUE (3)



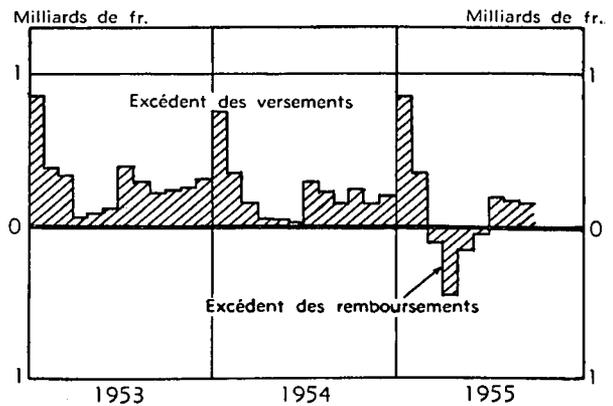
RECETTES FISCALES



AVOIRS A L'OFFICE DES CHEQUES POSTAUX



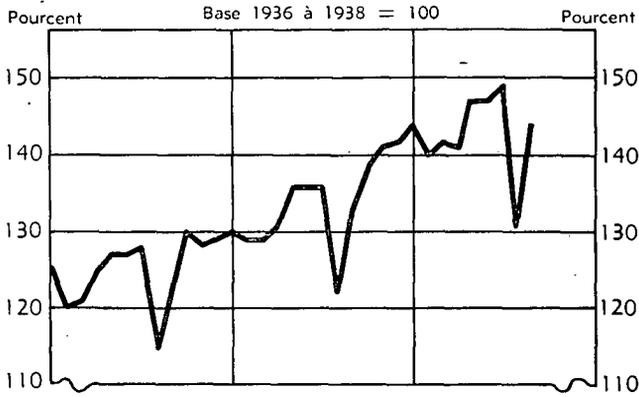
CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE



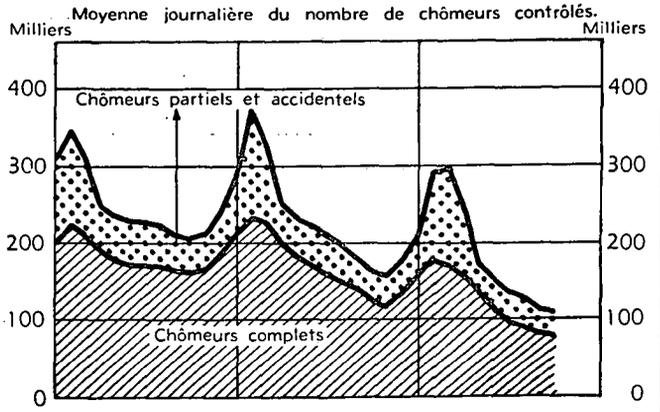
(1) Bons de caisse 4 1/2 % (parastataux) dont l'Etat garantit l'intérêt et l'amortissement.
 (2) Sociétés anonymes, commandites par actions, S.P.R.L. belges et sociétés congolaises.
 (3) Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918.

GRAPHIQUES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA BELGIQUE

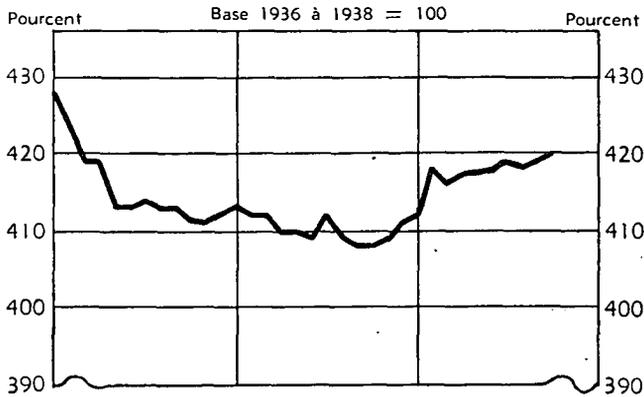
INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE



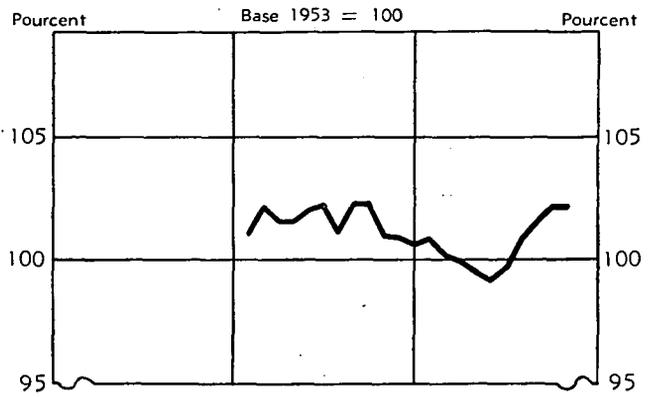
CHOMAGE



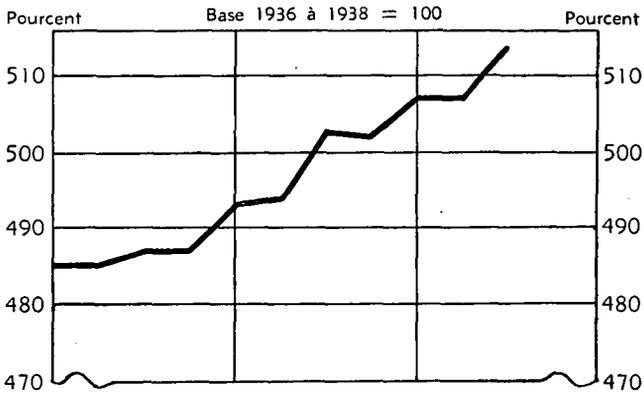
INDICE GENERAL DES PRIX DE GROS



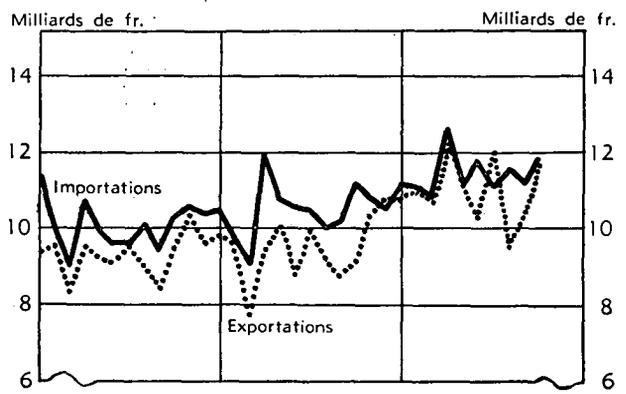
INDICE GENERAL DES PRIX DE DETAIL



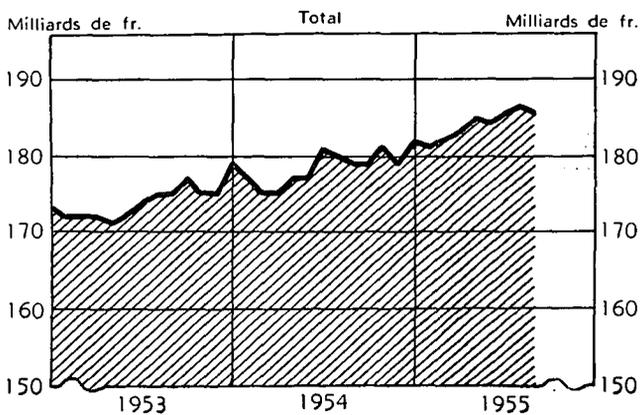
INDICE DES SALAIRES HORAIRES MOYENS



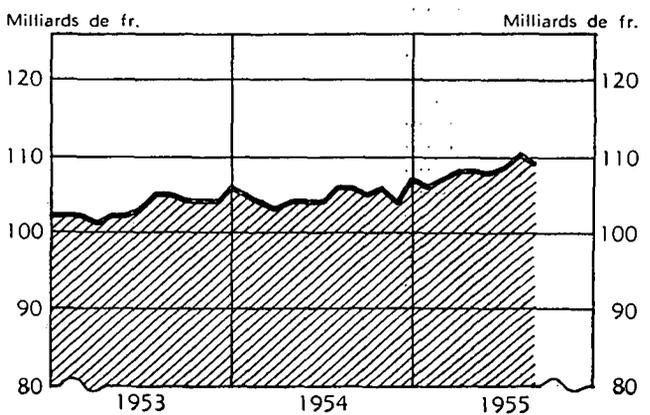
COMMERCE EXTERIEUR



STOCK MONETAIRE EN FRANCS BELGES



STOCK DE MONNAIE FIDUCIAIRE



STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin)

MARCHE DE L'ARGENT

I. — TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS (en %)

2

Epoques	Taux officiels de la Banque Nationale de Belgique										Call-Money		
	Escompte				Prêts et avances sur 1 *						Mobilisation U.E.P. de comptes spéciaux U.E.P. (arrêtés 22-3-52 et 26-7-52)	En chambre de compensation	Hors compensation
	Traites acceptées domiciliées en banque Warrants et acceptations de banque préalablement visées par la B.N.B.	Traites acceptées non domiciliées en banque	Traites non acceptées	Promesses	Certificats ayant maximum 120 jours à courir	Certificats ayant maximum 8 mois à courir	Certificats ayant maximum 12 mois à courir	Certificats à plus de 12 mois et emprunts à moyen terme	Autres effets publics				
1953 Moyenne ...	2,96	3,46	4,46	4,89	2,—	2,1875	2,375	4,89	4,89	3,34	1,25	1,25	
1954 Moyenne ...	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	2,75 ³	1,25	1,25	
1954 Août	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	2,75	1,25	1,25	
Septembre ...	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	2,75	1,25	1,25	
Octobre	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	2,75	1,25	1,25	
Novembre	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	—	1,25	1,25	
Décembre ...	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	—	1,25	1,25	
1955 Janvier	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	—	1,25	1,25	
Février	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	—	1,25	1,25	
Mars	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	—	1,25	1,25	
Avril	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	—	1,25	1,25	
Mai	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	—	1,25	1,25	
Juin	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	—	1,25	1,25	
Juillet	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	—	1,25	1,25	
Août (dep. le 4)	3,—	3,75	4,75	4,75	2,1875	2,1875	2,1875	4,75	4,75	—	1,50	1,50	
Septembre ...	3,—	3,75	4,75	4,75	2,1875	2,1875	2,1875	4,75	4,75	—	1,50	1,50	
Octobre	3,—	3,75	4,75	4,75	2,1875	2,1875	2,1875	4,75	4,75	—	1,50	1,50	

1 La Banque Nationale de Belgique admet en nantissement d'avances en compte courant et de prêts à court terme, les certificats de trésorerie spéciaux U.E.P. Les taux de ces opérations s'élèvent respectivement à 8,20 % et 8,50 % pour les certificats émis à 18 et 24 mois.

2 Moyenne des neuf premiers mois.

3 Traites non acceptées : 1o) domiciliées en banque 4,50 % ; 2o) non domiciliées en banque 4,75 %.

* Quotité de l'avance au 31 octobre 1955 :

Certificats de trésorerie émis à court terme	max. 95 %	Certificats de trésorerie 4 % 1949	max. 90 %
Certificats de trésorerie émis à 2 ou 8 ans	» 90 %	Certificats de trésorerie 4 % à 5 ans 1954	» 90 %
Obligations Emprunt 4 1/2 %, 1951 à 10 ou 15 ans	» 90 %	Certificats de trésorerie 8,75 % à 5 ans 1954	» 90 %
Obligations Emprunt 4 1/2 %, 1952-1962, à 10 ans	» 90 %	Certificats de trésorerie 4 % 1950 Congo belge	» 90 %
Obligations Emprunt 4 1/2 %, 1952-1964, à 12 ans	» 90 %	Obligations 4 % 1950-1960 Congo belge	» 90 %
Certificats de trésorerie 8 1/2 % à 15 ans au plus 1942	» 90 %	Obligations 8 1/2 % de l'Assain. Monét. 2e, 3e et 4e séries ...	» 90 %
Certificats de trésorerie 4 % 20 ans 1948	» 90 %	Autres effets publics	» 80 %
Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans 1947	» 90 %	Certificats de trésorerie spéciaux U.E.P.	» 50 %
Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans 1948	» 90 %		

II. — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE

4

Epoques	Banques — Comptes de dépôts à *					Caisse générale d'Epargne (dépôts sur livrets)		
	vue	15 jours de préavis	1 mois	8 mois	6 mois	jusqu'à		au delà de 150.000 fr.
						75.000 fr.	75.001 à 150.000 fr.	
1953 Moyenne	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1954 Moyenne	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1954 Août	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Septembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Octobre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Novembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Décembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1955 Janvier	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Février	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Mars	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Avril	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Mai	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Juin	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Juillet	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Août	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Septembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Octobre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50

* Moyenne de quatre banques.

1 Depuis le 1er janvier 1955 le taux d'intérêt a été modifié comme suit : 8 % jusqu'à 100.000 fr.; 1,50 % de 100.001 à 150.000; 0,50 % au delà de 150.000 fr.

III. — L'argent au jour le jour
(millions de francs)

Moyennes journalières	Capitaux prêtés			Capitaux empruntés		
	par des organismes compensateurs			par des organismes non compensateurs 2	en compensation 3	hors compensation 4
	Banques de dépôts	Autres organismes 1	Total			
1953	2.378	694	3.072	2.319	2.996	2.395
1954	2.330	422	2.752	2.584	2.731	2.605
1955 Mars	2.527	231	2.758	2.943	2.758	2.943
Avril	2.176	496	2.672	2.473	2.672	2.473
Mai	2.469	361	2.830	3.229	2.830	3.229
Juin	2.240	125	2.365	3.253	2.365	3.253
Juillet	2.185	516	2.701	3.043	2.701	3.043
Août	2.292	411	2.703	3.699	2.703	3.699
Septembre ..	2.355	220	2.575	2.855	2.575	2.855
Octobre :	2.580	194	2.774	2.599	2.774	2.599
30/9 au 6 .	2.334	95	2.429	2.483	2.429	2.483
7 au 13 .	2.469	167	2.636	3.019	2.636	3.019
14 au 20 .	3.057	260	3.317	2.816	3.317	2.816
21 au 27 .	2.646	285	2.931	2.417	2.931	2.417
Novembre :						
28/10 au 3	2.170	131	2.301	1.961	2.301	1.961
4 au 10 .	2.065	299	2.364	2.709	2.364	2.709

1 Notamment le Crédit Communal de Belgique et la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.
2 Notamment la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite et l'Office National de Sécurité Sociale.
3 Notamment l'Institut de Réescampte et de Garantie et l'Office National du Ducroire.
4 Notamment le Fonds des Rentes et l'Office Central de Crédit hypothécaire.

Cours des métaux précieux 1

Moyennes journalières	Londres 1	Bombay 2	
	Or en sh. et d. par oz. fin	Or Conversion en sh. et d. par oz. fin	Argent Conversion en pence par oz. fin
1953		345/9	75
1954	249/9½ 3	350/11	76
1954 Août	249/2	351/6	74
Septembre ..	250/5½	349/11	75
Octobre	250/9½	350/9	76
Novembre ..	250/10½	353/0	76
Décembre ..	251/4½	350/7	74
1955 Janvier ...	251/7	361/3	76
Février ...	251/9½	371/6	79
Mars ...	251/2	373/8	80
Avril ...	250/8	383/8	80
Mai	250/8	375/0	79
Juin	251/2	374/4	76
Juillet ...	251/8	377/2	77
Août	251/4¼	380/0	79
Septembre ..	251/1½	379/7	80
Octobre ...	250/6¾	379/2	81

1 Prix de l'oz d'or fin : 10) à New-York : 35 \$ depuis le 1er février 1934; 20) à Londres : 248 sh. du 18 sept. 1949 au 19 mars 1954. — Réouverture du marché libre de l'or le 22 mars 1954.
2 Cotations originales en roupies et annas respectivement par fine tola et par 100 fine tolas.
3 Moyenne des 9 derniers mois.

MARCHE DES CHANGES

I. — Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles 10¹
(francs belges)

Moyennes	1 franc suisse	1 \$ U.S.A.	100 francs français	1 \$ canadien	1 Livre Sterling	100 Escudos	1 fl. P.B.	1 Cr. suéd.	1 Cr. dan.	1 D. M.	1 Cr. norv.	\$ Accord Argentine U.E.B.L.	Lira italienne
1953	11,47	49,96	14,27	50,81	140,14	174,04	13,19 ¹	9,67 ²	7,24 ³	11,97 ⁴	6,99 ⁵	—	—
1954	11,46	50,05	14,27	51,44	140,05	174,04	13,18	9,64	7,21	11,94	7,00	—	—
1954 Août	11,47	50,01	14,25	51,55	139,93	174,04	13,17	9,64	7,21	11,94	6,99	—	—
Septembre ..	11,46	49,99	14,31	51,56	139,91	174,03	13,18	9,65	7,20	11,92	6,99	—	—
Octobre ..	11,44	50,05	14,28	51,62	139,93	174,03	13,17	9,63	7,20	11,90	6,99	—	—
Novembre ..	11,41	50,04	14,24	51,64	139,74	174,03	13,16	9,60	7,19	11,87	6,98	—	—
Décembre ..	11,39	50,10	14,24	51,77	139,49	174,02	13,17	9,60	7,19	11,86	6,97	—	—
1955 Janvier ..	11,38	50,10	14,28	51,87	139,35	174,03	13,17	9,60	7,19	11,86	6,96	—	—
Février ..	11,37	50,16	14,28	51,97	139,30	174,04	13,15	9,60	7,19	11,84	6,96	—	—
Mars	11,38	50,36	14,29	51,18	139,66	174,04	13,14	9,60	7,20	11,84	6,98	49,99 ⁶	—
Avril	11,40	50,26	14,26	50,99	140,05	174,05	13,15	9,63	7,22	11,88	7,00	49,86	—
Mai	11,42	50,26	14,29	50,96	139,96	174,04	13,17	9,64	7,21	11,91	6,99	49,90	—
Juin	11,45	50,32	14,31	51,11	139,92	174,05	13,16	9,68	7,21	11,94	6,99	49,96	—
Juillet ..	11,47	50,33	14,33	51,11	139,59	174,03	13,13	9,68	7,22	11,94	6,98	49,74	—
Août	11,44	50,31	14,29	51,08	139,07	174,02	13,11	9,67	7,19	11,89	6,96	48,69	—
Septembre ..	11,43	50,31	14,27	50,94	139,10	174,04	13,14	9,66	7,19	11,90	6,96	48,63	7,99 ⁷
Octobre ...	11,42	50,22	14,19	50,48	139,40	174,04	13,14	9,66	7,21	11,89	6,97	48,58	7,95

1 Moyenne du 28 janvier au 31 décembre 1953. — 2 Moyenne du 28 février au 31 décembre 1953. — 3 Moyenne du 18 mai au 31 décembre 1953. — 4 Moyenne du 4 mai au 31 décembre 1953. — 5 Moyenne du 14 au 31 décembre 1953. — 6 A partir du 1er mars 1955. — 7 A partir du 22 août 1955.

II. — Cours officiels, au 31 octobre 1955, fixés par la Banque Nationale de Belgique en vertu de l'arrêté n° 6 pris à Londres le 1^{er} mai 1944 par les Ministres réunis en Conseil 10²
(« Moniteur belge » du 5 septembre 1944, n° 22)
(francs belges)

Devises	Cours contractuel	Transferts	
		Cours acheteur	Cours vendeur
100 francs congolais	—	100,—	100,—
100 francs luxembourgeois	—	100,—	100,—
100 couronnes tchécoslovaques	694,44225	692,50	696,50
100 schillings autrichiens	192,30769	191,72	192,90

MARCHE DES CAPITAUX

I. — COURS COMPARÉS DE QUELQUES FONDS PUBLICS

14

Désignation des titres	Cotation pour	Cours au				
		1 juillet 1955	1 août 1955	1 septembre 1955	3 octobre 1955	2 novembre 1955
I. — Dette intér. dir. de l'Etat Belge (Intérêts à bonif.)						
Dette 3 ½ %, 1937 ^{1 2}	100,—	87,15	87,60	87,75	87,75	87,85
Dette 3 ½ %, 1943 ^{1 2}	100,—	88,55	89,35	89,20	89,25	89,45
Dette unifiée 4 % 1 ^{er} s. ^{1 2}	100,—	96,60	96,50	96,45	96,35	95,85
Emprunt de la Libération, 4 %, 1945 ²	100,—	94,45	94,35	94,—	94,—	93,80
Emprunt 4 ½ %, 1951 ²	100,—	100,90	101,05	100,95	101,05	100,70
Emprunt 4 ½ %, 1952, à 10 ans ²	100,—	102,10	101,05	101,10	101,30	101,25
Emprunt 4 ½ %, 1952-1964, à 12 ans ²	100,—	101,60	100,70	100,55	100,55	100,25
Emprunt 4 ½ %, 1953, à 20 ans ²	100,—	100,—	99,75	98,30	98,20	98,15
Emprunt 4 ½ %, 1953-1968, à 15 ans ²	100,—	99,65	99,25	98,—	98,—	98,50
Emprunt 4 ½ %, 1954-1972, à 18 ans ²	100,—	99,55	98,80	97,55	97,55	97,90
Emprunt 4 ¼ %, 1954-1974, 1 ^{re} série ²	100,—	97,30	97,40	95,50	95,15	95,20
Emprunt 4 ¼ %, 1954-1974, 2 ^e série ²	100,—	97,20	96,60	94,90	94,70	94,70
Certif. de Trés. à 15 ans au plus, 3 ½ %, 1942, 1 ^{re} série ^{1 2}	100,—	114,20	114,50	113,90	113,90	114,—
Certif. de Trés. à 20 ans au plus, 3 ½ %, 1943, 1 ^{2 3}	100,—	109,15	109,30	109,—	109,—	108,65
Certif. de Trés. à 5 ou 10 ans, 4 %, 1947 ²	100,—	105,90	105,85	105,40	105,35	105,60
Certif. de Trés. à 5 ou 10 ans, 4 %, 1948 ²	100,—	108,15	108,05	107,60	107,65	108,05
Certif. de Trés. à 5 ou 10 ans, 4 %, 1949 ²	100,—	104,05	103,55	103,55	103,60	103,85
Certif. de Trés. à 5 ans, 4 %, 1954 ²	100,—	100,95	100,95	100,50	100,35	100,30
Certif. de Trés. à 5 ans, 3 ¾ % 1954 ²	100,—	99,80	99,75	99,20	99,15	99,20
Emprunts à lots 1938, 4 %	500,—	509,—	506,—	501,—	500,—	504,—
Emprunts à lots 1941 (4 % depuis 1951)	1.000,—	1.001,—	1.001,—	994,—	992,—	997,—
Emprunts à lots 1953 (2 %, 5 % dès 1967) ²	1.000,—	1.027,—	1.028,—	1.028,—	1.029,—	1.030,—
II. — Dette indir. et dette gar. par l'Etat (Int. à bon.)						
Domages de guerre à lots 1923, 4 %	525,—	533,—	530,—	521,—	521,—	523,—
Empr. de la Reconstr. 1 ^{re} tr. 1947 (2 %, 5 % dès 1957) ²	1.000,—	1.015,—	1.016,—	1.012,—	1.012,—	1.014,—
Empr. de la Reconstr. 2 ^e tr. 1949 (2 %, 5 % dès 1958) ²	1.000,—	1.029,—	1.026,—	1.024,—	1.024,—	1.024,—
Empr. de la Reconstr. 3 ^e tr. 1950 (2 %, 5 % dès 1960) ²	1.000,—	1.050,—	1.043,—	1.037,—	1.034,—	1.036,—
Soc. Nat. Ch. de fer belges (tr. belge), act. priv. 4 % ^{1 2}	500,—	495,—	494,—	496,—	496,—	494,—
Caisse autonome des Domm. de Guerre 1 ^{re} tr. 5 % 1953 ²	100,—	103,55	103,15	102,35	102,25	102,25
Régie des Télégr. et Téléph. à 15 ans, 4 ½ %, 1953, 1 ^{re} s. ²	100,—	101,10	100,95	99,60	99,50	99,70
Régie des Télégr. et Téléph. à 15 ans, 4 ½ %, 1953, 2 ^e s. ²	100,—	101,10	100,85	99,55	99,40	99,35
Régie des Télégr. et Téléph. à 20 ans, 4 ¼ %, 1954, 1 ^{re} s. ²	100,—	97,25	96,70	95,10	94,85	94,95
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 ½ %, 1954-1972 ²	100,—	99,55	99,35	97,50	97,35	98,25
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 ¼ %, 1954-1974 ²	100,—	96,85	96,55	94,55	94,45	94,75
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 %, 1955-1975 ²	100,—	—	—	93,—	93,—	93,15
Soc. Nat. Créd. à l'Ind. à 10 ans, 4 ½ %, 1951 ²	100,—	102,10	101,95	101,55	101,65	101,75
Soc. Nat. Créd. à l'Ind. à 10 ans, 4 ½ %, 1952 2 ^e s. ²	100,—	102,75	102,65	102,15	102,10	102,05
III. — Dette directe de la Colonie.						
Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888 ...	100,—	259,—	258,—	258,—	257,—	256,—
<i>Intérêts à bonifier :</i>						
Dette coloniale 1936, 4 %	100,—	95,10	95,15	94,80	94,80	94,80
Dette coloniale 1954-1974, 4 ¼ % ²	100,—	99,50	99,05	97,40	96,70	97,—
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1950 ²	100,—	103,35	103,10	102,80	102,85	102,75

¹ Titres pour lesquels une opération est en cours en vertu des arrêtés du 6 octobre 1944. — ² Titres créés après le 6 octobre 1944. — ³ Le taux de l'intérêt a été porté à 4 % le 14 octobre 1948.

II. — INDICE MENSUEL DES ACTIONS AUX BOURSES DE BRUXELLES ET D'ANVERS

15¹

Source : Institut National de Statistique.

Dates	Indice général	Industries diverses																		
		Assur., banc., soc. à portéf.	Entr. immob., hypoth. et hôtel	Chemins de fer et transport par eau	Tramw., Chem. de fer vicinaux et transports	Trusis d'entr. de tramways et d'électricité	Entr. de gaz et d'électricité	Distribution d'eau	Industries métallurgiques	Zincs, plombs et mines	Produits chimiques	Charbonnages et fours à coke	Glaceries	Verres	Industries de la construction	Ind. textiles et soieries	Entreprises coloniales	Plantations	Alimentation	Industries diverses
Indices par rapport aux cours du mois précédent																				
1955 3 oct.	97	98	102	99	108	102	101	107	98	95	98	99	101	96	101	101	95	105	102	100
2 nov.	99	99	97	100	100	99	99	95	100	98	99	102	103	100	109	99	98	92	99	101
Indices par rapport à la période 1936 à 1938																				
1954 2 nov.	298	322	151	352	83	155	232	65	216	388	209	208	122	140	275	152	620	57	178	334
1 ^{er} déc.	310	326	151	373	80	152	222	63	228	396	213	219	140	156	277	156	669	61	192	343
1955 4 janv. ...	331	356	153	387	89	158	245	67	241	437	228	244	153	173	285	172	709	81	195	355
1 ^{er} février .	331	347	154	396	91	158	247	65	251	429	223	244	152	176	294	170	700	75	195	362
1 ^{er} mars ...	333	354	153	398	94	161	245	66	250	459	231	248	146	166	293	166	702	67	191	375
1 ^{er} avril ...	352	366	154	401	92	178	258	73	247	503	231	244	148	176	303	161	763	68	191	406
2 mai	358	369	156	419	96	192	266	67	252	500	242	243	155	176	304	157	762	72	201	450
1 ^{er} juin ...	354	367	151	405	93	182	259	68	245	498	234	248	149	167	297	150	764	70	201	435
1 ^{er} juillet ...	373	391	155	402	92	186	257	66	244	505	231	257	160	174	302	141	840	74	203	438
1 ^{er} août ...	398	410	153	426	94	199	272	66	257	557	239	273	178	184	308	143	905	81	203	480
1 ^{er} sept. ...	409	408	153	420	91	200	275	69	275	553	237	292	197	195	321	144	937	79	207	477
3 oct.	398	400	156	415	98	204	279	74	270	524	232	290	198	188	323	145	887	83	212	479
2 nov.	394	395	152	416	98	201	276	70	271	511	229	295	204	189	351	144	868	76	210	482

III. — MOUVEMENT DES OPERATIONS A LA BOURSE DE BRUXELLES

15²

Source : Bulletin mensuel des statistiques publié par la Commission de la Bourse de Bruxelles.

Périodes	Nombre de séances	Obligations de sociétés		Actions		Total	
		Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)
1953	248	135	130	12.484	16.443	12.619	16.573
1954	249	129	127	20.654	27.191	20.783	27.318
1954 Octobre	21	10	10	1.455	2.118	1.465	2.128
Novembre	19	12	12	1.784	2.397	1.796	2.409
Décembre	23	11	11	2.312	3.046	2.323	3.057
1955 Janvier	20	10	10	2.607	3.239	2.617	3.249
Février	20	11	11	1.963	2.779	1.974	2.790
Mars	23	12	12	2.085	3.217	2.097	3.229
Avril	19	11	11	2.166	3.625	2.176	3.635
Mai	19	9	9	1.649	2.635	1.658	2.644
Juin	22	9	9	1.771	2.798	1.780	2.807
Juillet	19	9	9	1.818	3.199	1.827	3.208
Août	22	13	13	2.233	3.976	2.246	3.989
Septembre	22	15	15	2.575	3.982	2.589	3.997
Octobre	20	10	10	1.801	3.029	1.810	3.039

IV. — RENDEMENT DES TITRES A REVENU FIXE

16

1. — Dette unifiée et emprunts remboursables globalement à date fixe

Début de mois	Dette unifiée 4 %	Emprunts remboursables globalement à date fixe													
		Echéance de 1 à 5 ans						Echéance de 5 à 10 ans				Echéance de 10 à 20 ans			
		Etat		Parastatiques		Villes		Sociétés		Etat		Villes		Sociétés	
		3 1/2 %	4 %	4 %	4 1/2 %	4 %	4 1/2 %	4 1/2 %	4 %	4 %	4 1/2 %	4 1/2 %	4 et 4 1/2 %	4 et 4 1/2 %	
1954 Juillet	4,25	3,44	3,56	3,25	3,92	3,96	3,96	5,21	4,33	4,24	4,41	4,49	4,91		
Août	4,26	3,34	3,56	3,98	3,75	3,96	3,86	4,71	4,29	4,29	4,34	4,45	4,77		
Septembre	4,22	3,28	3,46	3,93	3,76	3,84	3,73	4,36	4,10	4,15	4,28	4,40	4,72		
Octobre	4,22	3,38	3,47	3,92	3,78	3,77	3,61	4,77	4,17	4,22	4,29	4,31	4,72		
Novembre	4,21	3,38	3,52	4,01	3,79	3,89	3,58	4,67	4,27	4,33	4,32	4,30	4,78		
Décembre	4,21	3,44	3,68	4,08	3,81	3,96	3,72	4,77	4,35	4,36	4,36	4,36	4,66		
1955 Janvier	4,20	3,62	3,64	4,07	3,82	3,91	3,71	5,11	4,36	4,42	4,38	4,50	4,98		
Février	4,17	3,48	3,58	3,90	3,80	3,84	3,60	4,49	4,24	4,14	4,37	4,49	4,73		
Mars	4,15	3,41	3,49	3,93	3,76	3,72	3,48	4,61	4,05	3,94	4,33	4,46	4,69		
Avril	4,13	3,36	3,41	3,89	3,71	3,60	3,27	4,58	4,02	3,94	4,30	4,45	4,79		
Mai	4,16	3,41	3,34	3,99	3,66	3,56	3,21	4,57	4,10	4,14	4,31	4,46	4,92		
Juin	4,16	3,12	3,32	4,00	3,68	3,51	3,15	4,52	4,10	4,22	4,32	4,38	4,89		
Juillet	4,14	3,17	3,32	3,98	3,67	3,64	3,07	4,06	4,02	4,09	4,30	4,37	4,98		
Août	4,15	3,14	3,31	4,02	3,68	3,59	3,01	4,83	4,08	—	4,33	4,37	5,08		
Septembre	4,15	3,40	3,46	4,16	3,96	3,72	3,27	5,04	4,10	—	4,45	4,48	5,06		

1 Série révisée.

2. — Emprunts amortissables par annuités et emprunts à lots

Début de mois	Emprunts amortissables par annuités constantes						Emprunts à lots		
	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance de 5 à 10 ans		Echéance de 10 à 20 ans			Echéance à plus de 20 ans	Echéance à plus de 20 ans	
		Sociétés		Colonie	Villes	Sociétés			Villes
	4 1/2 et 5 %	Villes	Sociétés	4 %	4 %	4 %	4 %	Dette directe de l'Etat	Dette indirecte de l'Etat
1954 Juillet	4,78	4,81	5,13	4,56	4,90	5,58	4,86	4,48	5,10
Août	4,34	4,72	5,04	4,57	4,89	5,40	4,85	4,41	5,03
Septembre	4,25	4,38	4,87	4,57	4,83	5,30	4,83	4,38	4,96
Octobre	4,33	4,30	4,86	4,57	4,79	5,08	4,78	4,38	4,90
Novembre	4,37	4,30	4,91	4,56	4,73	5,10	4,55	4,38	4,91
Décembre	4,48	4,30	4,88	4,56	4,69	5,19	4,50	4,42	4,91
1955 Janvier	4,26	4,32	4,81	4,56	4,69	5,01	4,50	4,43	4,88
Février	4,18	4,29	4,59	4,56	4,67	4,78	4,43	4,38	4,79
Mars	3,84	4,30	4,48	4,53	4,61	4,62	4,38	4,36	4,79
Avril	3,90	4,29	4,45	4,45	4,58	4,52	4,36	4,38	4,78
Mai	4,18	4,29	4,49	4,42	4,58	5,12	4,35	4,41	4,82
Juin	4,23	4,29	4,72	4,42	4,59	4,75	4,59	4,42	4,79
Juillet	4,04	4,29	4,59	4,42	4,58	4,80	4,32	4,41	4,83
Août	4,12	4,30	4,61	4,42	4,58	4,89	4,31	4,44	4,86
Septembre	4,83	4,37	4,73	4,45	4,56	4,98	4,33	4,46	4,98

N. B. — Méthode d'établissement : voir Bulletin d'Information et de Documentation d'avril 1953, p. 231.

Tableau rétrospectif

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Constitutions de sociétés			Augmentations de capital				Emissions d'obligations		Ensemble des émissions	Primes d'émission 1	Libération sans espèces		Emissions nettes 4
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Montant nominal	Montant nominal		Apports en nature 2	Incorporations de réserves au capital 3	

A. — Sociétés belges (sociétés anonymes et en commandite par actions, sociétés de personnes à responsabilité limitée)

1953	2.209	1.736	1.546	647	6.040	2.924	2.593	72	1.394	6.054	19,5	1.713	1.288	2.525
1954	2.181	1.835	1.628	756	12.113	5.711	5.083	82	1.794 ⁵	9.340	537,7	1.672	2.456	4.861
1954 6 prem. mois .	1.212	1.061	952	334	3.005	2.431	2.115	18	698	4.190	1,6	843	1.360	1.564
1955 6 prem. mois .	1.234	3.939	3.662	385	6.309	4.236	3.872	14	266	8.441	75,2	3.922	2.322	1.631
1954 Juillet	156	103	92	58	511	447	439	—	—	550	—	140	198	193
Août	114	99	86	28	153	147	144	—	—	246	3,0	77	66	90
Septembre ...	156	159	142	55	2.493	246	172	2	31	436	0,9	148	54	144
Octobre	158	129	106	61	1.491	554	543	3	130	813	—	80	38	661
Novembre ...	146	66	62	73	1.604	512	418	2	106	684	108,0	71	130	493
Décembre ...	239	217	188	148	3.413	1.387	1.263	3	36	1.640	424,5	312	623	976
1955 Janvier	222	260	173	49	1.172	363	258	3	31	654	—	162	99	201
Février	215	163	116	41	211	556	554	—	—	719	—	80	521	69
Mars	236	181	155	65	625	518	446	4	88	786	25,2	379	122	213
Avril	195	157	120	62	739	407	396	5	113	676	—	165	246	218
Mai	165	171	124	85	1.478	843	707	1	15	1.029	18,9	126	511	228
Juin	201	3.006 ⁶	2.973 ⁶	83	2.084	1.551	1.511	1	20	4.577 ⁶	31,0	3.009	823	703
Juillet p		151	139			295	225		60	506	9,9	120	113	201
Août p		86	75			165	164		95	346	35,2	61	8	300
Septembre ... p		68	53			430	411		—	498	—	40	302	122

B. — Sociétés congolaises (sociétés par actions et sociétés de personnes)

1953	253	1.047	785	103	3.000	2.166	1.470	4	130	3.343	8,1	332	227	1.834
1954	301	1.354	879	87	1.604	1.218	1.121	5	260	2.832	9,0	706	182	1.381
1954 5 prem. mois .	119	621	378	39	459	337	315	2	25	983	9,0	206	24	497
1955 5 prem. mois .	120	461	346	47	1.172	953	552	1	25	1.439	30,3	232	63	658
1954 Mars	20	43	30	4	10	26	26	—	—	69	—	22	2	32
Avril	27	176	79	6	12	5	5	1	5	186	—	20	—	69
Mai	27	130	97	13	214	95	95	1	20	245	9,0	78	15	128
Juin	27	104	46	6	123	100	71	—	—	204	—	54	1	62
Juillet	27	111	83	4	37	20	20	—	—	131	—	33	10	60
Août	26	57	38	8	368	295	266	—	—	352	—	37	15	252
Septembre ...	28	88	78	4	66	43	43	—	—	131	—	58	—	63
Octobre	16	77	52	8	235	99	90	—	—	176	—	26	47	69
Novembre ...	18	144	67	7	238	133	130	—	—	277	—	116	32	49
Décembre ...	26	56	45	9	75	189	185	—	—	245	—	90	52	88
1955 Janvier	16	42	40	8	516	410	129	1	25	477	18,0	21	24	167
Février	26	175	117	8	191	240	187	—	—	415	—	66	2	236
Mars	32	89	59	7	33	38	21	—	—	127	0,3	35	—	45
Avril	25	102	80	11	192	121	104	—	—	223	—	65	13	106
Mai	21	52	49	13	239	145	112	—	—	197	12,1	45	24	104

1 Non comprises dans les montants libérés.

2 Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

3 Compris dans les augmentations de capital.

4 Comprennent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations sans espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

5 Dont emprunts de conversion pour un montant total de 54 millions de francs.

6 Y compris la constitution de la Société Cockerill-Ougrée pour un montant de 2.760 millions de francs.

V. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES

Détail des émissions
(millions de francs)

17³

JUIN 1955

Source : Institut National de Statistique.

Rubriques	Constitutions de sociétés 1						Augmentations de capital (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)			Emissions d'obligations			Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	Libérations sans espèces				Disolutions de sociétés 1 (sociétés anonymes) (sociétés en comman- dite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)				Réductions de capital (sociétés anonymes) (sociétés en command. par actions) (sociétés de personnes à responsab. limitée)		
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		dont emprunts de conversion	Apports en nature		Augmentations de capital	Incorporations de réserves (comprises dans les augmentations de capital)	Liquidations		Fusions		Nombre	Montant
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale									Constitutions de sociétés	de personnes à responsabilité limitées			Nombre	Montant nominal	de personnes à responsabilité limitées	Nombre		
							anonymes et en commandite par actions	de personnes à responsabilité limitées	Nombre	Montant	Nombre	Montant												
Banques	—	—	—	—	—	1	5,0	5,0	5,0	—	—	—	—	—	—	—	—	1	10,0	—	—	—	—	
Assurances	—	—	—	—	—	2	5,0	5,0	1,8	—	—	—	—	—	—	1,0	—	—	—	—	—	—	—	
Opérat. financières et immobilières	4	5,4	5,4	2	35,1	35,1	23,1	42,1	19,1	—	—	—	—	1,9	35,0	1,7	7,8	11	51,2	1	1,0	1	1,0	
Commerce de détail	3	0,7	0,7	20	2,4	2,4	5	33,6	176,0	—	—	—	—	0,4	1,0	1,2	171,7	16	2,0	—	—	—	—	
Comm. de gros et comm. extérieur	10	16,2	7,2	31	13,3	13,2	21	35,0	50,5	—	—	—	0,7	1,6	10,7	15,2	13,5	22	8,6	—	—	—	—	
Fabrications métalliques	9	9,3	7,7	3	3,1	3,1	7	40,5	23,5	—	—	—	—	4,2	2,6	4,8	15,0	8	4,4	1	450,0	—	—	
Métallurgie du fer	1	2760,0	2760,0	—	—	—	3	1444,5	815,5	815,5	—	—	30,0	2760,0	—	—	274,0	—	—	2	1935,0	1	455,5	
Métaux non ferreux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Industries textiles	3	7,4	7,4	5	4,5	3,6	3	1,1	2,0	2,0	—	—	—	1,8	2,0	0,2	0,1	5	2,7	—	—	1	0,3	
Industries alimentaires	1	0,1	0,1	11	6,2	4,9	1	29,0	7,0	7,0	1	20,0	—	—	—	2,3	7,0	5	1,5	—	—	1	4,0	
Industrie du bois	1	0,2	0,2	5	1,1	1,1	2	4,5	2,3	2,3	—	—	—	0,2	0,9	2,0	0,3	2	0,1	—	—	—	—	
Industries chimiques	—	—	—	1	0,1	0,1	4	160,1	41,5	41,3	—	—	—	—	—	0,1	0,2	23,3	3	1,0	—	—	1	0,3
Industrie du verre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Electricité	—	—	—	—	—	—	1	47,0	103,0	103,0	—	—	—	—	—	—	103,0	1	10,4	—	—	1	3,0	
Gaz	—	—	—	—	—	—	1	100,0	64,4	64,4	—	—	—	—	—	64,4	—	—	1	4,0	—	—	—	—
Eau	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cuir	1	0,2	0,2	—	—	—	1	2,0	6,0	6,0	—	—	—	—	—	—	5,7	—	—	—	—	—	—	—
Papier et imprimerie	1	0,5	0,5	3	1,0	1,0	2	1,6	0,7	0,7	—	—	—	—	0,9	0,2	0,3	1	10,0	—	—	1	0,4	
Transport	3	37,8	21,8	5	1,1	1,1	2	18,6	10,4	10,4	—	—	—	12,0	0,2	—	10,4	3	0,4	—	—	—	—	—
Tourisme	6	6,1	6,1	2	0,2	0,2	3	6,8	2,8	2,3	—	—	0,2	0,7	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Intermédiaires	2	1,3	0,3	17	1,4	1,3	1	0,1	0,0	0,0	—	—	—	—	0,3	—	—	—	4	1,5	—	—	—	—
Déchets et matières de récupérat.	1	0,0	0,0	2	0,1	0,1	—	—	—	—	—	—	—	0,0	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Construction	3	0,7	0,6	6	1,1	1,1	1	0,2	0,1	0,1	—	—	—	0,2	0,4	0,1	—	4	1,1	—	—	—	—	—
Charbon	—	—	—	—	—	—	1	120,0	180,0	180,0	—	—	—	—	—	—	180,0	—	—	—	—	—	—	—
Terre cuite	1	7,4	7,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ciment et industries connexes	1	1,5	1,1	1	0,1	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	0,8	—	—	—	—	—
Carrières	1	0,1	0,1	—	—	—	1	1,0	0,8	0,8	—	—	0,1	0,1	—	—	—	1	0,1	—	—	—	—	—
Chaux	—	—	—	—	—	—	1	2,1	7,4	7,4	—	—	—	—	—	—	7,4	—	—	—	—	—	—	—
Industries céramiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie du tabac	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie du diamant	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Editions, librairies, presse	2	68,8	68,8	2	0,2	0,2	—	—	—	—	—	—	—	64,4	0,1	—	—	1	0,1	—	—	—	—	—
Films, théâtres, attractions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Artisanat	2	0,5	0,5	23	5,9	5,8	3	0,5	1,1	1,1	—	—	—	—	4,0	0,6	0,4	5	0,9	1	0,5	—	—	—
Agric., hort., élev., pêche	1	1,0	1,0	2	1,1	1,1	1	0,3	0,2	0,2	—	—	—	1,0	0,1	—	—	2	0,2	—	—	—	—	—
Divers non dénommés	2	2,3	0,6	1	0,1	0,1	4	2,2	4,0	4,0	—	—	—	—	—	2,1	1,6	8	4,5	—	—	—	—	—
Totaux ...	59	2927,5	2897,7	142	78,1	75,6	83	2083,8	1551,3	1510,5	1	20,0	—	31,0	2855,9	60,8	92,7	822,5	109	116,0	5	2386,5	7	464,5

— 375 —

1 Cooperatives : 22 sociétés constituées au capital minimum de 15.827.050 francs; 9 sociétés dissoutes au capital minimum de 2.289.550 francs.

V. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES
Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance
du capital nominal émis ou annulé

174

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Classification	Constitutions de sociétés						Augmentations de capital (sociétés anonymes) (sociétés en command. par actions) (soc. de pers. à resp. lim.)			Emissions d'obligations			Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	Libérations sans espèces		Dissolutions		Réduction de capital Montant
	anonymes et en command. par actions			de personnes à responsabilité limitée			Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	dont emprunts de conversion		Apports en nature	Incorporations de réserves	Liquidations	Fusions	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale										Montant	Montant	

1. — Selon le lieu où s'exerce leur activité

JUIN 1955

Belgique	59	2927,5	2897,7	142	78,1	75,6	81	1958,8	1366,3	1325,5	1	20,0	—	31,0	3009,4	637,5	105,6	2386,5	464,5
Etranger	—	—	—	—	—	—	2	125,0	185,0	185,0	—	—	—	—	—	185,0	10,4	—	—
Totaux ...	59	2927,5	2897,7	142	78,1	75,6	83	2083,8	1551,3	1510,5	1	20,0	—	31,0	3009,4	822,5	116,0	2386,5	464,5

2. — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins	41	14,8	12,0	134	26,1	25,8	40	24,5	17,4	15,8	—	—	—	0,1	23,8	3,7	23,8	1,5	2,0
de 1 à 5 millions	12	28,9	26,9	7	17,0	14,8	23	71,5	62,1	55,1	—	—	—	0,9	36,5	17,5	13,6	—	7,0
de 5 à 10 millions	1	7,4	7,4	—	—	—	10	70,6	73,0	60,2	—	—	—	—	7,4	44,4	20,0	—	—
de 10 à 20 millions	2	23,9	15,0	—	—	—	1	25,0	15,0	15,0	1	20,0	—	—	13,5	15,0	24,1	—	—
de 20 à 50 millions	1	23,8	7,7	1	35,0	35,0	2	150,7	49,3	29,9	—	—	—	—	—	13,3	35,0	—	—
de 50 à 100 millions	1	68,7	68,7	—	—	—	1	100,0	64,4	64,4	—	—	—	—	64,4	—	—	—	—
plus de 100 millions	1	2760,0	2760,0	—	—	—	6	1641,5	1270,1	1270,1	—	—	—	30,0	2760,0	728,6	—	2385,0	455,5
Totaux ...	59	2927,5	2897,7	142	78,1	75,6	83	2083,8	1551,3	1510,5	1	20,0	—	31,0	3009,4	822,5	116,0	2386,5	464,5

VI. — EMPRUNTS
DES POUVOIRS PUBLICS
ET DES ORGANISMES
D'UTILITE PUBLIQUE ¹

18

(long et moyen terme)

Périodes	Emissions publiques en Belgique	Emprunts à l'étranger
	(millions de francs)	(millions)
1953	20.896	fr. cong. 265 fr. s. 60
1954	37.721	fr. s. 129 fl. P.-B. 132,5
1954 Octobre .	24	—
Novembre .	8.854	fl. P.-B. 20
Décembre .	800	—
1955 Janvier ...	—	\$ 30
Février ...	—	\$ 20
Mars	950	fl. P.-B. 100
Avril	6.565	—
Mai	—	—
Juin	400	—
Juillet ...	2.250	—
Août ...	—	—
Septembre .	—	—
Octobre ...	2.500	—

VII. OPERATIONS BANCAIRES
DU CREDIT COMMUNAL

19

(Avances et remboursements opérés sur emprunts
consentis aux pouvoirs publics et aux organismes
d'utilité publique pour le paiement des dépenses.)

Périodes	Dépenses extraordinaires		Dépenses ordinaires
	Prélèvements sur comptes 2	Rembourse- ments nets	Avances nettes
	(millions de francs)		
1953 Moyenne ...	415	57	233
1954 Moyenne ...	474	86	209
1954 Septembre .	652	14	155
Octobre .	695	137	126
Novembre .	439	23	87
Décembre .	570	41	183
1955 Janvier ...	520	610	241
Février ...	453	37	251
Mars	431	37	250
Avril	329	28	171
Mai	567	18	353
Juin	591	11	270
Juillet ...	448	30	236
Août ...	584	45	192
Septembre .	608	22	187

VIII. — INSCRIPTIONS
HYPOTHECAIRES ³

20

Périodes	Montant selon droits d'inscription perçus
(millions de francs)	
1953 Moyenne ...	1.466
1954 Moyenne ...	1.652
1954 Octobre ...	1.769
Novembre .	1.499
Décembre .	1.727
1955 Janvier ...	1.599
Février ...	1.387
Mars	1.624
Avril	1.585
Mai	1.497
Juin	1.732
Juillet ...	2.006
Août ...	1.531
Septembre .	1.718
Octobre ...	1.705

¹ Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des émissions continues et des emprunts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie). — ² Y compris les retraits sur subsides accordés par la province et l'Etat. — ³ Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 p. c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

FINANCES PUBLIQUES
I. — SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE
(millions de francs)

25¹

Fin de mois	Dettes consolidées			Dettes à moyen terme 3			Dettes à court terme 4			Avoirs des partic. en C.C.P.	Dettes totales 1 5	
	intérieure			intérieure	extérieure	totale	intérieure	extérieure	totale			
	directe	indirecte	totale									1 2
1954 Août	147.605	8.553	156.158	15.469	25.845	2.050	27.895	67.862	3.267	71.129	19.841	290.492
Septembre ...	147.504	8.545	156.049	15.478	25.808	2.050	27.858	67.284	4.470	71.754	19.523	290.662
Octobre	147.155	9.935	157.090	15.598	25.809	2.045	27.854	70.068	4.462	74.530	20.118	295.190
Novembre	155.604	9.929	165.533	15.713	25.815	2.041	27.856	62.415	4.459	67.324	20.867	296.943
Décembre ...	155.163	9.920	165.083	15.666	25.818	2.038	27.856	62.307	4.600	66.907	22.376	297.888
1955 Janvier	153.914	9.896	163.810	16.393	26.020	2.787	28.807	64.193	4.234	68.427	20.560	297.997
Février	153.533	10.039	163.572	16.387	26.028	2.789	28.817	66.515	4.233	70.748	20.647	300.171
Mars	153.429	10.332	163.761	17.045	26.036	2.795	28.831	67.734	4.232	71.966	19.830	301.433
Avril	155.431	10.323	165.754	17.663	26.042	2.794	28.836	67.461	4.228	71.582	20.282	304.224
Mai	159.640	10.316	169.956	17.692	26.049	2.802	28.851	64.353	3.869	68.222	20.411	305.132
Juin	159.107	10.304	169.411	17.520	26.057	2.809	28.866	64.518	3.197	67.715	20.710	304.222
Juillet	158.849	11.702	170.545	17.477	26.061	2.557	28.618	64.083	3.514	67.597	20.140	304.377
Août	158.745	11.717	170.462	17.508	26.064	2.555	28.619	63.574	3.854	67.428	20.045	304.062
Septembre ...	158.655	11.791	170.446	17.456	26.064	2.552	28.616	63.937	3.870	67.807	20.254	304.579
Octobre	158.285	14.243	172.528	17.455	26.046	2.060	28.106	63.849	5.049	68.898	20.956	307.943

1 Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918. — 2 Le montant des dettes extérieures est établi d'après le cours des changes à la date indiquée. — 3 Certificats de trésorerie à échéance de plus d'un an. — 4 Certificats à un an d'échéance au plus. — 5 Non compris la Dotation des Combattants.

II. — AVOIRS EN EFFETS PUBLICS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
(millions de francs)

25²

Fin de mois	A 120 jours au maximum	A plus de cinq ans		Total
	Certificats de trésorerie 1	Créance consolidée sur l'Etat 2	Effets publics nationaux 3	
1952 Mars	7.178	34.763	1.269	43.210
Juin	8.865	34.763	1.435	45.063
Septembre	8.953	34.763	1.475	45.191
Décembre	6.260	34.763	1.478	42.501
1953 Mars	7.819	34.660	1.565	44.044
Juin	6.009	34.660	1.653	42.322
Septembre	8.965	34.660	1.678	45.303
Décembre	8.040	34.660	1.678	44.378
1954 Mars	5.449	34.660	1.781	41.890
Juin	7.983	34.660	1.790	44.433
Septembre	8.681	34.660	1.792	45.133
Décembre	7.939	34.660	1.792	44.391
1955 Mars	7.832	34.660	1.902	44.444
Juin	7.669	34.660	1.901	44.230
Septembre	8.047	34.660	1.913	44.620

1 Convention du 14 septembre 1948, conclue en vertu de l'art. 13 de la loi organique de la B.N.B. — 2 Art. 8 § b), de la loi du 28 juillet 1948 relative à l'assainissement du bilan de la B.N.B. — 3 Art. 14 de la loi organique de la B.N.B.

III. — APERÇU DE L'EXECUTION DES BUDGETS (sans distinction d'exercice)
(millions de francs)

25³

Source : *Moniteur belge*.

Recettes	du 1/I au 30/IX/1955	Dépenses	du 1/I au 30/IX/1955
Voies et moyens :		Dépenses ordinaires :	
Impôts	58.375	Dettes publiques	9.006
Taxes, péages et redevances	1.896	Pensions	10.139
Revenus patrimoniaux	838	Dotations	233
Remboursements	639	Non-valeurs et remboursements	1.028
Produits divers	392	Administration { rémunérations	13.968
Impôts d'assainissement monétaire ...	306	générale { matériel	5.151
Recettes résultant de la guerre	497	Subventions	18.269
		Travaux	795
		Autres dépenses	2.459
Total ...	62.943	Total ...	61.048
Recettes extraordinaires :		Dépenses extraordinaires :	
Produits d'emprunts consolidés	8.365	Service de la dette publique	—
Diverses	260	Crédits relatifs aux avances	567
		Crédits relatifs aux participations	98
		Crédits relatifs { immob. nouv. ...	8.580
		aux immobilis. } rest. du dom. pub.	701
		Autres dépenses	185
		Résorption du chômage	1.030
		Contrepartie de l'aide E.R.P. 1950/1951	39
Total ...	8.625	Total ...	11.200
TOTAL GENERAL ...	71.568	TOTAL GENERAL ...	72.248
		Boni ...	680

a) Recettes fiscales sans distinction d'exercice

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

Périodes	Contributions directes 1	Douanes et Accises	Enregistrement	Recettes globales 1	Recettes globales cumulatives depuis janvier 1
1953 Moyenne mensuelle	2.568	1.081	1.997	5.646	—
1954 Moyenne mensuelle	2.711	1.122	2.057	5.890	—
1954 Juillet	4.998	1.122	2.072	8.192	44.089
Août	2.153	1.096	2.064	5.313	49.402
Septembre	2.297	1.168	2.135	5.600	55.002
Octobre	1.746	1.190	2.116	5.052	60.054
Novembre	1.980	1.107	2.191	5.278	65.332
Décembre	1.883	1.239	2.228	5.350	70.682
1955 Janvier	4.698	1.039	2.158	7.895	7.895
Février	2.079	1.171	2.081	5.331	13.226
Mars	2.100	1.309	2.186	5.595	18.821
Avril	2.281	1.279	2.061	5.621	24.442
Mai	2.698	1.244	2.162	6.104	30.546
Juin	2.707	1.489	2.377	6.573	37.119
Juillet	5.549	1.290	2.472	9.311	46.430
Août	2.767	1.307	2.280	6.354	52.784
Septembre	1.726	1.373	2.492	5.591	58.375

b) Recettes totales effectuées jusqu'au 30 septembre 1955 pour les exercices 1954 et 1955

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

	Exercice 1954 2		Exercice 1955		Septembre 1955
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exerc. 1955
I. Contributions directes 1	30.325	33.712	21.566	22.330	1.726
II. Douanes et accises	13.395	13.045	11.241	10.818	1.373
dont douanes	4.577	4.350	3.674	3.435	408
accises	7.868	8.538	6.876	7.201	873
taxes spéciales de consommat.	687		473		64
III. Enregistrement	24.683	25.256	20.261	18.813	2.492
dont enregistrement	2.522	2.370	2.023	1.884	234
successions	1.191	1.050	1.023	825	139
timbres et taxes assimilées	20.693	21.500	16.992	15.830	2.095
Total 1 ...	68.403	72.013	53.068	51.961	5.591
Différence par rapport aux éval. budgét.	— 3.610		+ 1.107		— 332

1 Y compris le produit des versements anticipatifs à valoir sur la taxe professionnelle.

2 L'exercice 1954 commencé le 1^{er} janvier 1954 se clôture le 31 mars 1955.

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

REVENUS ET EPARGNE

30¹

I. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES

Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en mai 1955

Source : Institut National de Statistique.

Rubriques	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividen- de brut mis en paiement	Dette obliga- taire 1	Coupons d'obliga- tions bruts 2
	recen- sées	en béné- fice	en perte			Bénéfice	Perte			
(millions de francs)										
A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique										
Banques	6	6	—	115,5	70,1	16,2	—	11,0	229,3	6,2
Assurances	57	53	4	439,6	497,8	327,2	0,3	161,2	—	—
Opérations financières et immobilières ...	224	183	41	2.315,9	4.143,0	449,5	4,7	308,4	1.465,0	53,7
Commerce de détail	94	67	27	175,9	133,6	42,1	4,9	1,0	4,4	0,3
Commerce de gros et commerce extérieur	517	389	128	1.252,7	827,5	288,4	26,5	84,4	6,7	0,7
Fabrications métalliques	281	207	74	2.735,0	1.461,0	535,4	39,2	319,4	58,1	3,5
Métallurgie du fer	20	11	9	1.573,7	1.437,5	98,0	20,9	87,7	157,9	8,5
Métaux non ferreux	18	16	2	432,7	288,4	93,0	1,6	36,2	6,2	0,3
Industries textiles	224	156	68	3.265,8	2.432,8	269,6	69,1	113,7	25,1	1,4
Industries alimentaires	143	107	36	1.367,2	1.006,5	221,8	20,5	115,1	26,6	1,3
Industrie du bois	68	54	14	185,5	120,7	41,2	4,7	12,7	6,3	0,3
Industries chimiques	139	108	31	4.298,3	2.762,0	766,1	11,9	684,9	175,6	9,7
Industrie du verre	11	7	4	323,7	219,8	34,8	0,7	28,6	—	—
Electricité	17	17	—	3.882,0	1.789,5	579,2	—	468,9	206,8	12,4
Gaz	4	4	—	135,3	76,7	12,6	—	10,6	—	—
Eau	1	1	—	1,0	3,5	0,7	—	—	—	—
Cuir	37	25	12	175,9	124,7	8,5	10,5	0,2	—	—
Papier et imprimerie	55	47	8	917,5	524,9	149,9	0,4	76,1	14,4	0,9
Transport	135	102	33	1.566,7	1.604,2	226,9	13,1	171,4	40,5	2,5
Tourisme	36	21	15	39,5	39,6	2,3	2,7	0,3	—	—
Intermédiaires	100	73	27	110,5	41,6	17,3	7,4	3,7	—	—
Déchets et matières de récupération	8	5	3	31,0	11,8	2,7	0,7	0,3	0,3	—
Construction	100	83	17	657,3	204,6	68,2	3,7	34,8	7,5	0,5
Charbon	16	11	5	2.593,7	2.123,7	329,0	61,5	281,3	113,6	6,4
Terre cuite	16	15	1	175,7	157,0	30,1	0,6	11,2	—	—
Ciment et industries connexes	23	18	5	587,2	294,5	150,3	1,0	71,9	35,0	2,0
Carrières	18	12	6	290,6	155,7	33,3	1,8	24,5	1,0	0,1
Chaux	9	6	3	63,2	18,0	3,1	1,0	—	—	—
Industries céramiques	12	8	4	125,9	119,5	14,5	7,5	5,7	—	—
Industrie du tabac	12	9	3	224,0	52,8	18,7	0,5	12,9	—	—
Industrie du diamant	2	2	—	0,3	1,0	0,2	—	—	—	—
Editions, librairies, presse	42	29	13	54,4	25,5	10,5	1,9	2,7	1,3	0,1
Films, théâtres, attractions	51	32	19	63,4	35,2	13,8	1,8	4,6	—	—
Artisanat	98	73	25	96,6	86,4	16,0	2,5	3,3	1,0	0,1
Agriculture, horticulture, élevage, pêche ..	13	6	7	18,8	3,1	0,4	1,4	—	—	—
Divers non dénommés	104	72	32	237,9	84,7	33,3	7,0	10,7	5,0	0,3
TOTAL ...	2.711	2.035	676	30.529,9	22.978,9	4.904,8	332,0	3.159,4	2.587,6	111,2
B. — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge										
Banques, sociétés financières	14	11	3	734,5	214,7	72,1	9,2	48,4	1,4	0,1
Sociétés commerciales	9	6	3	362,1	911,2	172,8	2,2	1,3	—	—
Sociétés industrielles	16	13	3	481,8	62,6	76,3	11,7	49,0	59,6	3,7
Sociétés agricoles	7	5	2	136,0	85,2	32,2	1,2	23,1	20,0	1,2
Services publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mines	2	2	—	55,0	69,3	31,1	—	—	—	—
Construction	2	2	—	47,5	—7,8	9,5	—	—	—	—
Transport	2	2	—	230,0	102,9	30,0	—	20,5	—	—
Sociétés diverses	7	4	3	101,5	82,8	30,9	1,5	17,9	—	—
TOTAL ...	59	45	14	2.148,4	1.520,9	454,9	25,8	160,2	81,0	5,0
C. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger										
Electricité	1	1	—	100,0	557,1	85,9	—	12,0	—	—
Chemins de fer	1	1	—	3,5	—0,5	2,0	—	—	—	—
Tramways	2	1	1	25,5	34,0	—	2,9	—	—	—
Plantations, sociétés coloniales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés diverses	11	7	4	1.366,5	2.292,0	807,2	1,0	352,5	3,0	0,2
TOTAL ...	15	10	5	1.495,5	2.882,6	895,1	3,9	364,5	3,0	0,2
TOTAL GENERAL ...	2.785	2.090	695	34.173,8	27.382,4	6.254,8	361,7	3.684,1	2.671,6	116,4

¹ Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

² En outre, il a été mis en paiement pendant le mois de mai 1955 :

(millions de francs)	
Coupons d'emprunts de l'Etat	20,6
Coupons d'emprunts de la Colonie	93,5
Coupons d'emprunts des Provinces et Communes	27,6
Coupons d'emprunts d'organismes divers	215,2
	356,9
Coupons d'emprunts extérieurs	82,6

Tableau rétrospectif

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividende brut mis en paiement	Dettes obligataires ¹	Coupons d'obligations bruts
	recensées	en bénéfique	en perte			bénéfice	perte			
						(millions de francs)		(millions de francs)		
1953 ²	12.805	9.046	3.759	136.107	86.053	23.561	2.078	13.128	32.271 ³	1.493
1954 ²	13.661	9.607	4.054	142.385	92.998	23.734	1.957	13.367	37.584 ³	1.627
1954 Mars	1.576	1.160	416	12.949	10.642	2.013	189	1.146	2.718	111
Avril	2.613	1.904	709	22.946	13.942	3.043	285	1.769	2.850	138
Mai	2.580	1.899	681	31.047	23.023	5.255	525	2.859	2.321	110
Juin	1.347	967	380	20.942	13.182	3.436	187	1.728	2.399	114
Juillet	554	420	134	14.453	7.999	4.893	62	3.326	3.331	160
Août	230	165	65	1.320	1.096	211	26	102	2.161	96
Septembre ...	318	223	95	1.541	1.488	247	36	126	2.495	117
Octobre	595	434	161	11.398	7.270	1.090	158	652	2.568	123
Novembre	362	261	101	11.050	5.661	1.364	91	904	2.431	116
Décembre ...	302	212	90	5.317	3.610	519	68	271	2.991	144
1955 Janvier	123	94	29	2.426	782	247	9	150	3.633	165
Février	171	126	45	678	1.617	232	6	167	3.017	132
Mars	1.592	1.214	378	12.785	10.857	2.187	150	1.199	2.850	125
Avril	2.622	1.918	704	22.906	11.715	2.927	338	1.653	3.530	163
Mai	2.785	2.090	695	34.174	27.382	6.255	362	3.684	2.672	116

¹ En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

² Déduction faite des doubles emplois.

³ Au 31 décembre.

II. — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

31

a) Dépôts sur livrets particuliers
à la Caisse d'Épargne¹ (épargne pure)

(millions de francs)

Périodes	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à fin de période
1953 Moy. mens.	1.100	807	293	45.493 ²
1954 Moy. mens.	1.115	897	218	49.459 ²
1954 Août	1.041	813	228	47.355
Septembre .	1.017	863	154	47.509
Octobre .	1.120	862	258	47.767
Novembre .	978	833	145	47.913
Décembre .	1.267	1.067	200	49.459 ²
1955 Janvier ...	1.579	733	846	50.305
Février ...	1.135	788	347	50.652
Mars ...	1.015	1.117	-102	50.550
Avril	973	1.430	-457	50.093
Mai	993	1.135	-142	49.951
Juin ... p	1.037	1.092	-55	49.896
Juillet ... p	1.218	1.023	195	50.091
Août ... p	1.098	920	178	50.269
Septembre p	1.075	904	172	50.441
Octobre . p	1.114	931	183	50.624

b) Versements inscrits aux comptes des affiliés
à la Caisse de Retraite *

(millions de francs)

Périodes	Loi de 1865	Lois coordonnées de 1946		Employés (Lois des 10-8-1925 et 18-0-1930)	Totaux
		Versements obligat. (travailleurs manuels)	Versements facultatifs		
1954 Moy. mens.	4,7		12,3	26,3	
1954 Mars ...	4,6	4,4	14,0	27,1	50,1
Avril	4,2	3,7	13,1	26,4	47,4
Mai	5,9	3,3	13,2	26,1	48,5
Juin	5,1	2,6	12,5	25,6	45,8
Juillet ...	3,4	2,4	12,5	27,0	45,3
Août	3,7	2,2	11,8	25,7	43,4
Septembre .	4,9	1,8	11,9	26,0	44,6
Octobre .	4,8	1,7	11,1	27,1	44,7
Novembre .	4,6	1,7	11,0	25,1	42,4
Décembre :	6,6	1,9	12,0	27,7	48,2
1955 Janvier ...	5,3	1,9	12,7	25,6	45,5
Février ...	4,9	1,6	10,8	25,3	42,6
Mars	6,5	1,6	11,9	26,4	46,4
Avril ...	5,0	1,7	11,0	26,8	44,5
Mai	5,6	1,6	11,4	25,1	43,7

* Les versements inscrits aux comptes des affiliés « Ouvriers mineurs » (lois coordonnées par arrêté royal du 25 août 1937 et arrêté du 25 février 1947) au Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs ont été respectivement de 220,0 millions de francs en 1952, 227,6 millions de francs en 1953 et 210,3 millions de francs (montant provisoire) en 1954. (Source : Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs.)

Le montant des versements effectués auprès des organismes d'assurance agréés pour l'exécution de la loi du 18 juin 1930 relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés, à l'exclusion des versements effectués à la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite, s'élève pour les années 1952, 1953 et 1954 respectivement à 1.225 millions, 1.236 millions et 1.239 millions de francs.

¹ Y compris les livrets des prisonniers de guerre. Nombre de livrets au 31 décembre 1953 : 7.222.827 et au 31 décembre 1954 : 6.541.547.

² Y compris les intérêts capitalisés de l'exercice.

III. — INDICE TRIMESTRIEL DES SALAIRES (Période 1936 à 1938 = 100)
Conditions d'utilisation et méthode d'établissement : voir notre Bulletin de mai 1949, p. 233.

32

Périodes	Indice général *	Indices par industries																							
		Cokeries	Carrières, cimenteries, marbreries	Métallurgie				Industries céramiques briqueteries	Industries verreries	Industries chimiques	Industries alimentaires	Industries textiles			Construction et travaux publics	Bois et ameublement	Peaux et cuirs	Tabacs	Papier		Transports		Gaz et électricité		
				Sidérurgie	Métaux non ferreux	Fonderies, constructions mécaniques et métalliques	Ensemble					Lin, coton, chanvre et jute	Laine, tapis, bonneterie	Ensemble					Fabriques	Imprimerie et transformation	Art et précision	Travail des ports, camionneurs		Chemins de fer 1	Ensemble 1
a) Indice des salaires horaires moyens																									
1940 Mars	113	117	110	123	115	114	118	107	114	114	110	112	113	112	113	109	118	110	119	106	106	112	104	106	114
1952 Décembre	485	520	472	498	501	489	494	436	464	500	464	506	482	494	472	483	449	418	464	460	479	455	452	453	526
1953 Mars	485	497	477	493	492	493	493	440	460		464	513	486	499	463	484	453	416	464	463	474	445	454	452	530
Juin	487	505	475	493	491	497	495	440	459		467	513	493	503	459	488	458	414	464	463	496	445	453	452	528
Septembre	487	499	480	485	497	497	492	444	464		469	512	489	501	458	488	457	414	481	461	491	449	455	454	530
Décembre	493	507	491	493	522	496	498	447	469		478	525	501	513	459	487	458	413	494	463	484	455	459	458	538
1954 Mars	494	501	485	494	513	498	498	445	478		479	524	506	515	462	485	466	428	511	495	479	450	458	457	533
Juin	503	523	495	509	533	499	507	468	486		486	530	513	521	480	494	472	440	514	497	496	459	460	460	556
Septembre	502	516	505	499	519	507	507	465	477		480	531	508	519	496	487	473	429	516	499	493	461	461	461	554
Décembre	p507	531	507	509	529	510	512	468	497		p488	536	516	526	499	485	475	428	516	503	493	472	463	465	558
1955 Mars	p508	515	496	510	522	512	512	468	491		p490	532	513	523	504	486	468	432	535	508	487	467	465	465	556
Juin	p514	525	494	518	535	520	521	471	495		p495	541	519	530	511	491	469	431	535	505	494	498	461	468	566
b) Indice des salaires des ouvriers qualifiés ou spécialisés																									
1940 Mars	115	113	112	126	117	114	119	107	111	115	110	112	111	111	114	109	120	112	118	107	126	113	—	—	115
1952 Décembre	469	449	438	457	489	467	466	412	452	470	449	490	494	492	461	444	456	421	472	490	451	410	—	—	530
1953 Mars	470	444	448	453	482	469	465	411	449		448	492	497	494	461	445	463	420	472	492	455	410	—	—	529
Juin	470	448	448	445	471	472	462	413	449		449	496	499	498	458	446	466	419	472	493	470	410	—	—	529
Septembre	470	445	448	440	478	472	461	411	457		453	490	506	498	458	442	459	419	472	491	458	410	—	—	531
Décembre	475	446	454	447	483	472	464	406	458		458	511	518	515	458	446	461	419	489	493	462	410	—	—	531
1954 Mars	478	458	454	452	481	474	466	408	468		463	507	524	515	462	440	465	431	499	516	459	410	—	—	539
Juin	483	465	457	462	485	477	472	428	469		467	512	523	518	476	448	472	431	502	520	468	410	—	—	553
Septembre	484	465	464	455	483	484	473	428	469		467	513	520	516	493	447	473	432	503	510	452	410	—	—	555
Décembre	p488	467	463	464	492	488	479	426	469		p472	516	530	523	493	438	472	431	503	519	465	410	—	—	555
1955 Mars	p489	469	464	464	488	488	479	423	469		p470	509	546	528	497	441	467	431	527	528	448	410	—	—	560
Juin	p495	470	465	468	489	492	483	424	474		p476	516	557	537	505	442	465	432	527	522	458	431	—	—	562
c) Indice des salaires des ouvriers non qualifiés ni spécialisés																									
1940 Mars	113	112	112	125	117	109	116	106	113	116	111	112	112	112	113	106	116	113	118	106	119	108	—	—	116
1952 Décembre	468	452	461	470	522	466	475	475	432	441	429	478	496	487	458	482	414	431	430	443	486	449	—	—	481
1953 Mars	468	447	468	470	513	469	475	475	427		430	481	495	488	452	485	418	431	430	443	496	457	—	—	485
Juin	470	451	464	465	507	473	474	475	427		432	486	501	494	456	488	423	431	430	444	501	457	—	—	485
Septembre	469	448	464	457	505	477	473	475	432		435	483	498	490	456	481	418	431	430	443	499	457	—	—	486
Décembre	475	449	476	466	514	476	477	475	432		442	495	516	506	456	486	424	431	452	444	495	457	—	—	486
1954 Mars	475	452	473	470	515	479	480	475	444		446	493	513	503	456	485	429	442	462	467	487	457	—	—	495
Juin	479	457	473	477	524	481	485	495	444		448	492	514	503	475	471	433	442	465	476	495	457	—	—	510
Septembre	483	457	479	476	512	494	490	495	444		449	491	514	503	496	477	435	442	466	480	509	457	—	—	510
Décembre	p490	460	481	483	523	496	495	500	466		p450	515	527	521	497	482	433	442	466	505	520	457	—	—	511
1955 Mars	p493	462	484	483	518	498	495	500	469		p453	521	527	524	501	483	436	442	472	508	511	457	—	—	505
Juin	p497	462	487	483	516	501	496	500	471		p459	518	540	529	507	478	435	441	472	504	517	479	—	—	505

* L'indice général comprend les salaires dans les charbonnages.

1 Nous ne possédons pas d'éléments pour le calcul des indices des ouvriers qualifiés et non qualifiés des chemins de fer. Seul le salaire moyen nous est connu.

MOUVEMENT DES AFFAIRES

I. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

35

Mouvement du débit

Périodes	Nombre de chambres à fin de période	Bruxelles										Province		Bruxelles et province	
		Call money ¹		Titres effets publics et coupons		Virem. chèques prom., quitt., etc.		Opérations sur l'étranger		Totaux		milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs
		milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs				
1953 Moyenne	38	2,4	154,8	1,8	8,4	159,4	75,6	2,6	3,2	166,2	242,0	185,3	56,1	351,5	298,1
1954 Moyenne	38	2,4	138,1	1,6	8,5	169,8	79,8	2,6	3,3	176,5	229,7	199,6	55,2	376,1	285,0
1954 Août	38	2,5	115,8	1,7	7,8	163,7	76,8	2,4	2,9	170,3	203,3	187,3	50,6	357,6	253,9
Septembre	38	2,5	124,4	1,4	5,0	169,2	74,3	2,5	3,0	175,6	206,7	201,0	54,1	376,6	260,8
Octobre	38	2,5	139,8	1,5	7,8	172,5	82,8	2,8	3,3	179,3	233,7	201,9	58,1	381,2	291,7
Novembre	38	2,2	130,6	1,4	11,6	175,2	81,7	2,4	2,7	181,2	226,6	210,2	53,6	391,4	280,2
Décembre	38	2,6	126,5	1,9	8,9	196,0	88,7	3,1	3,9	203,6	228,0	225,3	62,6	428,9	290,6
1955 Janvier	38	2,4	131,5	1,5	7,7	177,9	87,2	2,8	3,4	184,5	229,8	205,2	54,4	389,7	284,3
Février	38	2,3	120,1	1,2	6,5	168,6	73,7	2,5	2,9	174,6	203,2	196,0	49,2	370,6	252,3
Mars	38	2,9	149,3	1,6	10,2	185,7	80,8	3,2	4,1	193,4	244,4	216,7	56,4	410,0	300,8
Avril	38	2,3	127,2	1,6	9,6	178,3	84,9	2,9	4,5	185,0	226,2	205,3	53,1	390,3	279,3
Mai	38	2,2	130,7	1,8	8,7	175,4	80,9	2,8	4,0	182,1	224,3	199,3	52,6	381,4	276,9
Juin	38	2,5	123,0	1,8	7,5	195,0	81,7	2,8	3,7	202,1	216,0	223,7	57,5	425,8	273,4
Juillet	38	2,5	134,5	2,0	7,7	175,0	90,3	2,9	4,2	182,3	236,7	195,4	56,2	377,8	292,9
Août	38	2,5	141,2	1,4	4,5	183,1	82,7	2,9	3,7	189,9	232,2	210,4	56,9	400,3	289,1
Septembre	38	2,3	128,5	1,3	4,8	178,3	78,8	3,1	4,2	185,1	216,3	209,1	56,8	394,2	273,0
Octobre	38	2,3	144,3	1,5	9,3	191,0	85,0	3,2	4,1	198,0	242,7	217,7	58,9	415,7	301,6

¹ Y compris les remboursements des capitaux prêtés la veille en call money.

II. — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

36

(milliards de francs)

Périodes	Milliers de comptes à fin de période	Avoir global * (moyenne journalière)	Avoirs des particuliers * (journalière)	Crédit		Débit		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesses de circulation ²
				Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1953 Moyenne	664 ¹	27,8	21,1	28,7	71,9	28,6	71,9	201,1	92	3,80
1954 Moyenne	678 ¹	27,8	20,6	29,7	74,1	29,5	74,1	207,4	91	3,86
1954 Août	673	27,4	20,5	28,2	70,8	28,5	70,8	198,3	91	3,65
Septembre	675	27,2	20,0	28,5	71,3	28,0	71,3	199,1	91	3,67
Octobre	676	27,0	20,8	30,8	77,3	31,7	77,3	217,2	91	4,06
Novembre	677	27,3	21,0	28,6	71,3	27,5	71,3	198,6	91	3,93
Décembre	678	27,6	21,2	33,0	78,3	30,0	78,3	219,5	91	3,94
1955 Janvier	680	29,6	21,1	31,6	82,8	34,5	82,8	231,7	90	4,13
Février	681	28,3	21,1	27,1	68,6	27,1	68,6	191,4	91	3,67
Mars	680	27,3	20,4	28,9	74,5	29,1	74,5	206,9	91	3,66
Avril	682	27,4	20,7	30,8	73,6	29,9	73,6	207,9	90	3,94
Mai	683	29,2	20,8	27,8	71,7	29,2	71,7	200,4	91	3,75
Juin	683	28,5	20,9	30,7	74,9	28,7	74,9	209,2	91	3,64
Juillet	684	30,1	21,0	34,2	84,0	35,8	84,0	238,1	91	4,13
Août	685	28,0	20,5	30,0	74,8	30,7	74,8	210,4	91	3,78
Septembre	684	27,5	20,4	29,2	72,5	27,9	72,5	202,2	91	3,64
Octobre	690	27,9	21,0	30,5	77,8	31,4	77,8	217,4	91	3,90

¹ Au 31 décembre.

² Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

* Ces avoirs comprennent : les avoirs libres et les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués.

PRIX

a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

45¹

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

Périodes	Indice général	Produits agricoles du règne animal	Produits agricoles du règne végétal	Matières grasses	Produits minéraux						Produits chimiques			Peaux et cuirs
					Indice général du groupe	Charbon	Sous-produits du charbon	Produits pétroliers	Mine-rais et métaux bruts	Produits des carrières	Indice général du groupe	Produits chimiques	Engrais chimiques	
Nombre de produits	135	13	14	2	19	4	4	3	5	3	11	8	3	5
1953 Moyenne	415	387	475	344	430	552	455	280	420	458	303	315	276	366
1954 Moyenne	410	384	458	334	422	550	438	278	410	450	304	317	271	341
1954 Août	408	399	420	322	423	550	438	279	411	449	302	317	267	329
Septembre	408	385	426	320	423	550	438	274	417	449	303	317	267	326
Octobre	409	383	426	324	424	550	438	272	422	448	306	322	267	329
Novembre	411	387	432	332	424	550	438	272	422	448	306	322	268	326
Décembre	412	391	433	340	424	550	438	275	423	448	307	322	272	322
1955 Janvier	418	390	439	341	429	550	443	281	429	448	314	327	282	323
Février	416	378	427	338	428	550	443	284	429	438	315	328	282	322
Mars	417	370	418	330	434	550	468	287	431	441	320	336	282	324
Avril	418	370	415	334	434	550	468	287	430	443	318	336	274	328
Mai	418	373	429	340	434	550	468	280	433	446	320	339	274	325
Juin	419	366	450	348	432	551	456	279	434	446	315	339	257	324
Juillet	418	366	429	349	432	551	456	279	432	447	316	339	260	321
Août	419	388	417	339	433	551	458	285	430	447	316	340	260	321
Septembre	420	390	423	344	432	552	458	285	427	447	317	340	261	321
Octobre	420	392	434	345	433	552	458	285	428	448	319	340	269	320

a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE (suite)

45¹

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

Périodes	Caoutchouc	Bois	Papiers et cartons	Produits textiles						Matériaux de construction	Métaux et produits métalliques			
				Indice général du groupe	Laine	Lin	Coton	Jute	Fibres artificielles		Indice général du groupe	Sidé-rurgie	Fabr. métalliques	Non ferreux
Nombre de produits	1	6	4	21	5	5	6	2	3	13	26	9	13	4
1953 Moyenne	232	625	427	384	457	329	478	341	259	447	438	487	402	456
1954 Moyenne	233	629	465	379	436	325	483	347	252	464	427	471	392	450
1954 Août	234	632	469	382	450	328	484	340	252	465	427	473	391	451
Septembre	246	632	472	381	433	328	493	345	252	468	430	474	393	463
Octobre	261	632	475	382	427	332	496	349	251	469	430	475	392	462
Novembre	284	645	475	380	412	329	499	371	250	469	435	485	396	465
Décembre	312	654	480	377	413	316	498	373	250	469	434	486	394	459
1955 Janvier	351	677	483	385	412	322	496	461	250	469	441	504	395	465
Février	336	681	484	388	416	322	493	488	249	470	445	505	397	483
Mars	310	682	486	386	420	319	491	476	250	470	453	520	402	488
Avril	312	682	486	386	420	322	487	473	246	470	459	524	409	492
Mai	317	682	486	380	415	316	486	444	244	470	456	518	409	488
Juin	380	682	486	378	416	314	487	432	242	470	456	517	409	491
Juillet	450	682	487	380	410	331	489	405	244	470	459	521	410	502
Août	469	680	487	373	402	320	486	395	242	470	464	528	411	514
Septembre	489	678	488	368	391	315	484	378	243	473	467	530	411	530
Octobre	421	669	497	363	385	313	479	361	242	473	467	530	415	521

b) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE **45²**
ET A L'ETRANGER

Base : moyenne 1948 = 100

Périodes	Belgique (Ministère des Affaires écono- miques)	Etats- Unis (Depart- ment of Labor, Bureau Labor Statist- ics)	France (Statist- ique générale de la France) 1	Pays- Bas (Cen- traal Bureau voor de Statist- iek)	Roya- me-Uni (Board of Trade)	Suède (Admi- nistrat- ion du Com- merce)	Suisse (Office fédéral de l'in- dustrie, des Arts et Métiers et du Travail)
1953 Moyenne ...	107	105	138	134	149	139	98
1954 Moyenne ...	105	105	136	136	150	139	99
1954 Août	105	105	136	134	150	138	99
Septembre ...	105	104	135	134	150	138	99
Octobre	105	104	134	136	150	138	99
Novembre ...	106	104	135	136	151	139	100
Décembre ...	106	104	135	136	153	140	100
1955 Janvier	107	105	136	138	154	140	100
Février	107	105	135	137	154	141	99
Mars	107	104	135	136	153	142	99
Avril	107	105	135	136	152	143	99
Mai	107	104	137	136	152	143	99
Juin	108	105	133	136	153	143	99
Juillet	108	105	134	136	156	146	99
Août	108	105	135	136	156	145	99
Septembre ...	108	106	p 137	136	p 156	146	100
Octobre	108		p 136		p 157		

1 Base 100 en 1949.

c) INDICES DES PRIX DE DETAIL **46**
EN BELGIQUE

Base : moyenne 1953 = 100

Source : Ministère des Aff. écon. — Service de l'Index.

Périodes	Indice général	Produits alimen- taires	Produits non alimen- taires	Services
Nombre de prod.	65	35	25	5
1953 Moyenne .	100,0	100,0	100,0	100,0
1954 Moyenne .	101,3	102,7	99,2	100,0
1954 Août	101,6	103,2	99,5	100,0
Septembre .	101,7	103,4	99,3	100,0
Octobre ...	100,9	102,2	98,9	100,0
Novembre .	100,8	102,0	98,8	100,0
Décembre .	100,6	101,9	98,7	100,0
1955 Janvier .	100,7	102,0	98,6	100,0
Février ...	100,2	101,3	98,4	100,0
Mars ...	100,0	101,0	98,2	100,5
Avril ...	99,6	99,8	98,8	100,5
Mai	99,2	99,0	98,8	100,5
Juin	99,8	99,9	99,0	100,5
Juillet ...	100,9	101,6	99,4	101,0
Août	101,4	102,3	99,6	101,1
Septembre .	101,8	102,8	99,9	101,2
Octobre ...	101,8	102,8	99,8	101,8

PRODUCTION

I. — PRODUCTION CHARBONNIERE ET METALLURGIQUE

55¹

Source : Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Mines).

Périodes	Mines de Houille									Stock à fin de période (milliers de tonnes)
	Nombre moyen d'ouvriers présents (milliers)		Production par bassin (milliers de tonnes)						Nombre moyen de jours d'ex- traction	
	du fond	fond. et surf.	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine	Total		
1936-1938 Moyenne	87	125	408	353	640	451	541	2.425 ¹	24,0	1.502
1953 Moyenne	95	132	385	307	606	417	790	2.505	24,3	3.074
1954 Moyenne	91	126	356	300	596	414	771	2.437	24,0	2.815
1954 Août	85	119	354	296	564	386	728	2.328	24,7	4.067
Septembre	86	121	343	311	593	417	763	2.427	25,1	4.055
Octobre	88	123	363	329	619	428	765	2.504	25,3	3.874
Novembre	90	124	341	306	585	400	814	2.446	23,8	3.490
Décembre	91	125	372	319	619	426	843	2.579	24,8	2.815
1955 Janvier	86	120	349	309	595	405	845	2.503	24,9	2.273
Février	86	119	312	278	549	385	809	2.333	23,3	1.898
Mars	86	118	370	316	626	445	908	2.665	26,7	1.467
Avril	86	120	339	300	592	414	848	2.493	24,7	1.367
Mai	86	119	326	288	583	397	816	2.410	23,8	1.294
Juin	87	119	357	316	630	414	878	2.595	25,7	1.233
Juillet	81	113	247	210	449	298	672	1.876	19,9	1.031
Août	85	117	354	308	598	372	837	2.469	25,4	860
Septembre	p		357	326	620	410	859	2.572		724
Octobre	p		371	346	646	424	897	2.684		594

1 Y compris 82.000 tonnes provenant du bassin de Namur. Les charbonnages qui faisaient partie de ce bassin ont été répartis en 1942 entre les bassins de Liège et de Charleroi.

I. — PRODUCTION CHARBONNIERE ET METALLURGIQUE (suite)

55²

Source : Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Mines).

Périodes	Cokes		Agglomérés		Hauts fourneaux en activité (à la fin de la période)	Production métallurgique (milliers de tonnes)		
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers		Fonte	Acier brut	Acier et fer finis
1936-1938 Moyenne	435	3.831	142	855	37	261	253	202
1953 Moyenne	496	4.736	110	585	42	351	366	280
1954 Moyenne	512	4.592	115	560	47	385	413	302
1954 Juin	509	4.644	104	520	46	391	420	290
Juillet	507	4.635	86	516	44	377	393	263
Août	526	4.772	102	505	44	397	421	292
Septembre	522	4.485	124	549	45	404	438	333
Octobre	545	4.478	134	576	44	416	450	344
Novembre	528	4.483	129	571	45	399	440	328
Décembre	558	4.482	140	578	47	427	462	354
1955 Janvier	565	4.300	140	610	49	431	468	348
Février	517	4.320	126	572	51	419	458	343
Mars	577	4.374	157	610	51	477	522	403
Avril	558	4.352	125	572	51	451	493	363
Mai	558	4.309	97	538	51	449	471	346
Juin	540	4.334	109	519	51	440	497	368
Juillet	556	4.347	80	542	51	434	455	287
Août	570	4.336	116	538	p51	440	481	359

II. — INDUSTRIE TEXTILE

56¹

Source : Ministère des Affaires économiques (Institut National de Statistique).

Périodes	Production de fils (tonnes)							Production de rayonne (tonnes)	Production de tissus écrus tombés de métiers (pour compte propre, services publics et ordres à façon) (tonnes)				
	Fil de lin	Fil de jute	Fil de chanvre	Fil de coton		Fil de laine			Lin	Jute 1	Coton	Laine 2	Rayonne
				fin	cardé	peignée	cardée						
1953 Moyenne ..	760	5.973	152	6.875	533	1.843	1.292	2.268	618	3.654	5.553	2.013	523
1954 Moyenne ..	729	6.062	181	7.662	565	1.831	1.371	2.597	629	3.284	6.425	2.091	604
1954 Juin	592	6.023	157	7.831	571	1.805	1.409	2.614	621	3.456	6.291	1.834	635
Juillet ...	555	5.273	185	4.974	401	1.442	1.154	2.011	595	3.270	5.143	1.746	477
Août	723	5.479	178	7.367	463	1.537	1.483	2.762	567	3.279	5.921	2.031	541
Septembre .	758	6.203	166	8.719	566	2.017	1.513	2.543	659	3.437	7.146	2.411	655
Octobre .	861	6.631	164	8.413	595	2.135	1.697	2.754	762	3.351	7.189	2.453	659
Novembre .	781	5.857	228	7.680	608	2.057	1.576	2.664	708	3.420	6.746	2.337	599
Décembre .	898	6.456	186	8.731	620	2.260	1.261	2.901	760	3.565	7.073	2.406	639
1955 Janvier .	823	6.328	223	7.783	576	1.984	1.367	2.766	662	3.190	6.213	2.203	609
Février ...	813	6.316	215	7.727	524	1.876	1.385	2.555	678	3.287	6.203	2.301	563
Mars ...	886	7.170	202	8.629	590	1.999	1.495	2.761	697	3.667	6.964	2.437	598
Avril	823	6.221	225	6.952	515	1.810	1.466	2.705	580	3.262	6.034	2.369	559
Mai	709	6.324	174	6.552	455	1.683	1.297	2.817	534	3.128	5.605	2.273	491
Juin	694	6.927	197	7.876	480	2.003	1.494	2.645	615	3.881	6.319	2.469	617
Juillet ...	514	5.179	192	4.077	341	1.078	1.077	1.988	482	3.187	4.798	1.891	402
Août	555	5.847	205	6.896	423	2.155	1.418	2.723	423	3.192	5.396	2.217	520

1 Y compris les tapis en jute.

2 Y compris couvertures et tapis en laine.

III. — PRODUCTIONS DIVERSES

56²

Source : Institut National de Statistique et Administration des Douanes et Accises.

Périodes	Ciment	Chaux	Calcaires	Ammoniaque de synthèse et dérivés		Engrais composés	Papier		Briques		Sucres				Brasseries 4	Distilleries (milliers d'hectolitres)	Allumettes (millions de tiges)	Pêche Vente de poisson 5	
				Azote primaire	Azote dans les engrais finis		Papier	Cartons	Briques ordinaires	Briques de parement	Production		Stocks (sucres bruts et raf.) 3	Déclarations en consom.				Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)
											sucres bruts	sucres raffinés							
(milliers de tonnes)						(millions de pièces)				(milliers de tonnes)									
1936-1938 Moy	250 ¹	117 ²	154 ²	15,2	13,8	7,7	20,1	3,3	172	12,0	17,5	17,2	159	20,7	16,4	35,0	4.421	2,3	7,2
1953 Moyenne	386	125	163	15,2	13,8	7,7	20,1	3,3	172	12,0	31,9	16,4	253	19,5	12,4	23,1	4.694	3,7	31,8
1954 Moyenne	365	130	146	18,6	17,2	10,8	21,6	3,8	174	12,5	26,6	14,5	254	20,8	12,6	19,7	4.757	3,4	34,0
1954 Juillet	430	124	166	17,8	17,1	3,8	17,9	3,0	231	14,6	—	11,8	99	25,9	14,4	19,6	4.451	2,5	24,7
Août	415	132	192	19,6	18,2	9,6	18,7	3,7	214	14,1	0,2	11,7	69	22,2	13,0	17,8	4.371	3,1	29,5
Septembre	403	143	161	17,9	16,6	10,1	22,9	3,7	227	15,7	0,3	13,0	34	26,1	11,8	31,7	3.630	2,9	30,5
Octobre	403	135	167	20,1	18,9	17,9	23,3	4,1	203	13,9	104,3	22,4	105	17,0	12,1	15,7	4.697	3,4	35,9
Novembre	347	142	137	19,7	18,7	17,3	21,9	3,9	174	12,7	171,2	27,2	232	22,9	11,7	13,4	4.513	4,1	39,4
Décembre	331	145	101	20,2	19,1	15,0	24,9	4,2	145	12,1	43,5	15,6	254	18,8	13,1	29,8	4.732	3,1	35,9
1955 Janvier	217	139	88	20,3	19,2	6,9	22,5	3,6	110	10,9	1,4	11,6	236	22,6	9,9	29,0	4.651	3,9	37,6
Février	255	141	102	18,1	17,1	12,5	22,5	4,0	93	9,5	5,0	12,1	209	17,1	10,9	14,0	4.478	4,5	36,5
Mars	237	159	147	20,1	18,9	18,2	25,7	4,6	99	10,2	—	14,1	186	19,6	12,0	18,4	5.046	5,5	44,3
Avril	425	140	159	19,8	18,7	15,9	23,2	4,4	131	12,2	—	12,8	145	18,3	15,3	25,6	4.527	4,3	37,3
Mai	436	157	155	19,1	18,0	2,2	21,9	3,7	214	12,4	0,1	12,6	121	18,8	13,8	13,1	4.365	3,6	35,3
Juin	477	161	136	18,4	17,3	3,4	23,7	4,4	257	14,7	—	12,4	106	23,4	15,1	24,1	5.057	3,4	34,6
Juillet	457	137	156	19,3	18,1	3,0	18,7	2,9	248	13,7	—	13,4	80	24,1	15,5	18,4	3.709	3,0	28,1
Août	449	p150	p175	19,6	18,3	7,6	20,8	3,7	p249	p14,6	—	12,7	46	23,7	14,6	14,7	3.575	3,7	30,2
Septembre	p492			16,6	15,4	13,1	p23,9	p4,0			0,2	13,2	18	21,9	14,2	28,1	3.525	3,6	32,4

1 Moyenne 1938.

2 Moyenne 1937-1938-1939.

3 Fin de période.

4 Quantités de matières premières déclarées (substances farineuses et substances sucrées). Y compris le Grand-Duché de Luxembourg.

5 Vente aux minques d'Ostende, Nieuport, Zeebrugge et Blankenberghe; en 1936-1938 : vente à la minque d'Ostende uniquement. Non compris les harengs, esprotts et crevettes.

IV. — ENERGIE ELECTRIQUE *

58

(millions de kWh)

Source : Ministère des Affaires économiques — Direction Energie Electrique.

Périodes	Production 1				Importations	Exportations	Total énergie absorbée par les réseaux (7) = (4) + (5) - (6)
	Centrales des producteurs-distributeurs		Centrales des auto-producteurs industriels (3)	Total pour la Belgique (4) = (1) + (2) + (3)			
	Régies communales (1)	Sociétés privées (2)					
1936-1938 Moyenne	20,4	190	228	438	5,5	2,2	441
1953 Moyenne	32,7	400	384	817	17,8	17,9	817
1954 Moyenne	35,0	442	404	881	16,6	16,3	881
1954 Juillet	22,6	379	361	763	19,7	4,3	778
Août	33,3	411	379	823	24,9	1,6	847
Septembre	34,6	437	394	866	22,2	4,3	884
Octobre	40,2	472	417	929	23,5	7,5	946
Novembre	39,5	471	430	941	15,4	10,6	945
Décembre	44,4	518	446	1.008	13,0	14,3	1.007
1955 Janvier	42,4	503	434	979	22,8	4,6	997
Février	40,1	451	401	892	23,7	1,7	914
Mars	42,1	478	468	988	20,3	5,9	1.003
Avril	33,6	432	430	896	30,8	6,9	920
Mai	30,6	415	426	871	27,5	2,3	896
Juin	30,8	423	421	875	30,9	1,8	904
Juillet	20,9	391	386	798	22,0	10,0	810
Août	28,3	450	420	899	22,7	13,0	908
Septembre	29,8	476	425	931	18,1	6,0	943

* Nombre de centrales en activité au début de l'année 1954 et 1955 : 213.

1 Production brute aux bornes des génératrices diminuée de la consommation des circuits auxiliaires dans les centrales d'une puissance installée totale de plus de 100 kW.

V. — GAZ
(Production, Importation et Exportation) ¹

59

(millions de mètres cubes)

Source : Ministère des Affaires économiques — Administration du Combustible et de l'Énergie.

Périodes	Production des usines à gaz		Production des cokeries			Production des charbonnages	Total de gaz produit en Belgique (7) = (1) + (2) + (3) + (4) + (5) + (6)	Imports	Exports	Solde : imports moins exports (10) = (8) - (9)	Total de gaz disponible en Belgique (11) = (7) + (10)
	Régies et associations de communes	Sociétés privées	Régies	Sociétés privées							
				Production destinée à la distribution publique	Production destinée aux fournitures industrielles						
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(8)	(9)	(10)	(11)		
1953 Moyenne	0,05	1,06	5,25	57	75	8,81	147	0,45	2,36	-1,91	145
1954 Moyenne	0,05	1,05	3,87	65	84	8,94	162	0,07	3,62	-3,55	159
1954 Juin	0,05	1,09	3,04	64	81	9,07	158	0,05	3,41	-3,36	155
Juillet	0,06	1,13	2,98	61	79	8,27	153	0,05	3,73	-3,68	149
Août	0,05	0,86	3,31	63	85	7,82	160	0,07	2,60	-2,53	157
Septembre	0,05	0,82	3,33	64	87	8,34	163	0,05	3,89	-3,84	159
Octobre	0,04	0,76	3,20	66	91	8,99	170	0,05	4,13	-4,08	166
Novembre	0,04	0,73	2,91	66	91	9,58	171	0,08	4,09	-4,01	167
Décembre	0,04	0,75	2,82	68	92	10,92	175	0,24	4,28	-4,04	171
1955 Janvier	0,04	0,83	2,50	73	94	12,10	182	0,41	4,78	-4,37	178
Février	0,03	0,71	2,29	66	89	11,34	170	0,03	0,29	-0,26	169
Mars	0,04	0,85	2,56	74	102	12,22	192	0,09	4,80	-4,71	187
Avril	0,04	0,76	2,26	63	96	11,20	174	0,05	4,14	-4,09	170
Mai	0,05	0,83	2,27	64	94	11,71	173	0,23	4,45	-4,22	169
Juin	0,06	0,84	2,25	62	94	12,26	171	0,33	4,10	-3,77	167
Juillet	0,06	0,49	2,05	60	90	9,73	162	0,19	4,00	-3,80	159
Août	0,06	0,37	2,12	61	98	10,48	171	0,43	2,51	-2,08	169

¹ La présente statistique se rapporte à la production de gaz par distillation pyrogénée de la houille dans les usines à gaz et dans les cokeries, gaz auquel sont éventuellement ajoutés du gaz à l'eau, du gaz à l'air, du restgaz des synthèses chimiques, du gaz des hauts fourneaux et du méthane. Elle comprend également la production de méthane en provenance directe des charbonnages ainsi que le gaz de pétrole liquéfié transporté par canalisation, tous ces gaz étant destinés à la distribution publique.

La présente statistique ne comprend pas les volumes de gaz à l'eau, gaz à l'air, restgaz, gaz des hauts fourneaux, gaz méthane ou gaz liquéfié qui sont mélangés en dehors de l'usine de production en gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille, à l'exception de ceux qui sont fournis directement à la distribution publique. Elle ne comprend pas le gaz produit ou reçu par les cokeries, gaz de houille ou autres et utilisés pour leurs besoins propres, chauffage des fours etc.

- N. B. — a) La production de gaz indiquée dans les colonnes (1) (2) (3) (4) (6) est destinée à la distribution publique.
 b) La production de gaz indiquée à la colonne (5) est destinée aux fournitures directes faites par les cokeries aux autres divisions de la société auxquelles appartiennent les cokeries envisagées ou à d'autres sociétés industrielles juridiquement indépendantes.
 c) Les volumes de gaz produit par les cokeries et les charbonnages sont ramenés à 4.250 kcal, 0° C., 760 mm. Hg.
 d) Les cokeries produisant du gaz tant pour la distribution publique que pour les consommations industrielles directes sont comprises dans le nombre de cokeries correspondant à la colonne (5). Le nombre total des cokeries (sociétés privées produisant du gaz en 1954 et 1955) s'élève à 18.

CONSOMMATION *

I. — INDICES DES VENTES A LA CONSOMMATION

65¹

A. — Indices des ventes mensuelles : base moyenne 1936 à 1938 = 100

Source : Banque Nationale de Belgique.

Mois	Grands magasins						Magasins à succursales		Coopératives et magasins patronaux					
	Vêtements		Ameublement		Art. de ménage et divers		Alimentation		Boulangerie		Alimentation		Vêtements	
	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954
Septembre	447	464	605	620	672	695	396	408	233	235	562	637	546	541
Octobre	558	560	585	574	715	701	411	427	241	244	600	650	542	595
Novembre	498	524	507	544	920	995	392	433	221	226	565	638	465	515
Décembre	521	576	579	605	1.087	1.160	493	505	248	256	710	781	472	533
	1954	1955	1954	1955	1954	1955	1954	1955	1954	1955	1954	1955	1954	1955
Janvier	445	388	546	543	576	616	447	431	220	223	650	674	623	716
Février	336	347	537	550	550	604	420	423	217	220	610	647	456	527
Mars	476	450	629	626	644	661	402	446	244	247	618	698	588	574
Avril	521	472	641	530	683	604	415	445	240	241	625	664	549	582
Mai	499	422	599	527	655	585	403	424	229	234	620	659	471	521
Juin	435	439	537	486	642	573	411	430	236	241	620	658	404	475
Juillet	520	450	621	486	793	660	438	444	241	231	667	671	403	440
Août	353	476	536	422	699	594	419	422	227	231	616	662	413	425
Septembre	464	402	620	563	695	620	408	446	235	235	637	672	541	591

* Pour la consommation de sucre, voir tableau n° 562.

B. — Indices des ventes mensuelles : base moyenne mensuelle 1953 = 100

65²

Source : Institut National de Statistique.

Mois	Grands magasins à rayons multiples																					
	Indice général	Alimentation				Habilleme nt				Ameublement			Ménage			Tabacs	Librairie-Papoterie			Parf.		
		Périssable	Non périssable	Restaurant	Total	Autages	Dessus hommes	Dessus femmes	Bonneterie, lingerie, chemiserie, chapel.	Total 1	Textiles	Meubles, lustrerie	Total	Articles de ménage	Appareils ménagers, électricité	Total	Articles pour fumeurs	Librairie	Papeterie	Total	Toilette	Jeux, jouets sports, voyage
1954 Septembre	100	101	103	105	102	93	97	96	88	93	109	121	115	106	130	110	100	80	158	147	100	43
Octobre	103	118	107	110	113	106	146	130	102	114	97	100	98	100	143	107	105	94	92	92	102	84
Novembre	121	114	122	118	117	98	126	102	109	111	96	97	96	92	125	98	117	216	126	139	102	336
Décembre	146	148	174	134	155	91	120	114	141	133	99	111	105	129	163	135	231	238	202	207	151	220
1955 Janvier	102	116	107	109	112	94	86	88	125	104	124	89	108	92	121	97	104	83	97	95	96	32
Février	90	117	109	96	112	81	50	58	79	73	91	105	97	94	117	98	96	76	81	80	91	42
Mars	105	131	125	111	127	113	93	88	91	94	114	108	111	107	111	108	107	88	90	90	101	48
Avril	118	131	127	121	129	116	166	139	115	122	113	114	113	110	125	113	109	99	91	92	114	74
Mai	109	117	110	113	114	102	135	119	112	111	104	119	111	110	129	113	99	87	88	88	110	68
Juin	107	112	102	106	108	103	124	110	132	115	94	116	104	107	108	107	111	80	79	79	111	80
Juillet	118	105	110	114	108	102	138	123	169	133	107	118	112	115	125	116	114	99	83	85	131	115
Août	97	99	96	113	99	65	75	78	98	85	89	104	96	112	112	112	107	89	158	148	113	71
Septembre	111	119	107	114	114	98	106	100	105	103	116	139	127	112	155	119	105	93	178	166	107	48

1 Le total comprend, en outre, les rubriques : mercerie, rubans, chaussures, pantoufles; articles divers de parure.

65³

Mois	Grandes entreprises spécialisées dans l'habillement				Coopératives										Magasins à succursales		Gros-sistes
	Hommes	Dames	Sous-vêtements, accessoires, articles de parure	Indice général	Boulangerie	Alimentation sauf boulangerie	Habilleme nt	Ameublement	Articles de ménage	Tabacs	Librairie papeterie	Parfumerie, articles de luxe	Restaurant, tea-room	Divers	Sous-vêtements et mercerie, articles de parure	Chaussures	Alimentation générale
1954 Septembre	98	80	72	110	100	112	105	146	98	93	111	114	120	119	86	91	111
Octobre	128	125	87	112	105	115	117	117	101	100	148	79	101	105	98	115	100
Novembre	109	90	67	107	98	110	111	128	106	97	90	93	103	92	88	90	104
Décembre	103	86	82	126	113	136	115	95	105	122	117	125	132	108	131	103	120
1955 Janvier	108	82	131	116	97	124	109	108	92	81	65	88	75	119	92	101	p 99
Février	73	41	41	107	96	113	101	97	97	86	50	85	72	109	78	74	p100
Mars	109	91	90	117	108	122	111	130	108	96	68	105	108	118	84	70	p115
Avril	176	145	104	111	106	116	117	134	98	94	74	90	94	81	109	118	p107
Mai	137	114	94	112	103	115	106	122	104	95	107	111	116	113	105	127	p108
Juin	112	80	115	114	106	115	96	105	92	99	116	95	124	160	121	102	p121
Juillet	113	84	122	p110	101	114	89	147	93	102	209	98	124	113	141	115	p108
Août	69	52	44	p109	102	114	80	113	97	101	180	102	112	128	90	70	
Septembre	93	89	57											87	95		

II. — CONSOMMATION DE TABAC 66

(Fabrication et importation)

Source : Administration des Douanes et Accises.

Périodes	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabacs à fumer priser et mâcher
	(millions de pièces)			
1936-1938 Moy.	16,2	49,4	430	1.097
1953 Moyenne	10,9	36,9	684	834
1954 Moyenne	12,3	42,4	688	819
1954 Octobre	14,6	41,9	635	794
Novembre	15,0	53,6	657	873
Décembre	14,8	55,4	718	812
1955 Janvier	12,1	37,6	638	720
Février	9,5	32,9	635	709
Mars	9,5	39,6	684	831
Avril	10,8	39,3	717	789
Mai	11,4	46,8	715	815
Juin	12,6	55,3	825	865
Juillet	13,9	42,5	743	746
Août	12,0	40,5	820	821
Septembre	15,9	51,4	735	800
Octobre	19,4	47,4	716	814

III. — ABATTAGES DANS LES 67
12 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS

Périodes	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)				
	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux, chèvres	
1936-1938 Moy.	16,5	0,7	12,2	26,7	6,5
1953 Moyenne	18,8	3,5	10,2	33,9	5,6
1954 Moyenne	20,1	4,1	11,1	31,6	6,1
1954 Septembre	21,7	4,6	11,9	32,0	5,4
Octobre	19,5	4,0	9,6	30,0	9,1
Novembre	22,2	4,5	10,0	31,0	12,4
Décembre	23,1	4,8	10,8	33,9	12,4
1955 Janvier	21,4	4,2	9,6	31,3	11,1
Février	20,8	3,9	10,5	30,2	6,5
Mars	23,0	3,9	13,6	32,5	4,1
Avril 1	19,8	3,2	12,7	29,4	2,9
Mai 1	21,0	3,2	13,0	31,7	2,2
Juin 1	20,3	3,1	13,0	31,4	1,7
Juillet	18,4	3,1	10,1	28,0	1,3
Août	21,8	3,6	11,5	34,0	1,8
Septembre	21,7	3,6	9,5	29,7	3,8

1 Estimation.

TRANSPORTS

I. — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

70¹

a) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs)

Périodes	Recettes				Dépenses	Excédent des recettes totales sur les dépenses	Coefficient d'exploitation
	Voyageurs et bagages	Marchandises	Diverses ²	Total			
1938 Moyenne ¹	74	147	5	226	239	— 13	106
1953 Moyenne	286	560	87	933	935	— 2	100
1954 Moyenne	291	557	107	955	956	— 1	100
1954 Juin	299	552	111	962	946	16	98
Juillet	346	511	110	967	951	16	98
Août	351	523	111	985	948	37	96
Septembre	306	569	112	987	947	40	96
Octobre	283	612	113	1.008	963	45	96
Novembre	258	602	114	974	933	41	96
Décembre	266	631	123	1.020	991	29	97
1955 Janvier	p 313	567	98	978	950	28	97
Février	p 265	541	87	893	904	— 11	101
Mars	p 296	623	88	1.007	952	55	94
Avril	p 315	603	90	1.008	930	78	92
Mai	p 316	583	89	988	901	87	91
Juin	p 321	602	89	1.012	915	97	90
Juillet	p 400	519	105	1.024	928	96	91
Août	p 369	589	90	1.048	942	106	90

¹ Y compris le Nord-Belge.

² Y compris les subventions de l'Etat pour compenser l'insuffisance des tarifs et la hausse des prix des combustibles.

b) Nombre de wagons fournis à l'industrie¹

c) Statistique du trafic

70²

1° Trafic général

Périodes	A	B	C	A + C	Voyageurs		Wagons complets ²				
					Nombre	Voyageurs km.	Tonnes transp.	Tonnes-km.			Total
								Service interne belge	Service international	Transit	
(milliers)					(millions)		(milliers)	(millions)			
1938 Moyenne ³	389	115	91	480	16,8	535	6.169	186	154	88	428
1953 Moyenne	274	95	55	328	18,9	627	5.150	171	201	105	477
1954 Moyenne	264	97	58	322	18,9	630	5.104	162	218	90	470
1954 Juillet	241	81	58	298	17,4	663	4.590	142	210	82	434
Août	259	93	54	313	18,4	688	4.952	155	219	81	455
Septembre	280	95	63	343	19,1	638	5.280	172	233	87	492
Octobre	299	106	64	363	19,0	620	5.811	186	239	93	518
Novembre	292	108	61	353	19,7	626	5.832	186	239	89	514
Décembre	290	123	67	357	19,7	641	5.961	180	266	115	562
1955 Janvier	261	117	60	321	p19,8	p634	5.393	160	248	110	518
Février	251	106	60	311	p19,1	p602	5.163	148	255	98	501
Mars	285	118	70	355	p19,8	p627	5.866	162	280	110	551
Avril	280	101	68	348	p19,1	p643	5.760	179	255	109	543
Mai	260	90	67	327	p19,4	p641	5.486	166	254	107	527
Juin	283	96	68	351	p19,1	p657	5.857	181	257	111	549
Juillet	242	78	64	306	p17,0	p691	4.953	149	241	94	484
Août	288	97	65	353	p17,6	p680	5.814	183	257	108	548
Septembre	300	98	68	368			5.935				555

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations de la Société, y compris ceux pour transports de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance de réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

¹ Wagons chemins de fer et particuliers.

² Non compris les transports militaires.

³ Y compris le Nord-Belge, sauf en ce qui concerne les tonnes-km.

c) Statistique du trafic

2° Transport des principales grosses marchandises

A. — Ensemble du trafic ¹

Périodes	Tonnes-km.	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles, huiles et graisses	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de constructions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers
	(millions)									
1953 Moyenne ...	477	5.149	232	2.154	802	694	969	24	254	20
1954 Moyenne ...	470	5.103	194	2.239	794	681	894	27	254	20
1954 Juin	445	4.961	90	2.080	845	672	993	15	247	19
Juillet	434	4.590	83	1.893	794	632	905	14	249	20
Août	455	4.952	82	2.111	883	642	950	29	238	17
Septembre ...	492	5.280	102	2.219	847	709	1.040	93	251	19
Octobre	518	5.811	428	2.431	837	780	1.028	32	253	22
Novembre ...	514	5.832	613	2.524	815	711	901	20	229	19
Décembre ...	562	5.961	263	2.877	863	805	854	19	259	21
1955 Janvier	518	5.393	112	2.752	852	755	623	22	259	18
Février	501	5.163	108	2.486	861	761	669	20	239	19
Mars	551	5.866	127	2.879	908	872	767	22	268	23
Avril	543	5.760	117	2.507	983	800	1.088	19	225	21
Mai	527	5.486	110	2.346	956	753	1.048	18	236	19
Juin	549	5.857	106	2.521	962	779	1.206	18	245	20
Juillet	484	4.953	88	2.084	924	601	1.004	15	218	19
Août	548	5.814	83	2.509	976	767	1.154	43	264	18

¹ Non compris les transports militaires.B. — Service interne belge ¹

Périodes	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles, huiles et graisses	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de constructions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers	II Soc. Nat. des Chemins de fer vicinaux T.-km. transportés (milliers)
1953 Moyenne ...	2.994	121	1.581	171	261	711	6	138	5	2.019
1954 Moyenne ...	2.867	100	1.546	171	268	636	8	135	3	1.423
1954 Juin	2.844	32	1.433	197	280	746	2	151	3	1.036
Juillet	2.488	36	1.247	169	247	656	1	129	3	975
Août	2.779	32	1.441	192	266	700	14	132	3	1.063
Septembre ...	2.931	38	1.483	184	290	733	58	141	4	1.173
Octobre	3.299	323	1.646	179	301	705	10	132	3	2.745
Novembre ...	3.345	468	1.694	168	272	609	2	127	3	3.434
Décembre ...	3.182	114	1.896	178	291	567	1	132	3	1.429
1955 Janvier	2.833	32	1.834	162	279	391	2	130	3	791
Février	2.636	30	1.626	146	287	417	1	127	3	716
Mars	2.956	32	1.796	151	343	487	2	141	4	691
Avril	3.124	28	1.692	182	318	773	2	126	3	898
Mai	2.889	25	1.504	190	304	749	1	114	2	884
Juin	3.135	26	1.587	197	312	871	2	137	3	929
Juillet	2.515	29	1.264	180	238	696	1	105	2	781
Août	3.078	27	1.580	190	311	827	23	117	3	957

¹ Non compris les transports militaires.

III. — MOUVEMENT DES PORTS

71¹

a) Port d'Anvers

Sources : Administration du Port d'Anvers et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime						Navigation fluviale					
	Entrées			Sorties			Entrées			Sorties		
	Nombre de navires	Tonnage net belge (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) 1	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques) 1	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m ³)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) 2	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m ³)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) 2
chargés				sur lest								
1953 Moyenne ...	1.084	2.538	1.201	925	156	1.147	3.678	1.565	713	3.677	1.573	817
1954 Moyenne ...	1.075	2.634	1.276	924	150	1.091	3.563	1.561	679	3.575	1.570	853
1954 Septembre ...	1.076	2.756	1.498	895	168	1.065	3.616	1.597	699	3.556	1.577	936
Octobre	1.075	2.823	1.545	927	159	1.170	3.799	1.723	778	3.927	1.803	983
Novembre ...	1.140	2.697	1.212	1.014	130	1.192	3.636	1.646	748	3.694	1.651	916
Décembre ...	1.103	2.726	1.287	951	116	1.182	3.710	1.663	717	3.713	1.677	965
1955 Janvier	1.143	2.837	1.371	986	138	1.381	3.584	1.612	746	3.518	1.585	877
Février	1.047	2.465	1.159	960	119	1.170	3.203	1.454	651	3.237	1.476	777
Mars	1.232	2.926	1.348	1.081	150	1.331	3.953	1.795	794	3.701	1.652	868
Avril	1.162	2.790	1.201	1.025	144	1.391	3.719	1.662	827	3.850	1.727	863
Mai	1.145	2.926	1.663	941	164	1.193	3.665	1.644	701	3.671	1.671	948
Juin	1.069	2.650	1.397	930	159	1.322	3.609	1.636	726	3.569	1.606	923
Juillet	770	1.989	1.088	587	147	673	3.006	1.333	508	3.012	1.344	793
Août	1.236	3.048	1.604	1.083	172	934	3.583	1.607	682	3.887	1.766	1.063
Septembre ...	1.224	3.120		999	201		3.802	1.727	722	3.691	1.686	986

1 Trafic international. — 2 Trafic international et intérieur.

b) Port de Gand

71²

Sources : Administration du Port de Gand et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime						Navigation fluviale	
	Entrées			Sorties			Marchandises 1	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) 1	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) 1	Entrées	Sorties
(milliers de tonnes métriques)								
1953 Moyenne	156	116	117	156	117	76	118	46
1954 Moyenne	146	119	113	144	115	85	133	62
1954 Septembre	155	134	148	151	123	75	174	90
Octobre	155	141	137	157	149	119	181	67
Novembre	156	134	142	153	127	92	127	93
Décembre	138	123	102	133	116	98	112	94
1955 Janvier	169	158	135	167	157	173	113	94
Février	151	149	115	152	145	159	121	104
Mars	166	129	83	165	139	130	101	84
Avril	175	140	126	182	137	98	144	169
Mai	176	142	161	168	140	95	138	179
Juin	225	157	148	218	137	143	194	211
Juillet	242	201	183	242	207	120	166	170
Août	186	151	228	199	162	137	184	218
Septembre	179	164		171	157			

1 Trafic international.

IV. — MOUVEMENT GENERAL DE LA NAVIGATION INTERIEURE

72

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Bateaux chargés														
	Trafic intérieur	Impor-tations	Expor-tations	Transit	Ensem-ble des trafics	Trafic intérieur	Impor-tations	Expor-tations	Transit	Ensem-ble des trafics	Trafic intérieur	Impor-tations	Expor-tations	Transit	Ensem-ble des trafics
	Nombre					Milliers de tonnes métriques					Millions de tonnes-km.				
1953 Moyenne ..	7.177	3.152	2.615	400	13.344	1.778	1.039	877	94	3.788	181,3	71,1	57,4	13,4	323,2
1954 Moyenne ..	6.838	3.672	2.914	580	14.004	1.745	1.317	1.062	134	4.258	169,7	86,2	69,3	17,8	343,0
1954 Juillet ...	7.146	4.363	3.247	796	15.552	1.859	1.571	1.135	180	4.745	187,7	104,7	77,2	23,2	392,8
Août	7.194	4.240	3.075	706	15.215	1.853	1.491	1.126	163	4.633	183,9	98,1	74,1	21,2	377,3
Septembre ..	7.275	4.373	3.111	467	15.226	1.865	1.561	1.175	108	4.709	183,0	95,2	72,8	14,9	365,9
Octobre ...	7.396	4.017	3.251	634	15.293	1.899	1.471	1.243	145	4.758	185,4	93,8	78,9	20,4	378,5
Novembre ...	7.306	3.652	3.142	543	14.643	1.844	1.314	1.226	130	4.514	171,9	87,0	76,7	17,8	353,4
Décembre ...	6.820	3.203	3.180	607	13.810	1.757	1.225	1.307	141	4.430	177,2	81,8	85,9	18,6	363,5
1955 Janvier ...	6.011	2.757	2.622	469	11.859	1.653	1.094	1.138	109	3.994	165,3	67,2	75,2	15,6	323,3
Février ...	5.936	3.118	2.769	536	12.359	1.599	1.177	1.140	128	4.044	166,2	73,3	75,0	17,2	331,7
Mars	6.417	3.578	3.036	596	13.627	1.792	1.283	1.276	143	4.494	178,7	83,7	81,8	19,4	363,6
Avril	7.070	3.996	3.504	644	15.214	1.842	1.417	1.352	156	4.767	183,4	99,1	85,6	20,6	388,7
Mai	7.584	4.205	3.710	699	16.198	1.938	1.478	1.369	163	4.948	196,1	102,2	90,5	22,6	411,4
Juin	7.200	4.534	3.928	768	16.430	1.869	1.629	1.524	182	5.204	186,4	111,4	93,3	25,3	416,4
Juillet ...	6.870	4.224	3.672	824	15.590	1.738	1.459	1.428	197	4.822	171,3	104,6	91,1	27,3	394,3

COMMERCE EXTERIEUR

DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

NOMENCLATURE DES SECTIONS DU COMMERCE SPECIAL

75

D'APRES LA CLASSIFICATION TYPE DU COMMERCE INTERNATIONAL (C.T.C.I.)

Périodes	(0) Produits alimentaires	(1) Boissons et tabacs	(2) Mat. brutes non comest. à l'ex- ception des car- burants	(3) Com- bustibles miné- raux, lu- brifiants et produits connexes	(4) Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	(5) Produits Chimi- ques	(6) Art. manuf., classés princi- palement d'après la mat. première	(7) Ma- chines et matériel de transport	(8) Articles manu- facturés divers	(9) Mar- chan- dises non dénom- mées ailleurs	Totaux	Prix moyen par tonne (francs)	Excédent (+) ou déficit (-) de la balance commerciale (millions de francs)	Rapport des exporta- tions aux importa- tions en p.c.
<i>Importations.</i>														
Valeurs (millions de francs)														
1954 Septembre ...	1.740	182	2.789	1.238	90	570	2.427	1.575	559	86	11.256	2.706		
Octobre	1.694	192	2.413	1.148	110	566	2.417	1.609	564	110	10.823	2.631		
Novembre ...	1.669	185	2.616	913	129	590	2.335	1.574	508	83	10.602	2.903		
Décembre ...	1.790	224	2.557	1.146	117	577	2.493	1.759	488	84	11.235	3.069		
1955 Janvier	1.636	154	3.010	1.093	158	550	2.336	1.729	386	79	11.131	3.140		
Février	1.599	154	2.539	1.041	169	570	2.556	1.735	455	63	10.881	3.184		
Mars	1.731	173	2.762	1.234	215	681	2.965	2.198	591	128	12.678	3.308		
Avril	1.338	172	2.495	1.092	233	668	2.485	1.990	546	115	11.134	2.872		
Mai	1.448	174	2.368	1.314	208	586	3.052	2.011	504	67	11.732	2.815		
Juin	1.548	197	2.354	1.127	165	609	2.470	1.987	510	107	11.074	2.602		
Juillet	1.265	165	2.701	1.183	149	595	2.918	1.990	477	90	11.533	2.818		
Août	1.473	148	2.959	1.183	143	608	2.510	1.608	523	97	11.252	2.560		
Septembre ...											11.790	2.655		
<i>Exportations.</i>														
1954 Octobre	453	13	798	682	74	744	6.271	926	463	65	10.489	4.481	- 334	96,9
Novembre ...	552	16	971	779	53	740	6.175	1.068	442	85	10.881	4.448	+ 279	102,6
Décembre ...	457	18	958	832	84	706	6.139	1.004	430	56	10.684	4.364	- 551	95,1
1955 Janvier	356	13	850	859	86	792	6.092	1.468	400	93	11.009	4.341	- 122	98,9
Février	352	20	861	708	101	811	6.295	1.058	391	88	10.685	4.774	- 196	98,2
Mars	384	15	981	784	115	894	7.017	1.426	430	75	12.121	4.628	- 557	95,6
Avril	376	19	840	617	150	806	6.388	1.333	406	149	11.084	4.715	- 50	99,6
Mai	321	19	795	568	103	795	5.904	1.136	390	144	10.175	4.674	-1.557	86,7
Juin	416	20	932	862	94	760	7.114	1.222	401	155	11.976	4.244	+ 902	108,1
Juillet	384	23	764	733	96	574	5.364	1.046	364	106	9.454	4.132	-2.079	82,0
Août	336	29	825	716	63	730	5.828	1.232	441	119	10.319	4.166	- 933	91,7
Septembre ...	341	22	797	914	71	848	6.853	1.198	538	132	11.714	4.324	- 76	99,4
Octobre											p13.540	p4.748		
<i>Importations.</i>														
Quantités (milliers de tonnes)														
1954 Septembre ...	314	9,1	2.264	1.269	7,2	116	141	30,8	5,6	2,0	4.159			
Octobre	342	10,1	2.200	1.218	9,4	141	149	36,6	5,6	1,5	4.113			
Novembre ...	350	10,0	2.011	969	11,7	120	146	27,9	5,1	1,5	3.652			
Décembre ...	319	11,2	1.850	1.175	10,0	112	145	33,0	4,9	1,3	3.661			
1955 Janvier	246	8,6	1.863	1.135	13,5	117	126	30,2	3,8	1,5	3.545			
Février	234	8,4	1.828	1.060	13,6	97	137	33,7	4,1	1,4	3.417			
Mars	242	9,8	2.033	1.211	17,6	125	149	36,4	5,4	2,4	3.832			
Avril	188	9,9	2.199	1.127	19,0	141	150	36,6	5,2	1,6	3.877			
Mai	240	9,9	2.259	1.348	16,8	109	145	32,7	5,2	1,1	4.167			
Juin	258	10,6	2.463	1.183	13,2	117	172	32,8	5,5	1,6	4.256			
Juillet	191	9,4	2.345	1.226	11,8	112	150	40,1	5,1	0,9	4.092			
Août	231	8,7	2.562	1.275	11,9	106	152	42,1	5,1	1,8	4.396			
Septembre ...											4.441			
<i>Exportations.</i>														
1954 Octobre	73	0,5	346	801	5,9	282	765	18,2	4,9	44,3	2.341			
Novembre ...	82	0,9	356	908	4,2	269	742	25,1	4,6	54,3	2.446			
Décembre ...	76	1,0	310	989	6,8	281	722	21,2	4,6	36,4	2.448			
1955 Janvier	51	0,6	270	1.059	6,7	303	754	31,4	4,7	55,7	2.536			
Février	62	0,7	236	888	7,2	292	684	22,6	4,7	40,6	2.238			
Mars	56	0,6	343	977	8,6	307	839	33,0	4,6	50,2	2.619			
Avril	57	0,8	401	695	10,6	304	791	37,3	4,7	49,3	2.351			
Mai	56	1,2	400	592	7,4	303	739	29,6	4,4	44,2	2.177			
Juin	99	1,9	514	950	6,6	308	850	25,5	5,3	61,2	2.822			
Juillet	71	2,2	460	797	6,7	209	664	33,4	4,0	40,6	2.288			
Août	53	3,0	464	759	4,6	346	777	26,3	4,8	39,9	2.477			
Septembre ...	51	2,1	489	904	5,3	356	814	27,0	5,1	55,3	2.709			
Octobre											p2.852			

CHOMAGE

I. — CHOMAGE COMPLET ET PARTIEL

81¹

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Nombre de chômeurs contrôlés						Nombre de journées perdues		
	Chômeurs inscrits au cours du mois			Moyenne journalière			Chômeurs		
	Chômeurs		Totaux	Chômeurs		Totaux	complets	partiels et accidentels	Totaux
	complets	partiels et accidentels		complets	partiels et accidentels				
(milliers)						(milliers)			
1954 Octobre	159	157	316	119	38	157	3.465	1.103	4.568
Novembre	167	135	302	134	43	177	3.096	974	4.070
Décembre	186	159	345	155	54	209	3.420	1.180	4.600
1955 Janvier	215	280	495	178	118	296	5.345	3.521	8.866
Février	195	256	451	170	128	298	4.078	3.074	7.152
Mars	191	231	422	156	86	242	3.750	2.051	5.801
Avril	161	127	288	130	41	171	2.987	933	3.920
Mai	147	137	284	112	39	151	3.185	1.087	4.222
Juin	125	122	247	98	39	137	2.351	937	3.288
Juillet	121	134	255	90	36	126	2.618	1.031	3.649
Août	109	99	208	83	28	111	1.905	646	2.551
Septembre	109	105	214	81	29	110	1.878	658	2.536
Octobre				82	31	113			

II. — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR PROVINCE

81²

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Semaine		Nombre de jours ouvrables	Royaume	Anvers	Brabant	Flandre occidentale	Flandre orientale	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur
	du	au											
(milliers)													

Moyenne journalière par mois

1954 Octobre	—	—	29	157,4	37,6	23,5	26,4	36,0	14,6	11,6	4,9	0,6	2,2
Novembre	—	—	23	176,8	42,8	26,1	32,5	39,5	15,6	11,9	5,0	0,9	2,5
Décembre	—	—	22	208,7	46,7	30,4	39,4	48,6	18,6	13,7	6,2	2,0	3,1
1955 Janvier	—	—	30	295,8	62,8	44,6	54,3	65,7	26,1	19,2	12,5	4,6	6,0
Février	—	—	24	297,5	60,6	45,6	53,4	64,2	28,4	20,2	12,9	5,3	6,9
Mars	—	—	24	242,4	50,5	37,9	43,9	54,0	20,8	16,4	10,2	3,8	4,9
Avril	—	—	23	170,6	37,0	26,3	32,7	42,4	14,7	9,9	4,8	0,5	2,3
Mai	—	—	28	151,0	31,7	22,9	29,3	38,9	13,0	9,2	3,7	0,3	2,0
Juin	—	—	24	136,9	28,2	21,1	25,1	36,5	12,3	8,6	3,0	0,3	1,8
Juillet	—	—	29	125,8	24,5	19,8	22,4	34,4	11,9	8,4	2,4	0,3	1,7
Août	—	—	23	110,9	21,8	17,6	18,8	30,4	10,4	7,4	2,5	0,3	1,7
Septembre	—	—	23	109,9	23,1	17,0	19,2	29,4	9,5	7,4	2,3	0,3	1,7
Octobre	—	—	29	113,0	24,0	16,5	21,5	28,7	9,6	7,9	2,6	0,4	1,8

Moyenne journalière par semaine

1955 Octobre	2	8	6	108,7	22,7	16,3	20,0	28,1	9,2	7,8	2,5	0,4	1,7
	9	15	6	108,2	24,0	15,8	19,7	27,2	9,2	7,8	2,5	0,3	1,7
	16	22	6	112,8	24,4	16,2	21,5	28,6	9,7	7,8	2,4	0,4	1,8
	23	29	6	112,7	23,8	16,3	21,3	29,0	9,7	7,8	2,6	0,4	1,8
	30	5/11	5	124,8	25,4	18,0	25,6	31,3	10,5	8,2	3,3	0,5	2,0

III. — MOYENNE JOURNALIERE DES CHOMEURS CONTROLES

81³

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Total			Chômeurs complets			Chômeurs partiels		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	(milliers)								
1953 Moyenne	158,0	87,8	245,8	116,6	67,0	183,6	41,4	20,8	62,2
1954 Moyenne	147,7	77,1	224,8	107,4	59,5	166,9	40,3	17,6	57,9
1954 Octobre	93,9	63,5	157,4	69,5	49,8	119,3	24,4	13,7	38,1
Novembre	109,2	67,6	176,8	82,5	51,9	134,4	26,8	15,6	42,4
Décembre	134,5	74,2	208,7	102,1	53,1	155,2	32,5	21,0	53,5
1955 Janvier	217,9	77,9	295,8	123,1	55,3	178,4	94,8	22,6	117,4
Février	228,2	69,3	297,5	118,3	51,6	169,9	109,9	17,8	127,7
Mars	177,9	64,5	242,4	108,7	47,7	156,4	69,2	16,8	86,0
Avril	107,6	63,0	170,6	84,7	45,1	129,8	22,9	17,9	40,8
Mai	90,6	60,4	151,0	69,1	42,8	111,9	21,5	17,6	39,1
Juin	79,4	57,5	136,9	58,4	39,4	97,8	21,0	18,1	39,1
Juillet	72,9	52,9	125,8	54,5	35,8	90,3	18,4	17,1	35,5
Août	63,0	47,9	110,9	48,3	34,5	82,8	14,7	13,4	28,1
Septembre	63,9	46,0	109,9	47,2	34,2	81,4	16,7	11,8	28,5
Octobre	66,4	46,6	113,0	48,1	34,0	82,1	18,3	12,6	30,9

IV. — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR GROUPE DE PROFESSIONS

81⁴

(Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés) (milliers)

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Agriculture	Forêt, chasse, pêche	Mines	Pierre	Céramique, verre	Diamant	Construction	Bois, ameublement	Métal	Chimie	Papier	Livre	Textile	Vêtement	Cuir, peaux, chaussure	Alimentation Tabac	Transport	Dockers	Réparateurs de navires	Hôtels-restaurants	Gens de maison	Services personnels et biens	Employés	Artistes	Total
Chômeurs complets																									
1954 Août	9,6	1,0	1,3	1,2	2,9	2,9	15,1	5,8	18,4	2,2	1,3	1,1	20,5	10,9	3,7	8,5	12,9	—	—	3,9	4,7	0,3	11,1	1,0	140,3
Septembre	6,1	0,7	1,1	0,9	2,9	2,1	14,3	5,1	16,6	1,8	1,2	1,0	18,9	9,5	3,0	7,4	11,5	—	—	4,5	4,5	0,3	10,9	0,9	125,2
Octobre	3,9	0,6	1,1	0,9	4,0	1,9	13,5	4,9	15,1	1,7	1,1	1,0	18,4	8,6	3,0	7,0	11,0	—	—	5,3	4,5	0,3	10,8	0,7	119,3
Novembre	9,1	0,6	1,1	1,0	4,9	1,9	17,2	5,6	15,8	2,0	1,1	1,0	19,1	9,7	3,4	7,4	11,5	—	—	5,6	4,5	0,4	10,7	0,8	134,4
Décembre	12,9	0,6	1,3	1,3	5,8	1,9	24,8	7,0	17,4	1,9	1,2	1,0	20,9	11,4	4,0	8,1	12,1	—	—	5,4	4,4	0,3	10,7	0,8	155,2
1955 Janvier	14,7	0,7	1,4	1,6	6,9	2,1	34,4	8,4	19,2	2,0	1,3	1,1	23,0	13,0	4,1	9,3	13,3	—	—	5,4	4,4	0,4	10,9	0,8	178,4
Février	14,3	0,7	1,3	1,4	6,6	2,1	33,1	7,8	18,2	1,8	1,3	1,1	22,5	10,9	3,5	9,2	12,8	—	—	5,3	4,3	0,4	10,5	0,8	169,9
Mars	13,2	0,7	1,3	1,3	5,5	2,1	29,1	7,3	16,9	1,8	1,2	1,0	21,6	9,1	3,2	9,1	11,9	—	—	5,0	4,0	0,3	10,0	0,8	156,4
Avril	10,4	0,5	1,1	1,0	3,0	1,9	18,4	5,8	14,8	1,6	1,1	1,0	20,4	7,9	2,9	8,5	10,8	—	—	4,1	3,8	0,3	9,5	1,0	129,8
Mai	6,7	0,4	1,0	0,9	2,2	1,5	13,5	4,8	12,8	1,4	1,1	0,9	19,6	7,3	2,6	7,4	9,8	—	—	4,1	3,6	0,3	9,0	1,0	111,9
Juin	5,4	0,4	0,9	0,8	1,8	1,3	10,9	3,9	10,8	1,3	0,9	0,8	18,1	7,1	2,6	5,8	8,6	—	—	3,3	3,4	0,2	8,6	1,0	97,9
Juillet	4,8	0,4	0,9	0,7	1,8	1,2	9,8	3,6	10,1	1,2	0,9	0,7	17,2	6,6	2,4	5,1	8,1	—	—	2,1	3,3	0,2	8,3	0,9	90,3
Août	4,0	0,4	0,7	0,6	1,6	1,0	8,8	3,3	9,2	1,2	0,8	0,7	15,3	7,1	2,1	4,5	7,4	—	—	2,1	3,2	0,2	7,8	0,8	82,8
Chômeurs partiels et accidentels																									
1954 Août	0,8	0,3	2,0	0,2	0,4	0,3	1,9	0,9	3,2	0,3	0,3	0,2	10,2	4,3	2,7	1,3	1,8	3,9	1,0	0,3	0,3	0,0	0,4	0,0	37,0
Septembre	0,7	0,4	2,4	0,3	0,6	0,2	2,1	0,9	2,8	0,4	0,3	0,1	9,5	4,1	1,8	1,4	1,7	4,8	1,3	0,3	0,3	0,0	0,4	0,0	36,8
Octobre	0,8	0,4	2,0	0,3	0,5	0,2	2,9	1,1	3,1	0,5	0,3	0,2	8,9	4,7	2,6	1,8	1,8	4,3	0,7	0,3	0,3	0,0	0,4	0,0	38,1
Novembre	0,9	0,4	0,2	0,4	0,4	0,3	3,9	1,5	3,3	0,5	0,3	0,2	9,1	6,4	3,3	1,8	1,9	4,7	1,8	0,3	0,3	0,1	0,4	0,0	42,4
Décembre	1,0	0,7	0,4	0,7	0,5	0,3	6,4	2,3	4,1	0,7	0,3	0,1	11,3	9,4	4,3	2,3	4,1	1,0	0,4	0,4	0,1	0,4	0,0	0,0	53,5
1955 Janvier	2,5	1,8	0,3	2,5	1,3	0,4	54,3	6,0	6,6	0,7	0,5	0,2	14,1	9,7	2,6	3,1	4,8	3,4	1,1	0,4	0,4	0,1	0,6	0,0	117,4
Février	3,2	2,9	0,2	5,2	1,6	0,3	64,0	7,1	6,5	0,5	0,4	0,2	13,6	6,7	1,9	2,8	5,0	3,6	0,5	0,4	0,4	0,1	0,6	0,0	127,7
Mars	1,7	1,6	0,1	1,8	1,0	0,4	35,9	4,7	4,7	0,5	0,3	0,2	12,8	5,6	2,4	2,5	3,6	4,3	0,4	0,4	0,4	0,1	0,6	0,0	86,0
Avril	0,4	0,2	0,1	0,2	0,5	0,5	1,7	1,2	3,0	0,4	0,3	0,2	14,7	4,9	2,4	2,3	2,1	4,2	0,1	0,4	0,4	0,1	0,5	0,0	40,8
Mai	0,7	0,3	0,1	0,1	0,3	0,3	1,6	0,9	2,7	0,5	0,4	0,2	14,9	4,3	2,9	1,9	1,9	4,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,5	0,0	39,1
Juin	1,3	0,2	0,2	0,1	0,4	0,3	1,5	0,8	2,4	0,4	0,3	0,2	12,7	5,3	4,6	1,6	1,7	3,9	0,0	0,3	0,4	0,0	0,4	0,0	39,0
Juillet	1,0	0,2	0,1	0,1	0,4	0,3	1,3	0,8	2,2	0,4	0,3	0,2	12,7	5,2	4,0	1,6	1,7	2,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,4	0,0	35,5
Août	0,7	0,2	0,1	0,1	0,3	0,3	1,3	0,8	1,8	0,4	0,2	0,2	10,3	4,3	1,8	1,3	1,4	1,8	0,0	0,2	0,3	0,0	0,3	0,0	28,1
Total des chômeurs contrôlés																									
1954 Août	10,4	1,3	3,3	1,4	3,3	3,2	17,0	6,7	21,6	2,5	1,6	1,3	30,7	15,2	6,4	9,8	14,7	3,9	1,0	4,2	5,0	0,3	11,5	1,0	177,3
Septembre	6,8	1,1	3,5	1,2	3,5	2,3	16,4	6,0	19,4	2,2	1,5	1,1	28,4	13,6	4,8	8,8	13,2	4,8	1,3	4,8	4,8	0,3	11,3	0,9	162,0
Octobre	4,7	1,0	3,1	1,2	4,5	2,1	16,4	6,0	18,2	2,2	1,3	1,1	27,3	13,3	5,6	8,8	12,8	4,3	0,7	5,6	4,8	0,4	11,3	0,7	157,4
Novembre	10,0	1,0	1,3	1,4	5,3	2,2	21,1	7,1	19,1	2,5	1,4	1,2	28,2	16,1	6,7	9,2	13,4	4,7	1,8	5,9	4,8	0,5	11,1	0,8	176,8
Décembre	13,9	1,3	1,7	2,0	6,3	2,2	31,2	9,3	21,5	2,6	1,5	1,1	32,2	20,8	8,3	10,4	14,4	4,1	1,0	5,8	4,8	0,4	11,1	0,8	208,7
1955 Janvier	17,2	2,5	1,6	4,2	8,2	2,4	88,7	14,5	25,8	2,7	1,7	1,3	37,1	22,7	6,7	12,4	18,1	3,4	1,1	5,8	4,8	0,5	11,5	0,9	295,8
Février	17,5	3,6	1,5	6,6	8,2	2,3	97,1	14,9	24,7	2,4	1,6	1,3	36,1	17,6	5,4	12,0	17,8	3,6	0,5	5,7	4,6	0,5	11,1	0,8	297,5
Mars	14,9	2,3	1,4	3,1	6,5	2,5	65,0	12,0	21,6	2,3	1,5	1,2	34,4	14,7	5,6	11,6	15,5	4,3	0,4	5,4	4,4	0,4	10,6	0,8	242,4
Avril	10,8	0,7	1,2	1,2	3,4	2,4	20,1	7,1	17,8	2,0	1,4	1,2	35,0	12,8	5,3	10,8	12,9	4,2	0,1	4,5	4,3	0,4	10,0	1,0	170,6
Mai	7,4	0,7	1,1	1,0	2,5	1,7	15,1	5,7	15,6	1,9	1,4	1,1	34,5	11,6	5,4	9,3	11,7	4,0	0,0	4,4	4,0	0,3	9,5	1,1	151,0
Juin	6,7	0,7	1,1	0,8	2,2	1,6	12,4	4,6	13,3	1,7	1,2	1,0	30,8	12,4	4,2	7,4	10,4	3,9	0,0	3,6	3,7	0,3	8,9	1,0	136,9
Juillet	5,9	0,6	1,0	0,8	2,0	1,5	11,1	4,4	12,3	1,6	1,2	0,9	29,8	11,8	6,4	6,7	9,8	2,0	0,0	2,4	3,6	0,3	8,7	1,0	125,8
Août	4,7	0,6	0,8	0,8	1,9	1,2	10,0	4,1	11,1	1,6	1,0	0,8	25,6	11,3	3,9	5,8	8,8	1,8	0,0	2,3	3,6	0,2	8,2	0,8	110,9

STATISTIQUES BANCAIRES ET MONÉTAIRES

I. — BELGIQUE ET CONGO BELGE SITUATIONS GLOBALES DES BANQUES ¹

85¹

(millions de francs)

Rubriques	1955 31 janvier	1955 28 février	1955 31 mars	1955 30 avril	1955 31 mai	1955 30 juin	1955 31 juillet	1955 31 août
ACTIF								
A. Opér. d'épargne (art. 15, arr. royal 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :								
Caisse, Banque Nation., Chèques post.	2.462	2.279	3.910	2.587	2.560	3.035	2.742	2.696
Prêts au jour le jour	2.013	1.922	1.607	2.397	2.112	2.164	2.556	1.786
Banquiers	3.928	4.021	4.127	4.739	4.038	3.926	4.115	4.051
Maison-mère, succursales et filiales ...	810	788	784	741	896	933	659	526
Autres valeurs à recevoir à court terme	2.961	3.337	3.645	4.549	3.927	3.948	4.122	3.799
Portefeuille-effets	40.927	41.929	44.896	44.063	43.624	43.914	41.421	42.461
a) Portefeuille commercial ²	12.343	13.013	14.487	13.225	13.242	13.095	11.171	12.296
b) Eff. publ. réesc. à la B.N.B. ...	9.053	9.514	9.115	8.934	8.790	8.695	7.465	9.436
c) Effets publ. mob. à la B.N.B. à concurrence de 95 %	19.531	19.402	21.294	21.904	21.592	22.124	22.785	20.729
Report et avances sur titres	1.515	1.190	1.124	1.156	1.425	1.466	1.433	1.382
Débiteurs par acceptations	8.946	8.981	9.121	8.867	8.713	9.060	8.869	8.782
Débiteurs divers	17.242	17.336	17.365	17.937	18.273	18.932	19.181	19.257
Portefeuille-titres	21.982	21.967	21.593	22.372	21.984	22.094	21.929	21.931
a) Valeurs de la réserve légale	247	247	248	279	280	279	279	279
b) Fonds publics belges	18.948	19.049	19.072	19.617	19.390	19.513	19.350	19.305
c) Fonds publics étrangers	221	263	147	319	63	64	64	64
d) Actions de banques	1.062	1.064	1.060	1.064	1.074	1.075	1.075	1.077
e) Autres titres	1.504	1.344	1.066	1.093	1.177	1.163	1.161	1.206
Divers	843	806	1.217	726	755	912	806	852
Capital non versé	4	4	4	5	4	5	5	5
Total disponible et réalisable ...	103.633	104.560	109.393	110.139	108.311	110.389	107.838	107.528
C. Immobilisé :								
Frais de constitut. et de premier établ.	7	6	6	7	7	7	7	7
Immeubles	906	909	910	933	937	946	954	957
Participation dans les filiales immobil.	257	257	257	257	257	257	257	265
Créances sur filiales immobilières	278	280	283	280	284	290	295	294
Matériel et mobilier	120	119	122	124	125	124	128	127
Total de l'immobilisé ...	1.568	1.571	1.578	1.601	1.610	1.624	1.641	1.650
Total général actif.....	105.201	106.131	110.971	111.740	109.921	112.013	109.479	109.178
PASSIF								
A. Opér. d'épargne (art. 15, arr. royal 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Exigible :								
Créanciers privilégiés ou garantis	595	508	460	1.213	400	602	439	453
Emprunts au jour le jour	15	14	—	5	33	20	12	26
Banquiers	6.933	6.834	8.344	8.001	7.215	7.637	7.471	7.489
Maison-mère, succursales et filiales ...	1.355	1.526	1.822	1.948	1.958	1.823	1.768	1.544
Acceptations	8.946	8.981	9.121	8.868	8.713	9.060	8.869	8.782
Autres valeurs à payer à court terme	1.714	1.755	2.177	2.595	1.903	2.819	2.490	2.254
Créditeurs pour effets à l'encaissement	539	800	765	802	859	778	787	754
Dépôts et comptes courants	71.621	72.547	75.317	74.951	75.230	75.585	73.555	74.006
a) A vue et à un mois au plus ³ ...	61.963	62.289	64.421	63.983	64.270	64.541	63.849	63.657
b) A plus d'un mois	9.658	10.258	10.896	10.968	10.960	11.044	9.706	10.349
Obligations et bons de caisse	2.970	3.079	3.188	3.249	3.301	3.356	3.408	3.472
Montants à libérer sur titres et partic.	989	854	636	645	722	706	634	638
Divers	2.849	2.551	2.410	2.650	2.720	2.672	3.093	2.808
Total de l'exigible ...	98.526	99.449	104.240	104.927	103.054	105.058	102.526	102.226
C. Non exigible :								
Capital	3.958	3.958	3.962	3.966	4.006	4.003	4.003	4.003
Fonds indispon. par prime d'émission	157	157	160	166	179	179	179	179
Réserve légale (art. 13, A. R. 185) ..	251	251	252	283	284	283	283	283
Réserve disponible	2.236	2.242	2.277	2.320	2.317	2.411	2.411	2.411
Provisions	73	74	80	78	81	79	77	76
Total du non exigible ...	6.675	6.682	6.731	6.813	6.867	6.955	6.953	6.952
Total général passif.....	105.201	106.131	110.971	111.740	109.921	112.013	109.479	109.178

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger ou dans la colonie, que des éléments d'actif et de passif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger ou dans la colonie apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, Succursales et Filiales ».

² L'encours des effets réescomptés par les banques à la Banque Nationale de Belgique et aux instituts paraétatiques s'élevait aux 31 janvier, 28 février, 31 mars, 30 avril, 31 mai, 30 juin, 31 juillet et 31 août 1955 respectivement à 7.439, 6.859, 6.054, 6.544, 7.102, 7.329, 9.330 et 7.285 millions de francs, montants qui ne sont pas compris dans le portefeuille commercial.

³ Y compris les dépôts inscrits en carnets ou livrets sur lesquels il peut être disposé à concurrence de 5.000 francs par période de quatorze jours, et, à concurrence de 50.000 francs maximum, par période de quatorze jours, moyennant un préavis de quatorze jours au moins. Pour les mois d'avril, mai, juin, juillet et août 1955, ces dépôts s'élevaient respectivement à 9.988, 9.948, 10.005, 10.051 et 10.066 millions de francs.

SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

85²

(millions de francs)

Rubriques	1955 15 septembre	1955 22 septembre	1955 29 septembre	1955 6 octobre	1955 13 octobre	1955 20 octobre	1955 27 octobre	1955 3 novembre
ACTIF								
Encaisse en or	43.578	43.747	43.832	45.007	45.740	45.994	45.993	45.487
Avoirs sur l'étranger	978	866	742	697	686	458	368	408
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) U.E.P.	9.214	9.214	9.214	9.122	9.329	9.329	9.329	9.286
b) pays membres de l'U.E.P.	890	1.013	1.042	1.105	380	592	768	1.172
c) autres pays	769	778	772	762	821	836	838	852
Débiteurs pour change et or, à terme ...	53	77	93	589	589	576	524	12
Effets commerciaux sur la Belgique	5.908	5.623	6.672	6.505	5.682	4.997	6.674	6.474
Avances sur fonds publics	517	213	284	469	174	209	334	403
Effets publics (art. 20 des statuts. Con- ventions des 14 septembre 1948 et 15 avril 1952) :								
a) certificats du Trésor	7.350	7.555	7.940	7.990	8.265	7.555	7.340	8.180
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	1.315	1.278	1.300	1.123	837	998	1.619	760
c) autres effets publics belges	447	222	112	119	107	83	61	69
Monnaies divisionnaires et d'appoint	792	803	724	710	734	748	700	684
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	2	2	2	2	2	2	2	2
Créance consolidée sur l'Etat (article 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)	34.660	34.660	34.660	34.660	34.660	34.660	34.660	34.660
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	1.913	1.913	1.913	1.913	1.913	1.910	1.913	1.913
Immeubles, matériel et mobilier	1.060	1.060	1.060	1.060	1.060	1.060	1.060	1.060
Valeurs de la Caisse de Pensions du Per- sonnel	781	782	782	782	782	784	784	782
Divers	653	678	704	777	725	707	720	732
	110.880	110.484	111.848	113.392	112.486	111.498	113.687	112.936

PASSIF

Billets en circulation	104.982	104.510	105.047	106.711	105.759	104.853	104.578	106.065
Comptes courants :								
Trésor public { Compte ordinaire ...	4	6	6	5	6	7	5	4
{ Comptes Accord de Coop. Economique	55	55	56	56	56	56	56	56
Banques à l'étranger : comptes ordin.	187	185	180	180	182	191	178	181
Comptes courants divers	1.126	1.065	1.847	1.121	1.189	1.050	3.531	1.842
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiements :								
Pays membres de l'U.E.P.	172	178	195	260	200	185	188	206
Autres pays	757	761	840	949	990	1.020	1.070	1.060
Total des engagements à vue	107.283	106.760	108.171	109.282	108.382	107.362	109.601	109.414
Provision spéciale (convention du 14-9-54) :								
S.N.C.I.	75	75	75	25	25	25	25	—
Devises étrangères et or à livrer	160	273	219	692	668	673	617	72
Caisse de Pensions du Personnel	781	782	782	782	782	784	784	782
Divers	663	676	683	693	711	736	742	750
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ...	1.518	1.518	1.518	1.518	1.518	1.518	1.518	1.518
	110.880	110.484	111.848	113.392	112.486	111.498	113.687	112.936

DE LA BANQUE CENTRALE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI

(millions de francs)

Rubriques	1955 28 février	1955 31 mars	1955 30 avril	1955 31 mai	1955 30 juin	1955 31 juillet	1955 31 août	1955 30 septembre
ACTIF								
Encaisse or	5.744	5.749	5.754	5.758	5.765	5.769	5.776	5.781
Avoirs en monnaies convertibles	3.922	3.931	3.977	3.894	3.933	3.844	3.968	3.863
Avoirs en francs belges :								
Banques et divers organismes	16	1	63	2	0,4	82	21	8
Certificats du Trésor belge	1.306	1.656	1.531	1.256	1.082	887	630	525
Autres avoirs	1.563	1.261	1.206	848	463	819	1.169	988
Avoirs en autres monnaies	32	30	33	27	23	28	28	17
Monnaies étrangères et or à recevoir	—	—	—	—	—	—	35	41
Débiteurs pour change et or à terme	—	—	—	—	—	—	—	—
Effets commerc. sur le Congo Belge et le Ruanda-Urundi	44	30	26	44	89	99	76	53
Avances sur fonds publ. et subs. précieuses	—	—	—	31	51	199	22	2
Avoirs aux Offices des Chèques postaux ...	31	13	8	18	15	20	8	9
Effets publics (art. 6, § 1, litt. 3a des Statuts) émis par le Congo Belge	100	—	—	—	—	—	—	—
Effets publics belges émis en francs cong.	4.436	3.993	3.993	3.993	3.993	3.993	3.993	3.993
Fonds publics (art. 6, § 1, litt. 12 et 13 des Statuts)	526	505	502	534	796	790	790	795
Immeubles, matériel et mobilier	140	146	151	148	155	161	161	164
Divers	51	59	80	81	98	89	111	140
	17.911	17.374	17.324	16.634	16.463	16.780	16.788	16.379

PASSIF

Billets et monnaies métalliques en circul.	4.687	4.628	4.567	4.536	4.783	4.977	4.936	4.873
Comptes courants et créditeurs divers :								
Congo Belge	5.581	5.872	5.955	6.036	7.509	7.469	6.428	6.171
Ruanda-Urundi	406	409	395	392	396	393	929	916
Comptes courants divers	3.605	3.403	3.873	3.560	2.280	2.231	2.386	2.417
Valeurs à payer	216	233	183	154	176	152	140	104
Total des engagements à vue	14.495	14.545	14.973	14.678	15.144	15.222	14.819	14.481
Créditeurs pour change et or à terme	—	—	—	—	—	—	34	40
Engagements en francs belges :								
À vue	731	644	518	760	579	795	1.056	952
À terme	1.677	1.340	1.075	630	178	63	33	38
Engagements en monnaies étrangères :								
En monnaies convertibles	413	269	164	8	4	8	8	8
En autres devises	6	12	7	6	9	7	7	20
Monnaies étrangères et or à livrer	125	85	90	41	12	129	259	249
Divers	274	289	307	242	268	287	303	322
Capital	150	150	150	150	150	150	150	150
Fonds de réserve et d'amortissement	40	40	40	119	119	119	119	119
	17.911	17.874	17.824	16.634	16.463	16.780	16.788	16.379

VITESSE DE CIRCULATION DE LA MONNAIE SCRIPTURALE EN BELGIQUE

85⁵

Mois	Comptes Chèques postaux ¹	Mois	Dépôts à vue dans les banques ²
1954 Juillet	3,97	1954 Juillet	1,95
Août	3,65	Août	1,70
Septembre	3,67	Septembre	1,78
Octobre	4,06	Octobre	1,81
Novembre	3,93	Novembre	1,89
Décembre	3,94	Décembre	2,15
1955 Janvier	4,13	1955 Janvier	1,90
Février	3,67	Février	1,75
Mars	3,66	Mars	1,93
Avril	3,94	Avril	1,96
Mai	3,75	Mai	1,88
Juin	3,64	Juin	2,01
Juillet	4,13	Juillet	2,02
Août	3,78	Août	1,90
Septembre	3,64	Septembre	1,90

¹ Voir tableau no 86.

² Méthode d'établissement : voir notre Bulletin d'Information et de Documentation d'octobre 1950, p. 222.

Note. — Les coefficients de rotation des comptes chèques postaux et des dépôts à vue dans les banques ne sont pas comparables, parce qu'ils ne sont pas calculés sur des bases identiques. Les coefficients relatifs aux comptes bancaires sont plus précis.

II. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

BANQUE DE FRANCE (milliards de francs français)

86¹

Rubriques	1955 10 mars	1955 7 avril	1955 5 mai	1955 9 juin	1955 7 juillet	1955 4 août	1955 8 septembre	1955 6 octobre
ACTIF								
Encaisse or	201	201	201	201	201	201	201	201
Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements ...	72	100	127	171	184	200	200	200
Monnaies divisionnaires	11	11	12	14	15	15	15	15
Comptes courants postaux	32	25	26	36	34	24	27	32
Av. au Fonds de Stabilisat. des changes ¹	212	197	198	198	197	229	267	273
Bon du Trésor négociable : Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque Nationale de Belgique	4	4	4	4	4	4	4	4
Prêts sans intérêts à l'Etat ²	50	50	50	50	50	50	50	50
Av. provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 ³	426	426	426	426	426	426	426	426
Avances provisoires à l'Etat ⁴	190	190	190	190	190	190	190	190
Avances spéciales à l'Etat ⁵	139	118	110	120	99	95	98	76
Portefeuille d'escompte	1.129	1.221	1.112	1.065	1.125	1.098	1.138	1.129
<i>Effets escomptés sur la France</i>	607	645	589	585	644	593	635	624
<i>Effets escomptés sur l'étranger</i>	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
<i>Effets garant. par l'Office des céréales</i> ⁶	37	33	29	23	17	9	7	25
<i>Effets de mobilisation de crédits à moyen terme</i>	485	543	494	457	464	496	496	480
Effets négociables achetés en France ⁷ ...	155	152	197	192	231	233	162	234
Avances à 30 jours sur effets publics	12	16	20	11	19	13	9	12
Avances sur titres	9	9	10	8	9	10	8	9
Avances sur or	—	—	—	—	—	—	—	—
Hôtel et mobilier de la Banque	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Rentes pourvues d'affectations spéciales ⁸	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Effets en cours de recouvrement	17	13	20	14	15	28	15	17
Divers	48	48	48	47	46	47	47	48
Total ...	2.707	2.781	2.751	2.747	2.845	2.863	2.857	2.916
PASSIF								
Engagements à vue :								
Billets au porteur en circulation	2.534	2.601	2.566	2.549	2.645	2.657	2.669	2.733
Comptes courants créditeurs	110	120	121	131	134	131	121	115
<i>Compte courant du Trésor public</i>	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
<i>Comptes courants des accords de coopé- ration économique</i>	4	7	11	12	11	9	7	4
<i>Comptes courants des banques et insti- tutions financières françaises et étran- gères</i>	48	49	48	50	49	50	49	47
<i>Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engage- ments à vue</i>	58	64	62	69	74	72	65	64
Capital de la Banque	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Bénéfices en addition au capital ⁹	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Réserves mobilières légales ⁸	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Réserve immobilière	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Divers	63	60	64	67	66	75	67	68
Total ...	2.707	2.781	2.751	2.747	2.845	2.863	2.857	2.916

¹ Convention du 27 juin 1949.

² Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 18 juin 1878, prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947.

³ Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944.

⁴ Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947, convention du 22 janvier 1953 approuvée par la loi du 23 janvier 1953.

⁵ Convention du 11 juillet 1953 approuvée par la loi du même jour.

⁶ Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941.

⁷ Décret du 17 juin 1938.

⁸ Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857.

⁹ Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897.

BANK OF ENGLAND

(millions de £)

86²

Rubriques	1955 6 avril	1955 4 mai	1955 8 juin	1955 6 juillet	1955 10 août	1955 7 septembre	1955 5 octobre	1955 9 novembre
-----------	-----------------	---------------	----------------	-------------------	-----------------	---------------------	-------------------	--------------------

Département d'émission

ACTIF

Dette de l'Etat	11	11	11	11	11	11	11	11
Autres fonds publics	1.735	1.760	1.810	1.810	1.860	1.785	1.785	1.785
Autres titres	1	1	1	1	1	1	1	1
Monnaies autres que monnaies d'or	3	3	3	3	3	3	3	3
Montant de l'émission fiduciaire	1.750	1.775	1.825	1.825	1.875	1.800	1.800	1.800
Monnaies d'or et lingots	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
	1.750	1.775	1.825	1.825	1.875	1.800	1.800	1.800

PASSIF

Billets émis :								
En circulation	1.723	1.742	1.778	1.795	1.834	1.781	1.769	1.772
Au Département bancaire	27	33	47	30	41	19	31	28
	1.750	1.775	1.825	1.825	1.875	1.800	1.800	1.800

Département bancaire

ACTIF

Fonds publics	309	283	279	275	258	287	271	262
Autres titres :								
Escomptes et avances	20	20	20	29	26	26	37	40
Titres	14	14	14	16	16	17	16	17
Billets	27	33	47	30	41	19	31	28
Monnaies	2	2	2	2	2	2	2	2
	372	352	362	352	343	351	357	349

PASSIF

Capital	15	15	15	15	15	15	15	15
Réserves	3	3	3	3	4	4	3	3
Dépôts publics :								
Comptes publics (y compris Trésor, Banques d'épargne, commissaires de la Dette publique et comptes de dividendes)	12	22	10	19	24	10	19	16
Trésor, compte spécial	4	5	7	0,5	2	3	2	3
Autres dépôts :								
Banquiers	272	244	248	247	230	253	251	247
Autres comptes	66	63	79	68	68	66	67	65
	372	352	362	352	343	351	357	349

FEDERAL RESERVE BANKS ¹

86'

(millions de \$)

Rubriques	1955 9 mars	1955 6 avril	1955 4 mai	1955 8 juin	1955 6 juillet	1955 10 août	1955 7 septembre	1955 5 octobre
ACTIF								
Certificats-or	20.178	20.183	20.128	20.145	20.156	20.146	20.145	20.153
Fonds de rachat des billets des F.R.	853	851	855	846	835	844	848	841
Total des réserves de certificats-or	21.031	21.034	20.983	20.991	20.991	20.990	20.993	20.994
Billets F.R. d'autres banques	206	178	197	179	157	209	205	239
Autres encaisses	420	377	375	329	312	358	330	353
Escompte et avances	488	707	720	391	599	565	598	650
Prêts à l'économie privée	1	1	1	1	—	—	1	1
Acceptations achetées directement	—	11	16	16	15	12	16	18
Acceptations détenus en vertu d'une con- vention de rachat	—	2	—	—	—	—	—	2
Fonds publics :								
Achetés directement								
Effets	883	883	948	893	1.123	1.261	1.039	1.007
Certificats	9.960	9.960	9.960	8.274	8.274	2.520	2.520	2.520
Billets	9.959	9.960	9.959	11.646	11.646	17.400	17.399	17.399
Obligations	2.802	2.802	2.802	2.802	2.802	2.802	2.802	2.802
Total achetés directement ...	23.604	23.605	23.664	23.615	23.845	23.983	23.760	23.728
Détenus en vertu d'une convention de rachat	—	40	118	—	4	—	—	104
Total des fonds publics	23.604	23.645	23.782	23.615	23.849	23.983	23.760	23.832
Total des prêts et des fonds publics	24.093	24.366	24.519	24.023	24.463	24.560	24.375	24.503
Avoirs sur banques étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—
Moyens de trésorerie non encaissés	3.715	3.686	3.982	3.811	3.941	3.751	3.600	4.184
Immeubles	56	56	56	57	57	58	59	59
Autres avoirs	140	131	157	170	149	209	176	135
Total actif ...	49.661	49.828	50.269	49.560	50.070	50.135	49.738	50.467
EXIGIBLE								
Billets de la Federal Reserve	25.588	25.591	25.486	25.709	26.018	25.963	26.187	26.131
Dépôts :								
Banques affiliées — compte de réserve	18.521	18.791	19.123	18.483	18.475	18.497	18.207	18.507
Trésor américain — compte général ...	500	443	458	289	468	499	475	481
Etrangers	392	351	357	402	383	459	377	389
Autres	417	445	435	393	451	390	374	388
Total dépôts	19.830	20.030	20.373	19.567	19.777	19.845	19.433	19.765
Moyens de trésor. avec disponib. différée	3.094	3.041	3.276	3.122	3.098	3.176	2.941	3.367
Autres engagements et dividendes courus	14	16	18	20	14	14	15	18
Total exigible ...	48.526	48.678	49.153	48.418	48.907	48.998	48.576	49.281
COMPTES DE CAPITAL								
Capital libéré	294	291	292	294	296	297	297	298
Surplus (section 7)	661	661	661	661	661	661	661	661
Surplus (section 13b)	28	28	28	28	27	27	27	27
Autres comptes de capital	152	170	135	159	179	152	177	200
Total passif ...	49.661	49.828	50.269	49.560	50.070	50.135	49.738	50.467
Engagements éventuels sur acceptations achetées p ^r correspondants étrangers ...	29	29	28	27	25	25	27	27
Engagem. d'emprunts à l'économie privée	3	4	3	4	3	3	3	3
Coefficient des réserves de certificats-or par rapport aux dépôts et billets F.R.	46,3 %	46,1 %	45,8 %	46,4 %	45,8 %	45,8 %	46,0 %	45,7 %

¹ Situation globale des douze banques de réserve fédérales.

(millions de florins)

Rubriques	1955 4 avril	1955 9 mai	1955 6 juin	1955 4 juillet	1955 8 août	1955 5 septembre	1955 10 octobre	1955 7 novembre
ACTIF								
Effets, promesses et obligat. escomptés ¹	—	—	—	—	—	—	—	—
Effets, certificats du Trésor et obligations achetés par la Banque (art. 15, 4 ^o , de la loi bancaire de 1948)	—	—	—	—	—	—	—	—
Certif. du Trésor repris par la Banque à l'Etat en vertu de la conv. du 26-2-1947	501	501	501	454	325	322	322	322
Avances en comptes courants nantis (y compris les prêts)	29	99	33	30	27	26	27	29
sur titres, etc. ²	27	97	32	29	26	25	25	26
sur produits et cédules	2	2	1	1	1	1	2	3
Avances à l'Etat (art. 20 de la loi ban- caire de 1948)	—	—	—	—	—	—	—	—
Créance comptable sur l'Etat en vertu de la convention du 26-2-47	300	300	300	300	300	300	300	300
Lingots et monnaies	3.039	3.051	3.068	3.071	3.074	3.077	3.090	3.207
Monnaies et lingots d'or	3.023	3.031	3.046	3.046	3.046	3.046	3.057	3.171
Monnaies d'argent, etc.	16	20	22	25	28	31	33	36
Créances et titres libellés en monnaies étrangères	1.570	1.567	1.575	1.548	1.545	1.472	1.471	1.405
Moyens de paiement étrangers	1	1	1	7	0,4	0,4	0,1	0,3
Créances en florins résultant d'accords de paiement	214	215	222	204	206	218	251	214
Placement du capital, des réserves, du fonds des pensions et du fonds de pré- vision	188	192	192	149	150	150	150	151
Immeubles et inventaires	1	1	1	1	1	1	1	1
Comptes divers	49	28	29	32	33	36	37	39
	5.892	5.955	5.922	5.796	5.661	5.602	5.649	5.668
PASSIF								
Capital	20	20	20	20	20	20	20	20
Fonds de réserve	25	26	26	26	26	26	26	26
Réserves spéciales	101	103	103	103	103	103	103	103
Fonds de pension	40	45	45	—	—	—	—	—
Fonds de prévis. du personnel temporaire	2	2	2	2	2	2	1	1
Billets en circulation (émissions ancien.)	28	28	28	28	28	28	28	28
Billets en circulation (émissions nouvelles)	3.599	3.611	3.626	3.695	3.694	3.772	3.752	3.786
Accréditifs en circulation	—	—	—	7	—	—	—	6
Comptes courants	1.930	1.989	1.947	1.794	1.674	1.552	1.631	1.608
Trésor public	604	736	630	522	351	357	345	196
Trésor public, compte spécial	653	612	611	534	521	514	514	514
Avoirs des banques aux Pays-Bas	496	504	581	590	614	499	574	725
Engagements résultant d'accords de paiement	96	61	55	67	114	112	125	96
Autres avoirs de non-résidents	23	23	21	21	20	22	21	20
Autres engagements	58	53	49	60	54	48	52	57
Engagements libellés en monnaies étrang.	91	97	90	82	66	46	31	32
Comptes divers	56	34	35	39	48	53	57	58
	5.892	5.955	5.922	5.796	5.661	5.602	5.649	5.668
¹ Dont Certificats du Trésor (escomptés directe- ment par la Banque)	—	—	—	—	—	—	—	—
² Dont à l'Indonésie (Loi du 15 mars 1933 — Staatsblad, n ^o 99)	21	21	21	21	18	18	18	18
N.B. — Soldes en florins résultant d'accords de paiement et placés en bons du Trésor néerlandais	17	17	17	57	54	30	25	27
Billets mis en circulation par la Banque pour compte de l'Etat	158	162	163	163	165	164	166	168
Créances comprises dans le poste « créan- ces en florins résultant d'accords de paiement » et consolidées suite à des conventions avec certains pays débiteurs.	—	—	—	—	—	—	32	30

SVERIGES RIKSBANK

(millions de kr.)

86⁵

Rubriques	1955 28 février	1955 31 mars	1955 30 avril	1955 31 mai	1955 30 juin	1955 30 juillet	1955 31 août	1955 30 septembre
ACTIF								
Monnaies et lingots d'or	584	584	569	580	581	581	582	582
Surplus de valeur d'or	786	786	766	781	784	784	784	784
Fonds publics étrangers *	417	452	449	454	470	514	584	627
Effets sur l'étranger *	109	81	71	73	76	70	74	75
Créances nettes sur banques et banquiers étrangers *	447	390	338	322	370	417	388	384
Autres avoirs sur l'étranger	1	1	1	1	1	1	1	1
Effets et obligations du Trésor suédois *	2.953	2.777	2.939	2.783	2.859	3.007	2.866	2.839
Effets payables en Suède *	15	15	16	16	15	13	13	15
Prêts nantis *	44	185	237	303	422	29	55	144
Avances en comptes courants *	0,1	3	—	7	5	—	—	—
Prêts sur ventes à tempérament	55	55	55	54	54	54	53	53
Fonds de pensions déposés à l'administra- tion de la Dette publique	7	7	7	7	7	7	7	7
Monnaies (autres qu'en or)	20	23	24	27	28	28	28	29
Chèques et effets bancaires	6	41	5	5	10	3	8	8
Autres valeurs actives intérieures	50	39	36	38	33	32	32	34
Quota de la Suède au F.M.I.	517	517	517	517	517	517	517	517
Participation de la Suède au capital de la B.I.R.D.	103	103	103	103	103	103	103	103
Total ...	6.114	6.059	6.133	6.071	6.335	6.160	6.095	6.202
PASSIF								
Billets en circulation ¹	4.793	4.755	4.857	4.792	4.923	4.735	4.775	4.861
Effets bancaires	1	4	3	4	3	7	6	6
Dépôts en comptes chèques :	247	225	205	207	330	333	237	193
Institutions officielles	144	130	100	105	183	94	106	97
Banques commerciales	101	93	101	99	142	237	126	89
Autres déposants	2	2	4	3	5	2	5	7
Dépôts	98	98	98	97	96	95	95	150
Comptes d'ajustements de change	303	303	339	339	339	339	339	339
Autres engagements	9	11	20	23	35	43	35	45
Capital	50	50	50	50	50	50	50	50
Fonds de prêts sur ventes à tempérament	65	65	65	65	65	65	65	65
Fonds de réserve	20	20	20	20	20	20	20	20
Fonds de pensions	7	7	7	7	7	7	7	7
Bénéfices reportés	1	1	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Bénéfice pour 1954	51	51	—	—	—	—	—	—
Fonds Monétaire International	388	388	388	388	388	388	388	388
Banque Internationale de Reconstruction et de Développement	81	81	81	79	79	78	78	78
Total ...	6.114	6.059	6.133	6.071	6.335	6.160	6.095	6.202

N. B. La couverture supplémentaire des billets (art. 10 de la loi sur la Riksbank) comprend les rubriques actives marquées d'un astérisque.

¹ Le montant maximum de l'émission fiduciaire autorisée par la loi no 326 du 4 juin 1954 est de 5.500 millions de kr.; à partir du 3 juin 1955, la loi no 310 a porté ce montant à 5.800 millions de Kr.

BANCA D'ITALIA
(milliards de liras)

86⁶

Rubriques	1955 31 janvier	1955 28 février	1955 31 mars	1955 30 avril	1955 31 mai	1955 30 juin	1955 31 juillet	1955 31 août
ACTIF								
Encaisse en or	4	4	4	4	4	4	4	4
Or à l'étranger dû par l'Etat	2	2	2	2	2	2	2	2
Caisse ¹	7	6	6	6	6	8	8	8
Portefeuille d'escompte	313	307	283	270	264	263	270	291
Effets reçus à l'encaissement	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Avances sur titres et sur marchandises et comptes courants	82	128	95	124	104	121	93	90
Disponibilités en devises à l'étranger	74	74	69	66	68	71	74	76
Titres émis ou garantis par l'Etat	49	48	49	47	47	47	46	46
Immeubles	—	—	—	—	—	—	—	—
Débiteurs divers	698	711	694	688	698	706	727	753
Créances diverses	4	4	4	4	4	4	4	4
Avances provisoires à l'Etat	77	77	77	77	77	77	77	77
Avances extraordinaires à l'Etat	343	343	343	343	343	343	343	343
Emissions des autorités militaires alliées ou pour leur compte	145	145	145	145	145	145	145	145
Compte courant du Trésor ²	69	25	78	48	75	41	95	67
Placements en titres pour le compte du Trésor	300	300	313	303	315	315	330	320
Services divers pour le compte de l'Etat .	20	16	16	13	16	14	13	7
Dépenses diverses	1	2	4	5	6	16	17	19
Total de l'actif ...	2.188	2.192	2.182	2.145	2.174	2.177	2.248	2.252
PASSIF								
Billets en circulation	1.444	1.436	1.434	1.422	1.421	1.428	1.508	1.481
Chèques et autres dettes à vue ³	13	13	15	14	17	20	19	18
Comptes courants à vue	39	43	46	47	48	57	64	66
Comptes courants à terme et réserves obligatoires des banques	513	514	502	483	503	474	486	510
Créditeurs divers	134	139	131	122	127	127	120	121
Comptes courants du Trésor public :								
ordinaire	—	—	—	—	—	—	—	—
spécial	—	—	—	—	—	—	—	—
Comptes courants des Accords de coopération économique	42	43	48	50	50	53	32	35
Capital	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Fonds de réserve ordinaire	1	1	1	1	1	1	1	1
Fonds de réserve extraordinaire	1	1	1	1	1	1	1	1
Bénéfices de l'exercice en cours	1	2	4	5	6	16	17	19
Total du passif et du patrimoine ...	2.188	2.192	2.182	2.145	2.174	2.177	2.248	2.252
Déposants de titres et valeurs (compte d'ordre)	3.079	2.997	2.870	2.766	2.923	3.349	4.289	4.179
Escomptes effectués	36	33	90	123	36	31	98	143
Avances effectuées	237	338	314	373	295	353	337	349
Opérations au comptant liquidés par les Chambres de compensation	5.473	5.259	5.382	5.224	4.961	5.133	5.563	5.022
¹ Comprend les billets et monnaies pour compte du Trésor	5	5	5	5	5	6	6	6
² Solde du fonds spécial	2	2	2	2	2	2	2	2
³ Comprend valeurs et assignations	12	11	13	12	14	14	16	14

BANK DEUTSCHER LÄNDER

(millions de D.M.)

86⁷

Rubriques	1955 7 avril	1955 7 mai	1955 7 juin	1955 7 juillet	1955 6 août	1955 7 septembre	1955 7 octobre	1955 7 novembre
ACTIF								
Or	2.998	3.061	3.106	3.195	3.285	3.370	3.463	3.587
Avoirs auprès de banques étrangères	7.619	7.651	7.999	8.120	8.254	8.324	8.424	8.542
Monnaies étrangères, lettres de change et chèques sur l'étranger	951	937	779	727	719	635	591	523
Avoirs en comptes chèques postaux	63	63	75	80	66	87	76	78
Effets sur l'intérieur	873	691	737	872	1.116	1.147	1,358	1.708
Effets du Trésor et bons du Trésor sans intérêt des administrations de l'Etat ...	15	—	18	—	19	85	88	54
Monnaies divisionnaires allemandes	65	69	66	61	55	61	51	50
Prêts sur créances de compensation	23	22	35	48	12	15	27	29
Avances et crédits à court terme	330	179	116	171	115	108	106	114
Titres	43	35	23	23	23	23	24	24
Créances sur les pouvoirs publics	1.892	2.006	1.528	1.528	1.529	1.530	1.532	1.533
a) <i>créances de compensation</i>	1.270	1.384	906	906	907	908	910	911
b) <i>titres d'obligation</i>	622	622	622	622	622	622	622	622
Crédit à l'Etat pour participation au Fonds Monétaire et à la Banque Mondiale	391	391	391	391	391	391	391	391
Autres valeurs actives	112	115	113	116	113	122	58	65
	15.375	15.220	14.986	15.332	15.697	15.898	16.189	16.698

PASSIF

Billets en circulation	12.138	12.016	11.928	12.314	12.381	12.343	12.785	12.590
Dépôts :								
a) des banques centrales des Länder ...	762	1.099	1.095	589	786	934	442	858
b) des Administrations de l'Etat : ...	432	497	478	941	1.059	1.299	1.816	2.085
<i>comptes de contre-valeur de l'Etat</i> ..	299	324	301	294	313	291	309	269
<i>autres avoirs</i>	133	173	177	647	746	1.008	1.507	1.816
c) administrations alliées	472	344	362	338	307	297	275	260
d) autres	406	176	96	88	84	34	29	48
Engagements résultant des transactions avec l'étranger	492	446	407	333	368	266	206	210
Autres valeurs passives	351	300	278	337	370	383	294	305
a) <i>provisions</i>	179	211	210	181	181	181	181	182
b) <i>autres</i>	172	89	68	156	189	202	113	123
Capital social	100	100	100	100	100	100	100	100
Réserves légales et autres	222	242	242	242	242	242	242	242
	15.375	15.220	14.986	15.332	15.697	15.898	16.189	16.698

BANQUE NATIONALE SUISSE

(millions de francs suisses)

86⁸

Rubriques	1955 7 avril	1955 7 mai	1955 7 juin	1955 7 juillet	1955 6 août	1955 7 septembre	1955 7 octobre	1955 7 novembre
ACTIF								
Encaisse or	6.257	6.184	6.150	6.200	6.267	6.268	6.366	6.416
Disponibilités à l'étranger	561	570	628	725	637	562	580	577
<i>pouvant servir de couverture</i>	561	570	628	725	637	562	580	577
<i>autres</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
Portefeuille effets sur la Suisse	81	80	83	101	106	118	118	101
<i>Effets de change</i>	81	80	83	100	103	101	113	101
<i>Rescriptions de la Confédération Suisse</i>	—	—	—	1	3	17	5	—
Avances sur nantissement	34	35	33	64	57	50	58	64
Titres	46	46	46	46	46	46	46	46
<i>pouvant servir de couverture</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>autres</i>	46	46	46	46	46	46	46	46
Correspondants en Suisse	10	11	12	15	11	11	10	11
Autres postes de l'actif	25	27	29	29	30	31	35	46
Total ...	7.014	6.953	6.981	7.180	7.154	7.086	7.213	7.261

PASSIF								
Fonds propres	47	47	47	47	47	47	47	47
Billets en circulation	5.027	4.984	4.976	5.039	5.043	5.069	5.136	5.142
Engagements à vue	1.791	1.774	1.805	1.937	1.906	1.813	1.867	1.907
<i>Comptes de virements des banques du commerce et de l'industrie</i>	1.276	1.166	1.191	1.314	1.362	1.353	1.394	1.487
<i>Autres engagements à vue</i>	515	608	614	623	544	460	473	420
Autres postes du passif	149	148	153	157	158	157	163	165
Total ...	7.014	6.953	6.981	7.180	7.154	7.086	7.213	7.261

TAUX D'ESCOMPTE DES PRINCIPALES BANQUES D'EMISSION

(au 31 octobre 1955)

(en % depuis la date indiquée)

86⁹

Allemagne	4 août 1955	3,50	Grande-Bretagne	24 février 1955	4,50
Autriche	20 mai 1955	4,50 ³	Grèce	1 janvier 1955	9,—
Belgique	4 août 1955	3,— ¹	Irlande	25 mai 1954	3,—
Canada	12 octobre 1955	2,25 ⁴	Italie	6 avril 1950	4,—
Congo belge et Ruanda-Urundi	6 avril 1953	3,50 ²	Norvège	14 février 1955	3,50
Danemark	25 mai 1955	6,—	Pays-Bas	7 avril 1953	2,50
Espagne	1 juillet 1954	3,75	Portugal	12 janvier 1944	2,50
Etats-Unis (Federal Reserve			Suède	19 avril 1955	3,75
Bank of New-York)	9 sept. 1955	2,25 ⁵	Suisse	26 novemb. 1936	1,50
Finlande	1 décemb. 1954	5,—	Turquie	28 juin 1955	4,50
France	2 décemb. 1954	3,—			

¹ Taux de traites acceptées domiciliées en banque et warrants. Autres taux, voir tableau 2.

² Taux de traites acceptées domiciliées en banque.

³ Depuis le 17 novembre 1955 : 5 %.

⁴ Depuis le 19 novembre 1955 : 2,75 %.

⁵ Depuis le 18 novembre 1955 : 2,50 %.

III. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE ¹

Situations en milliers de francs suisses or
[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

ACTIF	31 juillet 1955		31 août 1955		30 septembre 1955		PASSIF		31 juillet 1955		31 août 1955		30 septembre 1955	
		%		%		%		%		%		%		%
I. Or en lingots et monnayé	695.600	40,6	691.642	41,6	657.702	40,0	I. Capital :							
II. Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue	78.704	4,6	66.536	4,0	77.496	4,7	Actions libérées de 25 %	125.000	7,3	125.000	7,5	125.000	7,6	
III. Portefeuille réescomptable :	336.210		286.526		295.672		II. Réserves :	20.949	1,2	20.949	1,3	20.949	1,3	
1. Effets de commerce et acceptations de banque	38.241	2,2	39.587	2,4	41.888	2,6	1. Fonds de Réserve légale	7.606		7.606		7.606		
2. Bons du Trésor	297.969	17,4	246.939	14,8	253.784	15,4	2. Fonds de Réserve générale	13.343		13.343		13.343		
IV. Effets divers remobilisabl. sur dem.	112.163	6,5	112.257	6,8	115.127	7,0	III. Dépôts à court terme et à vue (or) :	455.796		455.750		464.403		
V. Fonds à terme, avances et dépôts :	153.395		151.344		151.848		1. Banques centr. p ^r leur compte :							
1. à 3 mois au maximum	71.717	4,2	69.673	4,2	70.185	4,3	a) de 3 à 6 mois	13.781	0,8	13.783	0,8	10.334	0,6	
2. de 3 à 6 mois	—	—	—	—	—	—	b) à 3 mois au maximum	54.379	3,2	54.384	3,3	68.201	4,2	
3. de 6 à 12 mois	6.442	0,4	6.442	0,4	6.442	0,4	c) à vue	382.105	22,3	382.053	23,0	380.338	23,1	
4. à plus d'un an	75.236	4,4	75.229	4,5	75.221	4,6	2. Autres déposants : à vue	5.531	0,3	5.530	0,3	5.530	0,3	
VI. Effets et placements divers :	268.057		285.709		275.983		IV. Dépôts à court terme et à vue (monnaies) :	972.314		921.904		892.477		
1. Bons du Trésor.							1. Banques centr. p ^r leur compte :							
a) à 3 mois au maximum	106.102	6,2	15.300	0,9	77.706	4,7	a) à plus d'un an	75.664	4,4	75.820	4,6	75.976	4,6	
b) de 3 à 6 mois	15.387	0,9	77.956	4,7	43.079	2,6	b) de 9 à 12 mois	13.273	0,8	13.298	0,8	—	—	
c) de 6 à 12 mois	15.387	0,9	43.932	2,6	15.476	0,9	c) de 6 à 9 mois	1.433	0,1	1.435	0,1	13.323	0,8	
d) à plus d'un an	30.842	1,8	30.976	1,9	31.110	1,9	d) de 3 à 6 mois	59.999	3,5	42.011	2,5	17.144	1,0	
2. Autres effets et placem. divers :							e) à 3 mois au maximum	709.053	41,4	689.444	41,4	671.203	40,8	
a) à 3 mois au maximum	83.207	4,9	98.352	5,9	90.368	5,5	f) à vue	85.360	5,0	70.730	4,3	88.197	5,4	
b) de 3 à 6 mois	1.074	0,1	1.796	0,1	721	0,0	2. Banques centr. p ^r c ^{te} autr. dép. :							
c) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—	a) à 3 mois au maximum	—	—	—	—	—	—	
d) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—	b) à vue	—	—	—	—	—	—	
e) à plus d'un an	16.058	0,9	17.397	1,0	17.523	1,1	3. Autres déposants :							
VII. Actifs divers	822	0,0	1.324	0,1	1.640	0,1	a) à plus d'un an	—	—	—	—	—	—	
VIII. Fonds propres utilisés en exécution des accords de la Haye de 1930 pour placem. en Allemagne	68.291	4,0	68.291	4,1	68.291	4,2	b) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—	
<i>Total actif ...</i>	1.713.242	100,0	1.663.629	100,0	1.643.759	100,0	c) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—	
							d) de 3 à 6 mois	—	—	—	—	—	—	—
							e) à 3 mois au maximum	10.700	0,6	10.701	0,6	10.715	0,7	
							f) à vue	16.832	1,0	18.465	1,1	15.919	1,0	
							V. Divers	14.248	0,8	15.091	0,9	15.995	1,0	
							VI. Compte de profits et pertes :	3.987	0,2	3.987	0,2	3.987	0,2	
							Report à nouveau	3.987		3.987		3.987		
							VII. Provision pour charges éventuelles	120.948	7,1	120.948	7,3	120.948	7,4	
							<i>Total passif ...</i>	1.713.242	100,0	1.663.629	100,0	1.643.759	100,0	

Exécution des accords de La Haye de 1930 :

Fonds placés en Allemagne : (voir note 2)					Dépôts à long terme :	228.909	228.909	228.909
1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank, et de l'adm. des chemins de fer et bons de l'adm. des Postes (échus)	221.019	221.019	221.019		1. Dépôts des Gouvernements créanciers au compte de Trust des Annuités (voir note 3)	152.606	152.606	152.606
2. Effets et bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus)	76.181	76.181	76.181		2. Dépôt du Gouvernem. allemand	76.303	76.303	76.303
<i>Total ...</i>	297.200	297.200	297.200		Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir ci-dessus)	68.291	68.291	68.291
					<i>Total ...</i>	297.200	297.200	297.200

Note 1. — Ne sont pas inclus dans la présente situation l'or sous dossier et les valeurs détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants. N'y sont pas compris non plus les fonds et les valeurs détenus par la Banque en sa qualité d'Agent de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (Union Européenne de Paiements), de Tiers Convenu aux termes du contrat de nantissement conclu avec la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi que de Mandataire-trustee ou d'Agent financier d'emprunts internationaux.

Note 2. — Aux termes d'une Convention en date du 9 janvier 1953 conclue entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et la Banque et qui fait partie de l'Accord sur les dettes extérieures allemandes du 27 février 1953, il a été convenu que la Banque ne réclamerait pas avant le 1^{er} avril 1966 le remboursement en principal de ses placements en Allemagne qui sont indiqués ci-dessus, y compris les intérêts arriérés y afférents à la date du 31 décembre 1952.

Note 3. — Sur le total des dépôts des Gouvernements créanciers au compte de Trust des Annuités équivalant à francs suisses or 152.606.250,—, la Banque a reçu de Gouvernements dont les dépôts s'élèvent à l'équivalent de francs suisses or 149.920.380,—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts, le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle pourra elle-même obtenir le remboursement et le transfert par l'Allemagne dans les monnaies agréées par la Banque.

IV. — UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS

88¹

Tableau résumant la situation financière au début des opérations et à la fin de chaque période comptable en millions d'unités de compte — chaque unité équivalant à 0,88867088 gramme d'or fin

ACTIF	Début des opérat. 1-7-1950	A l'issue des opérations pour chaque période comptable								
		Déc. 1951	Jun 2 1952	Déc. 1952	Jun 1953	Déc. 1953	Jun 1954	Déc. 1954	Jun 1955	Sept. 1955
I. Disponibilités.										
a) Montant de l'eng. du gouv. des E.U.A. (\$)	350,0	111,9	123,3	123,3	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5
b) Or en lingots	—	100,3	149,5	153,0	153,0	153,0	153,0	153,0	153,0	204,3
c) Solde du compte courant (dollars)	—	4,6	78,4	96,7	17,1	20,1	174,7	46,2	50,6	14,8
d) Bons Trésor E.U.A. au prix d'achat	—	—	—	—	142,6	177,9	92,4	100,2	72,3	34,2
	350,0	216,8	351,2	373,0	436,2	474,5	543,6	422,9	399,4	376,8
II. Soldes init. débit. attribués pr l'exercice finan. prenant fin le 30-6-1951 et non encore utilisés.										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	44,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Suède	21,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Royaume-Uni	150,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	215,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—
III. Versement d'or dû par le Danemark et différé par décision du 30-6-1952	—	—	1,9	2,6	—	—	—	—	—	—
IV. Crédit spécial ouvert à la Turquie (19-9-50) ...	—	—	—	3,4	—	—	—	—	—	—
V. Prêts consentis à des Parties contract. (19-9-50)										
Danemark	—	38,5	27,0	29,7	40,4	62,5	97,6	97,4	122,7 ^a	117,7 ^a
France	—	168,0	270,6	312,0	312,0	312,0	312,0	241,4	148,9	142,7
Islande	—	—	1,8	1,6	1,8	3,4	5,6	4,5	4,6	5,1
Italie	—	—	—	—	12,0	83,9	122,3	116,9	182,7 ^a	160,0 ^a
Pays-Bas	—	23,1	—	—	—	—	—	—	—	—
Norvège	—	9,7	—	16,5	49,7	79,8	89,2	98,6	107,3	112,6
Royaume-Uni	—	539,2	636,0	589,6	530,3	559,4	485,4	343,4	275,9	329,6
Turquie	—	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0
Portugal	—	—	—	—	—	—	—	—	0,2	0,2
	—	808,5	965,4	979,4	976,2	1131,0	1142,1	932,2	872,3	897,9
VI. Prêts consentis aux Parties contractantes au titre des sold. init. crédit. attribués à titre de prêt ¹										
Norvège	—	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
Turquie	—	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
	—	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0
VII. Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	565,3	1060,3	1353,5	1393,4	1447,4	1640,5	1720,7	1390,1	1306,7	1309,7
PASSIF										
I. Fonds de roulement	286,3	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6
II. Sold init. crédit. attr. à titre de dons pr l'exerc. finan. prenant fin le 30-6-1951 et non encore util.										
Autriche	80,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Grèce	115,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Islande	4,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas	30,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Norvège	50,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	279,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
III. Crédits reçus de Parties contractantes (19-9-50).										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	—	201,3	201,3	201,3	201,3	201,3	201,3	148,3	162,3	166,6
Allemagne	—	43,3	205,5	239,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0
Autriche	—	—	—	15,1	19,3	42,0	42,0	42,0	1,0	4,0
Italie	—	123,0	123,0	94,2	—	—	—	—	—	—
Norvège	—	—	0,6	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas	—	—	153,1	183,7	213,0	213,0	206,7	181,2	182,8	176,6
Portugal	—	42,0	42,0	38,8	38,5	33,5	29,6	6,5	—	—
Suède	—	111,7	141,7	133,2	121,3	136,6	104,7	40,3	9,0	14,1
Suisse	—	96,0	110,3	117,8	150,0	150,0	150,0	150,0	123,8	111,3
	—	617,3	977,5	1023,1	1043,4	1076,4	1034,3	868,3	778,9	772,6
IV. Créd. reçus de Part. contr. (19-9-50) (hors quota)										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	—	140,0	42,6	47,1	34,7	34,8	15,7	—	—	—
Allemagne	—	—	—	—	38,7	160,6	303,8	197,9	233,5	242,6
Autriche	—	—	—	—	—	13,6	30,8	2,0	—	—
Italie	—	16,3	1,9	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas	—	—	—	—	—	7,6	—	—	—	—
Portugal	—	14,9	9,0	—	11,5	—	—	—	—	—
Suisse	—	—	—	—	4,1	32,5	31,3	17,6	—	—
	—	171,2	53,5	47,1	89,0	249,1	381,6	217,5	233,5	242,6
V. Crédit spécial accordé par l'U.E.B.L. (19-9-50).	—	—	50,0	50,0	40,0	40,0	30,0	30,0	20,0	20,0
VI. Divers	—	0,2	0,9	1,6	3,4	3,4	3,2	2,7	2,7	2,9
	565,3	1060,3	1353,5	1393,4	1447,4	1640,5	1720,7	1390,1	1306,7	1309,7

N. B. — Les intérêts des prêts accordés ou reçus figurent dans la situation ci-dessus. — 1 Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a attribué à la Norvège un solde initial créditeur de 10 millions d'unités de compte et à la Turquie, un solde initial créditeur de 25 millions d'unités de compte à titre de prêts consentis par l'Union, en vertu de l'article 10 de l'accord en date du 19 septembre 1950. — 2 Après exécution des ajustements effectués conformément aux décisions du Conseil de l'O.E.C.E. en date du 30 juin 1952. — 3 Y compris un crédit de 5,7 millions d'unités de compte (juin 1955) et 0,7 millions d'unités de compte (septembre 1955) accordés au Danemark en vertu de l'article 13(a) en date du 19 septembre 1950. — 4 Y compris un crédit de 59,7 millions d'unités de compte (juin 1955) et 87,0 millions d'unités de compte (septembre 1955) accordés à l'Italie en vertu de l'article 13(a) en date du 19 septembre 1950.

1^{er} juillet 1950 au 30 septembre 1955

(millions d'unités de compte)

A — POSITION BRUTE ET POSITION CUMULATIVE NETTE					B — POSITION COMPTABLE CUMULATIVE								
Pays membres (et leurs zones monétaires) *	Position brute Total des excédents ou déficits bilatéraux		Intérêts montant net payé (—) ou reçu (+) par le pays membre	Position nette cumulative au 30 septembre 1955 excédent (+) ou déficit (—) (b+c+d) 1	Position comptable cumulative après exécution des opérations relatives au mois d'août 1955 excédent (+) ou déficit (—) f	Opérations effectuées au titre du mois de septembre 1955		Position comptable cumulative après exécution des opérations relatives au mois de septembre 1955 excédent (+) ou déficit (—) du pays membre (f+g+h) 1 3	Quotas	« Rallonges » facilités de règlement au delà des quotas crédeurs (C) ou débiteurs (D) 5			
	Excédents (+) b	Déficits (—) c				Ajustements réflétant les versements échelonnés bilatéraux effectués au titre du mois de septembre 1955 (égaux à quatre fois le crédit remboursé) 2	Excédent (+) ou déficit (—) comptable pour septembre 1955 h				i	j	k
Autriche	367,3	458,5	+ 2,7	— 88,5	+ 23,5	— 3,5	— 4,0	+ 16,0	168,0	—			
U.E.B.L.	1.585,7	810,4	+ 25,6	+ 800,9	+ 657,1	— 10,4	+ 19,6	+ 666,3	864,0 ⁴	—			
Danemark	584,1	813,6	— 6,8	— 236,4	— 472,7	+ 1,7	+ 0,0	— 470,9	468,0	36,4 D			
France	1.176,1	1.969,6	— 24,7	— 818,1	— 579,0	+ 8,2	néant	— 570,8 ⁸	1.248,0	91,0 D			
Allemagne	2.647,7	1.170,8	+ 28,7	+ 1.505,6	+ 2.147,8	— 10,1	+ 32,6	+ 2.170,3	1.200,0	950,1 C ⁶ 350,0 C			
Grèce	156,9	458,3	+ 0,0	— 301,4	néant	—	néant	néant ⁸	108,0 ⁴	—			
Islande	7,1	32,6	— 0,3	— 25,8	— 20,7	+ 0,5	— 0,2	— 20,5	36,0	3,2 D			
Italie	840,6	1.286,2	— 1,4	— 447,0	— 661,0	+ 13,1	+ 8,0	— 639,9	492,0	328,0 D ⁷			
Pays-Bas	1.468,9	1.084,9	+ 12,8	+ 396,7	+ 706,0	— 4,1	+ 4,7	+ 706,6	852,0	—			
Norvège	463,6	723,0	— 6,7	— 266,0	— 452,9	+ 1,8	+ 1,0	— 450,1	480,0	29,6 D			
Portugal	267,4	283,5	+ 3,6	— 12,5	— 55,5	—	+ 0,5	— 55,1	168,0	—			
Suède	831,5	770,8	+ 8,6	+ 69,2	+ 51,7	— 2,9	+ 7,8	+ 56,5	624,0	—			
Suisse	881,8	552,3	+ 13,6	+ 343,1	+ 435,7	— 5,5	+ 15,0	+ 445,1	600,0	250,0 C			
Turquie	279,0	629,2	— 6,5	— 356,7	— 332,7	—	— 2,0	— 334,7	120,0	—			
Royaume-Uni	2.895,7	3.409,6	— 47,1	— 561,0	— 1.223,6	+ 11,3	— 106,2	— 1.318,5	2.544,0	155,0 D			
Totaux ...	14.453,3	14.453,3	+ 95,6 — 93,5	+ 3.115,5 — 3.113,4	+ 4.021,8 — 3.798,3	+ 36,5	+ 89,2 — 112,4	+ 4.060,8 — 3.860,6					

* L'Irlande est comprise dans la zone monétaire du Royaume-Uni; le Royaume-Uni comprend, outre ses territoires d'outre-mer, les pays non participants de la zone sterling.

1 La différence entre la position cumulative nette (colonne e) et la position comptable cumulative (colonne i) correspond à l'effet net des facteurs suivants : utilisation de ressources existantes, de soldes initiaux et de ressources spéciales; règlements spéciaux effectués au 1^{er} juillet 1952 dans le cas de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et du Portugal; ajustements et règlements opérés lors du renouvellement de l'U.E.P. le 1^{er} juillet 1954; ajustements effectués à l'ouverture des opérations le 1^{er} août 1955; remboursements initiaux effectués par l'Islande au titre des opérations du mois de décembre 1954; remboursement initial additionnel fait par le Danemark à l'U.E.B.L., au titre des opérations de juillet 1955; versements échelonnés au titre de l'amortissement effectués jusqu'à ce jour, ainsi que les versements spéciaux en or reçus et effectués par l'Union lors des opérations de janvier 1955; soldes des montants en or versés par la France et la Grèce au delà de leurs quotas et remboursables conformément à l'article 10 bis; les trois premiers versements effectués en remboursement du crédit spécial accordé par l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise à l'U.E.P.

2 Ces ajustements n'entraînent aucun versement d'or; ils sont opérés pour maintenir la position comptable cumulative (colonne i) à un montant quadruple de la dette ou de la créance de chaque pays.

3 La position comptable cumulative est égale au quadruple de la dette ou de la créance de chaque pays, sauf dans les cas suivants : Millions d'unités de compte

Turquie : quota débiteur utilisé 120,0
règlement entièrement en or ou en dollars en vertu de l'article 13 (a) au delà de son quota débiteur 214,7

De même : le Portugal ayant préféré régler temporairement en dollars les montants de crédit qu'il aurait dû recevoir au titre des opérations des mois d'avril, de mai, de juin et de juillet 1955 (dont une partie a été remboursée lors des opérations d'août et de septembre 1955), 0,2 millions d'u.c. seulement de crédit a été accordé au Portugal (lors des opérations du mois de mars 1955).

4 Le quota effectif de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en tant que crédeur est de 805,8 millions d'unités de compte. Le quota débiteur de la Grèce est bloqué et considéré comme égal à zéro.

5 Ces facilités de règlement sont utilisables pour 75 % en or et pour 25 % en crédit.

6 Ce montant, qui fait partie de la « rallonge » de l'Allemagne, était nécessaire pour couvrir les excédents venant en dépassement du quota de ce pays à l'ouverture des opérations le 1^{er} août 1955.

7 Outre sa « rallonge », l'Italie dispose d'un crédit spécial de 50 millions d'u. c.

8 Les paiements 100 % en or faits par la France jusqu'au 30 juin 1954 (869,4 millions d'u. c.) et par la Grèce jusqu'au 31 juillet 1955 (45,5 millions d'u. c.) en règlement de déficits au delà de leurs quotas ont été placés en dehors de la position comptable cumulative de ces pays à partir de ces deux dates respectivement. Le solde de ces montants subsistant à la fin de septembre 1955, à savoir :

pour la France : 196,2 millions d'u.c.
pour la Grèce : 32,6 millions d'u.c.

peut être recouvré dans la mesure où chacun de ces pays aura des excédents nets à l'avenir.

TABLE DES MATIERES

STATISTIQUES COURANTES

(Les chiffres précédés de la lettre « p » sont provisoires)

MARCHE DE L'ARGENT.	Tabl.	PRODUCTION.	Tabl.
I. — Taux d'escompte et de prêts	2	I. — Production charbonnière et métallurgique ...	55 ¹ et 55 ²
II. — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Epargne	4	II. — Industrie textile	56 ¹
III. — L'argent au jour le jour	8	III. — Productions diverses	56 ²
IV. — Taux d'escompte des principales banques d'émissions	86 ⁰	IV. — Energie électrique	58
		V. — Gaz	59
METAUX PRECIEUX.		CONSOMMATION.	
Cours des métaux précieux	9	I. — Indices des ventes à la consommation.	
MARCHE DES CHANGES.		a) Indices des ventes mensuelles	
I. — Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles	10 ¹	base moyenne : 1936 à 1938 = 100	65 ¹
II. — Cours officiels fixés par la Banque Nationale de Belgique	10 ²	b) Indices des ventes mensuelles : base moyenne mensuelle 1933 = 100	65 ² et 65 ³
MARCHE DES CAPITAUX.		II. — Consommation de tabac	66
I. — Cours comparés de quelques fonds publics	14	III. — Abattages dans les 12 principaux abbatoirs du pays	67
II. — Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers	15 ¹	TRANSPORTS.	
III. — Mouvement des opérations à la Bourse de Bruxelles	15 ²	I. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer belges :	
IV. — Rendement des principaux types de valeurs à revenu fixe	16	a) recettes et dépenses d'exploitation	70 ¹
V. — Emissions de capitaux en Belgique et au Congo belge :		b) wagons fournis à l'industrie	70 ²
Tableau rétrospectif	17 ¹	c) trafic :	
Emissions des sociétés belges en juin 1955		1° trafic général	70 ²
Détail des émissions	17 ³	2° grosses marchandises	70 ³
Groupement par importance du capital	17 ⁴	A) ensemble du trafic	
VI. — Emprunts des pouvoirs publics	18	B) service interne belge	
VII. — Opérations bancaires du Crédit Communal	19	II. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux	70 ⁴
VIII. — Inscriptions hypothécaires	20	III. — Mouvement des ports :	
FINANCES PUBLIQUES.		a) Port d'Anvers	71 ¹
I. — Situation de la Dette publique	25 ¹	b) Port de Gand	71 ²
II. — Situation des avoirs en effets publics de la Banque Nationale de Belgique	25 ²	IV. — Mouvement général de la navigation intérieure ...	72
III. — Aperçu de l'exécution des budgets	25 ³	COMMERCE EXTERIEUR.	
IV. — Rendement des impôts	26	Nomenclature des sections d'après la classification type du commerce international (C.T.C.I.)	75
REVENUS ET EPARGNE.		CHOMAGE.	
I. — Rendement des sociétés par actions belges et congolaises :		I. — Chômage complet et partiel	81 ¹
Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en mai 1955	30 ¹	II. — Répartition des chômeurs contrôlés par province ...	81 ²
Tableau rétrospectif	30 ²	III. — Moyenne journalière des chômeurs contrôlés	81 ³
II. — Caisse Générale d'Epargne et de Retraite	31	IV. — Répartition des chômeurs contrôlés par groupe de professions	81 ⁴
a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Epargne;		STATISTIQUES BANCAIRES ET MONETAIRES.	
b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite.		I. — Belgique et Congo belge :	
III. — Indice trimestriel des salaires	32	Situations globales des banques	85 ¹
MOUVEMENT DES AFFAIRES.		Banque Nationale de Belgique :	
I. — Activité des Chambres de Compensation	35	Situations hebdomadaires	85 ²
Mouvement du débit		Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi :	
II. — Mouvement des chèques postaux	36	Situations mensuelles	85 ³
PRIX.		Vitesse de circulation de la monnaie scripturale en Belgique	85 ⁵
a) Indices des prix de gros en Belgique	45 ¹	II. — Banques d'émissions étrangères.	
b) Indices des prix de gros en Belgique et à l'étranger	45 ²	Situations :	
c) Indices des prix de détail en Belgique	46	Banque de France	86 ¹
		Bank of England	86 ²
		Federal Reserve Banks	86 ³
		Nederlandsche Bank	86 ⁴
		Sveriges Riksbank	86 ⁵
		Banca d'Italia	86 ⁶
		Bank Deutscher Länder	86 ⁷
		Banque Nationale Suisse	86 ⁸
		Taux d'escompte	86 ⁹
		III. — Banque des Règlements Internationaux, à Bâle ...	87
		IV. — Union Européenne de Paiements :	
		Résumé de la situation financière	88 ¹
		Règlement de la position des pays membres	88 ²

Prix de l'abonnement annuel { Belgique, 250 francs.
Etranger, 300 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.
